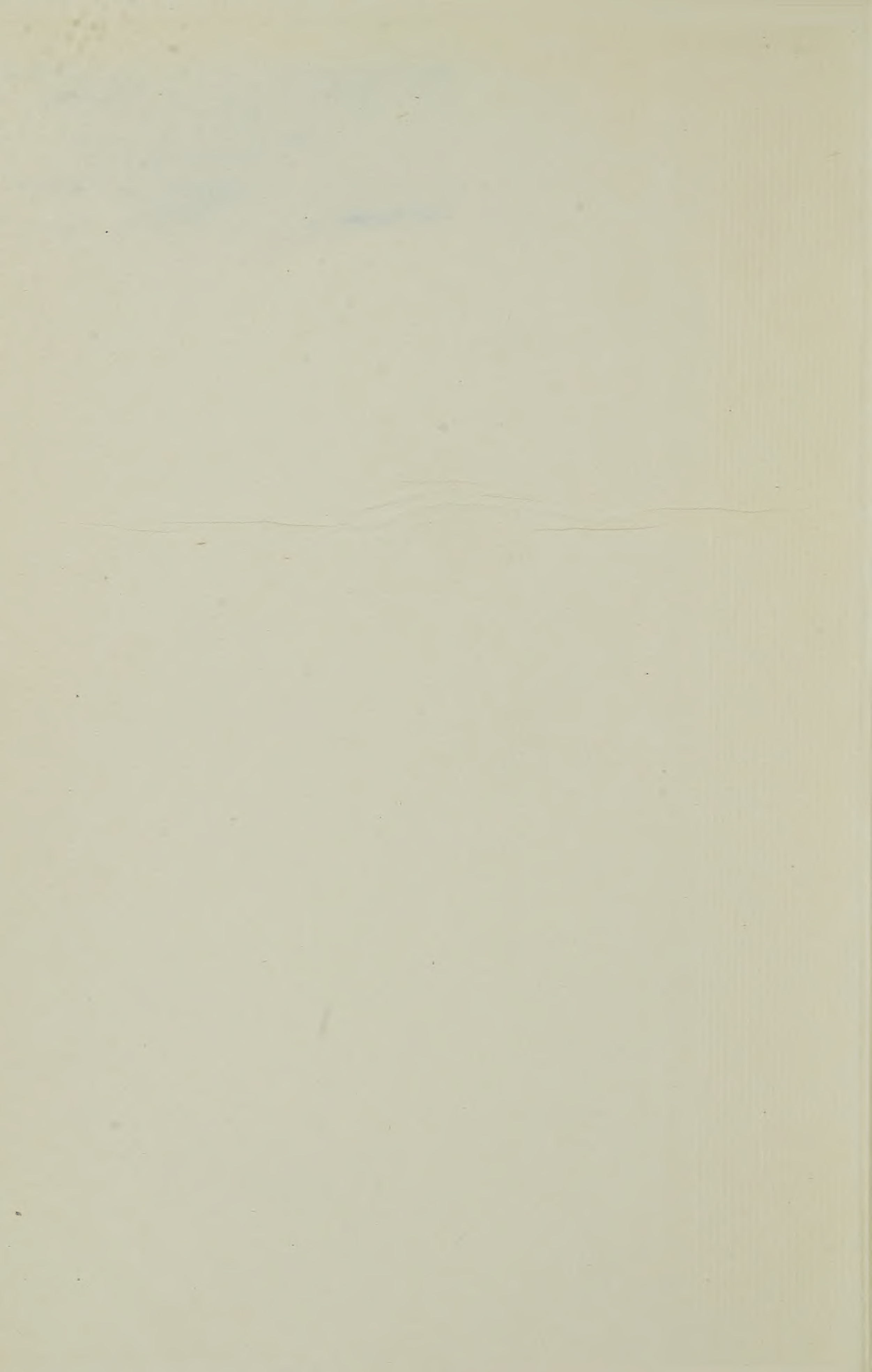
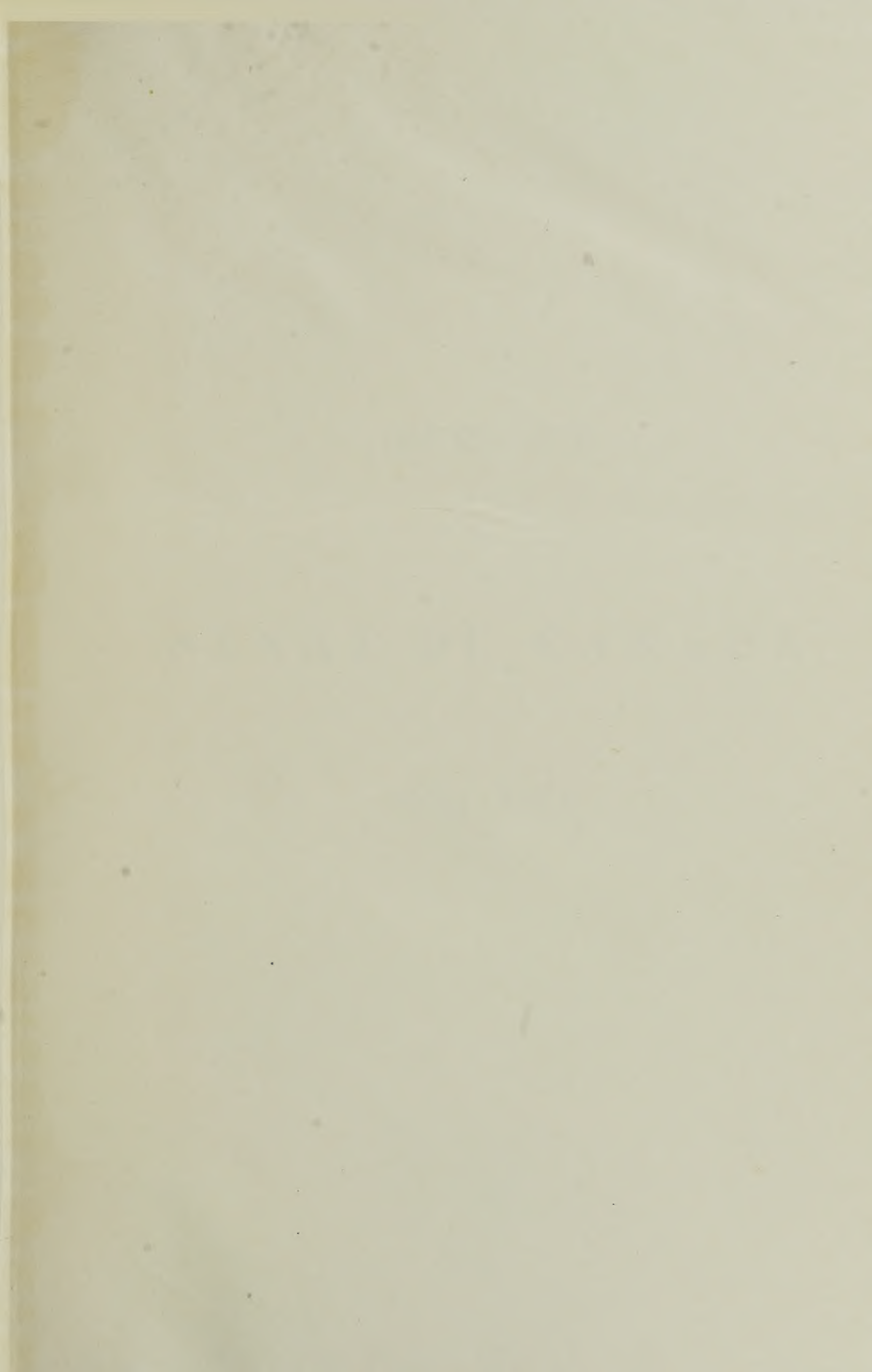
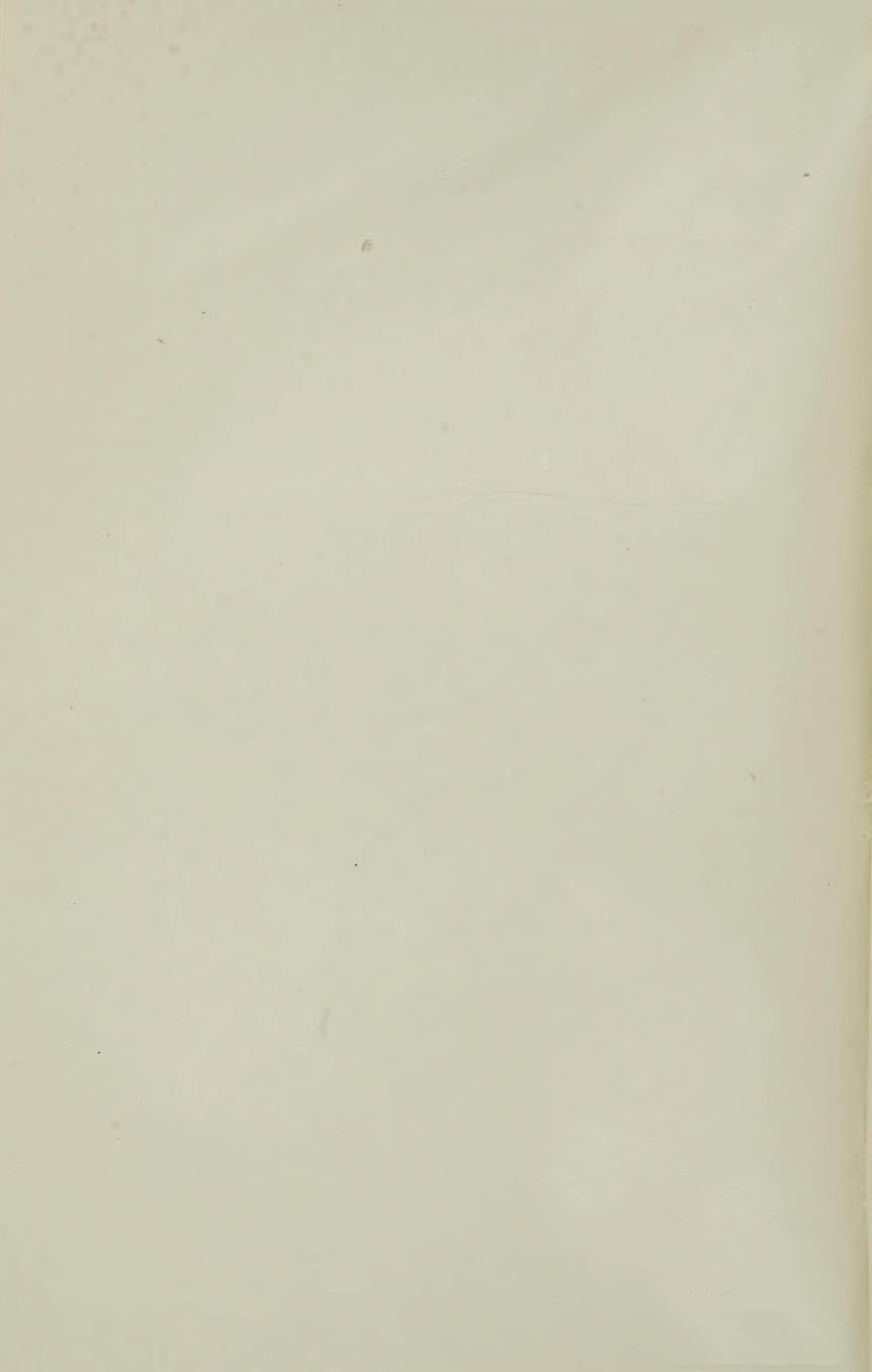










JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VOL. XLIV

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, VICOMTE HOWICK, BARON GREY DE HOWICK, DANS LE COMTÉ DE NORTHUMBERLAND, DANS LA PAIRIE DU ROYAUME-UNI, ET BARONET, CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE TRÈS DISTINGUÉ DE SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGE, ETC., ETC., GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET COMMANDANT EN CHEF DE LA PUISSANCE DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DU ONZIÈME PARLEMENT

1909

VOL. XLIV

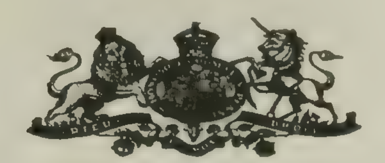
S—1½

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

CANADA



C. FITZPATRICK.

Suppléant du Gouverneur général du Canada.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le vingt-neuvième jour du mois d'août 1908, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre fidèle et bien-aimé Conseiller le Très honorable Sir CHARLES FITZPATRICK, Chevalier commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Suppléant de Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement du Canada, qui se trouve prorogé au TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

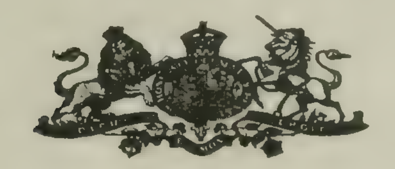
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

A tous ceux à qui ces présentes parviendront, SALUT:

ATTENDU, que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, NOUS AVONS CE JOUR donné des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1908 et retournables le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1908.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

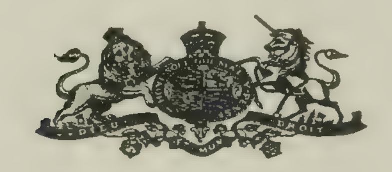
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront, SALUT:

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra de rencontrer Notre peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, JEUDI, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, pour là et alors entrer en conférence et traiter avec les hommes illustres et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES T. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—Salut :

PROCLAMATION.

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au troisième jour du mois de décembre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa : Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, Samedi, le neuvième jour du mois de Janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet ; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, ce vingt-septième jour de Décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

James T. Foley,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—Salut :

PROCLAMATION.

Attendu que l'assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée à samedi, le neuvième jour du mois de janvier prochain, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à Mercredi, le vingtième jour du mois de Janvier prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit neuvième jour de janvier prochain; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre Cité d'Ottawa, Mercredi, le vingtième jour du mois de Janvier prochain, pour l'expédition des affaires, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la paierie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, ce quatorzième jour de Décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent huit, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

James T. Foley,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 20 janvier 1909.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Mercredi, le vingtième jour de janvier, en la huitième année du règne de Notre Souverain Seigneur Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes, étant la première session du onzième Parlement de la Puissance du Canada, convoquée par proclamation.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient:—

Les honorables messieurs

Baker,
Beith,
Belcourt,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie)
Campbell,
Cartwright (Sir Richard)
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
Domville,
Douglas,
Drummond (Sir George)
Edwards
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable James Kirkpatrick Kerr, président du Sénat.

La dite commision a été alors lue par le greffier, comme suit:—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes.

A. B. AYLESWORTH, *Procureur général, Canada.*

A l'honorable James Kirckpatrick Kerr, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, et un de nos savants conseillers en loi, membre du Sénat et sénateur, pour la province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez, qu'ayant pleine confiance en votre loyauté, intégrité et habileté, Nous vous avons constitué et nommé et, par ces présentes, Nous vous constituons et nommons, vous le dit James Kirkpatrick Kerr, Président du Sénat du Canada.

Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, vous le dit James Kirkpatrick Kerr, avec tous les pouvoirs, droits, privilèges, profits, émoluments et avantages y appartenant de droit et par la loi, durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce quatorzième jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre règne la huitième.

Par ordre,

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil, au pied du trône, accompagné des honorables messieurs Dandurand et Edwards, précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La masse a été mise sur la table, et il a été

Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du Secrétaire d'Etat, pour faire connaître que l'honorable M. Chevrier avait été appelé au Sénat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA,
OTTAWA, 19 janvier 1909.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat du Canada, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dix-huitième jour du mois de janvier mil neuf cent neuf, Noé Chevrier, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, écuier, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province du Manitoba.

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

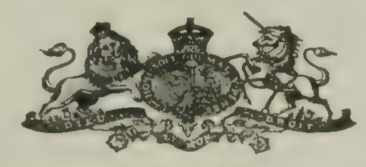
L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Chevrier a été introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Young.

L'honorable M. Chevrier a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Noé Chevrier, de la cité de Winnipeg, de Notre province du Manitoba, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce dix-huitième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf et de Notre règne la huitième.

Par ordre,
CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Chevrier s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Chevrier, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 19 janvier 1909.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous informer que le juge en chef du Canada, en qualité de Député Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 20 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est alors ajournée à loisir.

L'honorable juge en chef du Canada, Député Gouverneur général, étant venu et étant assis.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu au Député Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

Jeudi, 21 janvier 1909.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
Domville,
Douglas,
Drummond (Sir George),
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

L'honorable Président a annoncé au Sénat qu'il avait reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par Son Honneur le Président, et elle est comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 20 janvier 1909.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir formellement la session du Parlement de la Puissance du Canada le jeudi, vingt et un courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Excellence le Gouverneur général étant arrivé et étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre « que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.»

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

L'honorable Charles Marcil a dit:—

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive jamais de tomber en erreur je prie que la faute me soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qu'afin de pouvoir mieux remplir leurs devoirs envers leur Roi et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:—

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence. Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps convenable et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous souhaitant la bienvenue au moment où vous allez entreprendre vos travaux de la première session d'un nouveau parlement, je désire reconnaître avec de pieux remerciements l'abondante moisson que la Divine Providence nous a encore accordée.

Les fêtes, au mois de juillet, du troisième centenaire de la fondation de Québec dont l'éclat a été rehaussé par la gracieuse présence de Son Altesse Royale le Prince de Galles comme représentant de Sa Majesté, marquent une époque historique au Canada. Le généreux concours donné à cette fête nationale par le Parlement fédéral, les législatures provinciales, le peuple du Canada, celui des autres colonies et du Royaume-Uni, met en relief la communauté de sentiments sympathiques qui rattachent entre elles les différentes parties de l'Empire britannique, en les unissant également au trône et à la personne de Sa Majesté le Roi. La présence des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terre-Neuve, et des puissantes républiques amies, de France et des Etats-Unis, ainsi que celle des cuirassés de ces trois peuples a servi. non seulement à ajouter de l'éclat à la fête, mais aussi à fournir la preuve d'un accroissement des sentiments d'amitié et de paix.

Il m'est très agréable de vous annoncer qu'un traité concernant les grands lacs et autres voies d'eau internationales a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et attend maintenant sa ratification. Les deux pays doivent se féliciter d'en être arrivés à une entente cordiale qui, je l'espère, fera dispa-

raître, durant l'existence du traité, du domaine de la discussion, plusieurs questions contestées. Le traité et les papiers qui s'y rapportent seront soumis à votre étude à leur heure.

Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et financière qui n'est pas encore arrivée à son terme. Des indices apparaissent cependant qui en indiquent la fin graduelle. Si d'un côté il n'est pas contestable que grâce à l'abondance et à l'élasticité de ses ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations, cette crise a cependant sérieusement nui à notre commerce, a produit une diminution appréciable des recettes, et exige une prudence exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques.

L'établissement rapide des nouvelles provinces demande de nouvelles voies de transport. La construction du chemin de fer Transcontinental a été poussée vigoureusement durant l'année dernière. La voie ferrée a été ouverte pour le transport des moissons de Winnipeg à la rivière Bataille, une distance de 675 milles.

Des travaux d'exploration pour une voie ferrée entre les terres à blé de l'ouest et la baie d'Hudson sont poussés avec énergie. Quatre partis sont à l'œuvre depuis le mois d'août dernier. Leur rapport fera voir s'il est possible d'en arriver à une décision quant à la route à suivre, et sur le coût approximatif. Les dispositifs de la Loi des terres du Canada passée à la dernière session pour la vente des préemptions et des homesteads d'achat, a créé une source de recettes assez considérables pour faire face aux frais de construction du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, sans grever les recettes ordinaires. Du premier septembre, date de la mise en vigueur de la loi, au premier janvier, les ventes de préemptions et de homesteads d'achat se sont élevées à plus de deux millons d'acres, toutes sujettes aux conditions d'établissement des homesteads.

L'ensemble total de l'immigration n'a pas atteint le chiffre élevé des années précédentes, mais le nombre de ceux qui sont venus s'établir sur nos terres vacantes s'est cependant maintenu durant la dernière saison. Grâce à la surveillance plus sévère du département de l'émigration, la condition sociale de ces nouveaux habitants du Canada semble être excellente et promet un grand accroissement de la fortune publique.

Le Gouvernement du Royaume-Uni s'étant montré disposé à faire entrer un représentant du Canada au nombre des délégués à la conférence tenue à Shanghaï, dans le but de faire une enquête sur le commerce de l'opium, mon gouvernement a été heureux d'accepter une offre qui démontre l'importance croissante du Canada. A la recommandation de mon gouvernement celui du Royaume-Uni a, en conséquence, appelé un membre du Parlement du Canada à faire partie de la commission de Shanghaï.

Des représentants du Canada ont pris part dernièrement à l'organisation et à l'établissement permanent d'un Institut international d'agriculture avec quartier général à Rome,—événement d'un grand intérêt pour notre pays où l'agriculture joue un rôle si considérable dans son économie. Il est satisfaisant de noter que, parmi les quarante-huit Etats qui ont donné leur adhésion à la création de l'Institut, l'on a reconnu l'importance du Canada au point de vue agricole en élisant nos représentants à quelques-unes des plus hautes charges de l'Institut.

L'épouvantable calamité qui s'est abattue sur la Sicile et le sud de l'Italie, et y a entraîné une perte totale de vie et de propriété inouïe et sans égale dans la longue série des désastres mentionnés dans l'histoire, a porté mon gouvernement à offrir de l'aide pour secourir immédiatement les centaines de milles sinistrés sans défense contre la famine et les horreurs qu'elle entraîne. J'ai lieu d'espérer que vous approuverez son initiative.

Conformément à un avis donné durant la session finale du dernier Parlement, une commission a été nommée pour examiner les différentes voies ferrées en corres-

pondance avec l'Intercolonial, et qui pourraient devenir de précieux tributaires de cette ligne. Le rapport de cette commission a été reçu par le gouvernement et vous sera remis.

Le Commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite des officiers du département de la Navigation et des Pêcheries a terminé ses travaux mais n'a pas encore fait son rapport. On l'attend prochainement et dès qu'il aura été reçu, il sera remis entre vos mains.

Un projet de loi sera soumis à votre étude, lequel sera basé sur la législation similaire passée en 1906 par le Parlement du Royaume-Uni, pour la suppression du paiement de commissions et de gratifications secrètes dans les affaires publiques et particulières.

Il vous sera demandé d'étudier des projets de loi concernant les assurances, le service civil, l'immigration, la naturalisation et autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes de la dernière année seront soumis à votre attention; les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront aussi bientôt remises. Elles ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec les nécessités du service public.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je prie la Divine Providence qu'elle vous guide dans vos délibérations pour que celles-ci puissent contribuer à accroître encore la prospérité de notre pays et le bien-être de notre peuple.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Les prières ont été lues.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un bill intitulé: « Loi concernant les chemins de fer ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par Son Honneur le Président.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général mardi prochain.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—L'honorable Sir Mackenzie Bowell et les honorable messieurs Gibson, Lougheed, Béique, Miller, Power, Watson, Casgrain et Ferguson; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence conve-

nable des noms des sénateurs par lui désignés, et que la règle 24*a* soit suspendue relativement à la présente motion.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908, et le rapport du Commissaire de l'industrie laitière et de l'emmagasinage à froid pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

(*Voir Documents de la Session, Nos 15, 1909, et 15a, 1908.*)

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi, et que la règle 24*a* soit suspendue relativement à la présente motion.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 26 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris, Lougheed, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Miller, Mitchell, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott, Talbot, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thompson, Watson, Wilson, Wood, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du Secrétaire d'Etat, pour faire connaître que l'honorable M. Ratz avait été appelé au Sénat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA,
OTTAWA, 19 janvier 1909.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat du Canada, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dix-huitième jour du mois de janvier mil neuf cent neuf, Valentine Ratz, de Parkhill, dans la province d'Ontario, écuier, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province d'Ontario.

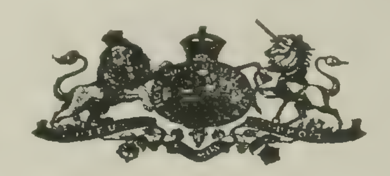
CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Ratz a été introduit entre le très honorable Sir Richard Cartwright et l'honorable M. Coffey.

L'honorable M. Ratz a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffitr.
Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—



CANADA.

[L.S.]

EDOUARD VII, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Valentine Ratz, écuier, de Parkhill, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada:

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin et Conseiller le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans la Notre Puissance du Canada, ce dix-huitième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent neuf, et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Ratz s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Ratz, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été lues et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De la compagnie dite *Brandon Transfer Railway Company.*

Par l'honorable M. McMullen:—De la *Niagara-Welland Power Company* et de la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Par l'honorable M. Talbot:—De la *Alberta Central Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—De J. S. Hough et autres, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba; de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company;* de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company* et de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De la compagnie dite *The Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée; de la compagnie dite *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée, et d'Alfred Wright et autres, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—D'Albert E. Gooderham et autres, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Gibson:—De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin du Canada.

Par l'honorable M. Campbell:—De Victor Blackhall, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Mabel Blanche Blackhall, et d'Annie Louisa Coltman, de la ville de Buckhingham, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Milton Dolose Coltman.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du Secrétaire d'Etat, pour l'exercice expiré le 31 décembre 1907.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 29, 1908.*)

Aussi, la liste du Service civil du Canada, 1908.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 30, 1909.*)

Et aussi, les Ordonnances du Territoire du Yukon, passés par le Conseil du Yukon, pendant l'année 1908.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 44.*)

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement sur l'état de la bibliothèque du Parlement pour l'année 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR L'ANNEE 1908.

A l'honorable Président du Sénat:

Les Bibliothécaires du Parlement ont l'honneur de soumettre leur rapport pour l'année 1908 comme suit:—

A raison de la courte durée des vacances, il n'y a que peu de faits marquants à noter.

Nous avons fait de grands efforts pour obvier aux inconvénients résultant de l'encombrement qui existe dans certaines sections.

Les volumes composant l'index au catalogue ont subi une nouvelle division et ont été agrandis, ce qui a nécessité une dépense considérable.

Durant les vacances, le département des Travaux Publics a remplacé les vieilles fenêtres de la bibliothèque par de nouvelles et il s'est occupé aussi d'améliorer la ventilation. Il résulte de ces changements une amélioration au point de vue de la lumière et du renouvellement de l'air.

Il a été fait des additions considérables à la bibliothèque dans le champ de toutes les connaissances humaines. Grâce à cet accroissement, on trouve aujourd'hui sur nos rayons les ouvrages les plus récents sur l'économie politique, la science sociale, l'histoire du monde et aussi d'anciens ouvrages sur l'Amérique et la science dans tous ses développements.

L'intérêt considérable que tout le Canada a porté à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec et au plan des champs de bataille a induit les bibliothécaires à faire une collection des documents littéraires et historiques publiés relativement à ces fêtes qui ont eu du retentissement mondial.

Les bibliothécaires avaient été mis, l'année dernière, sous l'impression qu'une partie de l'annexe de la Chambre des Communes serait mise à leur disposition pour y placer en sûreté les collections de livres moins souvent consultés que les ouvrages de droit constitutionnel, et de droit public, constamment en usage. Mais lorsque le temps fut venu d'assigner les différentes pièces de l'édifice à leur fin spéciale, aucun espace ne fut trouvé disponible pour la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont en conséquence forcés de parler encore de l'encombrement de l'institution. Si cet état de choses se prolongeait encore quelque temps, il s'en suivrait une grande confusion. Les rayons sont encombrés d'une façon excessive dans chaque section, les livres étant placés en rangées de deux—et même de trois—sur chaque rayon. De là de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de trouver un livre dans un tel encombrement, et avec une lumière défectueuse. Il est à espérer que le nouveau Parlement votera le crédit nécessaire pour mettre à exécution le plan suggéré par l'architecte en chef dans le but de nous donner plus d'espace.

Les bibliothécaires croient de leur devoir, à l'ouverture d'un nouveau Parlement, d'attirer l'attention des membres des deux Chambres sur l'importance qu'il y a pour eux de remettre les livres empruntés, lorsqu'on les leur réclame. Tout délai dans cette matière est de nature à causer des ennuis à leurs collègues qui ont besoin des volumes absents. Une triste expérience nous a fait voir que notre collection nationale a subi des pertes sérieuses dans le passé, à raison de négligence de la part de certains membres qui, ayant emprunté des livres pour les passer à des amis, ont perdu ces volumes de vue, après un certain temps. Un grand nombre d'ouvrages ainsi empruntés n'ont pas encore été rendus.

A raison de l'ouverture du nouveau Parlement, les bibliothécaires croient opportun de réimprimer ici, pour l'information des Chambres, le rapport d'un sous-comité du comité mixte de la Bibliothèque adopté à la session de 1892:—

« Le sous-comité chargé d'examiner les règlements concernant l'usage des livres de la bibliothèque par les membres du Parlement, pendant la session, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

« Le sous-comité est d'avis que les livres suivants, savoir:—

« 1. Débats du parlement impérial.

« 2. Rapports sur les lois.

« 3. Revues légales.

« 4. Débats du Canada et des colonies.

« 5. Les papiers parlementaires de la Grande-Bretagne.

« 6. Les Statuts du Canada et des provinces.

« 7. Ouvrages sur la pratique et le gouvernement parlementaire.

« 8. Compilations statistiques.

« 9. Les papiers du congrès des Etats-Unis et autres ouvrages similaires qui sont constamment en usage parmi les députés ne devraient pas être emportés de la bibliothèque, sauf pendant un débat et durant une séance de l'une ou l'autre Chambre, et

qu'il soit enjoint aux bibliothécaires de s'assurer de la rentrée de ces livres à la fin de la séance de la Chambre.

« Votre comité est d'opinion que les règles générales actuellement en vigueur, concernant l'usage de la bibliothèque par les députés sont suffisamment explicites, sauf l'exception ci-dessus.

« Toutefois votre comité considère qu'il est opportun que l'attention des députés soit attirée sur ces règlements et qu'ils devraient exercer leurs privilèges, en tenant compte des intérêts de la bibliothèque, et des besoins de leurs collègues, en ce qui concerne le nombre de livres pris en une fois et la durée pendant laquelle ils les gardent.»

Les bibliothécaires regrettent que, vu le temps qui s'est écoulé depuis 1892 et l'indifférence de la part des députés, ces règlements très nécessaires ont été quelque peu négligés. Il en est résulté un double inconvénient pour la bibliothèque et pour les membres du Parlement.

Les bibliothécaires recommandent ces règlements à la considération des membres des deux Chambres. A eux de les mettre en pratique.

Le catalogue supplémentaire pour 1908 est entre les mains de l'imprimeur du Roi depuis assez longtemps et sera distribué dès qu'il sera reçu.

La liste des dons faits à la bibliothèque, ainsi que celle des ouvrages déposés en vertu de la loi concernant la propriété littéraire, se trouvent annexés au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DeCELLES, *B.G.*,
MARTIN J. GRIFFIN, *B.P.*

Bibliothèque du Parlement,
20 janvier 1909.

(*Pour l'appendice à ce rapport, voir documents de la session, No 33.*)

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la première session du onzième Parlement, ayant été lu,

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand'Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

Plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 27 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Boucherville, de, (C.M.G.) Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Choquette, Coffey, Comeau, Cox, Dandurand,

David, Davis, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris,

Lougheed, Macdonald (I.-P.E.) MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Miller, Mitchell, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier,

Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott, Talbot, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thompson, Watson, Wilson, Wood, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Bostock):—De la Banque de Vancouver, et de W. H. Murison et autres, de la cité de Vancouver.

Par l'honorable M. Perley:—De la *Kootenay Central Railway Company.*

Par l'honorable M. Choquette:—D'Ernest F. de Varennes, M.L.C., et autres, des cités de Québec et de Montréal.

Par l'honorable M. Chevrier:—D'Edmund Landor Taylor et autres, de la cité de Winnipeg, et de la compagnie dite *Great West Permanent Loan and Savings Company.*

Par l'honorable M. Domville:—De John D. Newton, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, et de l'honorable J. Douglas Hazen et autres, de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Casgrain:—De l'association dite *The Royal Guardians.*

Par l'honorable M. Ratz:—De la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*

Par l'honorable M. Mitchell:—De H. Ella Tomkins, de la ville de Coaticooke, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec John Edwin Charles Tomkins.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents ae la Session, No 2, 1909.*)

Aussi, le rapport de l'Auditeur général, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Vol. I—Parties A, C jusqu'à J inclusivement, et L, M, N. Vol. III—Parties V, W. X, Y.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 1, 1909.*)

Aussi, le rapport du département du Commerce pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Partie I—Commerce canadien.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 10, 1909.*)

Aussi, les tableaux du commerce et de la navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 11, 1909.*)

Aussi, le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 27, 1908.*)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David, à savoir:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Gibson, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 27 janvier 1909.

1. Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour les composer, savoir:—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement:—

Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Baker, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Chevrier, Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, McHugh, Miller, Poirier, Power, Ross (Middlesex) et Wilson.—17.

Comité mixte des Impressions du Parlement:—

Les honorables messieurs Sir John Carling, C.C.M.G., Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Derbyshire, DeVeber, Domville, Ellis, Frost, Gillmor, Legris, Mackay (Alma), MacKeen, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Roy, Talbot et Thibaudeau (Rigaud).—21.

Comité des Ordres Permanents:—

Les honorables messieurs Belcourt, Landry, Choquette, Macdonald (I.-P.-E.), McGregor, McKay (Truro), Tessier, Yeo et Young.—9.

Comité des Banques et du Commerce:—

Les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Campbell, Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Cox, Dandurand, Dessaulles, Sir George Drummond, C.C.M.G., Edwards, Ferguson, Forget, Gibson, Jaffray, Jones, Lougheed, Macdonald (I.-P.-E.), Mackay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McMillan, McMullen, McSweeney, Perley, Ross (Middlesex), Ross (Moosejaw), Scott, Shehyn, Sullivan, Thibaudeau (de la Vallière), Thompson, Wood et Yeo.—32.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres:—

Les honorables messieurs Baird, Baker, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir John Carling, C.C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Casgrain, Choquette, Cox, Dandurand, David, Davis, DeVeber, Domville, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Godbout, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, Mitchell, Owens, Poirier, Power, Robertson, Ross (Moosejaw), Scott, Sullivan, Talbot, Tessier, Thompson, Watson et Young.—50.

Comité des Bills Privés Divers:—

Les honorables messieurs Baird, Béique, Beith, Belcourt, Bostock, de Boucherville, C.M.G., Campbell, Cloran, Coffey, Comeau, Dandurand, David, Domville, Douglas, Edwards, Godbout, King, Legris, McGregor, McHugh, Montplaisir, Ratz, Ross (Halifax), Shehyn et Thibaudeau (Rigaud).—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité:—

Les honorables messieurs Beith, Bolduc, Casgrain, Fiset, Frost, Gibson, Landry, McDonald (Cap-Breton), McKay (Truro), McLaren, McSweeney, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Power, Riley, Robertson, Ross (Moosejaw), Roy, Thompson, Watson, Wilson, Wood et Yeo.—25.

Comité du compte rendu des Débats:—

Les honorables messieurs Béique, Coffey, Costigan, Ellis, Ferguson, Mitchell, Poirier, Ross (Middlesex) et Roy.—9.

Comité des Divorces:—

Les honorables messieurs Baker, Bostock, Cox, Kirchhoffer, Lougheed, McMullen, Wilson, Wood et Young.—9.

Comité du Restaurant:—

Son Honneur le Président et les honorables messieurs Campbell, Dessaulles, McMillan, McSweeney, Robertson et Tessier.—7.

2. La nomination des sénateurs devant composer les comités permanents constitués par l'ordre de Votre Honorable Chambre en date du deux avril mil neuf cent huit, à savoir:—

Le comité de l'Agriculture et des Forêts,
Le comité de l'Immigration et du Travail,
Le comité des Relations commerciales du Canada,
Le comité de l'Administration du service civil,
Le comité de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires,
Le comité des Edifices et terrains publics,

exigera plus de temps et une considération plus approfondie. Votre comité n'a pas de rapport à présenter aujourd'hui, et il demande respectueusement la permission de se réunir de nouveau à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 28 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Boucherville, de, (C.M.G.),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.-P.E.)
MacKay (Alma),
Mackeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera demain, il reste ajourné jusqu'à jeudi, le vingt-cinquième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Riley:—De la compagnie dite *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Par l'honorable M. Gibson:—De la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Par l'honorable M. Young:—De l'*Ottawa Fire Insurance Company.*

Par l'honorable M. Watson:—De Herman Finger et autres, de Port-Arthur et de Winnipeg.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Brandon Transfer Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Niagara-Welland Power Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la *Collingwood Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de son chemin de fer.

De l'*Alberta Central Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De J. S. Hough et autres, de la cité de Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian Western Railway Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie une convention concernant les facilités communes à Fort-William, Ont.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie et confirme une convention faite avec le *Midland Railway of Manitoba* concernant les facilités communes à Portage-la-Prairie, Manitoba.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention faite entre elle et Sa Majesté le Roi, représentée par le trésorier de la province d'Ontario, concernant la subvention de la dite province à l'embranchement du dit chemin de fer au lac Supérieur.

De la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée, demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs.

De la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée, demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs.

De Alfred Wright et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

De Albert E. Gooderham et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Dominion of Canada Burglar and Plate Glass Insurance Company.*

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi qui augmente leurs pouvoirs d'emprunt et à d'autres fins.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat les rapports suivants :—

SÉNAT.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que les services de deux pages ont été requis à l'ouverture de la présente session du Parlement, parce que deux des quatre pages employés à la dernière session avaient atteint la limite d'âge fixé pour cette charge.

Que, pendant l'absence du Président, le greffier, suivant la coutume en usage jusqu'ici, a nommé Coleman Gillespie et Clifford Russell pour remplir les dites positions, ces nominations étant soumises à l'approbation du Sénat.

Le soussigné, en conséquence, recommande que ces nominations soient ratifiées, les salaires devant être les mêmes que ceux des autres pages.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

SÉNAT.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier fait rapport qu'il faut s'assurer les services d'un employé sessionnel dans le bureau du greffier en loi du

Sénat, à cause de la résignation de l'employé qui a rempli cette charge jusqu'à présent.

Le soussigné recommande, en conséquence, que M. Arthur Hinds soit nommé à cette position pendant la présente session du Parlement au salaire de soixante et quinze dollars par mois.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

SÉNAT.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier a fait rapport qu'Arthur O'Leary, messager sessionnel du Sénat, a envoyé sa résignation et que les services d'une autre personne sont requis pour remplir cette vacance.

Le soussigné, en conséquence, recommande que Justin O'Leary soit nommé à cette position au salaire des messagers sessionnels et que cette nomination date du commencement de la session.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que les dits rapports soient pris en considération par le Sénat demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport, les états et les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Partie I—Accise. Partie II—Poids et mesures, gaz et lumière électrique.

Ordonné, qu'ils soient déposé sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 12, 1909.*)

Aussi, un état des assurances payées sur la route du Saint-Laurent pour les marchandises, les provisions et les grains, depuis 1900 à 1907, les deux inclusivement.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 91.*)

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le premier rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui composeront les différents comités permanents pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé l'honorable Sir John Carling et les honorables messieurs Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Derbyshire, DeVeber, Domville, Ellis, Frost, Gillmor, Legris, Mackay (Alma), MacKeen, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Roy, Talbot et Thibaudeau (Rigaud),

pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Parlement pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Baker, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Chevrier, Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, McHugh, Miller, Poirier, Power, Ross (Middlesex) et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 29 janvier 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Boucherville, de, (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Montplaisir,
Perley,
Power,
Poirier,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau, (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De la *Southern Central Pacific Railway Company;* d'Andrew T. Drummond, président, et autres, directeurs provisoires de la compagnie dite *Winnipeg and North Western Railway Company*, et de J. F. Rochester et autres, de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson; de Thomas B. Coombs et autres, membres de l'Armée du Salut du Canada, et de la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*

Par l'honorable M. Casgrain:—De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Par l'honorable M. Mitchell:—De Samuel G. McClenahan, de Montréal, et autres, de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Gibson:—De John Grant Ridout, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Alice Mabel Ridout.

Par l'honorable M. Derbyshire:—De Frank Parsons, de Westbourne, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Ellen Parsons.

Par l'honorable M. Watson:—De John Wake, de la ville de Minnedosa, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Amy Wake.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, demandant l'adoption d'une loi changeant la date de son assemblée annuelle, l'autorisant à acquérir des propriétés à Ottawa, et à d'autres fins.

Des directeurs provisoires de la Banque de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai fixé pour obtenir du bureau de la Trésorerie le certificat leur permettant de commencer leurs opérations.

De Wm J. Murison et autres, de la cité de Vancouver, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Western Canadian Life Assurance Company.*

De la compagnie dite *The Kootenay Central Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements.

D'Ernest F. de Varennes, M.L.C., et autres, des cités de Québec et de Montréal, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *British Colonial Fire Insurance Company.*

D'Edmund Landor Taylor et autres, de la cité de Winnipeg, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Imperial Fire Insurance Company.*

De la *Great West Permanent Loan and Savings Company,* une compagnie constituée en corporation dans les Statuts Revisés du Manitoba, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puissance.

De John D. Newton, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, et de l'honorable J. Douglas Hazen et autres, de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Salisbury and Harvey Railway Company.*

Des « Royal Guardians », une association constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puisance, et

De la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Vendredi, 29 janvier 1909.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

FRED. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gibson, président du comité permanent des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

WM GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Bills Privés Divers a l'honenur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE McHUGH,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Jones, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 28,
Vendredi, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à (3) trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG.
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 28,
Vendredi, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, qui expire le mercredi, dixième jour de février prochain, soit prolongé au mercredi, dixième jour de mars prochain; aussi, que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire le mercredi, dix-septième jour de février prochain, soit prolongé au mercredi, dix-septième jour de mars prochain; et aussi, que le délai fixé pour la réception des rapports de tout comité permanent ou spécial relativement aux bills privés soit prolongé au mercredi, quatorzième jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport, et qu'il soit adopté maintenant.

Son Honneur le Président, du comité du Restaurant, a présenté son premier rapport:—

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Chambre du Président,
Vendredi, 29 janvier 1909.

Le comité du Restaurant a l'honneur de présenter son premier rapport:—

1. Le comité s'est réuni ce jour et a choisi Son Honneur le Président, comme président du comité.

2. Le président a fait rapport que le comité mixte des deux Chambres du Restaurant ont demandé que le service du restaurant du Sénat soit transféré pour l'usage du restaurant mixte.

3. Le comité recommande que le secrétaire de ce comité soit autorisé à remettre au comité mixte toutes les porcelaines et faïences (autres que celles qui portent le chiffre du Sénat), toutes les argenteries (sauf celles qui seraient conservées pour l'usage dans les appartements des dames et du président) et tout le linge de table.

Le tout respectueusement soumis.

J. K. KERR,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport, et qu'il soit adopté maintenant.

L'honorable M. Watson a présenté, pour l'honorable M. Dandurand, le second et dernier rapport du comité mixte du Restaurant nommé la session précédente et maintenu par l'autorité du Sénat en date du 18 juillet 1908.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

Le comité mixte du Restaurant, nommé à la dernière session, a l'honneur de présenter son deuxième et dernier rapport.

Dans l'intérim, votre comité a organisé et meublé le restaurant, utilisant en autant que possible les ustensiles des deux anciens restaurants du Sénat et de la Chambre des Communes, a nommé un *steward* qui a surveillé les progrès des travaux, et a vu à ce que le restaurant fût prêt pour l'ouverture du Parlement.

Le comité recommande qu'un comité mixte permanent des deux Chambres, composé de quatre membres de chacune et des présidents des deux Chambres *ex-officio,* soit nommé pour surveiller les affaires du dit restaurant.

R. DANDURAND.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soit suspendue relativement au dit rapport, et que le dit rapport soit adopté maintenant.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 34, 1909.*)

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que les paragraphes (*a*) et (*f*) de la règle 24 soient suspendues.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Campbell, Watson, Lougheed et Landry, soient choisis pour agir comme membres du Sénat dans le comité mixte permanent du Restaurant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Campbell, Landry, Lougheed et Watson pour aider Son Honneur le Président dans la direction du Restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte permanent du Restaurant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-cinquième jour de février prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-cinquième jour de février prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la recommandation suivante de Son Honneur le Président, à savoir:—

Que Coleman Gillespie et Clifford Russell soient nommés pages, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que la dite recommandation soit agréée.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la recommandation suivante de Son Honneur le Président, à savoir:—

Que M| Arthur Hinds soit nommé employé sessionnel, au salaire de soixante et quinze dollars par mois, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que la dite recommandation soit agréée.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la recommandation suivante de Son Honneur le Président, à savoir:—

Que M. Justin O'Leary soit nommé messager sessionnel à la place d'Arthur O'Leary, et que cette nomination date du vingt janvier courant, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que la dite recommandation soit agréée.

Alors, le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a alors déclaré le Sénat continué au jeudi, le vingt-cinquième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 25 février 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moose Jaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young:—De W. A. Faulkner et autres, de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie dite *Hart-Otis Car Company, Limited.*

Par l'honorable M. McMullen:—De la compagnie dite *Walkerton and Lucknow Railway Company;* de la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company;* de la compagnie dite *Thessalon and Western Railway Company;* de D. A. Stewart et autres, de la cité de London, et de la compagnie dite *The Windsor-Essex and Lake Erie Rapid Railway Company.*

Par l'honorable M. Wilson:—De la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

Par l'honorable M. McHugh:—De Washington R. McCloy, de la cité d'Elwood, dans l'Etat de l'Indiana.

Par l'honorable M. Cloran:—De E. A. Bayne et autres, directeurs provisoires de l'*Anglo-Canadian and Continental Bank*, et de L. J. N. Miller et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Beith (pour l'honorable M. Campbell):—De la compagnie dite *Toronto, Niagara and Western Railway Company.*

Par l'honorable M. Derbyshire:—De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Par l'honorable M. Riley:—De W. K. Houston et autres, de la cité de Victoria, et de la *Mexican Transportation Company, Limited.*

Par l'honorable M. Watson:—De la compagnie dite *Hudson's Bay and Pacific Railway Company*; de la compagnie dite *Submarine Company*; de Thomas L. Smith,

de la cité de Milwaukee, dans l'Etat de l'Indiana; de la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company*, et de la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company.*

Par l'honorable M. Tessier:—De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Par l'honorable M. Talbot:—De la compagnie dite *Athabasca Railway Company;* de Frank M. Gray, de la cité de Toronto; d'Arthur John Bell et autres, de Prince-Albert, dans la province de la Saskatchewan; du très révérend Clement Hoyler et d'Aaron William Morley Campbell, de la ville de Fort-Saskatchewan, demandant l'adoption d'un bill pour dissoudre son mariage d'avec sa femme Sarah Campbell.

Par l'honorable M. Belcourt:—De la compagnie dite *Cobalt Range Railway Company,* et de la compagnie dite *The Quinze and Blanche River Railway Company.*

Par l'honorable M. Perley:—D'Evelyn Martha Keller, de la cité de Toronto, demandant l'adoption du bill pour dissoudre son mariage avec son mari Henry Keller.

Par l'honorable M. Bostock:—De la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*; de la compagnie dite *Kootenay and Arrowhead Railway Company;* de la compagnie dite *British Columbia Southern Railway,* et de la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company.*

Par l'honorable M. De Veber:—De la compagnie dite *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* et de John H. Senkler et autres.

Par l'honorable M. Jones:—De Mildred Grendolyn Platt Patterson, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'un bill à l'effet de dissoudre son mariage avec son mari Charles Colebrooke Patterson.

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De Laura McQuoid, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec son mari William McQuoid.

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Campbell):—De Charles Bowerbonk Lowndes, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Lulu Anna Henderson; d'Annie Bowden, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec son mari Herbert Bowden, et d'Isaac Moore, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Mary Ellen Moore.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et à d'autres fins.

De la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à conclure certain contrat avec la compagnie dite *Alberta Southwestern Railway Company.*

De la compagnie dite *Ottawa Fire Insurance Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Ottawa Assurance Company,* et l'autorise de faire des opérations additionnelles à l'assurance contre l'incendie.

De Herman Finger et autres, de Port-Arthur et Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ontario and Michigan Power Company.*

De Benjamin Folger et autres, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de la *Southern Central Pacific Railway Company.*

De Andrew T. Drummond, président, et autres, du bureau des directeurs provisoires de la *Winnipeg and Northwestern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leur voie ferrée et les autorise à construire certaines autres lignes d'embranchement.

De James Forest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de la *Superior and Western Ontario Railway Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De Thomas B. Coombs et autres, officiers et membres de l'Armée du Salut en Canada, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de l'*Armée du Salut.*

De la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western,* demandant l'adoption d'une voie qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer, et qui leur donne le droit de construire un chemin de fer élevé pour traverser la cité de Montréal et la ville de Maisonneuve, de l'est à l'ouest.

De Samuel G. McClenahan, de la cité de Montréal, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian, Liverpool and Western Railway Company.*

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes demandes faites à la Commission des chemins de fer par le ministre des Chemins de fer en vertu de l'article 28 de la Loi des chemins de fer; aussi, copie de tous arrêtés du conseil rendus pendant les derniers douze mois, concernant les traverses à niveau des routes publiques par les chemins de fer, les dates de ces demandes ou des arrêtés en conseil.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat:—

1° Le rapport annuel fait suivant le chapitre 26 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: « Loi concernant les unions ouvrières », et soumis au Parlement en conformité de l'article 33 de la dite loi;

2° Un état des obligations enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier état (7 décembre 1907).

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 55.*)

Aussi, le deuxième rapport conjoint des Commissaires relatif à la démarcation du 141e degré de longitude ouest. (Frontières de l'Alaska).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 81.*)

Aussi, un état des remises faites pendant l'année fiscale expirée le 31 mars 1908, en conformité de l'article 88 de la Loi des sauvages, chapitre 81, S.R.C.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 79.*)

Aussi, les Ordres généraux pour la milice, entre le 28 novembre 1907 et le 31 janvier 1909.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 74.*)

Aussi, le tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1908, avec la liste des paiements et des dépenses de voyage, en vertu des Statuts Revisés du Canada, chap. 91, sec. 6, par. 2.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 54.*)

Aussi, le rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1908.—Marine 1907-08, Pêcheries 1907-08.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, Nos 21, 22, 1909.*)

Aussi, un rapport fait conformément aux prévisions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908; aussi de l'article 5 de l'arpentage des terres fédérales, chapitre 21 des mêmes statuts; aussi du paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi des réserves forestières de la Puissance, chapitre 56, S.R.C., 1906; aussi du paragraphe 3 de l'article 5 de la Loi concernant le parc des montagnes Rocheuses, chapitre 60, S.R.C., 1906; et aussi du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., 1906, ce rapport renfermant des copies de tous les ordres en conseil, les ordonnances ou les règlements faits en vertu d'une des lois mentionnées plus haut et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* depuis la date de la présentation au Parlement d'un rapport semblable, au cours de la dernière session.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 61.*)

Le très honorable Sir Richard Cartwright a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

Honorables messieurs du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez voté en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

GREY.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 15 février 1909.

L'honorable Président a déposé sur la table un état des affaires de la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année terminée le 31 décembre 1908.

Aussi, une liste des actionnaires, pendant la même année, en conformité de la Loi des compagnies de prêt.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 92.*)

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il a été lu par le greffier, comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 février 1909.

A l'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de l'honorable Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont fait et souscrit une nouvelle déclaration de qualification de propriété, pendant les premiers vingt jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

1 Baird,
2 Baker,
3 Béique,
4 Beith,
5 Belcourt,
6 Bolduc,
7 Bostock,
8 Boucherville, de (C.M.G.),
9 Bowell (Sir Mackenzie),
10 Campbell,
11 Cartwright (Sir Richard),
12 Casgrain,
13 Choquette,
14 Cloran,
15 Coffey,
16 Comeau,
17 Cox,
18 Dandurand,
19 David,
20 Davis,
21 Derbyshire,
22 Dessaulles,
23 De Veber,
24 Domville,
25 Douglas,
26 Drummond (Sir George),
27 Edwards,
28 Ellis,
30 Ferguson,
31 Fiset,
32 Forget,
33 Gibson,
34 Gillmor,
35 Godbout,
36 Jaffray,
37 Jones,
38 Kerr,
39 King,
40 Kirchoffer,
41 Landry,
42 Legris,
44 Macdonald (I.P.-E.),
45 Mackay (Alma),
46 MacKeen,
47 McDonald (Cap-Breton),
48 McGregor,
49 McHugh,
50 McKay (Truro),
51 McLaren,
52 McMillan,
53 McMullen,
54 McSweeney,
55 Miller,
56 Owens,
57 Perley,
58 Poirier,
59 Power,
60 Riley,
61 Robertson,
62 Ross (Moosejaw),
63 Ross (Halifax),
64 Ross (Middlesex),
65 Scott,
66 Talbot,
67 Tessier,
68 Thibaudeau (Rigaud),
69 Thibaudeau (de la Vallière),
70 Thompson,
71 Wilson,
72 Wood,
73 Yeo,
74 Young.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du greffier du Sénat:—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 février 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'informer l'honorable Sénat qu'un état détaillé des recettes et des dépenses du greffier avec les pièces justificatives à l'appui a été préparé en conformité de la règle 103 et qu'il est prêt maintenant à être soumis à la Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit état avec les pièces justificatives soient soumis au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Chevrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 1er février 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé un comité composé de messieurs Aylesworth, Béland, Borden (Halifax), Borden (Sir Frederick), Bristol, Brodeur, Daniel, Doherty, Foster, Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Monk, Pardee, Pugsley, Smith (Nanaïmo), et Sutherland, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 1er février 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement; et que les membres du comité permanent des Impressions, savoir: messieurs Allen, Bickerdike, Bristol, Fowke, Gervais, Gordon (Nipissing), Henderson, Hughes, King, Lavergne, Maclean (York), McColl, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McLean (Huron), Magrath, Martin (Sainte-Marie, Montréal), Nantel, Pardee, Rhodes, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Lennox et Addington) agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 10 février 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé messieurs Barker, Sutherland, Monk et Harris pour assister l'honorable M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du Restaurant.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer, à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 26 février 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Carling (Sir John), Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Choquette, Cloran, Comeau, Costigan, Dandurand, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Ellis, Ferguson, Frost, Gibson, Gillmor, Jaffray, Jones, King, Legris, Lougheed, MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, Mitchell, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moose Jaw), Scott, Talbot, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé:

Que, jusqu'à nouvel ordre, lorsque le Sénat s'ajournera le vendredi, il reste ajourné jusqu'au mardi suivant, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. McHugh (pour l'honorable M. Campbell):—De la compagnie dite *The American Bar Lock Company,* de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de la Pennsylvanie.

Par l'honorable M. Talbot (pour l'honorable M. Ratz):—De la compagnie dite *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De la compagnie dite *Kettle River Valley Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—D'Arthur H. N. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa, et d'autres lieux, et de John Christopher Cowan, du district de Souris, dans la province de la Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Daisy Cowan.

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Domville):—De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d'autres lieux.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 26 février 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Brandon Transfer Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Niagara-Welland Power Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

De la *Collingwood Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de son chemin de fer;

De l'*Alberta Central Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée, demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs;

De la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée, demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs;

De la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De Alfred Wright et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada;*

De Albert E. Gooderham et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Dominion of Canada Burglar and Plate Glass Insurance Company.*

De Wm. J. Murison et autres, de la cité de Vancouver, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Western Canadian Life Assurance Company;*

Des directeurs provisoires de la Banque de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai fixé pour obtenir du Bureau de la Trésorerie le certificat leur permettant de commencer leurs opérations;

D'Ernest F. de Varennes, M.L.C., et autres, des cités de Québec et de Montréal, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *British Colonial Fire Insurance Company;*

De Benjamin Folger et autres, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de la *Southern Central Pacific Railway Company;*

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudon's Bay and Western,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Great West Permanent Loan and Savings Company,* une compagnie constituée en corporation dans les Statuts Revisés du Manitoba, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puissance:

De Thomas B. Coombs, et autres, officiers et membres de l'Armée du Salut en Canada, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de l'*Armée du Salut;*

Des *Royal Guardians,* une association constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant d'être constituée en corporation par le gouvernement de la Puissance;

De la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, demandant l'adoption d'une loi changeant la date de son assemblée annuelle, l'autorisant à acquérir des propriétés à Ottawa, et à d'autres fins;

De la compagnie dite *Kootenay Central Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements;

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer, et qui leur donne le droit de construire un chemin de fer élevé pour traverser la cité de Montréal et la ville de Maisonneuve, de l'est à l'ouest;

De Samuel G. McClenahan, de la cité de Montréal, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian, Liverpool and Western Railway Company;*

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi qui augmente leurs pouvoirs d'emprunt et à d'autres fins;

De J. S. Hough et autres, de la cité de Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Canadian Western Railway Company;* et

De Herman Finger et autres, de Port-Arthur et Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ontario and Michigan Power Company.*

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
VENDREDI, 26 février 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », qui lui a été renvoyé en conformité de la règle cent dix-huit (118), et il a constaté que les avis exigés par la règle cent sept (107) ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat les statistiques des chemins de fer de la Puissance du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 20b, 1909.)

Aussi, le septième rapport de la Commission de géographie, contenant toutes les décisions prises jusqu'au 30 juin 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 21a, 1908.*)

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton aux lac des Esclaves », soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture, mercredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 2 mars 1909.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Derbyshire,	Macdonald	Ratz,
Béique,	Dessaulles,	(I.P.-E.),	Riley,
Bolduc,	De Veber,	MacKeen,	Robertson,
Bostock,	Domville,	McDonald	Ross (Middlesex),
Bowell	Douglas,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
(Sir Mackenzie),	Ellis,	McGregor,	Scott,
Cartwright	Ferguson,	McHugh,	Shehyn,
(Sir Richard),	Frost,	McKay (Truro),	Tessier,
Casgrain,	Gibson,	McLaren,	Thibaudeau (de La
Chevrier,	Gillmor,	McMillan,	Vallière),
Cloran,	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
Coffey,	Jaffray,	McSweeney,	(Rigaud),
Comeau,	Jones,	Mitchell,	Thompson,
Costigan,	King,	Montplaisir,	Watson,
Cox,	Kirchhoffer,	Owens,	Wilson,
Dandurand,	Landry,	Perley,	Yeo,
David,	Legris,	Poirier,	Young.
Davis,	Lougheed,	Power,	

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été lues et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De la compagnie dite *Ammonal Explosives (1908), Limited.*

Par l'honorable M. McHugh (pour l'honorable M. Riley) :—De Frederick Coate Wade et autres, de la cité de Vancouver.

Par l'honorable M. Ratz :—De Thomas Francis Johnson et autres, de London, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. De Veber :—De la compagnie dite *The Alseck and Yukon Railway Company.*

Par l'honorable M. McSweeney :—De John L. Weller, de St. Catharines, dans la province d'Ontario, et d'autres, de la cité de Moncton, et autres lieux, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. McMillan :—De Adam T. Shillington et autres, de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Tessier :—De la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* et de la compagnie dite *The Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De W. A. Faulkner et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de certaines lignes d'embran-

chements autorisées, et qui l'autorise à construire une ligne allant de l'embranchement de Crow's-Nest-Pass à un point à ou près Aldersyde, province d'Alberta.

De la *Hart-Otis Car Company, Limited,* de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui autorise les commissaires des brevets à ordonner que certains brevets possédés par eux seront assujettis aux dispositions énoncées dans les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) de l'article 44 de la Loi des brevets.

De la *Walkerton and Lucknow Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée.

De la *Guelph and Goderich Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son embranchement jusqu'à St. Mary's et Clinton.

De la *Thessalon and Northern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui déclare leurs travaux à l'avantage général du Canada.

De D. A. Stewart et autres, de la cité de London, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and North-Western Railway Company.*

De la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De Washington R. McCloy, de la cité d'Elwood, Etat de Indiana, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à étendre la durée du brevet No 77,901.

De E. A. Baynes et autres, directeurs provisoires de la *Anglo-Canadian and Continental Bank,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer le nom de la dite banque, et à d'autres fins.

De L. J. H. Miller et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Kapitchouan Railway Company.*

De la *Toronto, Niagara and Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De W. K. Houston et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Victoria and Barklay Sound Railway Company.*

De la *Mexican Transportation Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Mexican Northwestern Railway Company,* et à d'autres fins.

De la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Submarine Company,* de la cité de New-York, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée des brevets Nos 69,279, 54,231, 54,162 et 54,163.

De Thomas L. Smith, de la cité de Milwaukee, Etat du Wisconsin, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée du brevet No 77,056.

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Abitibi and Hudson Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental, demandant l'adoption d'une loi qui change son siège d'affaires, le nombre des directeurs, la date de l'assemblée annuelle, qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, qui augmente ses pouvoirs d'emprunt, et à d'autres fins.

De l'*Athabaska Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Frank M. Gray, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à délivrer un certificat de paiement des droits ultérieurs requis par la Loi des brevets, relativement au dit brevet, à délivrer de nouveau le dit brevet et à en proroger la durée pour le terme de dix-huit ans.

De Arthur John Bell et autres, de Prince-Albert, province de Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*

Du très révérend Clement Hoyler et autres, de Strathcona, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America.*

De la *Cobalt Range Railway Company,* demandantt l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer à certaines conditions.

De la *Quinze and Blanche River Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et à d'autres fins.

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer.

De la *British Columbia Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire un embranchement.

De la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines lignes d'embranchement, et à d'autres fins.

De la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* et à d'autres fins.

De John H. Senkler et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Kootenay and Alberta Railway Company.*

De l'*American Bar Lock Company,* de la cité de Philadelphie, Etat de Pennsylvanie, demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur le brevet No 93,022 et qui déclare qu'il est valide et en existence, nonobstant l'importation (s'il en est) de l'invention protégée par le dit brevet.

De la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et extensions.

De la *Kettle River Valley Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement.

De Arthur H. N. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Arnprior and Pontiac Railway Company.*

De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 26 février 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport.

Relativement à la pétition de Dame Annie Louise Warwick, de la ville de Buckingham, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Milton Delose Coltman, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, courtier, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kichhoffer, secondé par "honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, a présenté au Sénat les règles et les ordres généraux de la Cour de l'Echiquier, de 1909.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 48.*)

Aussi, le troisième rapport du bureau de la Commission des chemins de fer du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 20c.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazalian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 3 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Cartwright (Sir Richard), Chevrier, Cloran, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris, Lougheed, Macdonald (I.P.-E.), McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Scott, Shehyn, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Coffey:—De la compagnie dite *The Monarch Fire Insurance Company Cash Mutual and Stock, of London, Ontario.*

Par l'honorable M. Derbyshire:—De la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—De la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;* et de Charles Happman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company.*

Par l'honorable M. Mitchell:—De John Denison Smith, de la ville de Richmond, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme May Isabel Stephen.

L'honorable M. Ross (Middlesex a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, qu'un ordre du Sénat émane pour la production d'un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la

valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé en amendement:

Que le débat sur la dite motion soit ajourné.

Après un nouveau débat,

Avec la permission du Sénat:

La dite motion en amendement a été retirée, et

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé en amendement:

Que tous les mots après « renvoyé » soient retranchés et remplacés par les mots « au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Béique,
Bostock,
Bowell
(Sir Mackenzie),
Cartwright
(Sir Richard),
Chevrier,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Derbyshire,
Dessaulles,
DeVeber,
Douglas,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Legris,
Lougheed,
McGregor,
McHugh,
McMullen,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Ross (Middlesex),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young—40.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bolduc,
Coffey,
Comeau,
Domville,
Ellis,
Ferguson,
Gilmour,
Landry,
Macdonald (I.P.-E.),
McDonald
(Cap-Breton),
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Montplaisir—15.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été, sur la même division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (A) intitulé: « Loi relative au transport par eau des marchandises ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
Les articles 1, 2 et 3 ont été lus et agréés.
L'article 4 a été lu et modifié comme suit:—
Page 1, ligne 19.—Après « document » insérez « semblable de liste d'objets ».
L'article 5 a été lu et amendé comme suit:—
Page 2, ligne 10.—Après « document » insérez « semblable de liste d'objets ».
L'article 6 a été lu et agréé.
L'article 7 a été lu et amendé comme suit:—
Page 2, ligne 37.—Après « services » insérez « ou de toute déviation raisonnable ».
L'article 8 a été lu et agréé.
L'article 9 a été lu et modifié comme suit:— (Dans l'anglais seulement.)
L'article 10 a été lu et agréé.
L'article 11 a été lu et modifié comme suit:—
Page 3, ligne 17.—Après « document » insérez « semblable de liste d'objets ».
L'article 12 a été lu et modifié comme suit:—
Page 3, ligne 39.—Après « déclaration » insérez « par écrit ».
Page 3, ligne 40.—Après « permission » insérez « par écrit ».
L'article 13 a été lu et agréé.
L'article 14 a été lu et modifié comme suit:—
Page 4, ligne 2.—Après « document » insérez « semblable de liste d'objets ».
L'article 15 a été lu et agréé.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.
Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et
Les dits amendements ont été lus par le greffier.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le bill bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », ayant été lu,
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (28) intitulé: « Loi concernant la station dite Union et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway Company of Manitoba*, à Portage-la-Prairie », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,
Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 4 mars 1909.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Jones, King, Landry, Legris, Lougheed, MacKay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Scott, Shehyn, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Belcourt :—De la compagnie dite *The Cedar Rapids Manufacturing and Power Company.*

Par l'honorable M. Watson (pour l'honorable M. Jones) :—De la compagnie dite *The Canadian Northern Ontario Railway Company.*

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 2 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Victor Eccles Blackhall, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mabel Blanche Blackhall, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable :—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signifi-

cation d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat de juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 5 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Béique, Bolduc, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Ellis, Ferguson, Fiset, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Jones, King, Landry, Legris, Lougheed, Macdonald (I.P.-E.), McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Scott, Shehyn, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Fiset:—De Pierre E. D'Anjou et autres, du Bic, et d'autres lieux, dans la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De l'*Ammonal Explosives (1908), Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur les brevets Nos 74,458, 91,254 et 92,607, et à d'autres fins.

De Frederick Coate Wade et autres, de la cité de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The British Columbia Life Assurance Company.*

De Thomas Francis Johnson et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge leur charte et les autorise à changer le lieu du siège et le nom de la compagnie.

De l'*Alseck and Yukon Railway Company,* demandant l'adoptiton d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De John L. Weller, de St. Catharines, province d'Ontario, et d'autres, de la cité de Moncton et d'ailleurs, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fundy Tidal Power Company.*

De Adam T. Shillington et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian Medical Association.*

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De la *Monarch Fire Insurance Company, Cash, Mutual and Stock of London, Ontario,* demandant à être constituée en corporation par le Parlement du Canada sous le nom de *The Monarch Fire Insurance Company.*

De la *Brockville, Westport and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son chemin de fer.

De la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines autres lignes d'embranchement.

De Charles Happman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 24.—Retranchez « cinquante » et insérez « quarante ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 15.—Après « inachevé » insérez ce qui suit comme article 2:—

« 2. Sont abrogés par la présente loi l'article 14 du chapitre 66 des Statuts de 1899, le chapitre 61 des Statuts de 1902, et le chapitre 74 des Statuts de 1904 ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retranchez « quarante » et insérez « trente ».

Page 1, ligne 10.—Retranchez « cinquante » et insérez « quarante ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Gibson, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 5 mars 1909.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a choisi les sénateurs suivants pour composer les comités permanents ci-dessous:—

Comité de l'Agriculture et des Forêts.—Les honorables messieurs Baird, Béique, Derbyshire, Edwards, Ferguson, King, Perley, Talbot et Young.—9.

Comité de l'Immigration et du Travail.—Les honorables messieurs Beith, Bolduc, Dandurand, Davis, Frost, Jaffrey, McMullen, Riley et Watson.—9.

Comité des Relations commerciales du Canada.—Les honorables messieurs Bowell (Sir Mackenzie, C.C.M.G.), Campbell, Domville, Jones, McSweeney, Mackeen, Owens, Ross (Middlesex) et Tessier.—9.

Comité de l'Administration du Service Civil.—Les honorables messieurs Belcourt, de Boucherville, C.M.G., Bostock, Ellis, Landry, Lougheed, McGregor, Power et Yeo.—9.

Comité de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires.—Les honorables messieurs Comeau, David, De Veber, Douglas, Fiset, McMillan, Robertson, Roy et Wilson.—9.

Comité des Edifices et Terrains publics.—Les honorables messieurs Casgrain, Choquette, Costigan, Cox, Gibson, Kirchhoffer, McLaren, Ross (Halifax) et Ross (Moosejaw).—9.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 5 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, qui expire mercredi, le dix du mois courant, soit prorogé au jeudi, le quinzième jour d'avril prochain; aussi, que le délai fixé pour la présentation des bills privés, qui expire mercredi, le dix-sept du mois courant, soit prorogé au jeudi, vingt-deuxième jour d'avril prochain; et aussi, que le délai fixé pour recevoir les rapports de tout comité permanent ou spécial sur un bill privé soit prorogé au mercredi, dix-neuvième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé: Loi relative au transport par eau des marchandises », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a pasé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: « Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer, commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company* à Fort-William, Ontario », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 9 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—
Par l'honorable M. Coffey:—De T. R. Pool et autres, de London et d'autres lieux.
Par l'honorable M. Chevrier:—De Frank Denton et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—
De la *Cedar Rapids Manufacturing and Power Company*, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé par la loi qui la constitue en corporation pour l'expropriation des terrains.
De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement, et qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement d'autres lignes d'embranchement déjà autorisées.
De Pierre E. D'Anjou, du Bic, et d'autres, d'ailleurs, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de « La Compagnie du chemin de fer International de Rimouski (*The Rimouski International Railway*.)

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre ».
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: « Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: « Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Postes ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 ».

(*En comité.*)

Les articles 2, 3, 4 et 5 ont été lus séparément et agréés.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott, à savoir:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chcun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les

articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. King, il a été
Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », ayant été lu,

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé en amendement:

« Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé avec le bill au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour être pris de nouveau en considération au sujet des pouvoirs d'émettre des obligations qui doivent être conférés à la compagnie.»

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* ».

Sur moiton de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 10 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Cartwright (Sir Richard), Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Frost, Gibson, Gillmor, Godbout, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris, Lougheed, McKay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Montplaisir, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Scott, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thompson, Wilson, Wood, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Montplaisir:—De James L. Rintoul et autres, de la cité de Montréal, et d'autres lieux.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Mercredi, 10 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui ratifie une convention concernant les facilités communes à Fort-William, Ontario;

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui qui ratifie et confirme une convention avec la *Midland Railway of Manitoba* concernant les facilités communes à Portage-la-Prairie, Manitoba;

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention faite entre elle et Sa Majesté le Roi représentée par le trésorier de la province d'Ontario, concernant la subvention de la dite province à l'embranchement du dit chemin de fer au lac Supérieur;

De Andrew T. Drummond, président, et autres, du bureau des directeurs provisoires de la *Winnipeg and Northwestern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leur voie ferrée et les autorise à construire certaines autres lignes d'embranchement;

De W. A. Faulkner et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de certaines lignes d'embranchement autorisées, et qui l'autorise à construire une ligne allant de l'embranchement de Crow's-Nest-Pass à un point à ou près Aldersyde, province d'Alberta;

De la *Hart-Otis Car Company,* de la cité d'Ottawa. province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui autorise les commissaires des brevets à ordonner que certains brevets possédés par eux seront assujettis aux dispositions énoncés par les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*) de l'article 44 de la Loi des brevets;

De la *Walkerton and Lucknow Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée;

De la *Guelph and Goderich Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son embranchement jusqu'à St. Mary's et Clinton;

De la *Thessalon and Northern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui déclare leurs travaux à l'avantage général du Canada, et à d'autres fins;

De la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Submarine Company,* de la cité de New-York, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée des brevets Nos 69,279, 54,231, 54,162 et 54,163;

De Thomas L. Smith, de la cité de Milwaukee, Etat de Wisconsin, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à proroger la durée du brevet No 77,056;

De la *Manitoba and Northwestern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la *Abitibi and Hudson Bay Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De l'*Athabaska Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De Frank M. Gray, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à délivrer un certificat de paiement des droits ultérieurs requis par la Loi des brevets, relativement au brevet No 77,989, à délivrer de nouveau le brevet No 81,207 et à en proroger la durée pour le terme de dix-huit ans;

De Arthur John Bell et autres, de Prince-Albert, province de Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prince Albert and Hudson Bay Railway Company;*

De la *Cobalt Range Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer dans une certaine direction;

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer;

De la *British Columbia Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire un embranchement;

De la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines lignes d'embranchement, et à d'autres fins;

De l'*American Bar Lock Company,* de la cité de Philadelphie, Etat de Pensylvanie, demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur le brevet No 93,022 et qui déclare qu'il est valide et en existence, nonobstant l'importation (s'il en est) de l'invention protégée par le dit brevet;

De l'*Ammonal Explosives (1908), Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur les brevets Nos 74,458, 91,254 et 92,607, et à d'autres fins;

De Frederick Coate Wade et autres, de la cité de Vancouver, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The British Columbia Life Assurance Company;*

De la compagnie dite *Ottawa Fire Insurance Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Ottawa Assurance Company* et l'autorise de faire des opérations additionnelles à l'assurance contre l'incendie;

De E. A. Baynes et autres, directeurs provisoires de la *Anglo-Canadian and Continental Bank,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer le nom de la dite banque, et à d'autres fins;

De la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

Du très révérend Clement Hoyler et autres, de Strathcona, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America;*

De la *Quinze and Blanche River Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée;

De John D. Newton, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, et de l'honorable J. Douglas Hazen et autres, de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Salisbury and Harvey Railway Company;*

De Arthur H. Bruce et autres, de la cité d'Ottawa et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Arnprior and Pontiac Railway Company;*

De la *Toronto, Niagara and Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental, demandant l'adoption d'une loi qui change son siège d'affaires, le nombre des directeurs, la date de l'assemblée annuelle, qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, qui augmente ses pouvoirs d'emprunt, et à d'autres fins;

De la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et à d'autres fins;

De D. A. Stewart et autres, de la cité de London et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and North-Western Railway Company;*

De la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* et à d'autres fins;

De John Senkler et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Kootenay and Alberta Railway Company;*

De la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement et extensions;

De l'*Alseck and Yukon Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la *Cedar Rapids Manufacturing and Power Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé par la loi qui la constitue en corporation pour l'expropriation des terrains; et

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certaines lignes d'embranchement, et qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement d'autres lignes d'embranchement déjà autorisées.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 9 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de John Grant Ridout, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, employé au service civil, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alice Mabel Ridout, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Cloran a présenté au Sénat un bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat, en date du 3 mars 1909, pour la production d'un état des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations; aussi, un état des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, Nos 119, 119a.*)

Aussi, le rapport de la police montée du Nord-Ouest (*Royal North-West*), 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la session, No 28, 1909.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: « Loi modifiant la Loi des épizooties », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
L'article premier a été lu et agréé.
Les paragraphes 1 et 2 de l'article 2 ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.
Ordonné, que permission soit accordé au dit comité de siéger de nouveau mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », ayant été lu,
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Legris, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,
L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Après débat.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company,* a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
L'article 1 a été lu et agréé.
Il a été proposé d'ajouter au bill ce qui suit, comme article 2:—
« 2. Est modifié l'article 90 de la dite loi par addition, après les mots « d'Etat », dans la 8e ligne, des mots suivants « ou par quelque autre personne y autorisée spécialement par le Gouverneur en conseil ».
Ce qui a été agréé.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement ayant été lu par le greffier,
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
L'article 1 a été lu et modifié comme suit:—
Page 1, lignes 11 et 12.—Retranchez depuis « blessures » jusqu'à « à », ligne 13.
L'article 2 et tous ses paragraphes ont été lus et agréés.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancaster Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 11 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Carling (Sir John), Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Frost, Gillmor, Godbout, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris, Lougheed, MacKay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Scott, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thompson, Watson, Wilson, Wood, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—
Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De Charles C. Van Norman et autres.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.
Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet au Sénat copie d'une convention complémentaire de commerce entre le Canada et la France, conclue à Paris, le vingt-troisième jour de janvier 1909, par Sa Majesté et le Président de la République Française.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, mars 1909.

(*Voir Documents de la Session, No 90.*)

Correspondance relative à la convention complémentaire de commerce entre le Canada et la France.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 101.*)

Le très honorable Sir Richard Cartwright a aussi présenté au Sénat une déclaration des principes de la conférence relative à la conservation de l'Amérique du Nord.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 102.*)

L'honorable M. Tessier a présenté au Sénat un bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. McHugh, pour l'honorable M. Campbell, a présenté au Sénat un bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. McHugh, pour l'honorable M. Talbot, a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (M) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la conciliation et du travail ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. De Veber a présenté au Sénat un bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien bien faire transmettre au Sénat copie de toutes accusations portées contre le juge en chef de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique; aussi, copie de toute correspondance y relative.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian, Liverpool and Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908 », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Eccles Blackhall, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer. Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que la preuve, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 12 mars 1909.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—
Par l'honorable M. David :—De la *Royal Victoria Life Insurance Company.*

L'honorable M. Cloran a présenté au Sénat un bill (T) intitulé : « Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce ».
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le mercredi, vingt-quatrième jour de mars courant.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport, les états et les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice financier expiré le 31 mars 1908. III partie : Falsification des substances alimentaires.
Ordonné, qu'ils soient déposé sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Documents de la Session, No 14, 1909.*)

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé : « Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé pour y être pris de nouveau en considération le rapport et le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Retranchez « *Alberta, Saskatchewan* ».

Dans le titre.—Page 1, ligne 3.—Retranchez « *Alberta, Saskatchewan* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient adoptés.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. King, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, qu'un comité spécial du Sénat sur les ressources minérales du Canada soit nommé et qu'il soit composé des honorables messieurs Lougheed, Bostock, Davis, Watson, Ross (Middlesex), Landry, Wood, Comeau et du proposant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, à Fort-William, Ontario », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique (pour l'honorable M. Watson), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
JEUDI, 11 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Hannah Ella Tomkins demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec John Edwin Charles Tomkins, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 12 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Frank Parsons, de la municipalité de Westbourne, dans la province du Manitoba, ingénieur mécanicien, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ellen Weller et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 16 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable Président a présenté au Sénat la correspondance échangée entre le greffier du Sénat et l'Auditeur général au sujet des sommes déboursées pour payer les comptes du Restaurant.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la dite correspondance soit renvoyée au comité permanent du Restaurant.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Davis:—De Hope Eileen Moreland Drinkle, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec son mari John Clarence Drinkle.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De T. R. Pool et autres, de la cité de London, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prairie Provinces Trust Company.*

De Frank Denton et autres, directeurs provisoires de la *Bank of Winnipeg,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'obtention du conseil du Trésor le certificat permettant à la dite banque d'exercer ses opérations.

De James L. Rintoul et autres, de la cité de Montréal, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.

De Charles C. Van Norman et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Equity Fire Insurance Company of Canada.*

De la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, demandant l'adoption d'une loi relativement au quorum du bureau des directeurs, à la responsabilité des actionnaires, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Royal Life Insurance Company of Canada.*

De J. E. Pelletier, président, et Henry Craig, secrétaire, de la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: « Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba*, à Portage-la-Prairie », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il, et son titre sera-t-il « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The British Columbia and Manitoba Railway Company* » ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisés chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du

Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, a proposé:

Que dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: « Loi modifiant la Loi de conciliation et du travail », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le Sénat s'est divisé.

Pour, 13.—Contre, 20.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 17 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Casgrain:—De la compagnie dite *The Prudential Life Insurance Company of Canada.*

Par l'honorable M. Edwards:—De la compagnie dite *Central Railway Company of Canada.*

L'honorable M. Coffey, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,
MERCREDI, 17 mars 1909.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suvants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

45. Troisième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908.

46. Rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1908.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

40. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1908 au 20 janvier 1909, conformément à la Loi des subsides, 1908.

41. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1908.

42. Relevé conforme à la clause 17 de la Loi d'assurance du service civil pour l'année expirée le 31 mars 1908.

43. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1908-1909.

47. Réponse à adresse du 25 janvier 1909,—Copies de tous les décrets du conseil, correspondance, rapports et autres documents et papiers (non déjà produits) en rapport avec la ligne communément désignée sous le nom de *All Red Line*, dont il est fait mention dans la résolution passée par cette Chambre le 9 juillet 1908, ou concernant tout projet similaire, ou substitution de projet pour une même fin.

49. Classification des départements suivants du service civil intérieur à Ottawa, par décret du conseil du 25 janvier 1909, à compter du 1er septembre 1908, savoir:—

Agriculture,
Auditeur général,
Douanes,
Finances,
(Surintendant des assurances),
Secrétaire du Gouverneur général,
Division des Sauvages,
Revenu de l'Intérieur,
Justice,
Travail,
Bibliothèque du Parlement,
Marine et Pêcheries,
Milice et Défense,
Mines,
Postes,
Conseil privé,
Imprimerie et Papeterie publiques,
Travaux Publics,
Chemins de fer,
Police à cheval du Nord-Ouest,
Secrétaire d'Etat,
Commerce.

50. Correspondance, etc., relativement à la construction d'un passage souterrain près de la jonction du Grand-Tronc à Kingston.

51. Copie des communications officielles adressées par le ministre de la Marine et des Pêcheries au commissaire Cassels, concernant l'abolition du système de patronage dans le département de la Marine et des Pêcheries.

52. Minutes de la Commission d'Economie Interne de la Chambre des Communes aux termes de la règle No 9, du 16 décembre 1907 au 14 juillet 1908, inclusivement.

53. Réponse à ordre du 10 février 1908,—Etat indiquant le nombre de demandes pour l'élargissement de prisonniers et le nombre de demandes accordées depuis 1896 par le ministre de la justice avant l'expiration de la sentence, la durée de la sentence, le date de la mise en liberté, les raisons données à cet effet en autant qu'elles peuvent être communiquées, et le nom de l'avocat qui s'est occupé de l'obtention de la mise en liberté.

54. Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1908.

55. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 7 décembre 1907, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

56. Etat des demandes d'enregistrement en vertu de l'article 33 du chapitre 125 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: « Loi concernant les unions commerciales ».

57. Rapport de la Commission d'amélioration d'Ottawa pour les neuf mois expirés le 31 mars 1908.

58. Réponse partielle à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*a*. Réponse partielle à adresse du 1er février 1909,—Etat faisant connaître tous les décrets du conseil, tous les ordres, règlements et règles des départements, tous les projets de réorganisation adoptés dans les différents départements, toutes les règles établies par les Commissaires du service civil et tous les autres ordres, démarches, procédures en vertu ou en conformité de la loi portant modification de la Loi du service civil, 1908.

58*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*c*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre de fonctionnaires nommés en 1908 dans les divers départements, et transférés du service extérieur dans le service intérieur aux termes de la Loi du service civil, leurs noms et leurs salaires; le nombre de ceux ainsi ajoutés dans les divers départements.

58*d*. Autre réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qui ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*e*. Réponse à ordre du 2 février 1909,—Etat faisant connaître les noms des 85 commis surnuméraires, antérieurement payés à même le revenu casuel, et qui ont été classifiés en vertu de l'article 7 de la Loi du service civil, depuis le 1er septembre 1908, et placés dans la 3me division, subdivision B; le poste rempli par chacun d'eux lors de la classification; les appointements payés, la durée du service, l'âge, et quel examen a été subi; le poste assigné en vertu de la classificaton, et les appointements accordés; les noms des personnes attachées au service civil depuis le 1er septembre 1908, en vertu de l'article 47 de la Loi du service civil, les fonctions qui leur ont été assignées, la date de leur nomination et les appointements accordés.

58*f*. Autre réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles personnes ont été nommées, transférées et promues, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, dans les divers départements soumis à l'application de la Loi du service civil de 1908; quels étaient les emplois et salaires des personnes ainsi transférées et promues à l'époque du changement; quels sont les emplois et salaires actuels de toutes celles qu ont été ainsi nommées, transférées ou promues, et lesquels de ces nominations, transferts ou promotions ont été faits en conformité de la loi actuelle du service civil.

58*g*. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copie des décrets du conseil en vertu desquels ont été accordées les augmentations de salaire, mentionnées sur les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564, édition non revisée du *Hansard*, 1909.

58*h*. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Etat faisant connaître les noms, la date de la première nomination, le poste et le salaire à l'époque de l'augmentation, de chaque commis ou autre employé dans le service extérieur du département des Travaux Publics, à Ottawa, à qui une augmentation de salaire a été accordée le ou après le 1er avril 1908, le montant de telle augmentation, la date à laquelle l'augmentation a été accordée, la date à compter de laquelle l'augmentation est devenue effective et celle à laquelle l'augmentation a été payée; les renseignements identiques respectivement quant aux départements suivants: Milice et Défense, Marine et Pêcheries, Chemins de fer et Canaux, Douanes, Revenu de l'Intérieur, Imprimerie de l'Etat, Affaires des Sauvages, Auditeur général, Finances, Mines, Postes.

58*i*. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copies des décrets du conseil passés depuis le 1er mai 1908 jusqu'au 1er janvier 1909 autorisant des augmentations de salaires aux employés du département des Travaux Publics.

58*j*. Les décrets du conseil attachés au document de la session No 58*g* ci-annexé sont les seuls passés en rapport avec les augmentations de salaires inscrites en détail dans les pages 556, 557, 558, 559, 560, 561, 563 et 564 des *Débats* non revisés de 1909.

Les augmentations accordées aux fonctionnaires employés dans la division des arpentages l'ont été en conformité de la Loi concernant le département de l'Intérieur, chapitre 54, articles 6 et 8 des Statuts Revisés qui se rapporte à l'emploi et au paiement d'aides temporaires, dans la division de l'arpenteur général, pour l'accomplissement de services qui exigent des connaissances techniques, scientifiques ou professionnelles.

Les augmentations accordées aux employés des terres fédérales, service extérieur, terres des écoles, immigration et arpentages de frontières l'ont été en vertu de l'autorité du département.

59. Copie des décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er décembre 1907 et le 1er décembre 1908, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

60. En vertu des dispositions de l'article 57 de la Loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts Revisés du Canada, 1906, copies de tous les décrets du conseil qui ont été passés, ou des règlements qui ont été établis, ou des formules prescrites, par le ministre de l'Intérieur, sous le régime de cette loi, et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, depuis la présentaton au Parlement d'un semblable état à la dernière session précédente.

61. En vertu des dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908; de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21 des mêmes statuts; du paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi des réserves forestières fédérales, chapitre 56, S.R.C., 1906; du paragraphe 3 de l'article 5 de la Loi du parc des montagnes Rocheuses, chapitre 60, S.R.C., 1908; et du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., 1906,—copies de tous les décrets du conseil, ordonnances ou règlements qui ont été passés en vertu de quelque loi ci-dessus mentionnée, et qui ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, depuis la présentation au Parlement d'un état semblable à la dernière session précédente.

62. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Copie de toute correspondance durant les trois derniers mois au sujet du bureau de poste de Lachute-Mills.

63. Décret du conseil, etc., au sujet de l'émission de 50 millions de piastres de nouveau stock par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

63*a*. Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

63*b*. Correspondance relativement au droit de circulation de l'Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax obtenu par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

63*c*. Rapport des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er octobre 1907 au 1er octobre 1908,—ainsi que les noms des acquéreurs.

63*d*. Réponse à adresse du 8 février 1909.—Copie de tout décret du conseil autorisant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien à augmenter son capital-actions.

63*e*. Correspondance ultérieure quant à l'octroi à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de droits de voie sur le chemin de fer Intercolonial entre Saint-Jean et Halifax.

64. Réponse à ordre du 1er février 1909.—Etat faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées à chacun des divers actionnaires de la Compagnie du pont de Québec à compte d'actions, de boni et d'intérêt, respectivement; et quelles sommes sont encore à payer, et à qui.

65. Réponse à ordre du 1er février 1909.—Etat indiquant comment on a disposé (en détail) du crédit de $25,000 voté sous le titre de « Divers » pour les grains de semence dans l'Alberta et la Saskatchewan.

66. Réponse à ordre du 26 janvier 1909.—Etat faisant connaître les détails de l'actif, coté à $157,483,926.17 dans le bilan du Canada, au 31 décembre 1908.

68. Réponse à ordre du 1er février 1909.—Production de toutes les demandes et soumissions originales en la possession du département de l'Intérieur au sujet de la concession forestière No 1122; les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département de l'Intérieur après inspection.

69. Réponse à ordre du 1er février 1909.—Etat indiquant quelles terres ont été vendues le long de la route du Grand-Tronc-Pacifique pour des fins de stations, de termini ou d'emplacements de ville, à quel prix elles l'ont été et à quelles personnes ou corporations.

70. Réponse à ordre du 26 janvier 1909.—Etat indiquant, année par année depuis 1881, les dépenses portées au compte du capital sous le chef de « Terres fédérales », et un état semblable de recettes totales provenant de ventes de terres, de terres houillères, d'emplacements de ville, etc., là où le domaine public a été aliéné permanemment.

71. Réponse à ordre du 1er février 1909.—Etat faisant connaître quel montant d'or, d'argent et de cuivre a été monnayé par la branche de la Monnaie Royale du Canada, et de quel montant des dites monnaies n'a-t-on pas disposé depuis le commencement de la frappe jusqu'au 1er janvier 1909; quelle quantité d'argent à l'état brut a été offerte en vente aux autorités de la Monnaie Royale par des mines canadiennes en 1908, et quelle quantité a été acceptée; quelle raison le gouvernement peut-il donner pour ne pas avoir acheté tout l'argent à l'état brut qui lui a été offert; quel est le mode suivi pour décider de qui les achats doivent être faits; combien de mines canadiennes ont vendu de l'argent au gouvernement, quels sont les noms des dites mines et quelle quantité a été achetée de chacune d'elles.

72. Réponse à ordre du 25 janvier 1909.—Etat faisant connaître les détails formant le total de $699,235.52, item inscrit sous le titre de revenus divers pour le mois de décembre 1908.

73. Réponse à ordre du 25 janvier 1909.—Etat indiquant,—

(*a*) toutes les livraisons gratuites des malles établies ou autorisées depuis le 30 juin 1908, dans les villes ou villages;

(*b*) toutes celles autorisées ou établies depuis cette date;

(*c*) le nombre de personnes desservies par ce système de livraison gratuite dans la localité ou route pour laquelle il a été institué;

(*d*) le coût dans chaque cas.

75. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître comment a été appliqué le crédit de $35,000, destiné à défrayer le coût du forage pour huile, gaz, charbon, etc., et octroyé le 15 juillet 1908;—avec copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, mémoires, etc., se rapportant à ce sujet;—plus la mention du district dans lequel les puits ont été forés; le coût et l'état actuel de chaque puits,—et copie de tous les contrats et soumissions.

76. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'accidents survenus aux traverses à niveau de voies ferrées en Canada, durant la période de cinq années antérieures au 31 mars 1908; (2) les dates de ces accidents et les endroits où ils sont arrivés; (3) la cause présumée de l'accident en chaque cas; (4) le nombre de personnes tuées en chaque cas; (5) le nombre de personnes blessées et la nature des blessures, en chaque cas; (6) une déclaration, en chaque cas, faisant connaître si la traverse était suffisamment protégée ou non; et, dans le cas où telle protection existait, quelle en était la nature.

77. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant toutes les importations en Canada de barres et lingots d'acier, de fer et d'acier laminés, de rails d'acier et d'acier pour constructions (par mois) depuis le 31 mars 1908 jusqu'au 31 janvier 1909, et faisant connaître (*a*) la quantité importée, (*b*) le pays d'importation, (*c*) le port d'entrée, (*d*) la valeur des importations, et (*e*) le montant des droits acquittés.

78. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département du Revenu de l'Intérieur, durant le cours des cinq dernières années, 1904 à 1908, comme suit: nombre de saisies; dates des saisies; par qui exécutées; ce qui a été saisi; la somme réalisée à la vente qu a suivi la saisie; si la vente a été faite à l'enchère publique ou de gré à gré.

19. Relevé des remises d'intérêt faites en vertu du paragraphe 2 de l'article 88 de la Loi des sauvages, chapitre 81 des Statuts Revisés du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1908.

80. Etat faisant connaître combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été nommés à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leurs nominations; s'ils ont été nommés par la Commission de l'Economie Interne ou autrement; combien de commis sessionnels et combien de messagers sessionnels ont été destitués à la Chambre des Communes depuis 1880; quels sont leurs noms et quelle est la date de leur destitution; s'ils ont été destitués par la Commission de l'Economie Interne ou autrement.

81. Copie d'un décret du conseil, du 15 février 1909, touchant le deuxième rapport conjoint de la Commission chargée de déterminer le méridien du 141me degré de longitude ouest (frontière de l'Alaska), et nommée en vertu du premier article de la convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signée à Washington le 21 avril 1906;—aussi copie du dit rapport.

82. Réponse à ordre du 3 février 1909,—Etat faisant connaître quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour empêcher l'introduction des aphtes contagieuses des Etats-Unis en Canada; quels employés officiels ont été spécialement nommés à cette fin, à quelles dates, quelle est la durée de leur service et quel est le montant payé à chacun à titre de salaire ou de dépense; si tout danger de contagion est passé, et si l'embargo sur les animaux vivants venant des Etats-Unis a été levé.

82*a*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître quels Etats des Etats-Unis ont été mis en quarantaine, en vertu d'un décret du conseil, à raison des aphtes contagieuses qui existent dans ces Etats; combien d'inspecteurs ont été nommés par le gouvernement pour empêcher l'importation des bestiaux de ces Etats en

Canada; à quels points sont stationnés ces inspecteurs; quels émoluments reçoivent ces inspecteurs.

83. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat indiquant les quantités de poisson blanc, de doré et d'esturgeon prises, respectivement, en été et en hiver, et leur valeur, qui ont été exportées de ports du Manitoba aux Etats-Unis pendant les années de novembre 1893 à novembre 1908.

84. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Relevé détaillé de tous deniers reçus par le gouvernement fédéral pour la vente de terres, forêts, mines, pêcheries et autres ressources naturelles dans la province de l'Alberta, pendant la dernière année fiscale.

85. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat indiquant de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le bois destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton, ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908; le nombre acheté de chaque personne; le prix; de quelles personnes ont été achetées les machines à travailler le fer destinées aux ateliers de l'Intercolonial, à Moncton ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1908, et le nombre acheté de chaque personne; le prix; les dates (*a*) de l'achat, et (*b*) de la livraison.

86. Réponse à adresse du 15 février 1909,—Copie de tous décrets du conseil, règlements, rapports, correspondance, documents et papiers se rapportant aux divers traités du 11 avril 1908 entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, ou à toute action, procédure, nomination, rapport ou autre matière prise ou faite ou entreprise en vertu des dits traités ou d'aucuns d'eux ou conformément à iceux.

88. Copie la convention spéciale pour la soumission à des arbitres des questions relatives aux pêcheries sur la côte nord de l'Atlantique, en vertu du traité général d'arbitrage conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne le 4 avril 1908.

89. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat indiquant combien de têtes de bétail se trouvent actuellement dans les diverses fermes expérimentales, et quelles sont les diverses espèces d'animaux; quelle est la valeur estimative de chaque espèce; à quoi servent ces animaux; combien d'acres chaque ferme comprend; combien d'acres sont en culture sur chaque ferme.

91. Relevé des assurances payées sur les marchandises, provisions et grains transportés par la route du Saint-Laurent, de 1900 à 1907, inclusivement. (*Sénat.*)

92. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement pour l'année civile 1908, et liste des actionnaires pour la même année, conformément à la Loi des compagnies de prêt. (*Sénat.*)

Le tout respectueusement soumis.

THOS. COFFEY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite

The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Beith, secondé par l'honorable M. Riley, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
MARDI, 16 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement à la pétition de Evelyn Martha Keller, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henry Keller, autrefois de la dite cité de Toronto, employé, actuellement de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis de l'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Grant Ridout, ainsi que les témoignages pris devant le comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (K) intitulé: « Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Beith, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochai

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Eccles Blackhall, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louise Coltman, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des parties politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de

sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat .

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (51) intitulé: « « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 18 mars 1909.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Carling (Sir John), Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Costigan, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Frost, Gibson, Gillmor, Jaffray, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris, Lougheed, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Halifax), Scott, Shehyn, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Wood, Yeo, Young

Les prières ont été lues :—

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Owens :—De Fleetwood Howard Ward, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Jennie May Morell.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur la table toute pétition présentée au Gouverneur en conseil, demandant que le chemin de fer Intercolonial soit mis sous le contrôle de la Commission des chemins de fer du Canada, ainsi que toute correspondance à ce sujet.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Choquette, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie

de toutes accusations, plaintes faites par M. Joseph Girard ou autres au premier ministre ou à tout membre du gouvernement contre la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Tessier, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de faire transmettre au Sénat copie des plaintes faites au gouvernement sur la manière dont les montants affectés par le gouvernement pour les travaux publics étaient dépensés dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, et dans la région du Lac-Saint-Jean.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat,—

(1) Traité international relatif aux eaux limitrophes, signés à Washington le 11 janvier 1909;

(2) Annexe par le Sénat des Etats-Unis.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 104a.*)

L'honorable M. Ellis, du comité permanent du Compte rendu des *Débats*, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 18 mars 1909.

Le comité permanent du Compte rendu des *Débats* a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité est d'opinion que le compte rendu des débats des deux Chambres devrait être fait par le même personnel de sténographes, sous la direction d'un comité mixte du Parlement.

Ce compte rendu, sans être strictement mot à mot, devra être en substance un rapport complet, après l'élimination des répétitions et des amplifications et la correction des erreurs évidentes, mais il conservera tout ce qui ajoute au sens du discours ou à la démonstration des arguments.

Votre comité recommande aussi que l'édition non revisée des *Débats* du Sénat soit distribuée au public comme cela se fait maintenant à la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat contenant les noms des sénateurs qui ont signé la liste de qualification de propriété des sénateurs pendant la deuxième série de vingt jours de la présente session.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il a été lu par le greffier, comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 18 mars 1909.

A l'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de l'honorable Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont fait et souscrit une nouvelle déclaration de qualification de propriété, pendant la deuxième série de vingt jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

1. L'honorable Sir John Carling.
2. L'honorable M. Costigan.
3. L'honorable M. Frost.
4. L'honorable M. Lougheed.
5. L'honorable M. Mitchell.
6. L'honorable M. Montplaisir.
7. L'honorable M. Shehyn.
8. L'honorable M. Watson.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (11) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (20) intitulé :« Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (24) intitulé « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (41) intitulé: «Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », ayant été lu,

L'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Douglas, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres pour y être pris de nouveau en considération ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: « Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Walkerton and Lucknow Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: « Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer ».

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 19 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
David,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Scott,
Shehyn,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, en l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 11.—Retrancher les mots « aux époques et ».

Page 2, ligne 21.—Au mot « sept » substituer le mot « huit », et aux mots « vingt-cinq » substituer les mots « vingt-quatre ».

Page 2, lignes 45 et 46.—Retrancher les mots depuis « y » jusqu'à « se », tous deux inclusivement, et insérer ce qui suit: « 2. La compagnie peut aussi ».

Page 3, ligne 11.—Retrancher l'article 11 et substituer le suivant: —

« 11. La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre l'incendie prévues par la présente loi, avant que deux cent cinquante mille dollars du capital-actions aient été souscrits et que cent mille dollars aient été versés en espèces

dans la caisse de la compagnie pour être affectés aux fins de la compagnie seulement, en vertu de la présente loi.

« (2) La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre les risques de la navigation intérieure et contre les risques du transport intérieur, avant que son capital souscrit ait été porté à quatre cent mille dollars au moins, et qu'un montant additionnel de soixante et quinze mille dollars ait été versé en espèces dans la caisse de la compagnie, pour être affectés aux fins de la compagnie seulement, en vertu de la présente loi.

« (3) Le montant, versé en espèces par un actionnaire, s'élevant à moins de dix pour cent du montant souscrit par lui, ne doit pas être computé comme partie des sommes séparées de cent mille dollars et de soixante-quinze mille dollars, qui doivent être versées dans la caisse de la compagnie en conformité des dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article, et les actions sur lesquelles il a été versé moins de dix pour cent en espèces par le souscripteur ne doivent pas non plus être computées comme partie des actions qui doivent être souscrites tel que prévu par la présente loi.»

Page 3.—Après l'article 11, insérer ce qui suit comme article A:—

« *Article A.*

« Chaque année pendant cinq ans après l'émission d'un permis à la compagnie en vertu de la Loi des assurances, une somme de quinze mille dollars doit être versée annuellement en espèces sur le capital-social de la compagnie, laquelle somme doit être en addition des sommes qui doivent être versées en vertu de l'article 11 de la présente loi.»

Page 3, ligne 23.—Après « 134 » insérer « 135 ».

Page 3, ligne 24.—Après « 158 » insérer « 159 ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Relations commerciales du Canada, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
VENDREDI, 19 mars 1909.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à (3) trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Campbell) a présenté au Sénat un bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Campbell) a présenté au Sénat un bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat une copie de la correspondance et des documents de la Commission du câble du Pacifique relativement à l'exploitation et aux recettes du câble du Pacifique et tous renseignements concernant un câble de l'Atlantique possédé par l'Etat et les câbles de l'Empire en général.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 18 mars 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant à Leurs Honneurs de renvoyer à cette Chambre le bill (No 71) Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith, le dit bill ayant été erronément envoyé au Sénat.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour acquiescer à sa demande et lui reporter le dit bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité de la règle 118 du Sénat.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

BUREAU DE GREFFIER,
OTTAWA, 9 mars 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai eu occasion, au commencement de la session, d'attirer votre attention sur la nécessité d'avoir de l'aide additionnelle pour le travail exécuté par les commis du Sénat. Maintenant que la création des six comités additionnels est devenue un fait accompli par la nomination des membres de ces comités, un fonctionnaire devra être chargé des devoirs de greffier de ces comités. En autant qu'il n'y a

que deux commis disponibles pour exécuter le travail des comités, savoir: Messieurs Soutter et Caron (ce dernier n'étant que novice) il leur sera impossible de répondre à tous les devoirs qui leur seront attribués. Je ne mentionne pas M. Creighton, qui a exercé jusqu'à présent les fonctions de greffier des comités, parce que, outre le travail légal dans son bureau et l'obligation de suivre les réunions des deux comités importants des Banques et du Commerce et des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, il doit surveiller quelque vingt causes en divorce, ce qui prend nécessairement une grande partie de son temps. Je recommanderais, en conséquence, que l'on retint les services d'un fonctionnaire anglais compétent et, de préférence, ceux d'une personne qui comprenne la langue française.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L. E. St. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

P.S.—J'aurais pu faire observer que l'expérience du passé a démontré la nécessité d'avoir, en tout temps, un nombre suffisant de fonctionnaires compétents dans le travail particulier exigé d'eux en cas imprévus.

S. E. St. O. CH.,

G.S.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'il a reçu un rapport du greffier déclarant que l'aide d'un fonctionnaire anglais compétent, bien versé dans la langue française, est requis dans le personnel du Sénat, vu l'accroissement des affaires et pour s'assurer, dans les cas imprévus, les services d'une personne ayant l'expérience du travail particulier exigé d'elle.

Le soussigné recommanderait en conséquence la nomination de M. Byron Nicholson, de Québec, au salaire minimum de la subdivision B de la première division; cette nomination devant être faite subordonnément aux conditions contenues dans l'article 19 de la Loi portant modification de la Loi du service civil, 1908.

Le soussigné a l'honneur de soumettre ce que ci-dessus à la prise en considération et à l'approbation du Sénat.

J. K. KERR,

Président du Sénat.

Chambre du Président,

Ottawa, 11 mars 1909.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit mémoire soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter:—

1. Que lorsque le greffier a déclaré, le 15 février dernier, que les services d'un commis étaient requis dans le bureau des lois du Sénat, vu que la personne ci-devant employée avait démissionné; il a suggéré que la nomination soit faite pour toute l'année et non pas simplement pour le temps de la session, afin de s'assurer les services d'une personne plus compétente pour cette position, et aussi généralement pendant la vacance du Parlement. Vu les devoirs variés et particuliers que ce commis sera appelé à remplir,—la sténographie, la clavigraphie, l'aide dans tout travail légal,

la préparation des rapports des comités, etc., etc.,—qui demandent une grande expérience avant qu'il y devienne versé, le soussigné recommanderait en conséquence que M. Arthur Hinds soit nommé fonctionnaire permanent du Sénat à un salaire de $1,000 par année à compter du 29 janvier dernier (date de sa nomination comme employé de la session).

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Sénat,
OTTAWA, 18 mars 1909.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit mémoire soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 25 février 1909, demandant copie de toutes demandes faites à la Commission des chemins de fer par le ministre des Chemins de fer en vertu de l'article 28 de la Loi des chemins de fer; aussi, copie de tous arrêtés du conseil rendus pendant les derniers douze mois, concernant les traverses à niveau des routes publiques par les chemins de fer, les dates de ces demandes ou des arrêtés en conseil.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 76b.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. McSweeney, a proposé:

Que dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots « mais qu'il soit lu la deuxième fois mardi prochain » soient ajoutés après « maintenant ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé.

Pour, 10.—Contre, 10.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Comeau, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Fraser River and Southern Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 23 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un tableau des constables de la police fédérale employés sur la ligne du chemin de fer Transcontinental pendant l'année 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 46c.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: « Loi concernant la Banque de Vancouver », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats* du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Chevrier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Relations commerciales du Canada, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Byron Nicholson dans le personnel du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Arthur Hinds comme fonctionnaire permanent du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. McGregor, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisés chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du

Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donne son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (46) intitulé: « Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé pa l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabasca Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Su motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », auquel elle demande le concours du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la première fois maintenant.

Le dit bill a été lu la première fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 24 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Costigan:—De la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la compagnie dite *Prudential Life Insurance Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir le certificat lui permettant de commencer ses opérations; et

De la compagnie dite *Central Railway Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures, et à d'autres fins.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 2.—Retrancher le paragraphe (2).

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian, Liverpool and Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 21.—Après « fer » insérer « ailleurs qu'entre les cités de Québec et Montréal, quant à laquelle section de chemin de fer elles ne peuvent dépasser trente mille dollars par mille,».

Page 2, ligne 42.—Retrancher l'alinéa (*c*).

Page 3, ligne 21.—Après « télégraphes » insérer: « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi et de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Davis, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Davis, du comité spécial sur les Ressources Minérales du Canada, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
OTTAWA, 24 mars 1909.

Le comité spécial sur les Ressources Minérales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

THOS. O. DAVIS,
Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Ross (Halifax), du comité permanent des Edifices et Terrains publics, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
OTTAWA, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Edifices et Terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

W. ROSS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Halifax), secondé par l'honorable M. Cloran, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents; a présenté son septième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rappot.
Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—
D'Edmund Lomdor Taylor et autres, de la cité de Winnipeg, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Imperial Fire Insurance Company;*
De la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et à d'autres fins;
De James Forest Rochester et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Superior and Western Ontario Railway Company;*
De Washington R. McCloy, de la cité de Elwood, Etat de Indiana, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir certains droits et à étendre la durée du brevet No 77,901;
De R. K. Houston et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Victorian and Barclay Sound Railway Company;*

De la *Kettle River Valley Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée, et qui l'autorise à construire certaine ligne d'embranchement;

De Adam T. Shillington et autres, de la cité d'Ottawa, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Canadian Medical Association;*

De J. E. Pelletier, président, et Henry Craig, secrétaire, de la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer;

De la *Monarch Fire Insurance Company, Cash, Mutual and Stock of London, Ontario,* demandant à être constitué en corporation par le Parlement du Canada sous le nom de *The Monarch Fire Insurance Company;*

De Pierre E. D'Anjou, du Bic, et d'autres, d'ailleurs, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de La Compagnie du chemin de fer International de Rimouski (*The Rimouski International Railway*);

De Frank Denton et autres, directeurs provisoires de la banque dite *The Bank of Winnipeg,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'obtention du conseil du Trésor le certificat permettant à la dite banque d'exercer ses opérations;

De la compagnie dite *Central Railway Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui augmente son émission de débentures et à d'autres fins;

De Thomas Francis Johnson et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge leur charte et les autorise à changer le lieu du siège et le nom de la compagnie.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les bills suivants de la Chambre des Communes qui lui ont été renvoyés en conformité de la règle 118 du Sénat: (51) « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* » et (63) « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 24 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions de Charles Happman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer; et de T. R. Pool et autres, de la cité de London, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prairie Provinces Trust Company*, et a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été en retard d'une semaine dans chaque cas.

Votre comité, néanmoins, recommande de suspendre la dite règle dans ces cas-ci, parce que les comités auxquels les dits bills seront envoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport du département du Commerce de la Puissance du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Partie III—Service transocéanique subventionné avec tableaux du trafic jusqu'au 31 décembre 1908 et estimés pour l'exercice 1909-1910.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 10b, 1909.*)

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: « Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi, quinzième jour d'avril prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
Les articles 1 et 2 ont été lus et agréés.
L'article 3 a été lu et amendé comme suit:—
Page 2, ligne 8.—Après « commettant », ajouter ce qui suit comme paragraphe (*d*):—
« (*d*) Quiconque, sous l'autorité de la présente loi, est partie à tout acte criminel ou en est sciemment complice, est coupable de cet acte criminel et passible, sur conviction, de la peine ci-dessus établie par le présent article.»
L'article 4 a été lu et agréé.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu une seconde fois par le greffier.
Avec la permission du Sénat:
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que les règles 24*a* et 24*d* du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: « Loi modifiant la Loi relativement au protêt des lettres de change, chèques et billets à ordre », ayant été lu,

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé en amendement:

Que le mot « soit », dans la motion, soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots « mais qu'il soit lu la deuxième fois d'hui en six mois » soient ajoutés après le mot « maintenant ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au vendredi, seizième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Intercolonial de Rimouski », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: Loi concernant la *Vancouver, Westminster and Southern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

La dite motion a été retirée.

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats*, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Byron Nicholson dans le personnel du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé:

Que le dit mémoire soit adopté.

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

Sur moiton de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit mémoire soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité pour qu'il fasse rapport.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du mémoire de Son Honneur le Président recommandant la nomination de M. Arthur Hinds comme fonctionnaire permanent du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit mémoire soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité pour qu'il fasse rapport.

Conformément à l'ordre d ujour, le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas

de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquels la Colombie-Britannique, l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Su motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (8) intitulé: « Loi modifiant la Loi des terres fédérales », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (79) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corpoation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Tessier a présenté au Sénat un bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 25 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Carling (Sir John),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Ellis,
Ferguson,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald, (Cap-Breton),
McGregor,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—Du colonel, l'honorable John Morrison Gibson, lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, et autres.

Par l'honorable M. Choquette:—De la compagnie dite *Montreal Bridge and Terminal Company.*

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Après « brevet », ajouter ce qui suit comme article 2:—

« Quiconque, autre qu'un porteur de permis ou une personne ayant occupé la position d'un porteur de permis, depuis la date de toute dite importation, a commencé en Canada de fabriquer, employer ou vendre quelqu'un des articles que protège le dit brevet d'invention, peut continuer de le fabriquer, employer ou vendre, selon le cas, d'une manière aussi pleine et entière que si la présente loi n'eût pas été rendue.»

Dans le préambule.

Page 1, ligne 5.—Retrancher « propriétaire » et insérer « détentrice ».

Page 1, ligne 9.—Après « sûreté » insérer « considérant que la compagnie, par inadvertance, a importé certains des dits perfectionnements brevetés, contrairement aux dispositions de la Loi des brevets ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Edwards) a présenté au Sénat un bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Chevrier a présenté au Sénat un bill (Z) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Coffey a présenté au Sénat un bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. De Veber a présenté au Sénat un bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Power a attiré l'attention sur l'état peu satisfaisant de la Loi relativement à la mise à la retraite des juges, des fonctionnaires du service civil et autres personnes employées dans le service public du Canada, et il a demandé au très honorable ministre du Commerce si le gouvernement a l'intention de prendre bientôt des mesures pour remédier à cet état de choses.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabasca Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du our, le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Ratz, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », ayant été lu,

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Watson,

La correction suivante a été faite dans l'amendement au paragraphe 3 de l'article 11, à savoir, le mot « ou » a été substitué au mot « et ».

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité spécial des Ressources Minérales du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité permanent des Edifices et Terrains publics.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Halifax), secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soit chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces du Man'toba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du

Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Jeudi, 25 mars 1909.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, en date du mercredi, 24 mars courant, a pris en considération le mémoire présenté par Son Honneur le Président, le vendredi, 19 mars courant, recommandant la nomination de M. Byron Nicholson comme fonctionnaire du Sénat.

Votre comité est d'opinion que la dite recommandation reçoive l'approbation du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Jeudi, 25 mars 1909.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, en date du mercredi, vingt-quatrième jour de mars courant, a pris en considération le mémoire présenté par Son Honneur le Président, le vendredi, dix-neuvième jour de mars courant, recommandant que M. Arthur Hinds soit nommé employé permanent du Sénat au lieu d'être employé sessionnel.

Votre comité est d'opinion que la dite recommandation reçoive l'approbation du Sénat, avec l'entente que M. Hinds sera à la disposition du greffier du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 26 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Carling (Sir John), Cartwright (Sir Richard), Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Gibson, Gillmor, Jaffray, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McSweeney, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Scott, Talbot, Tessier, Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Wood, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 2.—Après « décrète » retrancher l'article 1, et le remplacer par le suivant:—

« 1. Sont ajoutés les paragraphes suivants à l'article 275 de la Loi des chemins de fer:—

« (3) Nul train ne doit traverser une voie publique qui est au niveau des rails, dans une partie populeuse d'une cité, d'une ville ou d'un village, à une vitesse de plus de dix milles à l'heure, à moins que ce passage à niveau ne soit construit et ensuite régulièrement entretenu et protégé en conformité des ordonnances, règles et ordres spécialement rendus par le comité des chemins de fer du Conseil privé ou par la commission, en vigueur au sujet de ce passage à niveau, ou à moins que permis n'en soit donné par quelque règle ou ordre de la commission. La commission peut en tout temps et en tout cas établir la limite de vitesse qu'elle juge à propos.

« (4) La compagnie a jusqu'au premier jour de janvier mil neuf cent dix pour se conformer aux dispositions du paragraphe 3 du présent bill.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
OTTAWA, 26 mars 1909.

Le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Votre comité recommande aussi qu'il soit autorisé à employer un sténographe et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.
Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable Derbyshire, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. McMillan a présenté au Sénat un bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Assiciation* ».
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada*

National Fire Insurance Company », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que les mots suivants soient ajoutés à l'article 2 du dit bill:—

« Et la dite Blanche Mabel Blackhall n'aura pas, à l'avenir, le droit de se remarier dans les limites du Canada, ou de se remarier en dehors des limites du Canada, sans être passible de poursuite pour ce remariage, sous l'autorité des dispositions du Code criminel du Canada relativement aux peines et amendes imposables dans les cas de bigamie.»

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Eccles Blackhall, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Louisa Coltman, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », ayant été lu,
L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:
Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion.
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Bills Privés au bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, relativement à la nomination Nicholson, ayant été lu,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que conformément à la recommandation de Son Honneur le Président du Sénat, basée sur le rapport par écrit du greffier du Sénat, que les services d'un fonctionnaire compétent, bien versé dans la langue française, sont requis dans le personnel du Sénat en vue d'agir comme greffier des comités et de fournir, dans les cas imprévus futurs, les services d'une personne ayant l'expérience du travail particulier exgé d'elle; en tant que la connaissance et les capacités requises pour cette position sont techniques et spéciales et que Son Honneur le Président a recommandé la nomination de M. Byron Nicholson, de la citté de Québec, à cette position, comme possédant ces connaissances et ces capacités;

Que M. Byron Nicholson, de la cité de Québec, pourvu qu'il obtienne de la Commission du service civil les certificats exigés par l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, soit nommé à cette position et classifié dans la subdivision A de la deuxième division, au salaire de .

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, relativement à la nomination Hinds, ayant été lu,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que conformément à la recommandation de Son Honneur le Président du Sénat, basée sur le rapport par écrit du greffier du Sénat, qu'il faut s'assurer les services d'un employé dans le bureau du greffier en loi du Sénat et que cette nomination soit faite pour toute l'année et non simplement pour le temps de la session, afin de s'assurer les services d'une personne plus compétente pour cette position et aussi généralement pour toutes sortes de besogne; que pour remplir cette position il faut des connaissances techniques et spéciales et une grande expérience des différents devoirs; que M. Arthur Hinds, présentement employé pendant la session dans le bureau du greffier en loi du Sénat, possède ces connaissances, cette habilité et cette expérience, et qu'il soit nommé à cette position.

Que le dit Arthur Hinds, de la cité d'Ottawa, à condition qu'il obtienne de la Commission du service civil le certificat exigé par l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, soit nommé à la dite position et soit classifié dans la subdivision A de la troisième divsion, au salaire de $1,000, à compter du 29 janvier 1909.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 23 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement à la pétition de Isaac Moore, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, charretier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec sa femme Mary Ellen Terry et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
MARDI, 23 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Relativement à la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec sa femme Lulu Anna Henderson, autrefois de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER.
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 43,
Mardi, 25 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Mildred Gwendolyn Platt Patterson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Charles Colebrooke Patterson, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, employé civil, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER.
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 30 mars 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Comeau,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du colonel l'honorable John Morrison Gibson, lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, et d'autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de la *Canadian Red Cross Society.*

De la *Montreal Bridge and Terminal Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour exécuter son entreprise, confirme des conventions faites avec d'autres compagnies, augmente ses pouvoirs d'emprunt et son capital-actions, change le nom de la compagnie et l'autorise à relier ses stations terminales à Montréal avec des chemins de fer sur le bord du Saint-Laurent au moyen de ponts ou de tunnels.

De la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui définisse son chemin de fer, proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, augmente son pouvoir d'emprunt, et à d'autres fins.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre un bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Derbyshire a présenté à la Chambre un bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian, Liverpool and Western Railway Company* », tel qu'amendé, ayant été lu,

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. McSweeney, a proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que les mots « ne soit pas » soient substitués au mot « soit » et que les mots « mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois » soient ajoutés à la fin de la motion.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur divison, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Comeau, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Banques et du Commerce pour plus ample considération.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats*, ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Landry, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Comeau, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Chevrier, secondé par l'honorable M. Comeau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Morovian Church in America* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent de l'Hygiène public et de l'Inspection des substances alimentaires », ayant été lu,

L'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé en amendement, que les mots « ne soit pas » soient insérés au lieu du mot « sont » et que l'on ajoute à la fin de la motion les mots « mais qu'il soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant relatif à la nomination d'Edward Ashe à la position de maître d'hôtel, avec le rapport du greffier du Sénat à ce sujet:—

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter que l'abolition du restaurant du Sénat a tellement dérangé les arrangements d'intérieur existant antérieurement dans l'appartement du président, que l'emploi de quelqu'un en qualité de maître d'hôtel est devenu nécessaire pour les achats et autres devoirs.

Le soussigné recommande que ces devoirs additionnels soient confiés à M. Edouard Ashe, messager du président, et que son salaire soit augmenté, en conséquence, de la somme de cent dollars par année.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Sénat,
30 mars 1909.

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 29 mars 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—Relativement à la question que nous avons discutée il y a quelques jours, et au contenu de votre lettre de samedi sur le même sujet, je suis entièrement de votre avis que des mesures dvraient être prises pour obvier aux inconvénients, sans parler de l'augmentation des dépenses, que l'abolition du restaurant du Sénat a causés dans les arrangements d'intérieur existant antérieurement dans l'appartement du président. Je suggérerais la création de la position de fournisseur ou maître d'hôtel, et que M. Edward Ashe, messager du président, en soit chargé en sus de ses devoirs actuels, moyennant une légère augmentation de son salaire annuel, soit $100. M. Ashe a été un serviteur fidèle du Sénat pendant plusieurs années et, j'en suis informé, est parfaitement au fait de cette administration intérieure.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAML E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit mémoire et le dit rapport soient renvoyés au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter que, conformément aux dispositions de la Loi du service civil telle que modifiée par le chapitre 15 des Statuts de 1907-08, il a préparé la liste ci-jointe indiquant l'organisation projetée du personnel de cette Chambre, avec la classification des divers fonctionnaires, commis et employés.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Sénat,
OTTAWA, 26 mars 1909.

ORGANISATION du personnel du Sénat sous l'empire du chapitre 15 des Statuts de 1907-08 et classification des fonctionnaires, commis et employés permanents du Sénat.

Titres, devoirs et nature de l'emploi.	Salaire — Présent.	Salaire — Projeté.	Nom des employés actuels.
	$ c.	$ c.	
Première division, subdivision A, $2,800 à $4,000.			
1. Greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie et greffier du journal anglais ..	2,600 00	2,800 00	Robert W. Stephen
2. Greffier en loi du Sénat, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais	3,500 00	3,500 00	J. G. Aylwin Creighton
3. Gentilhomme huissier de la verge noire, secrétaire des comités	2,200 00	2,800 00	Ernest J. Chambers
Première division, subdivision B, $2,100 à $2,800.			
4. Sergent d'armes, greffier du journal français.	2,000 00	2,100 00	J. de St. Denis Lemoine
5. Deuxième greffier adjoint, traducteur français (vacante)......	2,200 00	....	Vacante par le décès de A. E. Evanturel
Première division, subdivision B, $2,100 à $2,800.			
1. Greffier des affaires de routine et procès-verbaux, commis en charge de papeterie	2,400 00	2,400 00	John Charles Young
2. Comptable et commis de la correspondance..	2,200 00	2,200 00	Charles T. Gibbs
3. Greffier en chef des comités......	2,100 00	2,100 00	Byron Nicholson
4. Traducteur en chef français	2,250 00	2,250 00	Siméon Lelièvre
5. Greffier des ordres permanents et des bills privés	1,900 00	2,100 00	Alex. R. Soutter
Deuxième division, subdivision A, $1,600 à $2,100.			
6. Premier traducteur français.......	1,800 00	1,800 00	J. Boutillier Trudel
7. Deuxième " "	1,800 00	1,800 00	Joseph Bouchard
8. Troisième " "	1,800 00	1,800 00	William Chapman
Deuxième division, subdivision B, $800 à $1,600.			
9. Greffier adjoint du journal français.........	1,200 00	1,200 00	Alfred Garneau
10. Maître de poste..........................	1,050 00	1,050 00	Jean A. Choquette
11. Commis de classe cadette	1,250 00	1,250 00	Adolphe D. Caron
12. Assistant dans le bureau de la papeterie.....	950 00	950 00	William J. O'Neill
13. Commis dans le département en loi ; sténographe	1,000 00	1,000 00	Arthur Hinds
EMPLOIS DIVERS.			
Deuxième division, subdivision B, $800 à $1.600.			
1. Concierge et surintendant des messagers....	1,300 00	1,300 00 et appartem.	John Carleton
Troisième division, subdivision A, $900 à $1,200.			
2. Gardien de la chambre des journaux... . .	900 00	900 00	Arthur R. F. Ralph
3. Huissier	950 00	1,000 00	Joseph Larose
4. Maître d'hôtel du président...............	900 00	1,000 00	Edward Ashe
5. Messager permanent...........	900 00	900 00	Norman McL. Wood
Troisième division, subdivision B, $500 à $800.			
6. Gardien du vestiaire.......	800 00	800 00	Joseph H. Pelletier
7. Messager permanent......................	800 00	800 00	Ernest Bérubé
8. " "	800 00	800 00	John Charles Carleton
9. " "	700 00	700 00	Chas. L. Larose
10. " " asst. au bureau de poste.	700 00	700 00	Thos. B. Weston

EN OUTRE LES PERSONNES SUIVANTES SONT SPÉCIALEMENT EMPLOYÉES :

1. Reporter des débats sur le parquet du Sénat.	$40.00 par semaine pendant la session........	A. B. Hannay
2. Aide-menuisier..........................	$2.25 par jour ouvrable...	Jos. Whitmore
3. Porteur de la malle........................	$3.00 par jour durant la session. $10.00 par mois pendant la vacance............	Edward Batterton
4. Chauffeur................................	$1.75 par jour...........	Thomas Gravelle

ORGANISATION du personnel du Sénat, et classification des différents fonctionnaires, commis et employés.

Nom.	Titre de l'emploi.
FONCTIONNAIRES DU SÉNAT.	
1. Samuel E. St. Onge Chapleau..	Greffier des Parlements, greffier du Sénat, maître en chancellerie et caissier.
2. Ernest J. Chambers, 1re div., subdiv. A..	Gentilhomme, huissier de la verge noire, secrétaire des comités.
3. Robert William Stephen, 1re div., subdiv. A.	Greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie, greffier du journal anglais.
4. J. G. Aylwin Creighton, 1re div., subdiv. A.	Greffier et en loi, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais.
5. J. de Saint-Denis Lemoine, 1re div., subdiv. B.	Sergent d'armes, greffier du journal français.
6. Vacance (par décès de A. E. Evanturel), 1re div., subdiv. B.	2e greffier adjoint, traducteur français.
COMITÉS, JOURNAUX, ROUTINE ET DIVISION DE LA PAPETERIE.	
1. John Charles Young, 1re div., subdiv. B..	Greffier des affaires de routine et procès-verbaux, en charge de la papeterie.
2. Byron Nicholson, 1re div., subdiv. B.. ..	Greffier en chef des comités.
3. Alex. R. Soutter, 1re div. subdiv. B..	2e commis anglais, greffier des ordres permanents et des bills privés.
4. Alfred L. Garneau, 2e div., subdiv. B.. ..	Greffier adjoint du journal français.
5. William J. O'Neill, 2e div., subdiv. B.. ..	Assistant dans le bureau de la papeterie.
6. Arthur Hinds, 3e div., subdiv. A..	Commis dans le département en loi, sténographe.
DIVISION DU COMPTABLE.	
1. Charles T. Gibbs, 1re div., subdiv. B.. ..	Comptable, commis de la correspondance.
2. Adolphe D. Caron, 2e div., subdiv. B.. ..	Commis de classe cadette.
BUREAU DE POSTE.	
1. Jean A. Choquette, 2e div., subdiv. B.. ..	Maître de poste.
2. Thomas B. Weston, 3e div., subdiv. B.. ..	Assistant au bureau de poste et messager permanent.

Nom.	Titre de l'emploi.
	Division de la traduction.
1. Siméon Lelièvre, 1re div., subdiv. B..	Traducteur en chef français.
2. J. Boutillier Trudel, 2e div., subdiv. A..	1er traducteur français.
3. Joseph Bouchard, 2e div., subdiv. A..	2e traducteur français.
4. William Chapman, 2e div, subdiv. A.. ..	3e traducteur français.
	Emplois divers.
1. John Carleton, 2e div., subdiv. B..	Concierge et surintendant des messagers. Huissier.
2. Joseph Larose, 3e div., subdiv. A..	Messager du président, et messager permanent, secrétaire du comité du restaurant du Sénat.
3. Edward Ashe, 3e div., subdiv. A..	Gardien de la chambre des journaux et messager.
4. Arthur R. F. Ralph, 3e div., subdiv. A.. ..	Messager permanent et gardien du vestibule.
5. Jos. H. Pelletier, 3e div., subdiv. B..	Messager permanent.
6. Ernest Bérubé, 3e div., subdiv. B..	Messager permanent.
7. John Charles Carleton, 3e div., subdiv. B..	Messager permanent.
8. Chas H. Larose, 3e div., subdiv. A..N	Messager permanent et maître d'hôtel du président.
9. Norman McL. Wood, 3e div., subdiv. A..	

En outre, les personnes suivantes sont spécialement employées:—

1. A. B. Hannay..	Reporter des débats sur le parquet du Sénat (pendant la session seulement).
2. Jos. Whitmore..	Aide menuisier.
3. Edward Batterton..	Porteur de la malle.
4. Thos Gravelle..	Chauffeur.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*j*) de la règle 24 soit suspendue relativement au dit mémoire.

Alors, sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le mémoire soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité pour qu'il le prenne en considération et fasse rapport.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 31 mars 1909.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Comeau,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, secondé par l'honorable M. Chevrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Algoma à la Baie d'Hudson », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Après « inachevé » ajoutez ce qui suit comme article 2:—

«2. Le chapitre 83 des Statuts de 1899 et le chapitre 111 des Statuts de 1904, sont abrogés.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 11.—Après « télégraphes » insérez: « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 25.—Retranchez l'article 9 et remplacez-le par le suivant:—

« 9. Pour les fins de son entreprise, et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la Loi des chemins de fer, la compagnie peut acquérir de la force ou énergie électrique ou autre qui peut être transmise et délivrée à tout endroit dans le district à travers lequel la construction du chemin de fer est autorisée, et elle peut recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir cette force ou énergie sous toute forme quelconque, céder le surplus, et percevoir des taxes et rémunérations pour ces services; mais ces taxes et rémunérations ne peuvent être exigées ni perçues tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, qui peut aussi, quand il y a lieu, reviser ce tarif.»

Page 2, ligne 46.—Après « téléphoniques », insérez « ou toutes lignes ».

Page 3, ligne 22.—Après « télégraphes », insérez « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 22.—Après « télégraphes » insérez « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 4, ligne 28.—Après « télégraphes » insérez « sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de la Loi des chemins de fer ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé: Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements. qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retranchez « tel que modifié » et insérez « et ».

Page 1, ligne 32.—Après « inachevé », ajoutez ce qui suit comme articles 3 et 4:—

« 3. La *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut construire une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur sa ligne à ou près Hedleyville, de là, dans une direction générale vers l'est, jusqu'à un point sur la rivière Montmorency, près de l'embouchure de la rivière Laval.

« 4. La limite du montant des valeurs que la *Canadian Northern Quebec Railway Company* peut émettre et garantir en vertu des articles 136 à 146 de la Loi des chemins de fer, tous deux inclusivement, doit être un total de trente mille dollars par mille de la ligne dont la construction est autorisée par la présente loi et de toutes lignes dont la construction a jusqu'ici été autorisée, ou qui ont été construites par la compagnie ou ses prédécesseurs par fusion, y compris le montant des valeurs antérieurement autorisées; et ces valeurs ne peuvent être émises qu'en proportion de la longueur de ces lignes de chemins de fer construites ou dont la construction est donnée à l'entreprise.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Mercredi, 31 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que les règles ont été observées:—

De la *Mexican Transportation Company, Limited,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Mexican Northwestern Railway Company,* et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 8,
Mercredi, 31 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company,* demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à conclure certain contrat avec la compagnie dite *Alberta South Western Railway Company,* et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 sont suffisants, à l'exception de l'avis publié dans le *Herald,* de la cité de Montréal, qui n'a pas eu toute la durée voulue.

Votre comité, néanmoins, recommande de suspendre la dite règle dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le dit bill sera envoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 31 mars 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des bills privés et des rapports des comités permanents ou spéciaux sur les bills privés soit prolongé à la fin de la session.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Président, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif à la Bibliothèque du Parlement, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

A l'honorable Sénat:

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Le comité se réunit, pour la première fois, le 19 mars, dans les appartements du Président du Sénat.

Etaient présents: l'honorable Président du Sénat, au fauteuil, l'honorable Président de la Chambre des Communes, les honorables sénateurs Gillmor, Power, de Boucherville, Poirier, Douglas, Chevrier, Costigan, et messieurs Ralph Smith, Monk et Lewis, membres de la Chambre des Communes.

Le rapport des bibliothécaires est lu et adopté.

Il est résolu que la pétition de M. Todd, demandant à être nommé bibliothécaire, soit transmise au gouvernement, pour qu'il la prenne en considération favorable.

Les Présidents du Sénat et de la Chambre des Communes sont constitués en comité chargé de s'entendre avec le ministre des Travaux Publics au sujet de l'agrandissement de la Bibliothèque du Parlement.

Le comité s'ajourne.

J. K. KERR,
Président.

Chambre du Président,
Au Sénat,
VENDREDI, 19 mars 1909.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre un bill (GG) intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son dixième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 25 mars 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.
Relativement à la pétition de John Denison Smith, de la ville de Richmond, dans la province de Québec, commerçant, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec May Stephen, de la dite ville de Richmond, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, en conformité aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.
Obection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas », et que l'on ajoute à la fin les mots « mais que le dit bill soit amendé comme suit:—

Dans le préambule.

Page 1, lignes 3 et 4.—Retrancher « en la dite cité de Toronto » et insérer « en la ville de Barrie, dans la dite province ».

Page 1, ligne 19.—Retrancher « qu'elle vit actuellement » et insérer « qu'elle a vécu depuis ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Grant Ridout, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: « Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, propose:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir, que le rapport recommande l'adoption de l'amendement qui renverse le principe du bill, tel qu'adopté par le Sénat lors de sa deuxième lecture et que de plus, le dit amendement rétablit un article de la loi actuelle que le bill abroge.

L'honorable Président a décidé le point d'ordre mal motivé parce qu'il a été entendu que le Sénat ne s'en tenait pas au principe du bill lorsqu'il a permis la deuxième lecture.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que la règle 119 du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que la règle 119 du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un appendice au rapport du Ministre de l'Agriculture sur les fermes expérimentales pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 16, 1908.*)

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 1er avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Beith, Béique, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Choquette, Cloran, Comeau, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, Jones, King, Kirchhoffer, Landry, Legris, Macdonald (I.P.-E.), MacKay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McSweeney, Mitchell, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott, Shehyn, Talbot, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith » a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Page 1, ligne 30.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 41.—Après « navires » ajouter ce qui suit au paragraphe (*d*) :—

« et la compagnie, en ce qui regarde l'assurance des chaudières à vapeur, peut inspecter les chaudières, tuyaux, machines, moteurs et machinerie, et en faire les certificats d'inspection; ces certificats lient seulement les parties au contrat et ne peuvent servir comme une notification publique d'inspection, et nul tel certificat ne libère le propriétaire d'aucune obligation imposée par une loi d'inspection, soit du Canada ou de quelque province du Canada.»

Page 3.—Retrancher l'article 11.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après « quiconque » insérer « autre qu'un porteur de permis ».

Page 1, ligne 27.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Page 1, ligne 29.—Retrancher « et » et insérer « ou ».

Page 1, ligne 32.—Retrancher les mots « avec ou ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 1er avril 1909.

Le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité juge qu'il est à propos, pendant la présente session, de consacrer son temps à la recherche de renseignements sur tels sujets que la pollution des rivières, l'approvisionnement d'eau pure, les égouts, et sur toutes autres matières concernant la salubrité des cités, villes et villages.

A cette fin, il se propose d'appeler devant lui les officiers et ingénieurs d'hygiène des cités de Montréal, Ottawa et Toronto, et des hommes comme le docteur Monti-

zambert, directeur général du service d'hygiène publique, le docteur Bryce, inspecteur médical en chef de l'immigration, ce qui nécessitera l'emploi d'un sténographe.

Votre comité recommande qu'une somme ne dépassant pas cinq cents dollars soit mise à sa disposition pour être employé à ces fins.

Votre comité recommande aussi que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: « Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: « Loi concernant l'*Athabasca Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: « Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: Loi concernant la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: « Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company*, à responsabilité limitée », a été lu la troisième fois
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: « Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company*, à responsabilité limitée », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Patterson, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitnulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que la règle 119 du Sénat soit suspendue relativement au dit bill.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats* du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé en amendement, que les mots « ne soit pas » soient insérés au lieu du mot « soit » et que l'on ajoute à la fin de la motion les mots « mais qu'il soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », ayant été lu,

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite moiton, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », ayant été lu,

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Gillmor, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Gillmor, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Kootenay and Alberta Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le onzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le douzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer ».

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Baird, a proposé en amendement:

Que les mots « ne soit pas » soient substitués au mot « soit » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ainsi que le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres soient renvoyés à un comité général, avec instruction de rapporter le bill, tel qu'il a été apporté de la Chambre des Communes ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Ellis,	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,
Bolduc,	Ferguson,	McKay (Truro),	Perley,
Boucherville, de	Gilmor,	McMillan,	Ross (Halifax),
Cloran,	Landry,	McSweeney,	Wilson—16.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Bostock, Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Dandurand, David, Dessaulles, DeVeber, Edwards, Fiset, Gibson, Godbout, Jaffray, Jones, Legris, Mitchell, Power, Ratz, Robertson, Ross (Moosjaw), Ross (Middlesex), Scott, Shehyn, Tessier, Thompson, Watson, Yeo, Young—30.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le dit rapport a été adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé : « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 2, ligne 14.—A l'article 1, substituer le suivant :—

« 1. Les dits Thomas Bales Coombs, Henry William Mapp, Albert Gaskin, Willian Scott Potter et John Rawlings, en vertu de leurs fonctions respectives ci-dessus mentionnées, ainsi que leurs successeurs dans les dites fonctions sont constitués en corporation sous le nom de « Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada », dans le but d'administrer en Canada les propriétés, les opérations et les autres affaires temporelles de l'Armée du Salut.»

Page 2, ligne 23.—A l'article 2 substituer le suivant :—

« 2. Si quelqu'une des dites fonctions est changée ou abolie en conformité de la constitution de l'Armée du Salut, toute autre fonction constituée en conformité de la dite constitution peut être substituée à la fonction ainsi changée ou abolie, et la personne remplissant la fonction ainsi substituée devient par là membre de la corporation.»

Page 3, ligne 13.—Après « et », insérer « , subordonnément aux lois provinciales ».

Page 3, ligne 25.—Retrancher depuis « 6 » jusqu'à la fin de l'alinéa « *a* » et y substituer ce qui suit :—

« La corporation, dans le but de permettre aux personnes en Canada désireuses de posséder leurs propres demeures, d'acquérir des terres et de subvenir à leurs propres besoins par leur travail en cultivant le sol ou autrement, subordonnément à toute loi ou à tout règlement en vigueur en Canada ou dans quelque province du Canada, relativement aux objets ou aux fins du présent article, peut ».

Page 3, ligne 44.—Au paragraphe 1 de l'article 7, substituer ce qui suit :—

« 7. La corporation, pour les fins de l'Armée du Salut, peut, dans tout le Canada, établir, soutenir, faire et exercer les opérations suivantes :—

« (*a*) l'impression et la publication ;

« (*b*) la fabrication, l'achat et la vente de marchandises, objets et appareils requis par l'Armée du Salut.»

Page 4, ligne 20.—Au paragraphe 2 de l'article 8, substituer ce qui suit comme paragraphes 2 et 3:—

« (2) La valeur annuelle des biens immeubles possédés par la corporation ou en fidéicommis pour elle dans toute province du Canada pour les objets et les fins des articles 6 et 7 de la présente loi ne peut dépasser cinquante mille dollars, excepté dans la province d'Ontario, où elle ne peut dépasser cent cinquante mille dollars.

« (3) La corporation, dans les dix ans de son acquisition de tous immeubles, doit vendre ou autrement céder et aliéner telle proportion de ces immeubles qui n'est pas nécessaire pour l'usage et l'occupation de l'Armée du Salut en Canada; mais rien dans la présente loi n'est censé changer en aucune manière ni affecter autrement un *trust* relatif à ces immeubles.»

Page 4, ligne 50.—A « douze » substituer « dix ».

Page 5, ligne 3.—A « douze » substituer « dix ».

Page 6, lignes 43 et 44.—Retranchez les mots « ou des Etats-Unis ou de quelqu'un de leurs Etats ».

Page 7, ligne 7.—Après l'article 15, insérer ce qui suit comme article 16:—

« 16. Lorsque le ministre des Finances le demande par écrit, et dans un délai raisonnable fixé par lui, la corporation doit lui transmettre un état quant à la nature et à l'étendue des opérations et affaires de la corporation désignées par lui.

« (2) Chaque état doit être en la forme et contenir les détails demandés par le ministre des Finances et doit être vérifié sous le serment du président de la corporation.

« (3) Si, pendant la période d'un mois, la corporation néglige ou refuse de se conformer à cette demande par écrit du ministre des Finances, elle est passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour de la durée de son défaut, et tout membre de la corporation qui sciemment ou volontairement autorise ou permet ce défaut est passible de la même amende.»

Dans le préambule.

Page 2, ligne 2.—Après « et » insérer « secrétaire ».

Page 2, ligne 8.—Après « provincial » insérer « George Burditt, brigadier, officier provincial ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 2 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Choquette,
Cloran,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jones,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Après l'article 2, insérer ce qui suit comme article 3:—

« 3. La compagnie ne peut exercer les pouvoirs additionnels conférés par la présente loi, à moins que le capital souscrit n'ait été porté à quatre cent mille dollars au moins et que le montant versé en espèces sur ce capital se soit élevé à deux cent mille dollars au moins; mais la compagnie peut exercer—

« (*a*) les opérations d'assurance sur les yachts et les bateaux à moteur sur les eaux navigables intérieures du Canada, dès que le capital souscrit aura été porté à trois cent mille dollars et que le montant versé sur ce capital aura atteint cent cinquante milles dollars;

« (*b*) les opérations d'assurance contre les risques du transport intérieur, dès qu'une somme additionnelle de vingt mille dollars du capital social aura été souscrite et qu'une somme additionnelle de dix mille dollars aura été versée;

« (*c*) les opérations d'assurance contre les cyclones et tornados, dès que la somme de vingt mille dollars du capital social aura été souscrite en outre des sommes ci-dessus mentionnées au présent article, et qu'une somme additionnelle de dix mille dollars aura été versée. »

« (*d*) dans chaque cas, tant qu'un permis pour la transaction de cette branche d'opérations n'aura pas été obtenu en vertu des dispositions de la Loi des assurances.»

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 2 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné:—

Du colonel l'honorable John Morrison Gibson, lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, et d'autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de la *Canadian Red Cross Society*.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 2 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Charles C. Van Norman et autres, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Equity Fire Insurance Company of Canada,* et les autorise à prendre les affaires de la compagnie d'assurance dite *Equity Fire Insurance Company*, une compagnie autorisée d'après la loi d'assurance d'Ontario, et a trouvé que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu toute la durée voulue.

Votre comité, néanmoins, recommande de suspendre la dite règle dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le dit bill sera envoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (II) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Ellis, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

Le comité mixte des Impressions du Parlement a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité a examiné avec soin les documents suivants, et il recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir:—

25*d*. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître combien de boisseaux de blé de semence ont été achetés pour la Saskatchewan et l'Alberta, pour la saison de 1908; de qui ils ont été achetés, à quel prix, et quel en était le type; si ce blé ainsi acheté avait été nettoyé pour fins de semence; si tout le blé ainsi acheté a été employé comme blé de semence; à qui il a été vendu et à quel prix; quelle a été la perte totale subie en rapport avec le blé ainsi acheté.

25*e*. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître combien de minots d'avoine anglaise ont été achetés comme grains de semence pour la Saskatchewan et l'Alberta en 1908, et à quel prix; si cette avoine a été nettoyée avant ou après avoir été achetée; si cette avoine a été employée en entier pour semence; à qui elle a été vendue et à quel prix; le montant total perdu dans cet achat d'avoine en Angleterre, et si des plaintes ont été faites contre la qualité de ce grain de semence.

46*a*. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre Rothwell, Johnston et Stubbs, avocats, de Winnipeg, et le gouvernement ou les Commissaires du chemin de fer Transcontinental quant aux instructions reçues par eux en rapport avec l'achat, de Kerr et Mathews, des terrains pour tête de ligne à Winnipeg, et quant aux services professionnels par eux rendus pour le compte du gouvernement, et la préparation des actes d'acquisition de la propriété; copies des mémoires des procureurs pour frais, vacations et correspondance en rapport avec cette transaction; un état faisant connaître toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les commissaires du chemin de fer, et les vendeurs Kerr et Mathews, à partir du commencement des négociations; et de plus, quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour exproprier la propriété et pour en faie déterminer la valeur par voie judiciaire.

46*b*. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat faisant connaître le décompte final en rapport avec le contrat accordé le 22 août 1906 à J. D. McArthur et Smith et Prendible, sur le chemin de fer National Transcontinental, pour les travaux à exécuter entre la station 9370 et la station 9480; ainsi que le décompte final en rapport avec le contrat accordé le 21 novembre 1908, aux mêmes entrepreneurs, pour travaux à exécuter entre la station 9260 et la station 9370.

46*c*. Rapport de Collingwood Schreiber, écuier, ingénieur en chef, division de l'ouest, chemin de fer National Transcontinental.

46*d*. Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental. pour les neuf mois expirés le 31 décembre 1908.

46*e*. Etat des constables de la police fédérale employés le long de la ligne du chemin de fer Transcontinental durant le cours de l'année civile 1908.

67*a*. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître si le département des Chemins de fer et Canaux a demandé des soumissions pour le clôturage en fil métallique de 144 milles, plus ou moins, durant l'été ou l'automne de 1908; si ces soumissions ont été demandées par annonces publiques ou par circulaires; et combien de soumissions ont été reçues et de qui; si le contrat a été donné, à quel prix et à qui; quelle quantité de fil a été achetée par le susdit département en 1908, soit par voie de soumissions ou autrement, et quel a été le prix par mille.

67*b*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant, en ce qui concerne les item suivants qui paraissent dans les comptes publics:—

Chemin de fer Intercolonial, compte ouvert..	$965,418.00
Embranchement de Windsor..	180.34
Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard..	19,687.00

(*a*) Quelle proportion de ces montants représente des deniers dus au gouvernement depuis une date antérieure à la fin de l'année fiscale 1904-05;

(*b*) Quelle partie du montant ainsi échu a été dépensée au cours de chaque année fiscale antérieure à 1906-07;

(*c*) Une liste des item inclus (*a*) qui représentent un montant excédant cent piastres, avec le nom du débiteur dans chaque cas, la date et la nature du service.

67*c*. Réponse à ordre du 15 mars 1909,—Copie du rapport du bureau de conciliation en rapport avec les commis du trafic-marchandises à Halifax et Saint-Jean, N.-B.

76*a*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat faisant connaître en combien de cas, depuis que la Commission des chemins de fer a été constituée, elle a ordonné que l'on prît des moyens de protection aux traverses des voies ferrées sur les grands chemins, (*a*) en séparant la route et la voie ferrée, (*b*) par des barrières, (*c*) par d'autres moyens, et quelle méthode a été adoptée dans ces cas; quelle a été la nature du point de départ des procédures en chaque cas; quel décret a été rendu quant à la dépense de l'ouvrage ou du service en chaque cas; sur quels points une séparation de la route et de la voie ferrée a été ordonnée, et à quel coût fixe ou estimatif en chaque cas; en combien d'instances et quelles instances, les demandes ont été refusées.

78*a*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Etat faisant connaître les saisies opérées par le département des Douanes durant le cours des cinq années de la période 1904-1908, savoir: le nombre de saisies; la date des saisies; qui a opéré les saisies; les matières saisies; chez qui la saisie a été opérée; la somme réalisée par la vente des matières saisies; si les effets saisis ont été vendus à l'enchère publique ou de gré à gré.

93. Copie du rapport sur les progrès faits dans les études du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, du 1er février 1909.

93*a*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître toutes les explorations faites jusqu'à ce jour en rapport avec le chemin de fer de la Baie-d'Hudson projeté.

94. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Copie de toute correspondance et de tous papiers et rapports d'ingénieurs ou autres concernant l'autorisation et la construction d'un canal entre le lac Simcoe et Newmarket, y compris tous contrats passés, le montant d'argent payé jusqu'à présent, et le coût estimatif des travaux lorsque terminés, ainsi que les plans donnant la dimension du canal, et les raisons commerciales à l'appui de la construction de ces travaux.

95. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat donannt toutes les listes d'électeurs telles que préparées par les énumérateurs et complétées par les sous-officiers-rapporteurs des différentes subdivisions de votation dans le district électoral de Calgary, dans la province d'Alberta, et qui ont servi à la dernière élection générale pour la Chambre des Communes.

95*a*. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître les noms du sous-officier-rapporteur, du greffier du scrutin, du scrutateur ou agent, ou de toute autre personne qui a rempli, respectivement, l'une de ces fonctions dans les différents

bureaux de votation dans le district électoral de Calgary lors de la dernière élection générale pour la Chambre des Communes.

95*b*. Réponse à ordre du 15 mars 1909,—Etat faisant connaître, en ce qui regarde l'élection à la Chambre des Communes qui a eu lieu dans le comté de Montcalm, le 26 octobre 1908, et pour chaque bureau de votation:—(*a*) le nombre total de votes donnés en faveur de chaque candidat; (*b*) le nombre total de bons bulletins; (*c*) le nombre de bulletins rejetés; (*d*) le nombre de bulletins gâtés; (*e*) le nombre de votants inscrits sur les listes; (*f*) le nombre de bulletins entre les mains du sous-officier-rapporteur à l'heure voulue pour le commencement de la votation; (*g*) le nombre de bulletins non utilisés, restés entre les mains du sous-officier-rapporteur à la clôture de la votation; (*h*) le nom et l'adresse de l'officier-rapporteur, des sous-officiers-rapporteurs et des greffiers du scrutin; (*i*) copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et l'officier-rapporteur, ou l'un quelconque des sous-officiers-rapporteurs ou greffiers du scrutin, ou un candidat, en rapport avec cette élection.

95*c*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toutes listes de votants telles que préparées par les énumérateurs, et complétées par les sous-officiers-rapporteurs pour les différents arrondissements de votation dans le district électoral de Qu'Appelle, et qui ont servi à la dernière élection générale pour les Communes; aussi, état faisant connaître les limites des dits arrondissements de votation, ainsi que les noms des énumérateurs, sous-officiers-rapporteurs, greffier du scrutin, et agents des candidats qui ont agi dans chaque bureau de votation.

96. Réponse à ordre du 11 février 1909,—Copie du rapport de Charles Olin au département de l'Intérieur, en rapport avec son voyage en Suède, pour le compte de ce département en 1907-08; aussi, copie de toute la correspondance concernant le choix que l'on a fait de lui pour le dit voyage, ou qui se rapporte au dit voyage en quelqu manière que ce soit .

97. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Copie de toutes demandes reçues pour le transfert de lots de villas dans la section 14,, township 24, rang 1, à l'ouest du 5me méridien, et de toute correspondance à ce sujet depuis le 10 juin 1908.

98. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître quel a été, en moyenne, le nombre d'hommes employés, en quelque manière que ce soit, pour le service, le maintien et les réparations du canal de Carillon et Grenville, durant chacun des mois suivants: juillet et août 1906 et 1908; septembre et octobre 1907 et 1908; quel est le total de la somme déboursée pour gages et salaires, ainsi que la dépense totale de quelque nature que ce soit, en rapport avec le dit canal, durant chacun de ces mois.

99. Réponse à adresse du 22 février 1909,—Copie des décrets du conseil, correspondance, lettres, dépêches, mémoires, communications entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien touchant l'organisation d'un état-major impérial.

100. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughn, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughn, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été données par le département de l'Intérieur et des Affaires des sauvages.

100*a*. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie du traité négocié entre les sauvages de la réserve Saint-Pierre et le gouvernement; et de toute la correspandance. les papiers, les instructions et les documents qui se rapportent à ce traité.

100*b*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etant faisant connaître le nombre et les noms de toutes les personnes qui avaient droit de recevoir et qui ont reçu des lettres patentes en vertu du traité négocié par M. H. M. Howell pour la rétrocession de la réserve de Saint-Pierre, dans le Manitoba.

103. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie de toute preuve et de tous rapports, correspondance, rapports, écrits, papiers et documents en la possession ou sous le contrôle du département du Revenu de l'Intérieur, y compris toute correspondance et communications écrites échangées entre le département ou ses fonctionnaires ou agents dans cette province au sujet de la qualité d'huile de charbon vendue dans le Manitoba et des accidents qui y ont été causés par l'huile de charbon au cours de l'année 1908, et qui se rattachent aux enquêtes faites récemment sur les causes des dits accidents.

104. Copie des câblogrammes échangés entre Son Excellence le Gouverneur général et l'honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies au sujet du traité relatif à la définition des frontières.

104*a*. (1) Traité international relatif aux eaux limitrophes signé à Washington le 11 janvier 1909; (2) Annexe par le Sénat des Etats-Unis.

105. Réponse à ordre de la Chambre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le nombre et le montant des emprunts temporaires faits par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou corporation qui a fait le prêt, les conditions et le coût de chaque emprunt.

105*a*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun.

106. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat faisant connaître quelle est la superficie des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, (*a*) possédées par des particuliers ou par des compagnies, et louées par le gouvernement à des particuliers ou à des compagnies; quelle est dans chaque province l'étendue approximative de terres sur lesquelles se font des opérations minières ou forestières; quel est le montant approximatif des recettes perçues par le gouvernement entre le 1er janvier 1906 et le 31 décembre 1908 à compte (*a*) de paiements pour terres houillères, (*b*) droits régaliens sur le charbon, (*c*) boni et loyers de terres boisées, (*d*) droits de coupe, (*e*) terres à foin, (*f*) pâturages, (*g*) superficie d'irrigation dans chacune des dites provinces.

106*a*. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Etat faisant connaître de combien d'acres on a actuellement disposé dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, respectivement, aux différents titres suivants: homesteads et préemptions; concessions aux chemins de fer; terres de la Baie-d'Hudson; concessions à d'autres corporations ou personnes; terres de rebut, de marécages ou de montagnes, impropres à la culture; superficies couvertes par les lacs, y compris les lacs Winnipeg, Winnipegosis, Manitoba, Big-Quill, Little-Quill, Birch ou Beaver; quelle est, en milles carrés, la superficie de chacune des provinces plus haut mentoinnées.

107. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les départements du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année.

108. Réponse à ordre du 28 janvier 1909,—Relevé approximatif du montant total de l'argent déposé au crédit du gouvernement, au dernier jour de chaque mois durant la période comprise entre le 1er avril 1907 et le 31 décembre 1908.

109. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat complétant jusqu'à date l'énoncé qui se trouve à la page 15 du discours du budget de 1898.

109*a*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire, relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions

de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, décits dont le paiement pourrait être demandé, etc.

110. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Justice et les officiers du pénitencier de New-Westminster ou autres personnes quelconques, au sujet de la visite ou des visites projetées d'agents de police secrète à Bill Miner durant son incarcération dans le dit pénitencier; aussi, copie du rapport de l'inspecteur des pénitenciers après son enquête sur les circonstances se rapportant à l'évasion de Miner, et de la preuve sur laquelle ce rapport est basé; aussi, copie des télégrammes expédiés du dit pénitnecier au départemen de la Justice ou à ses officiers concernant l'évasion de Miner, et copie de ces télégrammes tels que reçus, et les télégrammes expédiés et reçus en réponse dans les deux semaines qui ont suivi cette évasion.

111. Réponse à ordre du 17 février 1909.—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires à la suite de dommages causés par la retenue des eaux dans la rivière Otonabee, entre Hastings et Peterborough; et qui sont ceux qui ont été indemnisés, et quelles sommes leur ont été payées.

111*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909.—Etat faisant connaître si le gouvernement a indemnisé quelques propriétaires voisins du lac Stoney à cause des dommages causés par l'exhaussement du niveau de l'eau, et qui a été indemnisé, et quelles sommes ont été payées.

111*b*. Réponse à ordre du 8 février 1909.—Etat indiquant quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour abaisser le niveau des eaux des lacs Simcoe et Couchiching; quelles montants ont été dépensés à cette fin, quelles sont les dates des déboursés et quelles personnes surveillent ces travaux; si le gouvernement a l'intention de prendre de nouvelles mesures pour abaisser le niveau des eaux des dits lacs afin de rendre à la culture les milliers d'acres de terres cultivables qui sont submergées.

112. Réponse à ordre du 3 mars 1909.—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'édifice, au collège militaire Royal de Kingston, destiné à l'installation d'écuries attachées aux casernes. Aussi, copie des annonces et des journaux dans lesquels elles ont été publiées,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyées par le greffier au département des Travaux Publics après examen.

112*a*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Production des soumissions originales reçues en réponse aux annonces demandant des soumissions pour l'érection de l'hôpital vétérinaire à Kingston. Aussi, copie des annonces et des journaux dans lesquels elles ont été publiées,—les dits papiers ne devant pas faire partie des archives de cette Chambre, mais devant être renvoyés par le greffier au département des Travaux Publics après examen.

113. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et communications se rapportant à la plainte et à la sentence contre F. Macdonald Jacobs, de la réserve de Caughnawaga, et de l'amende à lui imposée, à la suite de la coupe de bois de chauffage sur le territoire occupé par lui sur la réserve,—et à la remise des droits ou de l'amende.

114. Réponse à adresse du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance, lettres, dépêches, mémoires, etc., échangés entre le gouvernement impérial ou quelqu'un de ses membres touchant ou concernant la question de la contribution du Canada au soutien de la flotte anglaise, ou de l'achat de navires par ce pays ou de l'aide à donner à la mère patrie pour lui permettre de conserver la maîtrise des mers.

115. Réponse à ordre du 22 février 1909,—Copie de tous apports, mémoires, documents et correspondance en la possession du gouvernement au sujet de la mise à la retraite ou de mesures à prendre pour la mise à la retraite des officiers et des équipages des steamers d'hiver ou steamers brise-glace possédés par le gouvernement ou à son service.

116. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance entre J. H. Davis et le département de la Marine et des Pêcheries *re* Pêcheries du Manitoba et le département de la Marine et des Pêcheries; aussi, copie de toutes pétitions et correspondances échangées entre l'Union des pêcheurs de Gimli, Manitoba, et le dit département.

117. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de tous rapports, correspondance, états, reçus, pièces justificatives et documents de toute espèce concernant l'octroi et le paiement de la subvention de chemin de fer autorisée par le paragraphe 16, article 1, chapitre 40, 6-7 Edouard VII.

118. Réponse à adresse du 1er mars 1909,—Copie de toute correspondance, documents et papiers concernant la construction réelle ou projetée d'une ligne ferrée depuis un point à ou près Caledonia jusqu'à Liverpool, n'excédant pas 29 milles, tel que mentionné dans les Statuts de 1903, chapitre 57, article 23 (*d*), et de tous décrets du conseil, rapports, contrats, arrangements et autres papiers se rapportant à cette affaire.

119. Réponse à ordre du Sénat du 3 mars 1909,—Etat des importations d'oxyde d'aluminium pour les années 1903-1904-1905-1906-1907 et 1908, avec la valeur de ces importations.

119*a*. Etat des exportations d'aluminium pour les mêmes années, avec la valeur de ces exportations.

120. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le nombre de demandes faites aux Commissaires des chemins de fer aux fins d'obtenir le privilège de faire traverser les voies ferrées par des fils de téléphones et de télégraphes et par des conduites d'eau pendant la période comprise entre le 1er février 1904 et le 1er janvier 1908; le nombre total de demandes accordées pendant la dite période; le nombre total de demandes refusées; la date de chaque demande; la date à laquelle chaque demande a été accordée; le temps qui s'est écoulé entre la date de la demande et son approbation; et le temps qui doit s'écouler avant que les commissaires puissent donner leur décision.

121. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître les différents détails compris dans la somme de 10,646.93 inscrite comme revenu provenant du pénitencier de Kingston, non compris la vente de ficelle d'engerbage, à la page L-36 du rapport de l'Auditeur général, avec mention de la proportion de tel revenu provenant des ventes faites aux fonctionnaires du pénitencier, des noms de tels fonctionnaires et des quantités et de la nature des articles achetés par eux.

122. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Copie de tous papiers et correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique au sujet de la réduction des réserves sauvages dans cette province proportionnément à la décroissance de la population sauvage tel que prescrit par décret du conseil.

123. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers de toute nature se rapportant à la demande de Francis Percival Aylwin, d'Ottawa, pour une certaine étendue de terrain dans la province de l'Alberta pour fins d'irrigation ou touchant l'octroi de sa demande.

124. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épagne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1908, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890 et 1908.

125. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quelles opérations (y compris les dépenses) ont été faites l'an dernier en vertu des permis de pêche accordés (*a*) à F. H. Markey, de Montréal, pour le Grand lac des Esclaves, la rivière Nelson et autres rivières; (*b*) à J. K. McKenzie, de Selkirk, pour le Petit lac des Esclaves et le lac Athabaska; (*c*) à Archie McNee, pour certaines parties de la Baie de James; (*d*) à Coffey et Merritt, pour le lac des Cèdres; (*e*) à la *Capital City Packing Co., Ltd.*, et (*f*) à la *Wm. Hickey Co., Ltd.*

126. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms et le lieu d'enregistrement des divers navires de pêche américains saisis par les croiseurs canadiens pour pêche illégale dans les eaux du Canada depuis 1900, les noms des cours devant lesquelles ont été instituées des poursuites pour amendes ou confiscations, la manière dont les mandats ont été servis aux dits navires de pêche étrangers et devant quels tribunaux les causes ont été instruites. Aussi, état indiquant les amendes imposées ou les produits réalisés par la vente et la manière dont on a disposé des amendes ou du produit des confiscations. Aussi, copie du jugement de la Haute Cour de Justice d'Ontario dans la cause du Roi *vs* navire de pêche américain.

127. Réponse à adresse du 1er février 1909,—Copies de tous les décrets du conseil, rapports, correspondance, titres, actes de vente, règlements, conditions et autres documents se rapportant à (*a*) la cession ou la vente à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada d'une partie du parc de la Côte du Major, ainsi dénommé, pour l'emplacement d'un hôtel, ou se rapportant à l'usage ou les fins pour lesquels la dite cession a été faite ou proposée; (*b*) la cession ou la vente à la dite compagnie, ou à la *Ottawa Railway Terminals Company,* ou à quelque personne ou corporation, de tout terrain dans ou près la cité d'Ottawa pour les fins de la construction d'une gare à Ottawa, ou en rapport avec telle gare, ou pour d'autres fins de voies ferrées.

128. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître combien de bureaux de poste ont été transférés dans la province du Manitoba depuis le 1er novembre 1908; quels étaient les précédents maîtres de poste, et quels sont les présents titulaires, et les noms des bureaux de poste; pour quelles raisons les transferts ont été faits.

129. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers agents d'immigration en Canada qui sont chargés de placer les immigants à leur arrivée en Canada; le salaire, ou rémunération, payé à chacun de ces agents au cours de l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; et si ces agents reçoivent un salaire fixe, ou un certain montant pour chaque immigrant qu'ils ont placé.

129a. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles des divers inspecteurs d'immigrants employés par le gouvernement; le salaire ou émolument payé à chacun de ces inspecteurs pendant l'année fiscale 1908 et jusqu'au 1er février 1909; le mode de paiement et s'ils reçoivent un salaire fixe ou un certain montant pour chaque immigrant .

130. Réponse à ordre du 15 mars 1909,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées, durant le cours des années 1903-04, 1905-06 et 1907-08 par les différents départements suivants: (*a*) Marine et Pêcheries, (*b*) Chemins de fer et Canaux, (*c*) Douanes, (*d*) Postes, (*e*) Milice et Défense, et (*f*) Travaux Publics aux personnes, maisons et compagnies qui suivent:—

The Willson Gas Buoys Company, The Canadian Fog Signal Company, James Murphy, William R. Blakiston, James Holliday, Allison Davie, J. B. Côté, Adolphe Huot, Joseph Samson, Samson et Filion, E. Pelletier, Napoléon Thérien, Sévérin Martel, Misaël Thibodeau, Edouard Bélanger et Cie, Marier et Tremblay, Terreau et Racine, *Rock City Tobacco Company,* J. M. Martineau, Geo. Marchand, Jea nDrolet, Elie Amyot, Charles A. arent, A. N. Melvin, W. G. Robertson, *Wm. Robertson & Co., Howell & Co., St. John Iron Works,* Charles McDonald, John A. Moore, Wm. J. Vroom, John A. McAvity, *McAvity Bros.,* George McAvity, Patrick J. Mooney, *Polson Bros. ou Polson Iron Works, Merwin & Co., F. L. Brooks & Co.,* F. S. Brooks, *Safety Company, Submarine Company,* Wm. J. Allen, M. Willard.

131. Réponse à ordre du 25 janvier 1909,—Etat indiquant, en ce qui concerne chaque établissement pour la réduction du chien de mer construit par ou pour le gouvernement ou maintenu en tout ou en partie par le gouvernement,—

(*a*) le coût de la construction;
(*b*) le coût de l'entretien;
(*c*) le site;

(*d*) la quantité de chien de mer réduite dans ces établissements chaque année;
(*e*) le montant réalisé chaque année par la vente ou autre disposition des produits.

Le tout respectusement soumis.

J. V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

L'honorable M. Riley a présenté au Sénat un bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican and Northwestern Railway Company* ».
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été
Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et la règle 119 du Sénat soient suspendues relativement au bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* ».

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (CC) intitulé: Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Robertson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », ayant été lu,
L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Martha Keller, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », ayant été lu,

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. De Veber, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Parsons, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été, tel qu'amendé, lu, sur division, la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la Bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (GG) intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés Divers au bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés Divers au bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés Divers au bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le premier rapport du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des aliments.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le nouvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwendolyn Platt Patterson, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills Privés Divers au bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada ».

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des parties politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 6 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Béique,
Bostock,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Kirchhoffer,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Yeo.

Les prières ont été lues.

Avec la permission du Sénat:

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera ce soir, il reste ajourné à demain à midi, et qu'il y ait deux séances distinctes du Sénat ce jour-là; la première devant commencer à midi et la seconde à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné en entier le dit bill qui lui avait été renvoyé de nouveau pour plus ample considération, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », a fait rapport qu'il avait exminé le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Retranchez « dites choses » et insérez « choses mentionnées au dit contrat ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*h*) soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retranchez depuis « 1 » jusqu'à « 5 », inclusivement, ligne 10, et insérez « 1 ».

Page 1, ligne 12.—Retranchez depuis « 2 » jusqu'à « 6 », inclusivement, ligne 14, et insérez « 2 ».

Page 1, ligne 18.—Retranchez depuis « 3 » jusqu'à « 8 », inclusivement, ligne 20, et insérez « 3 ».

Page 2, ligne 14.—Après « inachevé » ajoutez le paragraphe suivant:—

« 2. Est abrogé l'article 5 du chapitre 122 des Statuts de 1907. »

Page 2, ligne 34.—Retranchez le paragraphe 3, et remplacez-le par le suivant:—

« 3. Les réclamations mentionnées à l'article 6 du chapitre 122 des Statuts de 1907, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas cinquante mille dollars, tel que mentionné au dit article, constituent une première charge et obligation sur les propriétés de toute nature et description, passant des mains de la *Royal Trust Com-*

pany entre celles de la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental, en vertu de l'acquisition des chemins de fer ci-dessus mentionnés.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*h*) soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et le paragraphe (*f*) de la règle 23 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et le paragraphe (*f*) de la règle 23 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le paragraphe (*a*) de la règle 24 et le paragraphe (*f*) de la règle 23 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. McHugh a présenté au Sénat un bill (NN) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au commissaire de brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que les règles 23 (*f*), 24 (*a*) et 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une annexe au rapport du ministre de l'Agriculture sur les Fermes expérimentales, pour l'année terminée le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 16, 1908.)

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le montant déposé pour le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada » soit remboursé moins les frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (GG) intitulé: « Ioi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins », ayant été lu,

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Talbot, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hannah Ella Tomkins, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Denison Smith, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité des Banques et du Commerce au bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à demain à midi.

Mercredi, 7 avril 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Bostock,
Campbell,
Cartwright
(Sir Richard),
Casgrain,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gillmor,
Kirchhoffer,
Legris,
MacKay (Alma).
MacKeen,
McHugh,
McKay (Truro)
McMillan,
McSweeney,
Montplaisir,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Watson.

Les prières ont été lues.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur Général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 7 avril 1909.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur Général, se rendra à la salle du Sénat, cet après-midi, à quatre heures et demie, pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (85) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (117) intitulé: « Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 23*f*, 24*b* et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (44) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (79) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que la règle 24 soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chmbre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Au paragraphe 20 de l'article 1, substituer le suivant:—

« 20. A partir d'un point situé sur la ligne décrite au paragraphe 19, dans le voisinage de la rivière Embarras, de là, dans une direction sud-ouest, jusqu'à un point situé à ou près la rivière McLeod, une distance d'environ vingt-cinq milles.»

Page 2, ligne 3.—Après « 6 » ajouter ce qui suit: « et est modifié le dit alinéa 15 du dit article par retranchement des chiffres « 122e », dans la quatrième ligne, et par substitution du chiffre « 119e ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que la règle 24 (*a*) soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que la règle 24 (*b*) soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 23.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe 2:—

« 2. Le dit pont est par la présente loi déclaré être un ouvrage à l'avantage général du Canada.»

Page 2, ligne 40.—Après « approbation » ajoutez « du Gouverneur en conseil et ».

Page 3, ligne 10.—Après « être » insérer « soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil, qui peut reviser ces péages en tout temps et doivent être ».

Page 3, ligne 18.—Retranchez « doit » et substituer « peut ».

Page 3, ligne 25.—Retrancher tous les mots après « stipulées » jusqu'à la fin du paragraphe 3.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que la règle 24 (*a*) soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que les dits amendementss soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central*

Railway Company of Canada », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Retrancher tous les mots depuis « obligations » jusqu'à « mais », ligne 14, et insérer « débentures ou autres valeurs constituant une charge sur les premiers travaux exécutés ».

Page 1, ligne 14.—Après « obligations » insérer « débentures ou autres valeurs ».

Page 1, ligne 17.—Retrancher l'article 2 et y substituer le suivant:—

« 2. La compagnie, dans le but de doubler quelqu'une de ses lignes, peut émettre des obligations, des débentures ou autres valeurs jusqu'à concurrence de quinze mille dollars par chaque mille de la seconde voie construite ou dont la construction est donnée à l'entreprise.»

Page 1, ligne 23.—Retrancher l'article 3.

Page 2.—Retrancher l'article 4 et substituer le suivant:—

« 4. Le chemin de fer de la compagnie doit être achevé et mis en service dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si le dit chemin de fer n'est pas achevé et mis en service à l'expiration de ce délai, les pouvoirs conférés par le Parlement cesseront et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé.»

Page 2.—Insérer ce qui suit comme article 5:—

« 5. Si, dans les six mois à compter de l'adoption de la présente loi, des réclamations existant actuellement contre la compagnie pour services d'ingénieurs, travail, pension et matériaux fournis, n'ont pas été réglées en entier, y compris les intérêts et les frais, ces réclamations, ainsi que les intérêts et les frais, doivent être payées à même le dépôt de vingt-cinq mille dollars fait entre les mains du gouvernement, conformément à l'article 6 du chapitre 79 des Statuts de 1905.»

Dans le préambule.

Page 1, ligne 1.—Après « Canada » insérer « ci-après appelée « la compagnie » ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, vingt-deuxième jour d'avril courant.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera cet après-midi, après la seconde séance, il reste ajourné jusqu'à mercredi, le 21 courant, à trois heures de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa, Fire Insurance Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (II) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, pour l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (NN) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M .Talbot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Bostock,
Campbell,
Cartwright
(Sir Richard),
Casgrain,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gillmor,
Kirchhoffer,
Legris,
Macdonald
(I.P.-E.),
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald
(Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McMillan,
McSweeney,
Mitchell,
Montplaisir,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau
(de La Vallière),
Thibaudeau
(Rigaud),
Thompson,
Watson,
Yeo.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le montant déposé pour le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », soit remboursé moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Gwndolyn Platt Patterson, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Bowerbank Lowndes, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isaac Moore, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Mitchell a présenté au Sénat un bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith ».

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, vingt et unième jour d'avril courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable Sir Charles Fitzpatrick, C.C.M.G., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, étant assis aux pieds du trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre « *que c'est le désir « du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès « de Lui, dans la salle du Sénat* ».

La Chambre des Communes étant venu avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Loi concernant la *Brandon Transfer Railway Company.*

Loi modifiant la Loi des épizooties.

Loi modifiant la Loi des postes.

Loi concernant la station dite *Union* et autres installations communes de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et du *Midland Railway of Manitoba,* à Portage-la-Prairie.

Loi constituant en corporation la *Salisbury and Albert Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Central Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Niagara and Western Railway Company.*

Loi concernant la *Hudson's Bay and Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Loi concernant la *Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Loi concernant la *Vancouver, Westminster, and Yukon Railway Company.*

Loi concernant la section de chemin de fer commune à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et à la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* à Fort-William, Ontario.

Loi constituant en corporation la *Canadian Western Railway Company.*

Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi concernant la Banque de Vancouver.

Loi concernant la *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *British Columbia and Manitoba Railway Company* ».

Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Loi concernant la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company.*

Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Loi constituant en corporation la *Western Canadian Life Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *British Columbia Life Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Canada National Fire Insurance Company.*

Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company.*

Loi concernant l'*Athabaska Railway Company.*

Loi concernant l'*Alseck and Yukon Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *Abitibi and Hudson Bay Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Loi concernant la *Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Loi concernant la *Mexican Land and Irrigation Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la *Brazilian Electro Steel and Smelting Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills ».

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:—

« Qu'il plaise à Votre Honneur:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

« Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner ».

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill,

Le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur, a dit:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Il a plu au Député-gouverneur de se retirer, et

La Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajournée au mercredi, vingt et unième jour d'avril courant, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 21 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Fiset,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Kirchhoffer,
Landry,
Legris,
Lougheed,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McSweeney,
Poirier,
Power,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo.

Les prières ont été lues.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les règles 24 (a), 110 et 112 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de H. J. Hague et autres.

La pétition suivante a été présentée par l'honorable M. Béique:—De H. J. Hague et autres.

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que les règles 24 (a), 110 et 112 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la *Catholic Church Extension Society of Canada.*

La pétition suivante a été présentée par l'honorable M. Bostock:—De la *Catholic Church Extension Society of Canada.*

Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), 110 et 112 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

La pétition suivante a été présentée par l'honorable M. Jaffray:—De la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), 110 et 112 soient suspendues relativement à la pétition de l'*Athabaska Northern Railway Company*.

La pétition suivante a alors été présentée par l'honorable M. De Veber:—De l'*Athabaska Northern Railway Company*.

L'honorable M. David a présenté au Sénat un bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Davis a présenté au Sénat un bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (90) intitulé: « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (U) intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (V) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (H) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian and Continental Bank* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Immédiatement à la suite du mot « *Bank* » insérer les mots: « ce changement de nom n'amoindrit ni ne modifie en rien les droits ou obligations de la compagnie ni ne porte atteinte ni n'a d'effet sur ces droits ou obligations non plus

sur aucune instance ou procédure maintenant pendante intentée par la compagnie ou contre elle, ni sur aucun jugement existant en sa faveur ou contre elle, laquelle instance ou procédure peut, nonobstant ce changement de nom, être poursuivie, continuée ou menée à fin, et lequel jugement peut être exécuté, tout comme si la présente loi n'eût pas été rendue.»

Au titre.

Retrancher les mots qui se trouvent entre les mots « *Canadian* » et « *Bank* ».

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés maintenant.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill bill (27) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (30) intitulé: « Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (31) intitulé: « Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (59) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (62) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (69) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (71) intitulé: « Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 19 avril 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Bill (U) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall »; et

Bill (V) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: « Loi à l'effet de restreindre les maux résultant du divorce », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit ordre du jour soit rayé et que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (C) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer à l'égard des personnes traversant en véhicules des voies ferrées », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit ordre du jour soit rayé et que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith », ayant été lu,

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.. .

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 22 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Baker, Beith, Béique, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Choquette, Cloran, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Fiset, Gillmor, Godbout, Jaffray, Kirchhoffer, Landry, Legris, Lougheed, MacKay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McSweeney, Montplaisir, Owens, Poirier, Power, Ratz, Riley, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott, Talbot, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wilson, Yeo.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 22 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement à la pétition de Laura McQuoid, demeurant actuellement dans la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William McQuoid, de la ville de Colborne, dans la province d'Ontario, cultivateur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signi-

fication d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, acompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
JEUDI, 22 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Relativement à la pétition de John Wake, de la ville de Minnedosa, dans la province du Manitoba, marchand de grain, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Amy Wake, actuellement de la cité de Denver, dans l'Etat du Colorado, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, acompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith », ayant été lu,
L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Denison Smith, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », ayant été lu,

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés maintenant.

L'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé en amendement:

Que les mots « ne soient pas » soient insérés au lieu du mot « soient » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskat-

chewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britanique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Legris, a proposé en amendement:

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacées par les suivants :—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi ; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion et la motion en amendement soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (82) intitulé : « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (95) intitulé : « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 23 avril 1909.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Costigan,
Cox,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Fiset,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
Landry,
Legris,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo.

Les prières ont été lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Henry John Hague et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Commerce Insurance Company*.

De Fergus Patrick McEvoy et autres, officiers et membres du Conseil des gouverneurs de la *Catholic Church Extension Society of Canada*, demandant d'être constitués en corporation par le Parlement du Canada.

De la *Fidelity Life Insurance Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'émission d'un permis l'autorisant à commencer leurs opérations.

De l'*Athabasca Northern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer projeté.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Montreal Bridge and Terminal Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour exécuter son entreprise, confirme des conventions faites avec d'autres compagnies, augmente ses pouvoirs d'emprunt et son capital-actions, change le nom de la compagnie et l'autorise à relier ses stations terminales en Montréal avec des chemins de fer sur le bord du fleuve Saint-Laurent au moyen de ponts ou de tunnels;

De la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui définisse son chemin de fer, proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, augmente son pouvoir d'emprunt, et à d'autres fins;

De la compagnie dite *Prudential Life Assurance Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir le certificat lui permettant de commencer ses opérations;

De John L. Weller, de St. Catharines, province d'Ontario, et d'autres, de la cité de Moncton, et d'ailleurs, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fundy Tidal Power Company;*

De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Fort Erie and Buffalo Bridge Company;*

De James L. Rintoul et autres, de la cité de Montréal, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes:—

De la *Brockville, Westport and North-Western Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son chemin de fer;

De la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, demandant l'adoption d'une loi relativement au quorum du bureau des directeurs, à la responsabilité des actionnaires, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Royal Life Insurance Company of Canada,* et il a constaté que plusieurs des avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu toute la durée voulue.

Néanmoins votre comité recommande de suspendre la dite règle dans chaque cas, parce que le comité auquel les bills seront renvoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de ces irrégularités.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné le bill (84), de la Chambre des Communes, intitulé: « Loi concernant l'*Athabasca Northern Railway Company* », qui lui a été renvoyé en conformité de la règle 118, et a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY.
Faisant fonction de président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (RR) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Wesport and North-Western Railway Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retrancher « Royal » et insérer « New-Brunswick ».

Page 4, ligne 27.—Après « d'inspection », insérer « ces certificats ne lient que les parties au contrat et ne doivent pas servir comme notification publique d'inspection, et nul tel certificat ne libère le propriétaire d'aucune obligation imposée par une loi d'inspection, du Canada ou de quelque province du Canada.

Dans le titre.

Page 1, ligne 1.—Retrancher « Royal » et insérer « New-Brunswick ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendues et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Z) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*b*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « et », et ligne 10, après « Stuart » insérez « Thomas K. Pool et William F. Roome ».

Page 1, ligne 28.—Retrancher « deux » et insérer « quatre ».

Page 1, ligne 29.—Retrancher « cinquante » et insérer « cent ».

Page 2, ligne 3.—Retrancher « dix » et insérez « vingt ».

Page 2, ligne 7.—Retrancher « dix » et insérer « vingt ».

Page 2, ligne 14.—Retrancher tous les mots depuis « cent » jusqu'à la fin de l'article 7, et insérer « nul appel ne doit être fait à un intervalle de moins d'un mois à compter du dernier appel ».

Page 2, lignes 22 et 23.—Retrancher « société, association, corporation ».

Page 3, ligne 46.—Après « dollar » insérer « à l'exclusion des taxes scolaires ».

Page 4, ligne 3.—Retrancher « font » et insérer « forment ou sont ».

Page 4, ligne 27.—Après « générale » insérez « de trust ».

Page 5, ligne 40.—Après « compagnie » insérer ce qui suit, comme article 19:—

« 19. Les pouvoirs conférés à la compagnie par la présente loi cesseront à l'expiration des deux ans à compter de son adoption, à moins que la compagnie ne commence effectivement les opérations dans ce délai.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendues et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé de nouveau le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 5, ligne 28.—Ajouter ce qui suit à l'article 17, comme paragraphes 2 et 3:—

« 2. Avis de tout changement du siège doit être publié dans au moins un numéro de la *Gazette du Canada*.

« 3. La compagnie peut établir des succursales et des agences en quelque lieu que ce soit en Canada.»

Page 8, ligne 46.—Retrancher les mots depuis « poursuivre » jusqu'à « et », ligne 1, page 9.

Page 9, ligne 29.—Après « compagnie », retrancher tous les mots jusqu'à la fin du paragraphe 2 de l'article 33, et insérer à la place ce qui suit: « les actions non acquittées peuvent être faites payables à toute époque convenue sous l'autorité de l'article 31 de la présente loi ».

Page 11, ligne 7.—Retrancher les mots « la cour du Banc du Roi pour le Manitoba » et y substituer les mots « toute cour de juridiction compétente dans la province où est situé le siège de la compagnie ».

Page 12, ligne 24.—Ajouter ce qui suit à l'article 39 comme paragraphe 2:—

« 2. Si la compagnie, pendant la période d'un mois, néglige ou refuse de se conformer à la demande par écrit du ministre des Finances de lui transmettre l'état exigé par le présent article, elle est passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour de la durée de son défaut, et tout directeur ou officier de la compagnie qui sciemment et volontairement autorise ou permet ce défaut est passible de la même amende.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*), (*b*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (II) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 26.—Retrancher les mots depuis « mais » jusqu'à « portée », ligne 28, et insérer « la somme excédant vingt-cinq dollars par action versée sur les actions émises de l'ancienne compagnie sera seule ».

Page 2, ligne 22.—Après « compagnie » insérer « peut acquérir, en totalité ou en partie, l'actif, les droits, crédits, effets et propriétés, meubles, immeubles et mixtes,

de quelque nature et où situés qu'elles soient, appartenant à l'ancienne compagnie, ou auxquelles elle a, elle peut, ou elle pourra avoir droit ; et dans ce cas la nouvelle compagnie ».

Page 2, ligne 37.—Retrancher l'article 6.

Page 5.—Retrancher l'annexe.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*), (*b*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Costigan a présenté au Sénat un bill (SS) intitulé : « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Owens a présenté au Sénat un bill (TT) intitulé : « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Derbyshire a présenté au Sénat un bill (UU) intitulé : « Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le bill (84) intitulé : « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (HH) intitulé : « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 34.—Retrancher « lieutenant ».

Page 2, ligne 5.—Retrancher « lieutenant ».

Page 2, ligne 26.—Retrancher « Mme Alice » et insérer « Lady ».

Page 2, ligne 33.—Retrancher depuis « Société » jusqu'à « à », ligne 35.

Page 3, lignes 11 et 12.—Retrancher « de la Puissance » et insérer « du Parlement ».

Page 3, ligne 20.—Après « corporation » insérer « (ou à ses successeurs) ».

Page 3, ligne 26.—Retrancher « délit » et insérer « acte criminel ».

Page 3, ligne 30.—Insérer ce qui suit comme article A :—

« La société peut acheter, prendre, avoir, détenir, posséder, retenir et utiliser des biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de quelque nature qu'ils soient, et tous intérêts quelconques en iceux, donnés, concédés ou légués à la société, ou appropriés, achetés ou acquis par elle, de quelque manière que ce soit, au profit ou en faveur des usages et fins de la société.

« 2. La valeur annuelle des immeubles possédés en Canada par la société ou en fidéicommis pour elle ne doit pas dépasser cinquante mille dollars.»

Page 3, ligne 48.—Après « société » insérer « pas plus tard que ».

Page 3, ligne 49.—Retrancher « préparer et transmettre » et insérer « fournir ».

Page 3, ligne 50.—Après « année » insérer « de calendrier ».

Page 3, ligne 53.—Insérer ce qui suit comme paragraphe 2 :—

« 2. Si pendant la période d'un mois la société refuse ou néglige de fournir ce rapport, elle est passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour de la durée de son défaut, et tout membre de la société qui, sciemment ou volontairement autorise ou permet ce défaut est passible de la même amende ».

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les paragraphes (a), (b) et (h) de la règle 24 soient suspendus et que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les témoignages pris devant le comité spécial relatif aux ressources minérales du Canada soient imprimés de temps à autre pour l'usage des sénateurs.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott :—

Qu'il soit résolu :—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette

branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre apropximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus; et

Sur motion en amendement de l'honorable M. David:—

Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. MacKeen, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 27 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McKay (Truro),
McSweeney,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (VV) intitulé: « Loi concernant l'association du fonds patriotique canadien ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Tessier a présenté au Sénat un bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », tel qu'amendé ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois, et renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité de la règle 118 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Retrancher tous les mots qui suivent le chiffre « 1 » et y substituer les mots suivants, savoir: « La *Quinze and Blanche River Railway Company* doit dans les deux ans à compter de la présente loi, dépenser une somme (y compris les emplois d'argent déjà effectués) équivalant à quinze pour cent de son capital social dans l'entreprise autorisée par le chapitre 123 des lois de 1907, et elle peut construire et achever, en tout temps dans les cinq ans à compter de la même date, le chemin de fer autorisé par le dit chapitre 123; et si cet emploi d'argent n'a pas été effectué avant l'expiration de la dite période de deux ans et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans la dite période de cinq ans, les pouvoirs relatifs à la construction de ce chemin de fer conférés à la dite compagnie par la dite loi et par la présente loi prendront fin et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé ».

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher tous les mots depuis le chiffre « 1 » jusqu'au mot « les » à la vingt-deuxième ligne, et y substituer les mots suivants, savoir: « La *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* peut construire et achever dans les cinq ans à compter de la présente loi les lignes de chemins de fer que la dite compagnie a ci-devant été autorisée à construire; et si les dites lignes de chemin de fer n'ont pas été achevées et mises en service dans le cours de la dite période de cinq ans ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (MM) intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (LL) intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (KK) intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson », et pour informer cete Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (FF) intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (EE) intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (CC) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (X) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (W) intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 23 avril 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Lettre W du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à John Grant Ridout ».

Lettres EE du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller », et

Lettres FF du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frank Parsons ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 26 avril 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Lettres KK du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson ».

Lettres LL du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes », et

Lettres MM du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Isaac Moore ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), a proposé :

Que, de l'avis du Sénat, des mesures libérales devraient être prises immédiatement pour l'instruction des marins canadiens dans les connaissances nautiques et la navigation, en vue du développement des intérêts maritimes du Canada et, s'il y a lieu, de la protection du commerce canadien dans les eaux côtières et sur la haute mer.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 28 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Coffey,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Legris,
Lougheed,
MacKay (Alma),
MacKeen,
McDonald (Cap-Breton),
McHugh,
McSweeney,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. McSweeney a présenté au Sénat un bill (XX) intitulé: «Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company*».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 27 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Relativement à la pétition de Fleetwood Howard Ward, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, rentier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jennie May Morrell, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 27 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Aaron William Morley Campbell, de la ville de Fort-Saskatchewan, dans la province d'Alberta, maître de poste, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Sarah McFeeters, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Béique, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Béique, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—
Page 3, ligne 16.—Après « télégraphes » insérer « sauf telles parties qui sont incompatibles avec la Loi des chemins de fer ou la présente loi ».
Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Retrancher les mots: « Est abrogé » et insérer les suivants: « Sont abrogés l'article 8 du chapitre 70 des lois de 1901 et ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retrancher « *Mexican* » et insérer « *Mexico* ».

Dans le titre.

Page 1, ligne 3.—Retrancher « *Mexican* » et insérer « *Mexico* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. Beith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné:—

De Henry John Hague et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Commerce Insurance Company.*

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné le bill (122) de la Chambre des Communes, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », qui lui a été renvoyé en conformité de la règle 118 du Sénat, et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 ont été dûment publiés.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Fergus Patrick McEvoy et autres, officiers et membres du conseil des gouverneurs de la *Catholic Church Extension Society of Canada,* demandant d'être constitués en corporation par le Parlement du Canada, et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu la durée voulue.

Néanmoins votre comité recommande de suspendre la dite règle dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Votre comité auquel a été renvoyé la pétition de l'*Athabaska Northern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer projeté, a l'honneur de faire rapport que le bill lui a été renvoyé en conformité de la règle 118 et qu'il a fait son rapport. En conséquence votre comité considère qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur ce sujet.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (L) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après le mot « permis » insérer les mots « ou qu'une personne autorisée par écrit pour le dit Franklin Montgomery Gray ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à leur amendement au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (RR) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (SS) intitulé: « Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Costigan, secondé par l'honorable M. DeVeber, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Costigan, secondé par l'honorable M. DeVeber, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (Q) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (J) intitulé: « Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'àla fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux

sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ce vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernement provinciaux et alternant de suite », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné

Jeudi, 29 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Baker, Beith, Béique, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Choquette, Coffey, Comeau, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Gibson, Gillmor, Godbout, Jaffray, King, Landry, Legris, Lougheed, MacKay (Alma), MacKeen, McHugh, McLaren, McSweeney, Montplaisir, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Riley, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Roy, Scott, Talbot, Tessier, Thompson, Watson, Wilson, Wood, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 29 avril 1909.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

1° Votre comité recommande:—

(1) que la papeterie et les autres articles qui ont été choisis par votre comité en tenant dûment compte de l'utilité et de l'économie, soient commandés d'après la liste approuvée par votre comité et déposée entre les mains du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière qu'en la session dernière.

(2) que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs à la prochaine session du Parlement.

(3) qu'une grande valise en cuir soit remise à chaque sénateur pendant la présente session, dont le prix ne devra pas excéder la somme de trente dollars, et que le contrat pour fournir les dites valises soit donné à part égale à MM. S. et H. Borbridge, d'Ottawa, et à MM. George May and Sons, d'Ottawa, aux prix ci-dessus.

2° Votre comité a examiné les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année expirée le 31 mars 1908, et il les a trouvés exacts.

3° Le greffier a rendu compte à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante:—

Recettes.

Lettres de crédit..	$218,036 00
Lettres de change..	116 98
Recettes diverses, etc..	7,120 35
Total..	$225,273 33

Dépenses.

Chèques émis..	$211,424 56	
Moins chèques annulés..	10 70	
		211,413 86
Lettres de change remise..		116 98
Dépôt au crédit du Receveur général:—		
Bills privés..	$ 6,797 35	
Copies certifiées..	318 00	
Remboursements..	5 00	
		7,120 35
Balance en banque..		6,622 14
Total..		$225,273 33

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Ross (Middlesex), du comité permanent des Relations commerciales du Canada, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
JEUDI, 29 avril 1909.

Le comité permanent des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande d'être autorisé à employer un sténographe au prix de pas plus de cent ($100) dollars pour la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ROSS,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (XX) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Retrancher « *of the Northern Province* ».

Dans le titre.

Retrancher « *of the Northern Province* ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les paragraphes (*a*) et (*h*) de la règle 24 soient suspendus relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bostock a présenté au Sénat un bill (YY) initulé: Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique a présenté au Sénat un bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

L'honorable M. Lougheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 43,
JEUDI, 29 avril 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement à la pétition de John Chrystopher Cowan, du district de Souris, dans la province de Saskatchewan, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Daisy McFarland et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable.

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat une copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable Sir Frederick Borden, ministre de la Milice et de la Défense, M. Crowe et autres, relativement à l'admission de Terre-Neuve dans le Dominion comme province de la Puissance.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: « Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Douglas, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill soit amendé en ajoutant ce qui suit à la fin de l'article 1:—

« Mais, de plus, si dix milles de la partie inachevée de la partie de la ligne mentionnée à l'alinéa (*a*) de l'article 8 du chapitre 52 des Statuts de 1893 ne sont pas construits dans les douze mois de l'adoption de la présente loi, les pouvoirs conférés à la compagnie de construire la ligne mentionnée en dernier lieu prendront fin pour ce qui de la dite ligne restera alors inachevé.»

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith,
Bostock,
Campbell,
Coffey,
Comeau,
Dandurand,
Davis,
Domville,
Douglas,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Legris,
McHugh,
McLaren,
McSweeney,
Poirier,
Power,
Riley,
Ross (Moosejaw),
Ross (Halifax),
Ross (Middlesex),
Roy,
Talbot,
Tessier,
Wilson.—26.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,
Bolduc,
Bowell
(Sir Mackenzie),
Cartwright
(Le Très Hon. Sir),
Casgrain,
Choquette,
David,
Derbyshire,
Dessaulles,
DeVeber,
Ellis,
Ferguson,
Gillmor,
King,
Landry,
Lougheed,
Montplaisir,
Perley,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.—22.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Kootenay and Arrowhead Railway Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (90) intitulé: Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (77) intitulé: Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (VV) intitulé: « Loi concernant l'association du fonds patriotique canadien », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que la règle 24 (*a*) et la règle 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le vingt et unième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a ét

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 30 avril 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Bairu,
Baker,
Beith,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougheed,
MacKeen,
McHugh,
McLaren.
McSweeney,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la *Fidelity Life Insurance Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi qui proroge le délai fixé pour l'émission d'un permis l'autorisant à commencer leurs opérations, et il a constaté que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu la durée voulue.

Néanmoins votre comité recommande de suspendre la dite règle dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudices par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (85) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (88) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Pages 1 et 2 aux articles 3 et 4, substituer le suivant:—

« 3. La compagnie peut construire et achever son chemin de fer tel que décrit à l'article 7 du chapitre 75 des Statuts de 1900, au paragraphe 2 y ajouté par l'article 4 du chapitre 149 des Statuts de 1908 et au paragraphe 3 y ajouté par l'article 2 de la présente loi dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi, s'il n'est pas procédé à la construction du dit chemin de fer et s'il n'y est pas dépensé quinze pour cent du capital social de la compagnie dans les deux ans à compter de l'adoption de la présente loi, ou si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans les dits délais respectifs, les pouvoirs de construction conférés à la compagnie par le Parlement prendront fin et seront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé.»

Page 2, ligne 8.—A « 5 » substituer « 4 ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (RR) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—
Page 1, ligne 7.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par le suivant:—
« 1. La compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* peut achever son chemin de fer et le mettre en service dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans le dit délai, les pouvoirs de construction conférés à la dite compagnie par le Parlement s'éteindront et seront nuls et de nul effet pour telle partie du dit chemin de fer qui restera alors inachevée.»
Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.
Sur motion de l'honorable M. Derbyshire, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé, et
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—
Page 3, ligne 26.—Après « télégraphes » insérer « sauf telles parties qui sont incompatibles avec la Loi des chemins de fer ou la présente loi.»
Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé, et
Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Les dits amendements sont été lus par le greffier, comme suit:—
Page 1, ligne 12.—Retrancher les mots depuis « obligations » jusqu'à « mais », ligne 14, et insérer « débentures ou autres valeurs qui constituent une charge sur les travaux exécutés en premier lieu; ».
Page 1, ligne 14.—Après « obligations », insérer « débentures ou autres valeurs ».
Page 1, ligne 17.—A l'article 2, substituer le suivant:—
« 2. La compagnie, dans le but de doubler quelqu'une de ses lignes, peut émettre des obligations, débentures ou autres valeurs jusqu'à concurrence de quinze mille dollars pour chaque mille de la seconde voie construit ou dont la construction est donnée à l'entreprise ».
Page 1, ligne 23.—Retrancher l'article 3.
Page 2, ligne 1.—A l'article 4, substituer le suivant:—
« 4. Le chemin de fer de la compagnie doit être achevé et mis en service dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans le dit délai, les pouvoirs conférés par le Parlement prendront fin et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé.»

Dans le préambule.

Page 1, ligne 1.—Après « Canada » insérer « ci-après appelée « la compagnie ».
Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Wood, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*h*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.
Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable M. Wood, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés, et
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « sept » et insérer « huit ».

Page 1, ligne 10.—Retrancher « cinq » et insérer « quatre ».

Page 2, ligne 8.—Retrancher « de la dite loi » et insérer « du chapitre 81 des Statuts de 1897 ».

Page 2, ligne 14.—Après « Royal » insérer « Victoria ».

Page 2, ligne 19.—Ajouter ce qui suit comme article 5:—

« 5. La présente loi et l'exercice des pouvoirs par elle conférés sont subordonnés à la Loi des assurances et à toute loi générale relative aux assurances rendue au cours de la présente session du Parlement; et en toute chose où la présente loi ne s'accorde pas avec ces lois, ces dernières prévalent.»

Dans le titre.

Après « *Royal* » insérez « *Victoria* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Qu'un ordre du Sénat soit donné au greffier du Sénat pour la publication immédiate en français et la distribution à qui de droit du volume comprenant 1° les règlements du Sénat; 2° la procédure suivie dans la Chambre Haute; 3° les actes constitutionnels, ensemble avec les index à chacune de ces parties.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* », tel qu'amendé, ayant été lu

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: « mais que le bill soit amendé de nouveau en substituant au mot « *New Brunswick* » le mot « *Commercial* », dans la deuxième ligne et en substituant aux mots « *New Brunswick* » dans le titre, le mot « *Commercial* ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi constituant en corporation la *Commercial Casualty and Surety Company of Canada* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Northwestern Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Mexico Northwestern Railway Company* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (NN) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Washington R. McCloy », ayant été lu,

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que le titre en soit changé de manière à se lire comme suit: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Northern Province of the Moravian Church in America* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (90) intitulé: « Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures », ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, ainsi que la preuve à l'appui.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wade, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (VV) intitulé: « Loi concernant l'Association du fonds patriotique canadien ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont été lus et agréés.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu et amendé comme suit:—

Après « Loi » insérer les mots suivants: « amendant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901 ».

Le titre, tel qu'amendé, a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait part, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*d*) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi amendant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901 concernant l'Association du fonds patriotique canadien »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. DeVeber, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* », soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 20 avril 1909, relatif au chemin de fer Intercolonial.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 67i.*)

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 4 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Béique,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougneed,
McGregor,
McMillan,
Miller,
Mitchell,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues:—

L'honorable M. Jaffray a présenté au Sénat un bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », ayant été lu,

L'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et qu'à la fin de la motion on ajoute les mots: « mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Campbell, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (XX) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quinzième rapport du comitté permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, ainsi que la preuve à l'appui.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (BBB) intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake ».

Le dit bill a été lu la première fois .

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a ét

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), 23 (*f*) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Wake, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1909, pour toute pétition présentée au Gouverneur en conseil, demandant que le chemin de fer Intercolonial soit mis sous le contrôle de la Commission des chemins de fer du Canada, ainsi que toute correspondance à ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 67h.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier avec le bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (149) intitulé: « Loi modifiant la Loi d'extradition », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (I) intitulé: « Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec Oriental », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher le mot « dernier » et y substituer le mot « premier ».

Page 1, ligne 8.—Retrancher les mots « d'octobre de chaque année» et y substituer les mots « de septembre ».

Page 2, ligne 27.—Retrancher le paragraphe 3.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé: Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après le mot « valeurs » insérer le nouvel article suivant:—

« 4A. La compagnie peut commencer la construction des lignes de chemins de fer autorisées par l'article 11 du chapitre 99 des lois de 1906 et par la présente loi, dans les deux ans à compter de la présente loi, et peut achever les dites lignes et les mettre en service dans les cinq ans à compter de la même date; et si la construction des dites lignes n'a pas été ainsi commencée, ou si elles n'ont pas été achevées et mises en service dans les dits délais respectifs les pouvoirs de construction conférés à la compagnie par le Parlement cesseront et deviendront nuls et de nul effet pour ce qui des dites lignes restera alors inachevé.»

Page 2, ligne 12.—Retrancher tous les mots après le premier chiffre « 5 » et y substituer ce qui suit: « Sont abrogés l'article 35 de la dite loi et le chapitre 115 des lois de 1908 ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (38) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company* »;

Aussi, le bill (49) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest »;

Aussi, le bill (50) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski »;

Aussi, le bill (51) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Casualty and Surety Company of Canada* »;

Aussi, le bill (102) intitulé: Loi constituant en corporation la *London and North Western Railway Company* »;

Aussi, le bill (40) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (N) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* »;

Aussi, le bill (O) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson »;

Aussi, le bill (K) intitulé: Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company* », et

Aussi, le bill (DD) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Rai way Company* », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

L'honorable Président a présenté au Sénat le mémoire, les rapports et le certificat suivants:—

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter que, pour compléter l'organisation du personnel du Sénat, il est nécessaire de remplir la vacance créée par le décès de M. Alfred A. Eventurel, qui occupait la position de deuxième greffier-adjoint et traducteur français; et, en même temps, dans le but de rendre ce service plus efficace, il soumet les recommandations suivantes à l'approbation du Sénat:—

1. Que M. Siméon Lelièvre, actuellement traducteur en chef français, soit transféré à la position de deuxième greffier-adjoint; mais il devra remplir les autres devoirs que le greffier jugera à propos de lui assigner—traduction, devoirs de greffier de comités, etc., etc.—à ses appointements actuels dans la subdivision B de la première division.

2. Que M. J. Boutillier-Trudel, premier traducteur français, soit promu à la position de traducteur en chef français, *vice* M. Lelièvre, transféré à une autre division du service, et que ses appointements soient ceux du minimum de la subdivision B de la première division.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambre du Président,
OTTAWA, 27 avril 1909.

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 15 janvier 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que la position de deuxième greffier-adjoint et traducteur français, dans le personnel du Sénat, est devenue vacante par le décès de M. A. E. Evanturel, en novembre dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 23 avril 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—Relativement à ma recommandation en date du 1er février dernier, à l'égard de la demande de M. Siméon Lelièvre, à l'effet d'être transféré de sa position de traducteur en chef français à celle de deuxième greffier-adjoint, je dois dire que, au cas où ce transfert serait pris en favorable considération, M. J. Boutillier-Trudel serait l'employé du Sénat le plus compétent à remplir la vacance créée par ce transfert; à ce propos, j'ajouterai que la nomination d'un aide-traducteur français sera nécessaire pour remplir la vacance créée par la promotion de M. Trudel.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA.

OTTAWA.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

WM. FORAN,
Secrétaire.

Les Commissaires du service civil ont eu en considération un rapport du greffier du Sénat déclarant que, entre autres changements qui doivent être faits dans le personnel du Sénat, l'intention est de promouvoir M. J. Boutillier-Trudel de la position d'aide traducteur français, dans la subdivision A de la deuxième division, à la position de traducteur en chef français, dans la subdivision B de la première division, et demandant l'émission par la Commission du certificat d'aptitudes exigé par l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil. Après s'être enquis des aptitudes de M. Trudel pour la position à laquelle il est recommandé et s'être convaincus que, par son expérience longue et pratique en qualité de traducteur, il est pleinement compétent à remplir d'une manière efficace les devoirs de cette position, et que les intérêts du service public seront servis en dispensant M. Trudel d'un examen.

Les présentes sont pour certifier, en conformité des dispositions de l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, que, de l'avis des commissaires, M. J. Boutillier-Trudel a les aptitudes voulues pour la position de traducteur en chef français du Sénat, et qu'il doit être classifié comme fonctionnaire de la subdivision B de la première division.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 27e jour d'avril 1909.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits mémoire, rapports et certificat soient renvoyés au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 5 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougheed,
MacKay (Alma),
McGregor,
McLaren,
McMillan,
Miller,
Mitchell,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Après « nom » retrancher tous les mots jusqu'à « n'amoindrit ».

Page 1, ligne 19.—Après « choix » insérer « et subordonnément à l'approbation et au consentement du Gouverneur en conseil et du conseil de la cité de Montréal, tel que prévu à l'article 2 du chapitre 93 des Statuts de 1890 ».

Page 1, ligne 24.—Retrancher depuis « et » jusqu'au premier « la », ligne 24.

Page 1, ligne 29.—Après « 3 » insérer « dès que les travaux mentionnés à l'article 2 de la présente loi ont été commencés et que quinze pour cent dè l'estimation des frais y ont été dépensés ».

Page 2, ligne 10.—Après « lignes » insérer « mais nul parc ni lieu d'amusement ne doit être établi ni construit dans les limites de la cité de Montréal sans le consentement du conseil de la cité de Montréal ».

Page 2, ligne 14.—Après « puisse » insérer « pour les fins de son entreprise et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la Loi des chemins de fer.

Page 2, ligne 16.—Retrancher depuis « autrement » jusqu'à « les » et insérer «et peut, avec le consentement de la cité de Montréal exprimé par règlement ».

Page 2, ligne 20.—Retrancher depuis « valeurs » jusqu'à « peut », ligne 21, et insérer « autorisées en vertu de l'article 2 de la présente loi ».

Page 2, ligne 23.—Retranchez depuis « partie » jusqu'à « autres » et insérer « de ses travaux ».

Page 2, ligne 24.—Retranchez depuis « abords » jusqu'à « mais », ligne 26.

Page 2, lignes 33 et 34.—Retrancher « du conseil de ville de la cité de Montréal » et insérer « de la cité de Montréal exprimé par règlement ».

Page 2, ligne 38.—Retrancher le paragraphe 2 de l'article 7.

Page 2, ligne 45.—Retrancher depuis « dont » jusqu'à « le », ligne 46.

Page 2, ligne 46.—Après « Montréal » insérer « ou traverse cette cité ».

Page 3, ligne 1.—Après « 9 » retrancher « Est modifié » et insérer « Sont modifiés ».

Page 3, ligne 1.—Après « loi » retrancher « l'article 3 », et insérer « les articles 3, 4, 5 et 6 ».

Page 3, ligne 3.—Retrancher « le dit article » et insérer « les dits articles ».

Page 3, ligne 5.—Retrancher « le dit article » et insérer « les dits articles ».

Page 3, ligne 5.—Après « gare » retrancher tous les mots jusqu'à « et », ligne 6, et insérer « centrale de la compagnie pour les voyageurs ».

Page 3, ligne 7.—Retrancher l'article 10 et y substituer le suivant:—

« 10. La compagnie doit commencer la construction du pont ou du tunnel mentionné à l'article 2 de la présente loi, et y dépenser quinze pour cent de son capital social dans les deux ans à compter de l'adoption de la présente loi; et si la construction du dit pont ou du dit tunnel n'a pas été commencée, et si la dite somme n'a pas été dépensée, ou si le dit pont ou le dit tunnel n'a pas été achevé dans les cinq ans à compter de l'adoption de la présente loi, les pouvoirs de construction conférés à la compagnie par la présente loi et les autres lois la concernant, prendront fin, seront nuls et de nul effet à l'égard de ce que des travaux de la compagnie restera alors inachevé.»

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a ét érenvoyé le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une copie d'une ordonnance concernant l'audition et la décision de différends au sujet de terrains miniers dans le Territoire du Yukon, et une copie d'une ordonnance concernant l'impôt d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière et le lager importés dans le Territoire du Yukon.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, Nos 150, 151.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la *Royale Victoria*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Life Insurance Company of Canada* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (I) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental ».

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (S) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (XX) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Fundy Tidal Power Company* », ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le Sénat s'est divisé.

Pour, 11.—Contre, 12.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les prin-

cipes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britanique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommé ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux

pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 6 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard).
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougheed,
MacKay (Alma),
McGregor,
McLaren,
McMillan,
Miller,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (CCC) intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), 23 (*f*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laura McQuoid, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (128) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company* », a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Owens a présenté au Sénat un bill (DDD) intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), 23 (*f*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorabe M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorabe M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorabe M. Owens, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fleetwood Howard Ward, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Campbell, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (EEE) intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permisison du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), 23 (*f*) et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Aaron William Morley Campbell, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.
L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (FFF) intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan ».
Le dit bill a été lu la première fois.
Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), 23 (*f*) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.
L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Christopher Cowan, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que la règle 119 soit suspendue relativement au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: « Loi modifiant la Loi d'extradition », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 24 (*b*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour prier cette Chambre de permettre au greffier du Sénat de corriger l'erreur d'écriture qui se rencontre dans l'amendement fait par le Sénat au bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », savoir: en substituant le chiffre « 9 » au chiffre « 8 » dans le dit amendement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer », ayant été lu,

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power,

Le Sénat, s'est ajourné.

Vendredi, 7 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Ellis,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
McGregor,
McLaren,
McMillan,
Miller,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Shehyn,
Talbot,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Après « compagnie » insérer « peut acquérir l'actif, les droits, dettes actives, effets et biens tant mobiliers qu'immobiliers et mixtes, de toute nature, et en quelque lieu qu'ils soient situés, appartenant à l'ancienne compagnie, et, auxquels elle a ou peut avoir droit, et dans ce cas, la nouvelle compagnie ».

Page 2, ligne 24.—Retrancher l'article 6.

Page 5, ligne 9.—Retrancher l'annexe.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par leur greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 6 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a permis au greffier du Sénat de modier, selon le désir exprimé

dans son message de ce jour, le bill (No 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada.*

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Résolu,—Que l'ordonnance du 9 mars 1908, intitulé « Ordonnance concernant l'audition et la décision de différends au sujet de terrains miniers dans le Terr'toire du Yukon », et l'ordonnance du 17e jour de septembre dernier, intitulée « O donnance concernant l'impôt d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière et la lager, importés dans le Territoire du Yukon », qui ont été promulguées à leur date respective par le Gouverneur en conseil, sous l'autorité de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C. (1906), copies de ces ordonnances et de l'arrêté du conseil nécessaires en chaque cas ayant été transmises à cette Chambre—sont approuvées par elle, en conformité de l'article 17 du dit chapitre 63.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Retrancher les mots « la loi spéciale ».

Page 1, ligne 20.—Retrancher tous les mots depuis « vigueur » jusqu'à la fin de l'article 1.

Page 1, ligne 24.—Retrancher l'article 2 et le remplacer par le suivant:—

« 2. Le ministre des Finances peut, à toute époque, jusqu'au 27 avril 1911, conformément et subordonnément aux dispositions de la Loi des assurances et de toute loi qui la modifie, accorder à la dite compagnie le permis nécessaire pour exercer ces opérations.»

Page 1, ligne 27.—Ajouter ce qui suit comme article 3:—

« 3. Le nom de *Prudential Life Insurance Company of Canada* est changé par la présente loi en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada,* mais ce changement de nom ne porte aucunement atteinte, préujdice ni entrave aux droits ou obligations de la Compagnie, ni n'affecte en aucune manière une poursuite ou procédure pendante en faveur ou contre la compagnie, ni un jugement en existence en faveur ou contre la compagnie; lesquels peuvent être continués, menés à fin et mis à exécution comme si la présente loi n'eut pas été adoptée.»

Dans le préambule.

Ligne 1.—Retrancher tous les mots depuis « Considérant » jusqu'à « soient » et insérer les mots « qu'une pétition a été présentée demandant que ».

Dans le titre.

Ligne 2.—Après « Canada » insérer « et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les honoraires payés sur le bill (YY) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada* », soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada ».

(*En comite.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Frost a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat des documents relatifs au chemin de fer National Transcontinental en réponse aux questions de M. R. L. Borden, M.P.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 46j.*)

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certicat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommé ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constituttion originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacan-

ces comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 11 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Baker, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Chevrier, Cloran, Coffey, Costigan, Cox, Dandurand, David, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Douglas, Edwards, Ellis, Fiset, Frost, Gibson, Jaffray, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, McGregor, McMillan, McMullen, McSweeney, Miller, Mitchell, Owens, Perley, Poirier, Power, Riley, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Roy, Scott, Tessier, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Wood, Yeo, Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, lignes 17 et 18.—Retrancher les « *Royal Guardians* » et insérer « La *Royal Guardians Benefit Association* ».

Page 1, ligne 22.—Après « favoriser » insérer « par tout le Canada ».

Page 1, ligne 35.—Retrancher « des *Royal Guardians* ».

Page 3, ligne 43.—Après « 15 » insérer « L'association peut acquérir ».

Page 4. ligne 2.—Retrancher depuis « droit » jusqu'à « engagements », ligne 6, et insérer « et dans ce cas l'association assume les ».

Pages 5 et 6.—Retrancher l'annexe.

Dans le titre.

Retrancher « les *Royal Guardians* » et insérer « la *Royal Guardians Benefit Association* ».

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Retrancher « Alwin » et insérer « Alvin ».

Page 2, ligne 49.—Après l'article 6, insérer ce qui suit comme article 7:—

« 7. La compagnie peut, généralement, exercer les opérations d'assurance contre l'incendie, contre les cyclones ou les tornados, contre les risques de la navigation intérieure et du transport intérieur, dans toutes ses branches.

« (2) La compagnie peut aussi se faire réassurer contre tous risques qu'elle a pu avoir assumés, et elle peut réassurer toute autre personne ou compagnie contre les risques que cette personne ou compagnie peut avoir assumés.»

Page 3, ligne 1.—Retrancher l'article 7 et remplacez-le par le suivant comme article 8:—

« 8. La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre l'incendie avant que deux cent cinquante mille dollars de son capital aient été souscrits et qu'il en ait été versé en espèces dans la caisse de la compagnie au moins cent mille dollars, qui ne peuvent être affectés qu'aux objets de la compagnie aux termes de la présente loi.

« (2) La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre les risques de la navigation intérieure et du transport intérieur avant que son capital souscrit ait été porté à quatre cent mille dollars au moins et qu'une somme additionnelle de soixante-quinze mille dollars ait été versée sur ce montant en espèces dans la caisse de la compagnie, qui ne peuvent être affectés qu'aux objets de la compagnie, aux termes de la présente loi.

« (3) La somme versée en espèces par tout actionnaire, moindre que dix pour cent du montant souscrit par lui, ne sera pas comptée comme faisant partie de différentes sommes de cent mille dollars et de soixante-quinze mille dollars qui doivent être payées dans la caisse de la compagnie en vertu des dispositions des paragraphes 1 et 2 du présent article, et les actions sur lesquelles il a été versé moins de dix pour cent en espèces par le souscripteur ne peuvent pas, non plus, être comptées comme faisant partie des actions qui doivent être souscrites en vertu de la présente loi ».

Page 3, ligne 18.—Retrancher l'article 8 et remplacez-le par le suivant comme article 9:—

« 9. Dans les cinq ans après l'émission d'un permis à la compagnie, en vertu de la Loi des assurances, une somme additionnelle de soixante-quinze mille dollars doit être versée en espèces sur le capital social de la compagnie, en outre des sommes qui doivent être payées en vertu de l'article 8 de la présente loi, et au moins quinze mille dollars de cette somme doivent être versés annuellement jusqu'à ce que le montant entier ait été payé.»

Page 3, ligne 50.—Retrancher depuis « compagnie » jusqu'à la fin de l'article, et remplacez-le par ce qui suit: « mais la valeur annuelle de ces immeubles dans toute province du Canada ne doit pas dépasser cinq mille dollars, sauf dans la province de Québec, où elle ne doit pas excéder dix mille dollars.»

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit rapport et au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (AAA) intitulé: Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

1. Nonobstant toute disposition de l'article 69 de la Loi des assurances, le chapitre 86 des Statuts de 1907, constituant en corporation la *Fidelity Life Insurance Company of Canada*, est censé ne pas avoir expiré et cessé d'être en vigueur après le 27 avril 1909, mais est censé avoir continué et être en vigueur.

2. Le ministre des Finances peut à toutes époques jusqu'au 27 avril 1911, conformément et subordonnément aux dispositions de la Loi des assurances ou de toute loi la modifiant, accorder à la dite compagnie le permis nécessaire à l'exercice de ses opérations.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit rapport et au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Coffey, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

38*a*. Minute d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 29 mars 1909.

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, ci-annexé, daté le 27 mars 1909, du ministre de la Marine et des Pêcheries, touchant l'enquête récemment tenue par l'honorable Walter Cassels au sujet de la déclaration contenue dans le rapport de la Commission du service civil, attaquant l'intégrité de certains fonctionnaires du département de la Marine et des Pêcheries, et soumettant certaines recommandations au sujet des fonctionnaires y nommés.

Le comité, approuvant le dit rapport et les recommandations y contenues, les soumet à l'approbation de Votre Excellence. *(Distribution et documents sessionnels.)*

46*h*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Copie de toutes les soumissions reçues pour la construction des sections suivantes de la division de l'est du chemin de fer National Transcontinental, ainsi que les différentes listes des quantités

estimatives préparées par les ingénieurs, et d'après lesquelles les contrats ont été adjugés, les sections ci-mentionnées étant celles dont il est fait mention dans la réponse du ministre des Chemins de fer et Canaux, donnée à la Chambre le 13 avril 1908 et qui est comme suit:—

RELEVÉ N° 1—COMMISSAIRES—DIVISION DE L'EST.

Parcours, à partir de Moncton. De	A	Description.	Nombre de milles.	L'estimation avec laquelle chacune de ses entreprises a été adjugée.	Date du Contrat.	Date de l'Achèvement.
				$ c.		
0·00	50·00	Moncton jusqu'à près de Chipman	50·00	989,895 90	14 mars '07	1 sept. '08
50·00	58·55	Près de Chipman, vers l'est, 8·55 milles	8·55	289,190 62	23 août '07	1 août '08
58·55	97·60	Près de Chipman, vers l'ouest jusqu'au croisement de l'Intercolonial	39·05	767,434 65	28 mars '08	1 sept. '10
97·60	164·00	Croisement de l'Int. jusqu'au poteau milliaire 164	66·40	1,898,124 21	28 " '08	" '10
164·00	195·80	Poteau milliaire 164 jusqu'aux Grandes Chutes	31·80	1,646,253 65	28 " '08	" '10
195·80	256·68	Grandes Chutes à la limite du Nouveau-Brunswick	60·88	1,385,941 09	9 " '07	" '08
256·68	309·74	Limite du Nouveau-Brunswick jusqu'à 150 milles à l'est du pont de Québec	53·06	2,377,409 00	28 " '08	" '10
309·74	459·74	{ Du pont de Québec vers l'est, 150 milles	148·89	} 5,011,316 50	9 " '07	" '09
		{ Tronçon du pont de Québec (non-compris dans l'estimation)	1·11			
459·74	509·74	Pont de Québec vers l'ouest, 50 milles	50·00	1,489,537 92	15 mai '06	" '07
509·74	609·74	50 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à 150 milles à l'ouest	100·00	3,807,719 54	15 " '06	" '07
609·74	654·74	150 milles à l'ouest du pont de Québec jusqu'à près de Waymontachène	45·00	} 1,691,073 41	14 mars '07	" '08
654·74	656·07	Devant être compris dans cette entreprise	1·33			
656·07	877·75	Près de Waymontachène jusqu'à près de la rivière Harricanaw	221·68	Pas adjugée.		
877·75	1,027·75	Près de la rivière Harricanaw jusqu'à près du raccordem. du ch. de f. T. et N.O.	150·00	3,986,901 42	14 " '07	" '09
1,027·75	1,127·75	Du raccordement du ch. de f. T. et N.O. jusqu'à 100 milles à l'ouest	100·00	3,936,566 00	28 " '08	" '10
1,127·75	1,171·85	De 100 milles à l'ouest du raccordement du ch. de f. T. et N.O. jusqu'à l'extrémité ouest du district "D"	44·10	Pas adjugée.		
1,171·85	1,334·35	De l'extrémité du district "D" vers l'ouest	162·50	"		
1,334·35	1,409·35	De 19½ milles à l'ouest de la rivière à la Vase, vers l'est	75·00	2,101,499 88	28 " '08	" '10
1,409·35	1,429·76	De 19½ milles à l'ouest de la rivière à la Vase, à l'extrém. ouest du district "E"	20·41	Pas adjugée.		
1,429·76	1,557·80	De l'extrémité ouest du district "E" jusqu'au raccordement du lac Supérieur	128·04	"		
1,557·80	1,804·66	Du raccordement du lac Supérieur jusqu'à la rive ouest de la rivière Rouge	246·86	13,010,398 92	15 mai '06	" '07

(Distribution et documents sessionnels.)

141*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Liste des chartes de chemins de fer accordées depuis le 1er janvier 1900 autres que celles du Grand-Tronc, du Grand-Tronc-Pacifique, du Canadian-Northern, et du Pacifique Canadien, et indiquant celles dont les pouvoirs sont périmés, la longueur de chacune des lignes et embranchements projetés, les dates des chartes et des renouvellements, s'il en est, la longueur totale en milles construite et le capital social autorisé, souscrit et payé. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145. Réponse à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145*a*. Réponse supplémentaire à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

145*b*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 22 mars 1909,—Copie de toute la correspondance, de tous les rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement se rapportant à l'établissement d'une commission du service géodésique, et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada. *(Distribution et documents sessionnels.)*

Votre comité a décidé, après plus ample considération, d'imprimer pour distribution et comme document de la session le document de la session No 99, au sujet de l'organisation d'un état-major général impérial qui a été mentionné dans le dernier rapport comme ne devant pas être imprimé.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

46*f*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toutes lettres, correspondance, états et écrits entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou ses ingénieurs ou agents et les commissaires du Transcontinental ou leurs ingénieurs ou agents, et entre les commissaires et leurs ingénieurs ou agents et les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs dans les districts B et F ci-après mentionnés, quant à la classification ou la prétendue classification excessive dans les districts B et F de la division est du Transcontinental, et copie de tous estimés, états, certificats, mémoires, relevés ou écrits indiquant la classification ou la classification excessive des coupes et travaux dans les dits districts B et F.

46*g*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées à une charge ou un emploi par la Commission du chemin de fer Transcontinental depuis sa création, et indiquant de quel comté ou cité venait chacune des dites personnes, la charge ou emploi de chacune d'elles, la date de la nomination, le salaire et les allocations attachés à l'emploi, l'endroit ou le district où chaque employé remplit ses fonctions et le montant total payé chaque année pour les dits services jusqu'à la fin de décembre 1908.

46*i*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître (1) les diverses quantités d'ouvrages de chaque description ou classe terminés par les différents entrepreneurs, et certifiés exacts par les ingénieurs, et payés jusqu'au 31 décembre 1908, sur les différentes sections de la division de l'Est du chemin de fer National Transcontinental; (2) là où les sections n'ont pas été terminées, les différents états estimatifs des quantités des diverses classes d'ouvrages qui restent à exécuter, ainsi que le coût estimatif du parachèvement de ces travaux, calculé d'après les prix des entrepreneurs inscrits sur chaque soumission.

49*e*. Classification du département de l'Intérieur (service intérieur) à Ottawa, par décret du conseil du 1er février 1909, à compter du 1er septembre 1908.

49*f*. Décret du conseil approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 5 mai 1908, autorisant l'emploi continu de certains officiers et commis des branches non-permanentes du département des Travaux Publics.

67*d*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître les noms des employés de l'Intercolonial destitués ou suspendus au cours de l'année 1908, l'emploi de chacun, la date de la destitution ou de la suspension, et le motif spécial allégué dans chaque cas. Aussi, les noms de ceux d'entre eux qui ont été réinstallés jusqu'à la date du 28 février 1909 et la date de leur réinstallation.

67*e*. Copie de l'arrêté du conseil établissant un bureau administratif des chemins de fer du gouvernement,—le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard,—et nommant les membres du dit bureau.

71*a*. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat indiquant quel était le coût total de l'Hôtel Royal des Monnaies au 31 décembre 1908 ; quel a été, pour l'année 1908, le montant total des dépenses du dit Hôtel des Monnaies pour (*a*) additions et améliorations, (*b*) entretien, (*c*) salaires, et (*d*) achat de métaux de cuivre, d'argent et d'or, respectivement; quel est le montant des monnaies de cuivre, d'argent et d'or frappées pendant la dite année; quel a été le profit net réalisé sur chaque espèce de monnaies.

85*a*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat faisant connaître si on a réglé ou payé, entre le 1er juin et le 31 décembre 1908, les réclamations faites par quelque personne, ou des personnes, dans la Nouvelle-Ecosse, contre le gouvernement à la suite de dommages personnels ou de pertes d'animaux, ou de dommages à la propriété, causé par le chemin de fer Intercolonial; les noms et les adresses des réclamants; la nature de leurs réclamations, et celle du règlement de telles réclamations; et la date du règlement en chaque cas.

94*a*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat donnant les noms de ceux qui ont été chargés d'évaluer les terres pour le droit de passage en rapport avec le canal, depuis la rivière Holland jusqu'à Newmarket, et indiquant s'ils avaient à remplir d'autres fonctions que celle de l'évaluation des terres ; la rémunération accordée à chacun de ces évaluateurs; pendant combien de temps ils ont été employés, et à quelles conditions; quelles propriétés ils ont évalué; quelle a été l'évaluation en chaque cas; quelle était la superficie de chaque propriété; en combien de cas cette évaluation a été acceptée par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas, cette évaluation a été rejetée définitivement par les propriétaires, avec mention des noms de ces derniers; en combien de cas on a procédé par voie d'expropriation, et quel a été l'écart de chiffre comparé avec ceux des évaluateurs. Aussi, indiquant si on a acquis le titre de toutes les propriétés.

100*c*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Arpenteur général ou le département des Affaires des Sauvages et feu l'arpenteur fédéral Vaughn, contenant les instructions concernant l'arpentage de la paroisse de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, ainsi que la correspondance de M. Vaughn, etc.; copie de toute la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. H. M. Howell, commissaire chargé de s'enquérir des réclamations des sauvages sur la dite réserve; copie du rapport de M. Rothwell, greffier en loi du département de l'Intérieur sur les réclamations concernant les terres de la réserve Saint-Pierre; copie détaillée du compte de Fred. Head pour services rendus pendant l'enquête, et copie des instructions qui lui ont été donnés par le département de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages.

100*d*. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance concernant le compte de M. H. M. Howell, au sujet de l'abandon de la réserve Saint-Pierre, et aussi, relevé détaillé de ce compte.

105*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant le montant et les conditions de chaque emprunt permanent fait par le gouvernement depuis le 1er juillet 1896, la banque ou la corporation qui a servi d'intermédiaire; le coût de chacun pour (*a*) courtage et commission, (*b*) timbres, (*c*) services légaux ou autres, et (*d*) escomptes, le résultat net de chaque emprunt et le percentage d'intérêt sur chacun.

105*c*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commissions de banque, (*b*) agence financière, (*c*) courtage, et (*d*) annonces par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100..	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100.. ..	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100..	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100..	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100..	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100..	3,000,000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100..	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100..	6,000,000	0	0

Payable en Canada—	
1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100..	$1,425,800 00
Fonds fédéral—	
A, réduit en 1897, 3½ pour 100..	58,899 67
B, réduit en 1897, 3½ pour 100..	325,900 00
C, réduit en 1897, 3½ pour 100..	49,066 34
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3¾ pour 100	2,500,000 00
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100..	404,202 00

3. $5,000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100.

105*d*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat faisant connaître, relativement au fonds d'amortissement en rapport avec chaque emprunt non soldé, formant, à la date du 31 mars 1908, partie de la dette publique consolidée,—(*a*) durée de l'emprunt; (*b*) pourcentage de l'amortissement; (*c*) la somme mise de côté chaque année (y compris les intérêts placés de nouveau); (*d*) la somme totale au crédit du fonds d'amortissement de cet emprunt particulier, au 31 mars 1908; (*e*) la somme totale que l'on peut espérer être inscrite au crédit du fonds d'amortissement à la date de l'échéance de l'emprunt (et si le fonds d'amortissement doit se prolonger jusqu'à l'échéance finale); (*f*) le percentage proportionnel entre le fonds d'amortissement servi, et ses accroîts, et le chiffre nominal de l'emprunt à la date de l'échéance.

105*e*. Réponse supplémentaire à ordre du 8 mars 1909,—Etat faisant connaître quelles dépenses ont été encourues à titre de (*a*) commission de banque, (*b*) agence financière, (*c*) courtage, et (*d*) annonces, par le gouvernement en rapport avec chacun des emprunts suivants, et à qui ces différentes sommes ont été payées, savoir:—

	£	s.	d.
1874—Emprunt prolongé jusqu'en 1911, 4 pour 100.	1,753,830	4	10
1875-8—Emprunt garanti pour travaux publics, 4 pour 100..	3,200,000	0	0
1884—Emprunt, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1885—Emprunt canadien, réduit, 4 pour 100.. ..	6,443,136	2	9
1885—Emprunt, 4 pour 100..	4,000,000	0	0
1888—Emprunt C.C.P., garanti des terres, 3½ pour 100..	3,093,700	0	0
1908-12—Emprunt, 4 pour 100..	1,379,600	0	0
1908—Emission de février, 3½ pour 100..	3,000,000	0	0
1908—Emprunt, 3¾ pour 100..	5,000,000	0	0
1908—Emission d'octobre, 3½ pour 100..	5,000,000	0	0
1909—Emprunt, 3¾ pour 100..	6,000,000	0	0

Payable en Canada—	
1883—Emprunt réduit, porté à 3½ pour 100..	$1,425,800 00

Fonds fédéral—

A, réduit en 1897, 3½ pour 100..	58,899 67
B, réduit en 1897, 3½ pour 100..	325,900 00
C, réduit en 1897, 3½ pour 100..	49,066 34
E, prolongé de 10 ans, à compter du 1er juillet 1906, 3¾ pour 100..	2,500,000 00
Fonds fédéral, émission de 1891, 3½ pour 100..	404,202 00

3. $5,000,000, un mois, banque de Montréal, Ottawa, 2 mars 1909; 4 pour 100.

105*f*. Réponse à adresse du 8 février 1909,—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance et documents, y compris les prospectus, en rapport avec les emprunts négociés par le ministre des Finances du 1er janvier 1907 jusqu'à ce jour.

105*g*. Réponse à ordre du 26 janvier 1909,—Etat indiquant en détail les obligations casuelles ou nominales du gouvernement du Canada au 1er janvier 1909,—c'est-à-dire, relevé de tous montants qui pourraient être exigibles, tel que subventions de chemins de fer à échoir, emprunts garantis par le gouvernement, déficits dont le paiement pourrait être demandé, etc.

106*b*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de toutes demandes, annonces, soumissions, baux, correspondance et papiers de toute nature concernant les concessions forestières Nos 1316, 1317, 1318, 1330 à 1336 inclusivement, et 1360 à 1365 inclusivement.

106*c*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, communications écrites et documents adressés au ministre de l'Intérieur ou à quelque officier du département et des réponses faites par le ministre ou par quelque officier du département depuis le 1er janvier 1905, concernant le transfert de certaines terres marécageuses dans l'Etang-des-Grandes-Herbes, dans la province du Manitoba, à Sa Majesté le Roi Edouard VII pour les fins de la dite province.

106*d*. Réponse supplémentaire à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître, quant aux permis accordés, depuis le 30 juin 1896, pour coupe de bois sur les terres fédérales dans la Colombie-Britannique, les noms et adresses des concessionnaires, la date, la durée et la superficie de chaque permis, et les boni reçus.

106*e*. Réponse à ordre du 5 avril 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, papiers et communications dans le bureau des terres fédérales à Prince-Albert et dans le département de l'Intérieur, à Ottawa, concernant la demande de lettres patentes pour le ¼ N.-E., section 10, township 47, rang 1, à l'ouest du 3me méridien, faite par A. A. Strachan, et aussi concernant l'accomplissement des prescriptions relatives aux homesteads par le dit Strachan.

107*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître le montant total reçu par le *Free Press*, de Winnipeg, de tous les départements du gouvernement, du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1909, et le montant reçu chaque année.

116*a*. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Copie de toute correspondance ou pétitions reçues de F. W. Colcleugh, alors qu'il était inspecteur des pêcheries pour le Manitoba, concernant les opérations de compagnies commerciales et autres.

124*a*. Réponse à ordre du 3 mars 1909,—Etat faisant connaître les montants déposés dans le département d'épagne du gouvernement les 1er octobre 1889, 1896, 1897 et 1898, respectivement; le nombre de fonctionnaires employés à l'administration de ces fonds en 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908; et le coût de l'administration de ces fonds au cours des années 1888, 1890, 1898, 1900 et 1908.

128*a*. Réponse à ordre du 8 mars 1909,—Copie de toutes demandes, correspondance, rapports, documents et papiers concernant l'établissement et l'usage d'un bureau de poste à Hand-Hills, Alberta.

128*b*. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports adressés au gouvernement ou au département des Postes, et de toute

correspondance et ordres en découlant relatifs au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth » en celui de « Weymouth-Nord » et au changement du nom du bureau de poste de « Weymouth-Bridge » en celui de « Weymouth ».

129*b*. Réponse à ordre du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, rapports, documents entre le département de l'Intérieur et les agents d'immigration aux Etats-Unis, et entre le département de l'Intérieur et les sociétés de colonisation, depuis le 1e janvier 1908.

132. Réponse à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg.

132*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 17 février 1909,—Etat faisant connaître la somme payée par le gouvernement, en y comprenant toutes les divisions du service, depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 1er janvier 1909, à la Compagnie d'imprimerie Logberg, de Winnipeg.

133. Réponse à ordre du 22 mars 1909,—Etat indiquant la quantité des différents produits suivants expédiés dans la Grande-Bretagne ou dans d'autres pays, en emmagasinage frigorifique ou dans des compartiments à air réfrigéré, durant les années 1907 et 1908, savoir: pommes, barils ou autres colis; poires, barils ou autres colis; prunes, barils ou autres colis; tomates, barils ou autres colis; raisins, barils ou autres colis; viandes, fraîches, livres; volailles, poisson, beurre, œufs, fromage; dans quels pays ils ont été expédiés, et en quelle condition ils se trouvaient en arrivant à destination; la méthode frigorifique la plus utilisée sur les vapeurs qui transportent de tels produits.

134. Réponse à ordresse du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, télégrammes, documents, rapports et évaluations d'officiers ou d'experts, décrets du conseil, etc., en rapport avec l'achat, le déplacement et la réparation de la drague *Industry,* et de certaines parties d'icelles, y compris le chaland, les chaudières, et autres parties.

135. Copie d'une lettre envoyée à tous les fonctionnaires du département des Travaux Publics, chargés d'acheter des matériaux et des fournitures, et d'en certifier les comptes, dans les différentes divisions relevant de l'architecte en chef, de l'ingénieur en chef et du surintendant des lignes télégraphiques.

136. Réponse à ordre du 8 février 1909,—Etat faisant connaître si la carabine Ross, marques I et II ou tout autre modèle de carabine Ross ont été employés pour l'escouade canadienne de tir de Bisley, l'an dernier, dans les concours de tir réguliers; si une carabine Ross quelconque a été employée dans les concours de Bisley, réguliers ou non, par quelque membre de l'escouade canadienne ou par quelque tireur prenant part aux concours; le nom du tireur, et s'il était à l'emploi de la Compagnie Ross; la nature de cette carabine et en quoi elle diffère des marques I et II quant à la longueur du canon et aux accessoires de précision tels qu'anémomètres, hausses à crans de mire sphériques ou annulaires, niveaux à esprit de vin, etc.; si cette carabine est faite pour le service ou pour le tir à la cible, et si elle sera adoptée par le gouvernement pour la milice; si cette carabine a été fabriquée en entier dans la manufacture Ross à Québec.

137. Réponse à adresse du 10 février 1909,—Copie de toute correspondance, papiers, rapports, estimations, décrets du conseil, etc., concernant les études et forages, ainsi que les demandes de soumissions pour dragage et creusage dans le port de Saint-Jean et la baie Courtney, ou l'une ou l'autre de ces localités, au cours de l'année 1908. Aussi, copie des annonces, les noms des journaux qui les ont publiés, les soumissions reçues et les dates, les noms des soumissionnaires et le montant stipulé dans chaque soumission, les soumissions acceptées, le dépôt demandé et le nom de la banque où ce dépôt a été fait.

138. Réponse à ordre du 1er février 1909,—Etat faisant connaître,—

1. La somme totale dépensée au chef de travaux publics par ce gouvernement dans le comté de Bonaventure avant les élections générales de 1900.

2. La somme totale dépensée par le gouvernement dans ce comté (*a*) pour travaux publics, et (*b*) pour venir en aide aux chemins de fer et aux autres entreprises depuis la dite élection générale, ainsi que la somme additionnelle estimative requise (*a*) pour compléter ces travaux publics, et (*b*) pour faire face aux subventions ou octrois à l'effet d'aider les chemins de fer ou autres entreprises.

3. Les divers travaux publics entrepris par le gouvernement dans ce comté entre l'élection générale de 1896 et celle de 1900; les dates auxquelles ces différents travaux ont été entrepris, s'ils ont été adjugés à la suite d'avis public, de soumission, par voie de contrat ou autrement, et les sommes respectives dépensées pour ces travaux avant l'élection de 1900.

4. Lesquels de ces différents travaux ont été complétés, et lesquels d'entre eux n'étaient pas encore terminés à la date de l'élection de 1900.

5. Les sommes respectives dépensées pour terminer ou en vue de terminer ces travaux depuis l'élection de 1900, ainsi que les dates de telles dépenses.

6. Les différents travaux publics entrepris et exécutés par le gouvernement, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les dates auxquelles les dits différents travaux ont été inaugurés ou commencés; les sommes respectives dépensées pour ces travaux, et la somme estimative requise pour compléter ceux de ces travaux qui ne sont pas encore terminés; mentionnant si ces travaux ont été exécutés à la suite de soumissions et par voie de contrat ou autrement.

7. Les sommes octroyées par le gouvernement, à titre de subvention, aux chemins de fer et autres entreprises, dans le dit comté, depuis l'élection générale de 1900; les sommes payées en vertu de ces octrois, et les sommes probables requises pour faire face aux paiements futurs.

8. Les travaux publics commencés et les obligations financières contractées, et les deniers dépensés pour travaux publics dans les limites de la dite division de Bonaventure au cours du mois d'octobre dernier.

139. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat faisant connaître les noms et domiciles de tous les métis vivant dans les Etats-Unis qui ont reçu du scrip depuis janvier 1902, et les noms des personnes auxquelles le dit scrip a été expédié ou livré.

140. Réponse à adresse du 1er mars 1909,—Copie de toute correspondance et de tous décrets du conseil, papiers et documents concernant le désaveu ou la demande de désaveu d'une loi de la législature de la province d'Ontario, intitulé: « *An Act respecting Cobalt Lake and Kerr Lake* », chapitre 15 des Statuts de 1907.

141. Réponse à ordre du 15 février 1909,—Etat faisant connaître le nombre total de milles de chemins de fer dont la construction a été autorisée en vertu de chartes accordées par le Parlement fédéral, durant la période écoulée de 1888 à 1908, inclusivement, non compris les Compagnies du Grand-Tronc, du Canadien Pacifique, du Canadian-Northern et du Grand-Tronc-Pacifique.

Abstraction faite des compagnies ci-dessus nommées, le nombre de milles effectivement construits en vertu des dites chartes.

Le nombre de compagnies ainsi incorporées.

Combien d'entre elles ont réellement construit une partie quelconque des lignes ainsi autorisées.

Le nombre de ces chartes tombées en déchéance.

Le nombre de ces compagnies à qui on a accordé un prolongement de délai de construction.

Le nombre de celles à qui on a accordé deux prolongements de cette sorte; et

Le nombre de celles qui ont obtenu trois prolongements de cette nature, ou plus.

142. Réponse à ordre du 1er mars 1909,—Etat indiquant à quel travail le Bureau de traduction des Communes est tenu; le nombre des traducteurs perma-

naires employés dans cette branche; la totalité des salaires payés à ces traducteurs; les documents, rapports et autres pièces qui ont été traduits dans ce bureau, dans les derniers douze mois,—cet état ne devant pas comprendre les pages déjà traduites l'année précédente et répétées pour les besoins du rapport, ni non plus les tableaux déjà faits et traduits et répétés de même pour compléter ces rapports et documents qui ont été traduits en dernier lieu; la totalité des pages traduites par les traducteurs permanents, le nombre de personnes en dehors de ce bureau de traduction auxquelles on a également donné du travail de traduction; le coût de ce travail extérieur, et le nombre de pages traduites de ce chef; si la traduction des livres bleus et autres pièces, moins le *Hansard*, est faite dans certains départements, autres que le bureau de traduction des Communes, et quels sont ces départements.

143. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 19 avril 1909.—Règlements de la Commission du service civil touchant l'admission et l'avancement dans le service.

144.—Réponse à ordre du 18 janvier 1909.—Etat indiquant toutes les salles d'armes construites depuis juillet 1896, ainsi que le site, le coût, la superficie, les fonctionnaires attachés à chacune, la dépense annuelle de chaque salle d'armes répartie sous les chapitres d'entretien, réparations, améliorations, extension et salaires, et le nombre de volontaires faisant actuellement usage des dites salles d'armes et dans quelle mesure, chaque année.

146. Réponse à ordre du 17 février 1909.—Copie de toute correspondance concernant les améliorations opérées dans la rivière Assiniboine près de Portage-la-Prairie en septembre et octobre 1908, et de tous papiers, pièces justificatives, ordres, résolutions, chèques retournés, etc., se rapportant en quelque manière aux dits travaux et à leur exécution.

147. Réponse à ordre du 25 janvier 1909.—Etat faisant connaître les diverses publications statistiques et renseignements spéciaux fournis par les divers départements du gouvernement, le nombre de pages de chacune, le nombre et le coût de chacune pour l'année 1908, le nombre de personnes employées à leur préparation et le salaire de chaque personne ainsi employée; le nombre d'employés spéciaux chargés des travaux de gravures et de vignettes qui ornent ces publications et leurs salaires et dépenses y compris le travail et les appareils; la maison ou compagnie d'imprimerie qui ont imprimé ces publications et le montant payé dans chaque cas pour l'impression et la reliure. L'état ci-dessus ne devant pas inclure les rapports réguliers des départements, mais devant être fait de manière à indiquer le nom de chaque publication statistique ou spéciale, le nombre de chaque publication imprimée et le nombre de pages de chacune, ainsi que le nombre de fonctionnaires employés à la préparation de la publication, le coût total de chacune et le coût total de toutes ces publications pour l'année 1908.

148. Réponse à ordre du 5 avril 1909.—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toutes personnes au sujet de la résiliation du certificat de Thomas Beddington, ou l'enlèvement de son nom de la liste des pilotes licenciés pour le port de Victoria, C.B.

149. Réponse à ordre du 8 février 1909.—Etat faisant connaître si on a renouvelé sans demande de soumissions, quelques-uns des contrats pour le transport de la malle qui doivent expirer dans le cours du mois d'avril 1909; où sont situés les parcours, le prix du contrat, le nom du courrier et le lieu de sa résidence.

Le comité recommande:—

Que dans le cas où il n'y aurait pas d'autres réunions, les présidents conjoints soient autorisés à décider si un document qui serait présenté à l'une des deux Chambres sera imprimé ou non; aussi à régler jusqu'à la fin de la session toutes les questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. COFFEY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 43,
MARDI, 11 mai 1909.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Relativement à la pétition de Annie Bowden, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Herbert Bowden, autrefois de la cité de Toronto, actuellement de la cité de Philadelphie, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Votre comité recommande que l'honoraire de $210 payé par la pétitionnaire soit remboursé à ses avocats, MM. Johnston, McKay, Dodds et Grant, moins les frais d'impression et de traduction.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kichhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport annuel du département des Impressions publiques et de la Papeterie pour l'exercice expiré le 31 mars 1908.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 32, 1909.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (34) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (56) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (91) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 23*f*, 119 et 129 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (F) intitulé: « Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada »;

Aussi, le bill (GG) intitulé: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins »; et

Aussi, le bill (OO) intitulé: « Loi pour faire droit à John Denison Smith », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—

Lettres GG du Sénat: « Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins »; et

Lettres OO du Sénat: « Loi pour faire droit à John Denison Smith ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (78) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company* »;

Aussi le bill (80) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* », et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 30.—Retrancher « Morison » et insérer « Morrison ».

Page 1, ligne 30.—Après « Louis » retrancher « A » et y substituer « H ».

Page 1, ligne 35.—Après « E » insérer « D ».

Page 1, ligne 37.—Retrancher « James » et y substituer « John ».

Page 1, ligne 37.—Après le mot « colonel » insérer le mot « Frederick ».

Page 2, ligne 5.—Retrancher « A ».

Page 2, ligne 10.—Après « D » enlever « T » et y substituer « J ».

Page 2, ligne 11.—Après « George » retrancher « W ».

Page 3, ligne 32.—Retrancher « des » et y substituer « tous ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 10 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne concourt pas dans leur amendement au bill (No 81) Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada,* pour les raisons suivantes:—

1. Parce que la condition imposée par le dit amendement n'est pas ordinaire, est de nature à causer de l'embarras à la compagnie, et qu'elle est de nature telle que, si elle est adoptée, elle empêchera la compagnie de donner suite à ses transactions;

2. Parce que la compagnie a déjà fait preuve de bonne foi par les travaux par elle exécutés, et que l'amende décrétée par le dit amendement pour remplir ses obligations n'est pas nécessaire et serait de nul effet.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat la classification des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement à la date du 1er septembre 1908;

CLASSIFICATION des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement à la date du 1er septembre 1908, devant être approuvée et confirmé par les deux Chambres du Parlement: Article 45 « Loi amendant la Loi du service civil, 1908 ».

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
		$	$
Première division; subdivision A—			
A. H. Todd	Commis	2,400	2,800
L. P. Sylvain	"	2,100	2,800
Deuxième division; subdivison A—			
M. C. MacCormac	Commis	1,750	1,750
Jno. Smith	" comptable	1,700	1,700
E. Bouchette	"	1,700	1,700
Troisième division; subdivision A—			
Mde A. Lampman	Commis	1,050	1,050
J. G. Pigeon	"	1,050	1,050
C. A. Pothier	"	1,000	1,000
B. Chevrier	"	900	900
Troisième division; subdivision B—			
A. F. Patterson	Commis	650	650
Messagers—			
F. X. Desloges	Messager en chef et gardien	900	900
J. H. Dunlop	Messager	700	700
T. C. W. Lynton	"	700	700
J. A. Beaudry	"	700	700
H. J. Meiklejohn	"	700	700

J. K. KERR,
Président du Sénat.

CHARLES MARCIL,
Orateur de la Chambre des Communes.

Aussi, la classification des officiers et commis du Bureau de distribution du département des Impressions du Parlement.

Classification et organisation des officiers et commis du département des Impressions du Parlement, devant être approuvée et confirmée par les deux Chambres du Parlement.

BUREAU DE DISTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

1er septembre 1908.

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
	Première division ; subdivision 'B'—($2,100 à $2,800).	$	$
R. B. Davidson ('97)	Surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement	1,950	2,100
	Deuxième division ; subdivision 'B' ($800 à $1,600).		
T. W. Alexander ('96).......	Surintendant adjoint de la distribution des documents imprimés du Parlement	1,250	1,250
Geo. N. Boivin ('01).........	Deuxième assistant surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement..	1,250	1,250
	Troisième division ; subdivision 'A' ($900 à $1,200).		
Auguste Lemay ('00)........	Distributeur des documents imprimés du Parlement	850	900

J. K. KERR,
Président du Sénat.
CHARLES MARCIL,
Orateur de la Chambre des Communes.

L'honorable Président a présenté au Sénat le certificat suivant:—

Commission du Service civil du Canada.

Adam Shortt,
M. G. LaRochelle,
Commissaires.

Wm. Foran,
Secrétaire.

Ottawa, 8 avril 1909.

Les Commissaires du service civil ont eu en considération une demande de l'honorable Président du Sénat pour l'émission d'un certificat d'aptitudes en faveur de M. Byron Nicholson, de Québec, nommé par le Sénat greffier des comités, dans la subdivision A de la seconde division; cette nomination ayant été faite en conformité des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil. Après s'être enquis soigneusement des aptitudes de M. Nicholson pour cette position et s'être convaincus que, par son éducation et son expérience antérieure, acquise dans des travaux de même nature, il est compétent, sauf dans sa connaissance de la langue française, à remplir les fonctions assignées dans l'ordre du Sénat nommant M. Nicholson.

Les présentes sont pour certifier, en conformité des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, que de l'avis des commissaires, et en

tenant compte de ce qui a rapport à sa connaissance de la langue française, M. Nicholson a les connaissances et les aptitudes ainsi que la santé, le caractère et la conduite pour remplir la position de greffier des comités du Sénat comme fonctionnaire de la subdivision A de la seconde division.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, il a été
Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: « Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (153) intitulé: « Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Yukon », a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (128) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* », ayant été lu,
Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Après débat.
L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé:
Que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles », ayant été lu
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits du commerce destinés à l'alimentation des animaux », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (149) intitulé: « Loi modifiant la Loi d'extradition ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajournée à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (104) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company* », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 10 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé et confirmé la classification des officiers, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement, soumise à la Chambre le 11 mars 1909, comme suit:—

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
		$	$
Première division ; subdivision A—			
A. H. Todd	Commis	2,400	2,800
L. P. Sylvain	"	2,100	2,800
Deuxième division ; subdivison A—			
M. C MacCormac	Commis	1,750	1,750
Jno. Smith	" comptable	1,700	1,700
E. Bouchette	"	1,700	1,700
Troisième division ; subdivision A—			
Mme A. Lampman	Commis	1,050	1,050
J. G. Pigeon	"	1,050	1,050
C. A. Pothier	"	1,000	1,000
B. Chevrier	"	900	900
Troisième division ; subdivision B—			
A. F. Patterson	Commis	650	650
Messagers—			
F. X. Desloges	Messager en chef et gardien	900	900
J. H. Dunlop	Messager	700	700
T. C. W. Lynton	"	700	700
J. A. Beaudry	"	700	700
H. J. Meiklejohn	"	700	700

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 10 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé et confirmé la classification et organisation des officiers et commis du Bureau de distribution du département des Impressions du Parlement, soumise à la Chambre le 11 mars 1909, comme suit:—

Noms.	Titre et nature des fonctions.	Salaire antérieur.	Salaire projeté.
	Première division; subdivision 'B'—$2,100 à $2,800).	$	$
R. B. Davidson ('97).........	Surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement	1,950	2,100
	Deuxième division; subdivision 'B' ($800 à $1,600).		
T. W. Alexander ('96). ...	Surintendant adjoint de la distribution des documents imprimés du Parlement....	1,250	1,250
Geo. N. Boivin ('02)..........	Deuxième assistant surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement....	1,250	1,250
	Troisième division; subdivision 'A' ($900 à $1,200).		
Auguste Lemay ('00).......	Distributeur des documents imprimés du Parlement......	850	900

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Président a présenté au Sénat la lettre et le mémoire qui suivent:

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 11 mai 1909.

L'honorable M. KERR,
Président du Sénat

MONSIEUR,—Vu que la session tire à sa fin et qu'il y a pression de travail, j'attirerai votre attention sur la vacance dans la division de la traduction française, qui sera créée par la promotion de M. Trudel. Comme il est improbable que le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité se réunisse de nouveau après sa séance pro-

jetée de ce soir, ne serait-il pas à propos de remplir cette vacance et de compléter par là l'organisation du personnel du Sénat?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'advenant la promotion de M. Trudel à la position de traducteur en chef, une vacance sera créée dans la division de la traduction française du Sénat, que je conseillerais de remplir avant la fin de la session. Après avoir pris des renseignements, j'en suis venu à la conclusion que M. Joseph Ernest Cyr, de Saint-Boniface, Man., a la compétence voulue pour la position de traducteur français, et je le recommande en conséquence, advenant la promotion de M. Trudel, et je recommande qu'il soit placé dans la subdivision A de la seconde division dans la classification du personnel du Sénat, et que ses appointements soient de $2,100 par année.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

CHAMBRES DU PRÉSIDENT,
11 mai 1909.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et (*f*) soient suspendues, et que la dite lettre et le dit mémoire soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Ellis, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté au Sénat son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 11 mai 1909.

Le comité permanent du Compte rendu Débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que le contrat avec MM. Holland Bros, pour faire le compte rendu des Débats du Sénat soit annulé à la fin de la session courante et qu'à l'avenir ce compte rendu soit fait par un personnel se composant d'un éditeur et sténographe en chef, d'un sténographe de classe cadette, d'un assistant en charge de la copie et de trois clavigraphes.

Que le compte rendu, sans être strictement mot à mot, devra être en substance un rapport complet, après l'élimination des répétitions et des amplifications et la correction des erreurs évidentes, mais il conservera tout ce qui ajoute au sens du discours ou à la démonstration des arguments.

Et aussi que l'édition non revisée des *Débats* du Sénat soit distribuée au public comme cela se fait maintenant à la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 12 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Landry,
Lougheed,
MacKay (Alma),
McGregor,
McHugh,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre soit donné pour faire déposer sur la table copies des requêtes, lettres et télégrammes envoyés par les citoyens de la paroisse ou du canton et du village de Laterrière, comté de Chicoutimi, demandant des subsides pour la Compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! ou toute autre compagnie qui bâtirait un chemin de fer de Jonquières ou près de là, à aller à Saint-Alphonse.

L'honorable M. Ross (Halifax), secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que, de l'avis du Sénat, la méthode actuelle d'accorder les divorces par les lois est contraire à la pratique suivie en Grande-Bretagne et en France, en même temps qu'elle est inutile dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, où il existe des cours ayant juridiction en matière de divorce.

2. Que, à l'égard des frais, la procédure est favorable aux riches et trop dispendieuse pour les pauvres.

3. Que cette procédure devrait être abandonnée et que, en matière de mariage et de divorce les cours provinciales ou des juges de ces cours spécialement nommés devraient avoir cette juridiction.

Objection a été faite à la dite motion, parce qu'elle était hors d'ordre.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre mal motivé.

Après débat.
Avec la permission du Sénat:
La dite motion a été retirée.

L'honorable M. Landry a appelé l'attention du gouvernement sur la dénonciation suivante parue la semaine dernière dans un journal publié à Montréal, et dont voici les principaux extraits:—

« Il y a trois ans les employés du canal de Soulanges demandaient l'institution d'une enquête sur la conduite de leur surintendant, M. L. A. Sauvé. La requête remise au ministère à ce sujet exposait des faits d'une extrême gravité. Non seulement les pétitionnaires reprochaient à M. Sauvé des actes sans nombre d'injustice et de brutalité envers les subalternes, mais ils allaient encore jusqu'à l'accuser d'avoir frustré le trésor public de sommes considérables, soit en faisant travailler à son service personnel les employés payés par le gouvernement, soit en s'appropriant les matériaux du canal pour les maisons, les yachts et même les machines à laver qu'il se faisait construire.

« ....L'enquête demandée eut lieu à Vaudreuil en janvier 1907.

« ....Cette enquête ne fut qu'une misérable comédie.

« Malgré cela, l'enquête révéla des cas de scandale qui auraient motivé dix fois une destitution, et au surplus, pourraient embarrasser non seulement M. Sauvé, mais encore plusieurs de ses protecteurs. On le comprit si bien, parmi ceux-ci, que les pétitionnaires n'ont pu encore se procurer le vrai texte de la preuve. Dans l'exemplaire qui leur a été remis, il manque LES CINQ DÉPOSITIONS LES PLUS IMPORTANTES. De plus, le sténographe a omis volontairement ou involontairement, dans les dépositions qui restent, les déclarations les plus compromettantes pour Sauvé.

« Cependant, ce texte, même tronqué et falsifié d'un bout à l'autre, en contient encore assez pour établir que M. Sauvé a bel et bien pratiqué aux dépens du gouvernement, sur le canal Soulanges, le plus ingénieux pillage qui se puisse imaginer.

« Il utilisait les matériaux du gouvernement dans la construction de ses maisons de rapport, de ses hangars, de ses yachts; il vendait au gouvernement, par un intermédiaire, du bois pourri qu'il ne pouvait écouler nulle part; il faisait en grand et en petit le commerce du foin qui pousse sur les bords du canal.

« Mais là où ce vertueux serviteur se montrait encore plus avisé, c'est dans la louable habitude qu'il avait prise de tenir à son service personnel des employés diligents et consciencieux, payés par le gouvernement. A cœur d'année, il y en avait qui travaillaient pour lui. Les uns lui bâtissaient ou réparaient un yacht; les autres récoltaient l'avoine qu'il avait fait semer sur les terrains du gouvernement; les troisièmes fendaient son bois, nettoyaient ses écuries, exerçaient ses chevaux trotteurs. Un employé du canal trayait les vaches de M. Sauvé; un autre faisait les lavages de M. Sauvé. Il s'était constitué ainsi, aux frais du pays, un personnel presque innombrable: il avait ses hommes de peine, ses domestiques, ses menuisiers, ses agriculteurs, bref tout ce qu'il faut!

« On comprend donc que M. Sauvé tienne à sa position.

« Ce qui se comprend moins, c'est l'attitude du gouvernement à son égard. Car après cela, croirez-vous que le gouvernement a cru devoir maintenir quand même ce fonctionnaire indigne?...

« C'est cependant ce qui est arrivé; et il y a plus. Nous aurions cru qu'à la suite de cette épreuve M. Sauvé reviendrait à une meilleure conception, sinon de son devoir au moins de ses intérêts, et qu'à défaut de conscience il montrerait au moins un peu de prudence. Eh bien! nous nous étions trompés: il était à peine réinstallé qu'il recommençait ses injustices (sinon ses petites et grosses rapines): faux rapports, déplacements, réductions de salaires, et le reste!—tout cela pour se venger des employés qui avaient demandé l'enquête.

« Au lieu de destituer ce serviteur infidèle et prévaricateur,—contre qui l'en-

quête avait établi à l'évidence les pires cas de péculat et de malhonnêteté,—on l'a rétabli dans ses fonctions.»

Et il a demandé si le gouvernement, après s'être assuré de l'existence de ces dénonciations, a l'intention de se dispenser des services de M. Sauvé ou de forcer, sous peine de démission, cet employé à se laver des accusations portées contre lui en instituant devant les tribunaux des procédures judiciaires contre ses dénonciateurs?

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (89) intitulé: « Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Choquette, secondé par l'honorable M. Tessier, a proposé en amendement:—

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: mais que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 5:—

« 5. Lorsque le juge de la cour ne comprend pas la langue officielle de l'une ou l'autre des parties, il peut demander au juge en chef de la province où il siège de nommer un juge de cette province, qui comprend la langue des parties, et le juge ainsi nommé aura le même pouvoir que le juge de la cour de l'Echiquier.»

Avec la permission du Sénat:

La dite motion en amendement a été retirée.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale,

L'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle sera appelée à agir comme juge-conjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier ».

« (a) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: « Loi concernant la Loi d'extradition », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (162) intitulé: « Loi modifiant le tarif des douanes, 1907 », a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of* Canada », a été lu la deuxième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il « Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of Canada* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* »?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la première fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».
Sur motion de l'ronorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes relatif à la classification des fonctionnaires, commis et employés de la Bibliothèque du Parlement, ayant été lu,
Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:
Que le Sénat se joint à la Chambre des Communes pour approuver et confirmer la classification et l'organisation des officiers et commis de la bibliothèque du Parlement soumise par le comité mixte des deux Chambres le 11 mars dernier.
L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé en amendement:
Que tous les mots après « Que » dans la dite motion soient supprimés et remplacés par les suivants:—« la classification et l'organisation des officiers, commis et employés de la bibliothèque du Parlement, contenue dans le message de la Chambre des Communes en date du dixième jour de mai courant ne soit pas approuvée maintenant, mais que A. H. Todd et L. P. Sylvain placés dans la première division, subdivision A, soient placés dans la subdivision B de la dite division ».
La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.
La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été
Résolue dans l'affirmative.
Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à son approbation et à sa confirmation de la classification et de l'organisation des officiers et des employés de la bibliothèque du Parlement.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son cinquième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 12 mai 1909.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

1. Conformément aux divers ordres de votre honorable Chambre ci-après mentionnés, votre comité a examiné les documents suivants qui lui ont été soumis afin de faire un rapport à ce sujet:—

(*a*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 26 mars 1909 présenté au Sénat et soumis à votre comité le 30 mars 1909, indiquant l'organisation projetée du personnel du Sénat, avec la classification des différents fonctionnaires, commis et employés.

(*b*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 30 mars, présenté au Sénat et renvoyé à votre comité le même jour, relativement à M. Edward Ashe, messager du Président.

(*c*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 27 avril 1909, soumis au Sénat et renvoyé à votre comité le 4 mai 1909, relativement au transfert de M. Siméon Lelièvre, actuellement traducteur en chef français, à la position de deuxième greffier adjoint et traducteur français, rendue vacante par le décès de M. Alfred E. Evanturel, et à la promotion de M. J. Boutillier-Trudel, actuellement premier traducteur français, à la position de traducteur en chef français, avec M. Lelièvre, ainsi que les rapports du greffier du Sénat et le certificat des commissaires du service civil du Canada, qui ont aussi été soumis à votre comité.

(*d*) Le certificat des commissaires du service civil du Canada relatif aux aptitudes de M. Byron Nicholson pour la position de greffier des comités, en date du 8 avril 1909, présenté par Son Honneur au Sénat, et renvoyé à votre comité le 11 mai 1909.

(*e*) Le mémoire de Son Honneur le Président, en date du 11 mai, présenté au Sénat et renvoyé à votre comité le même jour, recommandant la nomination de M. Joseph Ernest Cyr à la position de traducteur français, advenant la promotion de M. Trudel.

2. Votre comité recommande que l'organisation et la classification du personnel du Sénat, en vertu de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, soient faites d'après le mémoire, présenté par Son Honneur le Président, le 30 mars 1909, amendées de manière à se lire telles qu'elles paraissent dans l'annexe jointe à ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

ANNEXE.

ORGANISATION ET CLASSIFICATION DU PERSONNEL DU SENAT, EN VERTU DE LA LOI DE 1908 MODIFIANT LA LOI DU SERVICE CIVIL, CHAPITRE 15 DES STATUTS DE 1907-08.

Titres, devoirs et nature de l'emploi.	Salaire.	Nom des employés actuels.
	$ c.	
Première division, subdivision, A, $2,800 à $4,000.		
Greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie et greffier du journal anglais	2,800 00	Robert W. Stephen
Greffier en loi du Sénat, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais	3,500 00	J. G. Aylwin Creighton
Première division, subdivision B, $2,100 à $2,800.		
Gentilhomme huissier de la verge noire, secrétaire des comités	2,200 00	Ernest J. Chambers
Greffier des affaires de routine et procès-verbaux, commis en charge de papeterie	2,400 00	John Charles Young
Comptable et commis de la correspondance	2,200 00	Charles T. Gibbs
Greffier en chef des comités	2,200 00	Byron Nicholson
Deuxième greffier adjoint, traducteur français	2,250 00	Siméon Lelièvre
Traducteur en chef français	2,100 00	J. Boutillier Trudel.
Deuxième division, subdivision A, $1,600 à $2,100.		
Sergent d'armes	2,000 00	J. de St. Denis Lemoine.
Greffier des ordres permanents et des bills privés	1,900 00	Alex. R. Soutter.
Deuxième traducteur français	1,800 00	Joseph Bouchard.
Troisième " "	1,800 00	William Chapman.
Quatrième " "	1,800 00	Joseph Ernest Cyr.
Deuxième division, subdivision B, $800 à $1,600.		
Greffier du journal français	1,200 00	Alfred Garneau.
Maître de poste	1,050 00	Jean A. Choquette.
Commis de classe cadette	1,250 00	Adolphe D. Caron.
Assistant dans le bureau de la papeterie	950 00	William J. O'Neill.
Commis dans le département en loi ; sténographe	1,000 00	Arthur Hinds.
Concierge et surintendant des messagers	*1,300 00	John Carleton.
Troisième division, subdivision 'A,' $900 à $1200.		
Gardien de la chambre des journaux	900 00	Arthur R. F. Ralph
Huissier	950 00	Joseph Larose
Maître d'hôtel	900 00	Edward Ashe
Messager permanent	900 00	Norman McL. Wood
Troisième division, subdivision 'B,' $500 à $800.		
Gardien du vestiaire	800 00	Joseph H. Pelletier
Messager permanent	800 00	Ernest Bérubé
" "	800 00	John Charles Carleton
" "	800 00	Chas. L. Larose
Asst. maître de poste et messager permanent	800 00	Thos. B. Weston
Messager permanent	700 00	Abraham Dallaire

En outre les personnes suivantes sont spécialement employées.

Reporter des débats sur le parquet du Sénat	$10.00 par semaine pendant la session	A. B. Hannay
Aide-menuisier	$2.25 par jour ouvrable	Jos. Whitmore
Porteur de la malle	$3.00 par jour durant la session. $10.00 par mois pendant la vacance	Edward Batterton
Chauffeur	$1.75 per jour	Thomas Gravelle

* et appartements.

ORGANISATION du personnel du Sénat, et classification des différents fonctionnaires, commis et employés.

Nom.	Titre de l'emploi.
FONCTIONNAIRES DU SÉNAT.	
1. Samuel E. St. Onge Chapleau..	Greffier des Parlements, greffier du Sénat, maître en chancellerie et caissier.
2. Robert William Stephen, 1re div., subdiv. A.	Greffier adjoint, député du greffier, maître en chancellerie, greffier du journal anglais.
3. J. G. Aylwin Creighton, 1re div., subdiv. A..	Greffier en loi, conseil parlementaire, maître en chancellerie, traducteur anglais.
4. Ernest J. Chambers, 1re div., subdiv. A..	Gentilhomme huissier de la verge noire.
5. Siméon Lelièvre, 1re div., subdiv. A..	Deuxième greffier adjoint, traducteur français.
6. J. de Saint-Denis Lemoine, 2e div., subdiv. A.	Sergent d'armes.
COMITÉS, JOURNAUX, ROUTINE ET DIVISION DE LA PAPETERIE.	
1. John Charles Young, 1re div., subdiv. B..	Greffier des affaires de routine et procès-verbaux, en charge de la papeterie.
2. Byron Nicholson, 1re div., subdiv. B.. ..	Greffier en chef des comités.
3. Alex. R. Soutter, 1re div., subdiv B..	2e commis anglais, greffier des ordres permanents et des bills privés.
4. Alfred L. Garneau, 2e div., subdiv. B.. ..	Greffier du journal français.
5. William J. O'Neill, 2e div., subdiv. B.. ..	Assistant dans le bureau de la papeterie.
6. Arthur Hinds, 2e div., subdiv. A..	Commis dans le département en loi, sténographe.
DIVISION DU COMPTABLE.	
1. Charles T. Gibbs, 1re div., subdiv. B..	Comptable, commis de la correspondance.
2. Adolphe D. Caron, 2e div., subdiv. B......	Commis de classe cadette.
BUREAU DE POSTE.	
1. Jean A. Choquette, 2e div., subdiv. B.. ..	Maître de poste.
2. Thomas B. Weston, 3e div., subdiv. B.. ..	Assistant maître de poste et messager permanent.
DIVISION DE LA TRADUCTION.	
1. J. Boutillier Trudel, 1re div., subdiv. B....	Traducteur en chef français.
2. Joseph Bouchard, 2e div., subdiv. A..	2e traducteur français.
3. William Chapman, 2e div., subdiv. A.. ..	3e traducteur français.
4. Joseph Ernest Cyr, 2e div., subdiv. A.. ..	4e traducteur français.

ORGANISATION du personnel du Sénat—*Suite.*

Nom.	Titre de l'emploi.
	EMPLOIS DIVERS.
1. John Carleton, 2e div., subdiv. B..	Concierge et surintendant des messagers.
2 Joseph Larose, 3e div., subdiv. A..	Huissier.
3. Edward Ashe, 3e div., subdiv. A..	Maître d'hôtel.
4. Arthur R. F. Ralph, 3e div., subd. A.. ..	Gardien de la Chambre des journaux.
5. Norman McL. Wood, 3e div., subdiv. A..	Messager permanent.
6. Jos. H. Pelletier, 3e div., subdiv. B..	Messager permanent et gardien du vestibule.
7. Ernest Bérubé, 3e div., subdiv. B..	Messager permanent.
8. John Charles Carleton, 3e div., subdiv. B.	Messager permanent.
9. Chas H. Larose, 3e div., subdiv. B	Messager permanent.
10 Abraham Dallaire, 3e div., subdiv. B.. ..	Messager permanent.

En outre, les personnes suivantes sont spécialement employées:—

1. A. B. Hannay..	Reporter des débats sur le parquet du Sénat (pendant la session seulement).
2. Jos. Whitmore..	Aide menuisier.
3. Edward Batterton..	Porteur de la malle.
4. Thomas Gravelle..	Chauffeur.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 13 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
MacKay (Alma),
McGregor,
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Tessier,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Ross (Middlesex):—De John J. Ward et autres, de la cité de Toronto.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Godbout, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1909, demandant copie de la correspondance et des documents de la Commission du câble du Pacique relativement à l'exploitation et aux recettes du câble du Pacifique et tous renseignements concernant un câble de l'Atlantique possédé par l'Etat et les câbles de l'Empire en général.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 158.*)

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 29 avril 1909, demandant une copie de toute la

correspondance échangée entre l'honorable Sir Frederick Borden, ministre de la Milice et de la Défense, M. Crowe et autres, relativement à l'admission de Terre-Neuve dans le Dominion comme province de la Puissance.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 159.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (136) intitulé: « Loi modifiant la Loi des postes », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (137) intitulé: « Loi modifiant la Loi du service civil », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (159) intitulé: « Loi établissant une Commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message reçu de la Chambre des Communes relatif à la classification des fonctionnaires et commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement, ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le Sénat se joigne à la Chambre des Communes pour approuver et confirmer la classification et l'organisation des officiers et commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement, soumises par le comité mixte des deux Chambres le 11 mars dernier.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été
Résolue dans l'affirmative.
Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à son approbation et à sa confirmation de la classification et de l'organisation des officiers et des commis du bureau de distribution du département des Impressions du Parlement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du bull (128) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* », ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
Les articles 1 et 2 ont été lus et agréés.
L'article 4 a été lu et modifié comme suit:—
Page 1, ligne 28.—Après « Canada » retrancher « ou ».
Les articles 5, 6, 7 et 8 ont été lus et agréés.
L'article 9 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—
« 9. Nul fabricant d'un engrais, et nul agent de ce fabricant, ne doit vendre ni offrir en vente un engrais tel que défini à l'article 2 de la présente loi, à moins qu'il n'ait un permis sous l'empire de la présente loi l'autorisant à faire cette vente.
« (2) Sur la demande de ce fabricant ou de son agent et sur le versement d'un droit de cinq dollars, le ministre peut accorder un permis autorisant la vente des marques d'engrais mentionnées.
« (3) Ce permis doit être en la forme perscrite par le ministère et confère l'autorisation de vendre, pendant l'année civile pour laquelle le permis est émis.
« (4) Le ministre peut renouveler tout tel permis d'année en année.»
Les articles 10, 11, 12 et 13 ont été lus et agréés.
L'article 14 a été lu et modifié comme suit:—
Page 3, ligne 28.—Après « vente » insérer « à moins que ces engrais ne soient effectivement vendus par cet acheteur ».
Page 3, ligne 30.—Après « loi » insérer « et sur le versement d'un droit de cinq dollars ».
L'article 15 a été lu et modifié comme suit:—
Page 3, ligne 31.—Après « agent » insérer « ou acheteur dans le cas prévu à l'article précédent ».
L'article 16 a été lu et agréé.
L'article 17 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—
« 17. Quiconque, à dessein, applique à quelque engrais un certificat ou une étiquette ou un numéro d'enregistrement qui a été donné pour un autre colis ou une autre partie d'engrais, quiconque vend un engrais qui n'a pas été enregistré, et quiconque abaisse la valeur fertilisante d'un engrais en mêlant d'autres substances à cet engrais après que ce dernier a été mis sur le marché par le fabricant ou son agent, est passible sur conviction par voie sommaire d'une amende de cinq cents dollars au plus, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de douze mois au plus.»

L'article 18 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 16.—Après « passible » insérer « sur conviction par voie sommaire ».

Les articles 19 et 20 ont été lus et agréés.

L'article 21 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 24.—Retrancher « d'octobre » et insérer « de janvier ».

Page 4, ligne 25.—Retrancher « neuf » et insérer « dix ».

Les annexes A et B ont été lus et agréés.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*d*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux ».

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

L'article 1 a été lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 4.—Après « animaux » insérer « mil neuf cent neuf ».

L'article 2 et les paragraphes (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*) ont été lus et agréés.

L'article 3 a été lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après « comme » insérer « de ».

L'article 4 a été lu et modifié comme suit:—

Page 2, ligne 6.—Après « corporation » retrancher les mots « du Canada »; ligne 7, retrancher les mots « ce pays » et insérer « Canada ».

Le paragraphe 2 a été lu et agréé.

Les articles 5, 6, 7 et 8 ont été lus et agréés.

L'article 9 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—

« 9. Nul fabricant d'un produit alimentaire pour les animaux, ni son agent, ne peut vendre, ni offrir en vente un produit alimentaire pour les animaux défini à l'ar-

ticle 2 de la présente loi, à moins qu'il n'ait un permis sous l'empire de la présente loi l'autorisant à faire cette vente.

« (2) Sur la demande de ce fabricant ou de son agent, et sur le versement d'un droit de cinq dollars, le ministre peut accorder un permis autorisant la vente des marques de produits alimentaires pour les animaux mentionnés au permis.

« (3) Ce permis doit être en la forme prescrite par le ministre et confère l'autorisation de vendre pendant l'année civile pour laquelle le permis est émis.

« (4) Le ministre peut renouveler tout tel permis d'année en année.»

Les articles 10, 11, 12 et 13 ont ét élus et agréés.

L'article 14 a été lu et modifié comme suit:—

Page 3, ligne 46.—Après « vente » insérer « à moins que ces produits alimentaires ne soient effectivement vendus par cet acheteur ».

L'article 15 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 4.—Après « agent » insérer les mots « ou acheteur dans les cas prévus à l'article précédent ».

L'article 16 a été lu et agréé.

L'article 17 a été lu, retranché et remplacé par le suivant:—

« 17. Quiconque, à dessein, applique à quelque produit alimentaire pour les animaux un certificat ou une étiquette ou un numéro d'enregistrement qui a été donné pour un autre colis ou une autre partie de cette marchandise, et quiconque vend un produit de l'espèce qui n'a pas été enregistré, et quiconque abaisse la valeur nutritive d'un produit alimentaire en y mélangeant quelqu'autre substance, après que ce produit alimentaire a été mis sur le marché par le fabricant ou son agent, est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de cinq cents dollars au plus, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement de douze mois au plus.»

L'article 18 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 36.—Après « passible » insérer « sur conviction par voie sommaire ».

L'article 19 a été lu et agréé.

L'article 20 a été lu et modifié comme suit:—

Page 4, ligne 41.—Après « d'octobre » insérer « de janvier ».

Page 4, ligne 42.—Retrancher « neuf » et insérer « dix ».

Les annexes A et B ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maitenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (HH) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society* ».

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le message reçu de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au bill (81) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi pourvoyant à la constitution en corporation de compagnies de chemins de fer ».

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 86 du Sénat soient suspendues et que le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Après débat,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement:

Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:— « le présent rapport soit pris en considération nom par nom, afin que le Sénat puisse

organiser et classifier convenablement ses employés en interprétant la loi de la même manière que la Chambre des Communes dans l'organisation et la classification de ses officiers et de ses employés ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement à l'amendement :

Que tous les mots après « rapport », dans le dit amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants :—« ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit amendé de manière à ce que messieurs Joseph Bouchard, William Chapman et Joseph Ernest Cyr soient placés dans la subdivision B de la première division.

La question de concours ayant été posée sur le dit amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,
Béique,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Dandurand,
David,
Fiset,
Godbout,
Landry,
Lougheed,
McGregor,
McHugh,
Miller,
Mitchell,
Poirier,
Ross (Middlesex),
Roy,
Scott—22.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bostock,
Boucherville de,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Coffey,
Derbyshire,
DeVeber,
Douglas,
Frost,
Gibson,
Jaffray,
McMullen,
McSweeney,
Perley,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Talbot,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young—25.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,
Bolduc,
Boucherville de,
Bowell (Sir Mackenzie),
Choquette,
Cloran,
David,
Fiset,
Godbout,
Landry,
Lougheed,
Miller,
Poirier,
Roy—14.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bostock,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Coffey,
Costigan,
Dandurand,
Derbyshire,
DeVeber,
Douglas,
Frost,
Gibson,
Jaffray,
McGregor,
McHugh,
McMullen,
McSweeney,
Mitchell,
Perley,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (Moosejaw),
Ross (Halifax),
Ross (Middlesex),
Scott,
Talbot,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young—32.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« la classification soumise au Sénat par Son Honneur le Président relativement aux positions de messieurs Chambers et LeMoine soit maintenue et que le rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ainsi amendé, soit adopté ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé en amendement:

Que tous les mots après le mot « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« le salaire du messager Abraham Dallaire soit fixé à $700 par année et que le rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ainsi amendé, soit adopté ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 119 et 129 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (56) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », ayant été lu,

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par le mot « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion « mais qu'il soit lu la deuxième fois d'hui en six mois ».

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*), (*h*), 119 et 129 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 14 mai 1909.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Douglas,
Edwards,
Ferguson,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
McGregor,
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Miller,
Mitchell,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Riley,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Roy,
Scott,
Talbot,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (91) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (63) intitulé: «Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « *Royal* » et insérer « *British* ».

Dans le titre.

Page 1.—Retrancher « *Royal* » et insérer « *British* ».
Avec la permission du Sénat:
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 129 soient suspendues relativement au dit bill.
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Alors, sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il, et son titre sera-t-il « Loi constituant en corporation la *British Canadian Accident Insurance Company* »?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company* », a présenté le rapport suivant.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 14 mai 1909.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Dominion of Canada Burglary and Plate Glass Insurance Company* », a, conformément à l'ordre de renvoi du 4 mars dernier, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur de présenter le rapport suivant:—
Les promoteurs du bill ont demandé la permission de retirer le bill.
Votre comité recommande que cette permission leur soit accordée et que les honoraires leur soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.
Le tout respectueusement soumis.

WM GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.
L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, a proposé:
Que le dit bill soit retiré et que les honoraires soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Gibson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir: que le dit bill devant le Sénat n'est pas conforme aux avis publiés.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre mal motivé.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 129 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion, à savoir: « mais que le dit bill soit lu la troisième fois d'hui en six mois.»

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Boucherville de.—1.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Béique,	Derbyshire,	McHugh,	Ross (Moosejaw),
Bostock,	DeVeber,	McLaren,	Ross (Halifax),
Bowell (Sir Mackenzie),	Douglas,	McMullen,	Ross (Middlesex),
Campbell,	Ferguson,	McSweeney,	Roy,
Cartwright (Sir Richard),	Fiset,	Miller,	Thompson,
Casgrain,	Frost,	Perley,	Watson,
Chevrier,	Godbout,	Power,	Wood,
Coffey,	Lougheed,	Riley,	Yeo,
	McGregor,	Robertson,	Young.—35.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à onze heures du matin, avec une séance distincte à trois heures de l'après-midi; et que, le et après lundi prochain, il y ait trois séances distinctes chaque jour, savoir: de onze heures du matin à une heure après-midi, de trois heures après-midi à six heures, la troisième séance devant commencer à huit heures du soir. Chaque séance constituera une journée de séance en vertu des règlements du Sénat et de plus, que, à compter de ce jour jusqu'à la fin de la session, les comités permanents soient autorisés à siéger pendant les séances du Sénat.

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir: que cette motion est hors d'ordre parce qu'elle ne mentionne pas les règles à être suspendues.

Son Honneur le Président a décidé le point d'ordre mal motivé, parce que la coutume du Sénat, depuis nombre d'années, a été de permettre ces sortes de motions.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (104) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Thessalon and Northern Railway Company* », a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*) et 129 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint », ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (77) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Submarine Company* », ayant été lu,

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion, à savoir « mais que le dit bill soit lu la troisième fois d'hui en six mois ».

Avec la permission du Sénat:

La dite motion en amendement a été retirée.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (128) « Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* ».

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le dit bill a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, avec la preuve à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à la deuxième séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour. le bill (89) intitulé: « Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* ».

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à onze heures du matin demain.

Samedi, 15 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.MG.)
Bowell, (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Davis,
DeVeber
Douglas,
Fiset,
Godbout,
Jaffray,
Kirchhoffer,
Lougheed,
McGregor,
McHugh,
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable M. Watson, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company,* a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Mcgregor, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement:

Que le mot "soit" soit remplacé par les mots "ne soit pas" et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion, à savoir: "mais qu'il soit amendé en retranchant les dix derniers mots du paragraphe 6 de l'article 17 et en les remplaçant par les suivants: " par une personne ou une compagnie sur la rivière aux Pigeons".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,
Bolduc,
Boucherville de
Bowell (sir Mackenzie),
Lougheed,
McLaren,
Perley,
Wood.—8.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Belcourt,
Bostock,
Campbell,
Cartwright
(sir Richard),
Chevrier,
Cox,
Davis,
DeVeber,
Douglas,
Fiset,
Godbout,
Jaffray,
McHugh,
McSweeney,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Halifax),
Ross (Middlesex),
Scott,
Talbot,
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.—25.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Alors sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de
(C.MG.)
Bowell,
Campbell,
(Sir Mackenzie),
Cartwright
(Sir Richard),
Casgrain,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Costigan,
Cox,
Davis,
DeVeber
Douglas,
Fiset,
Godbout,
Jaffray,
Lougheed,
McGregor,
McHugh,
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Scott,
Talbot,
Thompson,
Watson,
Wood,
Young.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De la corporation de la cité de Toronto, demandant au gouvernement de la Puissance du Canada de prendre attitude plus définie et plus pratique pour démontrer que le Canada est prêt à renforcer et à prêter main forte à l'Empire dans les crises qui pourraient surgir.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (34) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company* .

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et 130 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé en amendement

Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion, à savoir: « mais qu'il soit amendé en ajoutant après le mot « Népigon », dans la 22e ligne de l'article 17, les mots « et la rivière Pigeon ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,	Bowell (sir Mackenzie),	Lougheed,	Perley,
Bolduc,		McLaren,	Wood.—8.
Boucherville, de			

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt,	Cox,	McMullen,	Scott,
Bostock,	DeVeber,	McSweeney,	Talbot,
Campbell,	Douglas,	Power,	Thompson,
Cartwright (sir Richard),	Fiset,	Robertson,	Watson,
	Godbout,	Ross (Halifax),	Yeo,
Chevrier,	Jaffray,	Ross (Middlesex),	Young.—25.
Costigan,	McHugh,		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale elle a été

Résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (95) intitulé: «Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », tel qu'amendé, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la deuxième séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (36) intitulé: «Loi modifiant la loi des Postes» a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu maintenant la troisième fois au long à la table.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois au long à la table en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (137) intitulé: « Loi modifiant la Loi du Service Civil », a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les règles 24 (a), (b) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu maintenant la troisième fois au long à la table.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois au long à la table en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (159) intitulé: » Loi établissant une commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles », a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les règles 24 (a), (b) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajouré à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Annie Bowden ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill (GGG) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden ».

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 23 (*f*) du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affimative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Comunes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Bowden, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables ».

(*En comité.*)

Titre lu et remis.

Préambule lu et remis.

Articles 1, 2, 3, 4 lus et agréés..

Article 5 lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Après « submergé » insérer « submergé partiellement ».

Article 6 lu et agréé.

Partie III.—Interprétation et Généralités

Les articles 31, paragraphes (a) et (b), 32, paragraphes (a), (b), (c) et (d), 33 et 34 lus et agréés.

Le préambule lu de nouveau et agréé.
Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Bostock a fait part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu alors par le greffier.
Avec la permission du Sénat:
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit agréé.
Sur motion du très honorable Sir Richard Rartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—
Qu'il soit résolu:—
1. Que, de l'avis du Sénat, le temps arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.
2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre des sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.
3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.
4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.
Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soie divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.
En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.
5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits dis-

tricts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation de dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat du juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvlle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les articles 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conformes aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont

droit à ces sièges. Le droit de choisir ces persones commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite.»

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que la suite du débat soit remise à la deuxième séance, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (103) intitule: «Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada*» auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième tois à la première séance du Sénat lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (154) intitulé: « Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la deuxième séance du Sénat lundi prochain.

Un Message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (82) intitulé: « Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z) intitulé: « Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg* .

Aussi le bill (PP) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada* ».

Aussi le bill (NN) intitulé: « Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy ».

Aussi le bill (DDD) intitulé: « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward », sur division.

Aussi le bill (EEE) intitulé: « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell », sur division.

Aussi le bill (FFF) intitulé: « Loi pour faire droit à John Christopher Cowan » sur division.

Aussi le bill (CCC) intitulé: « Loi pour faire droit à Laura McQuoid » sur division.

Aussi le bill (JJ) intitulé: « Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico Northwestern Railway Company* ».

Aussi le bill (SS) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Aussi le bill (RR) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company* », et

Aussi le bill (BBB) intitulé: « Loi pour faire droit à John Wake », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (AA) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Com-*

pany », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 26.—Après « compagnie » insérez « et les dettes, engagements, obligations et contrats de l'ancienne compagnie constituent une première charge sur les dits actif, droit, crédits, effets et propriétés appartenant à l'ancienne compagnie et acquis par la nouvelle compagnie.

Page 3, ligne 43.—Après « conditions » insérez « ne dérogeant pas à la loi et »

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 26.—Après « compagnie » insérez « et les dettes, engagements, obligations et contrats de l'ancienne compagnie constituent une première charge sur les dits actif, droits, crédits, effets et propriétés appartenent à l'ancienne compagnie et acquis par la nouvelle compagnie ».

Page 3, ligne 43.—Après « conditions » insérer « ne dérogeant pas à la loi et »

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y) intitulé: « Loi concernant la *Central Railway Company of Canada* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 22.—Retrancher tous les mots après le chiffre « 3 » jusqu'à la fin de l'article et y substituer « La compagnie doit, dans les deux ans à compter de la présente loi, dépenser sur son chemin de fer (y compris les emplois d'argent déjà effectués) une somme égale à quinze pour cent de son capital social, et elle peut construire et achever, en tout temps dans les cinq ans à compter de la présente loi, le chemin de fer autorisé par le chapitre 172 des lois de 1903 et par les lois qui le modifient, et si cet emploi d'argent n'y a pas été fait avant l'expiration du dit délai de deux ans, et si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service dans le dit délai de cinq ans, les pouvoirs conférés à la dite compagnie par les dites lois et par la présente loi pour la construction du dit chemin de fer prendront fin et demeureront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé ».

Page 1, ligne 23.—Immédiatement après l'article 3, insérer l'article suivant:—

« 4. Est abrogé l'article 3 du chapitre 79 des lois de 1906 ».

Au titre.

Dans la version anglaise insérer « *Company* » après « *Railway* ».

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (BB) intitulé: « Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 30.—Retrancher « Edmonton » et y substituer « Strathcona ».

Page 1, ligne 33.—Après « ailleurs » insérez l'article suivant:—

« 2A. Le conseil a pour objets d'entretenir et de desservir des paroisses ou missions, d'ériger, d'entretenir et de diriger des églises, cimetières, écoles, collèges, orphelinats et hôpitauv dans toute province du Canada, et de travailler d'autre façon à l'avancement de l'éducation et de la religion, de la charité et de la bienfaisance ».

Page 2, ligne 29.—Après « dollars » insérer le paragraphe suivant:—

« 3. Le conseil doit dans les dix ans de son acquisition de tous immeubles, vendre ou autrement céder et aliéner telle portion de ces immeubles qui n'est pas nécessaire pour l'usage et l'occupation du conseil; mais rien dans la présente loi n'est censé changer en aucune manière ni affecter autrement un trust relatif à ces immeubles ».

Sur motion de l'honorable de M. De Veber, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Au titre.

Après « *Company* » insérer « et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Montreal Central Terminal Railway Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné que le dit amendement soit agréé.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Retrancher « de chaque année ».

Page 2, ligne 11.—Retrancher les mots « cette » à « Saint-Maurice » à la quinzième ligne, et y substituer: « au lieu de la précédente, une ligne de chemin de fer à

partir d'un endroit situé sur sa ligne ci-dessus décrite à environ dix milles à l'est de Shawinigan-Falls, et allant de là vers le nord-ouest jusqu'à l'endroit le plus praticable pour le passage de la rivière Saint-Maurice entre Shawinigan-Falls et Grand'Mère ».

Page 2, ligne 22.—Après « Saint-Maurice » insérer l'article suivant :—

« *Consentement de la municipalité.*

« 8*a*. La compagnie ne peut construire, ni mettre en service sa ligne de chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre endroit public, sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la voie publique, la rue ou l'endroit public et autrement qu'aux conditions arrêtées avec la dite municipalité ».

Page 3, ligne 8.—Après « avec » insérer « la Commission du chemin de fer Transcontinental ».

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat à la deuxième séance lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (YY) intitulé : « Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extention Society of Canada*, et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 32.—Après « Canada » insérer « et d'ériger, entretenir et diriger des églises, cimetières, écoles, collèges, orphelinats et hôpitaux dans toute province du Canada et dans ses territoires ».

Page 2, ligne 23.—Après « immeubles » insérer « à l'égard de tout immeuble qui à raison de sa situation ou autrement, est assujéti à l'autorité législative du Parlement du Canada, une permission en main-morte n'est pas nécessaire pour l'exercice des pouvoirs conférés par la présente loi ».

« *Limite de leur valeur.*

« 2. La valeur annuelle des biens immeubles possédés par la société ou en fidéicommis pour elle, dans toute province du Canada, ne peut dépasser cinquante mille dollars, excepté dans la province d'Ontario, où elle ne peut dépasser cent cinquante mille dollars.

« *Période de possession.*

« 3. La société, dans les dix ans de son acquisition de tous immeubles, doit vendre ou autrement céder et aliéner telle portion de ses immeubles qui n'est pas nécessaire à l'usage et à l'occupation de la Société, mais rien dans la présente loi n'est censé changer en aucune manière ni avoir autre effet sur un trust relatif à ces immeubles.

« *Placements sur immeubles et transfert de ces biens.*

« 8. La société peut aussi vendre, transférer, échanger, aliéner, hypothéquer, louer ou léguer tous immeubles possédés par elle, soit par voie de placement pour les usages et objets de la société ou non ; elle peut aussi, de temps à autre, placer la totalité ou partie de ses fonds ou deniers, et la totalité ou partie des fonds ou deniers qui lui ont été donnés ou qu'elle a acquis pour les usages et les objets susmentionnés sur toute valeur garantie par voie de mortgage, hypothèque ou charge sur immeubles, en toute partie du Canada ; et pour ce placement elle peut prendre, recevoir et accepter des hypothèques ou des transports d'hypothèques, qu'ils soient faits et passés, directement à la société, ou à toute corporation, compagnie ou personne, en fidéicommis pour elle ; et elle peut vendre, consentir, céder et transférer ces hypothèques ou ces transports soit en totalité ou en partie ».

Page 2, ligne 24.—Retrancher « 8 » et y substituer « 9 ».
Page 2, ligne 34.—Retrancher « 9 » et y substituer « 10 ».
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 14 mai 1909.

Résolu:—
Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:—
Lettres DDD du Sénat, « Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward ».
Lettres EEE du Sénat, « Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell ».
Lettres FFF du Sénat, « Loi pour faire droit à John C. Cowan ».
Lettres CCC du Sénat, « Loi pour faire droit à Laura McQuoid »; et
Lettres BBB du Sénat, « Loi pour faire droit à John Wake ».
Ordonné que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.
Attesté.

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à onze heures du matin.

Lundi, 17 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures du matin.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Cox,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Ellis,
Fiset,
Godbout,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McGregor,
McHugh,
McMullen,
McSweeney
Miller,
Perley,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (Rigaud),
Thibaudeau (de La Vallière),
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

La protestation suivante a été présentée au Sénat:—

SÉNAT,
OTTAWA, 17 mai 1909.

Nous, soussignés, sous l'autorité de la Loi du Parlement, déposons notre protestation contre l'adoption par cette Chambre du bill (No 56) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie », pour le motif que, si ce bill devient loi, c'est une invasion par ce Parlement sur les droits civils des particuliers résultant du contrat conclu entre la compagnie, d'une part, et les porteurs de polices, d'autre part. La présente loi est aussi rétroactive en tant qu'elle explique, trente ans plus tard, la signification d'une loi adoptée en 1879, et en vertu de laquelle des milliers et des milliers de contrats ont été passés.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
JOSEPH BOLDUC,
PH. LANDRY.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
LUNDI, 17 mai 1909.

Le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité a siégé à quatre différentes reprises.

Les sujets pris en considération sont: les égouts, la pollution des rivières, des cours d'eau et des lacs, et l'approvisionnement d'eau pure.

Des documents ont été lus et des témoignages ont été rendus sur ces sujets par les messieurs suivants:—

Le docteur P. H. Price, médecin en chef du département de l'immigration;

Le docteur Montizambert, directeur général du service de l'hygiène publique, Puissance du Canada;

M. C. H. Rust, I.C., ingénieur de la cité, Toronto;

Le docteur Hodgette, officier d'hygiène, province d'Ontario;

Le docteur Amyot, bactériologiste, province d'Ontario;

Le docteur Starkey, professeur d'hygiène, Université McGill.

Ces messieurs, après avoir consacré beaucoup de leur temps et pris une grande peine, ont préparé et soumis des documents d'un intérêt et d'un mérite exceptionnels, chacun de ces mémoires comprenant l'étude et l'expérience de toute une vie; mais, prenant en considération que ces messieurs ont agi pour le bien public, sans songer à demander une rémunération, qu'ils sont prêts à n'accepter que leurs frais actuels d'hôtels et de voyage, votre comité a pu, jusqu'à cette date, limiter leurs dépenses à la modeste somme de $100.

Votre comité, de plus, est d'avis que les témoignages rendus devant lui sont d'une telle importance et d'un caractère si élevé que, dans l'intérêt public, ils devraient être imprimés et publiés sous forme de brochure.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt (pour l'honorable M. Choquette), secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'un ordre de cette Chambre émane pour copie de toute la correspondance entre le gouvernement et les héritiers et successeurs de feu M. Etienne Dussault, contracteur, de Lévis, en rapport avec les quais à construir au bassin Louise, Québec.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en y ajoutant l'article suivant:—

« 5. Le Gouverneur en conseil peut, avec ou sans la recommandation du juge de la cour de l'Echiquier, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées en la présente loi et versée dans les deux langues officielles, et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir: que la motion en amendement est en contravention à l'article 53 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Son Honneur le Président a décidé que le point d'ordre était bien motivé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénát.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Cox,
Dandurand,
Derbyshire,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Ellis,
Fiset,
Godbout,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McHugh,
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

L'honorable M. Domville, du comité spécial sur les Ressources minérales du Canada, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit:—

Sénat,
Chambre de comit No 8,
Lundi, 17 mai 1909.

Le comité spécial sur les Ressources minérales du Canada a l'honneur de présenter son rapport, comme suit:—

Votre comité a fait comparaître devant lui les messieurs suivants qui lui ont donné des renseignements précieux:—

Messieurs Stirton et Hunter, prospecteurs dans le Nord-Ouest;

Le docteur Ells, de la division des mines de la Commission géologique, au sujet des schistes dans la province du Nouveau-Brunswick;

M. R. Brock, directeur de la Commission géologique, principalement au sujet du travail passé, présent et projeté de la commission, et les vastes ressources minérales du Canada.

Votre comité recommande que les témoignages rendus devant lui, d'une grande importance et d'une valeur exceptionnelle, soient imprimés et publiés sous forme de brochure, avec la carte du district d'argile schisteuse.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES DOMVILLE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la troisième séance aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que d'ici à la fin de la session, les règles 23 (*f*), 24 (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*g*),(*h*), (*j*), 30, 63, 117, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues relativement aux bills qui viendront devant le Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (147) intitulé: « Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Échiquier », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (164) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu maintenant la deuxième fois au long à la table.

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois au long à la table en conséquence.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (165) intitulé: « Loi concernant la ministère du Travail », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (174) intitulé: « Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (186) intitulé: « Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (192) intitulé: « Loi à l'effet de pourvoir à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal », auquel elle demande le concours du Séant.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message da la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (B) intitulé: « Loi modifiant la Loi des rentes servies par l'Etat, 1908 », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 5.—Retrancher tous les mots après « 1908 » et insérer « par le retranchement des mots *ou à deux rentiers s'il s'agit du mari et de la femme* » des sixième et septième lignes du dit paragraphe.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 4, ligne 8.—Après « 159 » insérer « et » et après « 165 » retrancher « et 168 ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat à la prochaine séance

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* », et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Retrancher « 1911 » et y substituer « 1910 ».

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat à la prochaine séance

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (110) intitulé: « Loi concernant les engrais agricoles »;

Aussi, le bill (127) intitulé: « Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux »; et

Aussi, le bill (63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Royal Canadian Accident Insurance Company* », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (UU) intitulé: « Loi concernant la *Prudential Life Insurance Company of Canada* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada* »; et

Aussi, le bill (VV) intitulé: Loi modifiant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901, concernant l'Association du fonds patriotique canadien », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendements.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (95) intitulé: « Loi constituant en corporation les *Royal Guardians* », a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5:—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquer.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (89) intitulé: « Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat ».

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (103) intitulé: « Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada* », ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat ce soir.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats, ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement:

Que le dit rapport ne soit pas pris en considération maintenant, mais que la question du changement du système suivi pour le compte rendu des débats du Sénat soit remis à la prochaine session, et qu'en attendant on fasse des arrangements avec M. Holland pour le compte rendu des débats de la prochaine session et que ces arrangements ne soient valides que pour la dite session.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (154) intitulé: « Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (WW) intitulé: « Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est ».

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit, sans aucun amndement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le second rapport du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott:—

Qu'il soit résolu:—

1. Que, de l'avis du Sénat, le temps est arrivé de modifier la constitution de cette branche du Parlement de manière que le mode du choix des sénateurs soit plus en harmonie avec l'opinion publique.

2. L'introduction d'un mode électif qui s'appliquerait approximativement aux deux tiers du nombre de sénateurs mettrait le Sénat plus en harmonie avec les principes du gouvernement populaire que le système actuel de nomination à vie de tous les sénateurs par la Couronne.

3. Que le terme pour lequel un sénateur pourra être élu ou nommé soit limité à sept ans.

4. Que les provinces d'Ontario et de Québec soient divisées chacune en seize districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre.

Que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soient chacune divisées en sept districts électoraux, et la province de l'Ile du Prince-Edouard en deux districts électoraux pour les fins de la représentation en cette Chambre; et que pour le présent et jusqu'à ce qu'on ait donné aux quatre provinces de l'Ouest un plus grand nombre de représentants dans cette Chambre, que les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta soient divisées chacune en trois districts électoraux, et que la Colombie-Britannique soit divisée en deux districts électoraux, le tout en vue de l'élection des candidats pour la représentation dans le Sénat.

En déterminant les dits districts électoraux, il faudrait avoir en vue non seulement le nombre approximativement égal de la population de chaque district, mais la commodité, les intérêts locaux et les limites des comtés.

5. Que, immédiatement après que les dits districts électoraux auront été délimités et acceptés, un membre du Sénat, tel qu'il existe, sera attribué à chacun des dits districts, en ayant égard, autant que possible, à la résidence, aux intérêts locaux ou autres raisons.

6. Que, à mesure que des vacances se produiront dans la représentation des dits districts électoraux, la vacance sera remplie par les électeurs de ce district ayant droit de vote à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

7. Que, dans le but de réduire les frais qu'entraînent les élections dans des régions étendues et de s'assurer une expression d'opinion indépendante plus considérable et plus libre, le système du vote obligatoire devra s'appliquer à toutes les élections de sénateurs; chaque électeur étant tenu d'exercer son droit de vote, au scrutin, sous peine d'une amende de $10 qui sera perçue par l'officier-rapporteur et appliquée à la réduction des frais d'élection. Mais tout électeur pourra être exempté de voter en produisant un certificat médical établissant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se présenter au bureau de votation, ou un certificat de juge local disant qu'une affaire importante ou une autre excuse raisonnable l'ont empêché d'exercer son droit de vote.

8. Que les huit sénateurs restants de chacune des provinces de Québec et d'Ontario; les trois sénateurs restants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les deux sénateurs restants de l'Ile du Prince-Edouard, et les sénateurs restants de chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, qui n'avaient pas été attribués à aucune division, seront classés comme sénateurs pour la province en général, et dès qu'une vacance se produira dans cette classe, elle sera remplie par nomination par la Couronne, comme à présent.

9. Que, dans le but de rendre plus égale la proportion des partis politiques dans le Sénat, au cas d'un changement dans le gouvernement, le principe posé dans les article 26 et 27 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devra s'appliquer; c'est-à-dire, l'administration nouvelle pourra nommer un nombre additionnel de sénateurs, n'excédant pas neuf, si, de l'avis du Gouverneur général, agissant indépendamment du Conseil privé, la demande est raisonnable; mais pas plus d'un des sénateurs à être nommés ne pourra être choisi dans une même province; et nulle autre nomination de sénateurs ne pourra être faite pour cette province tant qu'une autre vacance ne se sera pas produite; en retournant ainsi au nombre originaire de sénateurs attribués à la dite province.

10. Que les sénateurs représentant les différentes provinces soient priés de se réunir et de suggérer le meilleur moyen de diviser la province en districts électoraux pour le Sénat, ainsi que le nom du sénateur qui devra représenter chaque district en particulier.

11. Que la Chambre des Communes soit priée de donner son adhésion aux changements proposés dans la constitution du Sénat.

12. Que le Sénat et la Chambre des Communes adoptent une adresse conjointe à Sa Gracieuse Majesté le Roi, priant que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les lois, en vertu desquelles la Colombie-Britannique, et l'Ile du Prince-Edouard sont entrées dans l'Union, soient modifiées de manière à être conforme aux résolutions ci-dessus, et sur la motion de l'honorable M. David en amendement:—

« Que tous les mots après le mot « Que », dans la première ligne, soient retranchés jusqu'à la fin des dites résolutions et remplacés par les suivants:—« dans le cas où un changement dans la constitution actuelle du Sénat serait censé nécessaire et demandé par, entre autres provinces, toutes celles qui étaient partie à sa constitution originaire en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le moyen le plus pratique et le plus satisfaisant de le faire consisterait, à mesure que de nouveaux

sièges seraient créés, ou lorsqu'il se produirait des vacances à appeler pour la vie des personnes capables et possédant les qualités requises, en vue de remplir ces vacances comme aujourd'hui, sous l'autorité de la dite loi; mais à laisser le choix d'une moitié des dites personnes aux gouvernements provinciaux des provinces respectives qui ont droit à ces sièges. Le droit de choisir ces personnes commençant toujours par les gouvernements provinciaux et alternant ensuite ».

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Ellis a proposé:

« Que tous les mots après « par », ligne quatrième, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« cette Chambre est prête à prendre en sérieuse considération toute proposition qui peut lui être soumise par le gouvernement en vue de modifier et améliorer la constitution du Parlement.»

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (97) intitulé: « Loi concernant les assurances », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la deuxième séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (152) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion dut très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à huit heures du soir.

TROISIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bostock,
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
De Veber,
Domville,
Ellis,
Fiset,
Godbout,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMullen,
McSweeney,
Owens,
Perley,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Talbot,
Thompson,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (147) intitulé: « Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu maintenant au long à la table la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu au long à la table la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », a été, sur division, lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (ZZ) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company* ».

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Belcourt, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (AAA) intitulé: « Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ».

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.

Conformément à lordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial sur les Ressources minérales du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (103) intitulé: « Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada* », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex) (pour l'honorable M. Ratz), secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu au long à la table la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu au long à la table la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power,

Le Sénat s'est ajourné à demain à onze heures du matin.

Mardi, 18 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Beith,
Béique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de, (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
Costigan,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Ellis,
Fiset,
Gibson,
Godbout,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
McSweeney,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (Rigaud),
Thompson,
Watson,
Yeo,
Young.

Les prières ont été lues.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du bill (98) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier », et sur la motion en amendement de l'honorable M. Belcourt, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais modifié par l'addition de ce qui suit comme article 5 :—

« 5. Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, soit temporairement, ou permanemment, ou pour des causes spéciales, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, nommer comme juge-adjoint toute personne possédant les capacités nécessaires mentionnées à l'article 2 du dit article, pourvu que cette personne lorsqu'elle est appelée à accomplir les fonctions de juge-adjoint dans les provinces de Québec et du Manitoba, soit versée dans les deux langues officielles et ce juge-adjoint possède et exerce la juridiction, les pouvoirs et l'autorité d'un juge de la cour de l'Echiquier.

« (*a*) La nomination d'un juge-adjoint n'est pas déterminée par l'occurrence d'une vacance dans la position de juge.

« (*b*) Le juge de la cour de l'Echiquier peut, en tout temps, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, révoquer la nomination d'un juge-adjoint.»

Avec la permission du Sénat:

La motion en amendement a été retirée.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer », ayant été lu,
Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement:
Que le mot « soit » soit remplacé par les mots « ne soit pas » et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion « mais qu'il soit amendé en ajoutant ce qui suit à la fin du premier paragraphe de l'article 298:—
« Pourvu de plus que la compagnie, jusqu'à concurrence de l'indemnité recouvrable, ait droit au bénéfice de toute assurance effectuée sur l'immeuble par le propriétaire. Cette assurance, si elle a été payée avant que la somme d'indemnité ait été déterminée, doit être déduite de cette indemnité; si elle n'a pas été ainsi payée, la police ou les polices doivent être cédées à la compagnie, et celle-ci peut soutenir une action à ce sujet.»
La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.
La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier ».

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.
Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (165) intitulé: « Loi concernant le ministère du Travail », a été lu la deuxième fois.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois, sur division, en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ellis, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 35,
MARDI, 18 mai 1909.

Votre comité recommande que les messieurs Holland, sténographes du Sénat, reçoivent pour la présente session, une allocation de six mille cinq cent dollars ($6,500) au lieu de la somme fixée dans leur contrat actuel, en considération de leurs services pour le comité des Divorces et pour les autres comités.

Aussi, que M. E. E. Cinq-Mars reçoive pour son travail de traducteur et de rédacteur du compte rendu quotidien des débats du Sénat pour la presse française, la somme de deux cent soixante et dix dollars ($270) due pour la présente session.

Votre comité recommande aussi que, pour la prochaine session du Parlement, M. A. B. Hannay, soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat aux appointements de quarante piastres ($40) par semaine; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Ses devoirs consisteront à rédiger un compte rendu analytique concis des débats et délibérations des comités permanents et spéciaux du Sénat, aux séances desquelles il assistera, et à livrer ce compte rendu aux correspondants de la presse pour y être publié à bref délai.

Aussi, à préparer un compte rendu analytique concis des débats du Sénat, au cours des débats, et à remettre le compte rendu des séances de l'après-midi aux correspondants de la presse à neuf heures du soir au plus tard. Si la séance se continue dans la soirée, le compte rendu devra être remis aux correspondants de la presse une heures au plus tard après l'ajournement du Sénat, et aussi qu'il ait un siège à la table suivant l'arrangement dont conviendront Son Honneur le Président du Sénat et le président du comité.

Votre comité recommande aussi que, pour la prochaine session, M. E. E. Cinq-Mars soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat, à titre de traducteur. Il devra livrer aux correspondants de tous les journaux publiés en langue française un compte rendu analytique précis des débats du Sénat semblable à celui qui est rédigé pour les journaux anglais.

Votre comité recommande de plus que ces appointements soient de quinze ($15) dollars par semaine, mais il est entendu que l'on pourra en tout temps cesser de l'employer pendant la session, en lui donnant une semaine d'avis.

Votre comité recommande aussi que, en conformité de sa décision prise hier, les messieurs Holland Brothers soient notifiés que le contrat existant actuellement n'est valide que pour la prochaine session et qu'après ce temps il prendra fin.

Votre comité recommande aussi que l'édition non revisée des *Débats* soit distribuée au public comme cela se fait maintenant à la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réunit à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baird, Baker, Beith, Béique, Belcourt, Bolduc, Bostock, Boucherville, de (C.M.G.), Bowell (Sir Mackenzie), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Chevrier, Choquette, Cloran, Cox, Dandurand, Davis, Derbyshire, Dessaulles, De Veber, Domville, Edwards, Ellis, Gibson, Jaffray, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, Owens, Perley, Poirier, Power, Ratz, Robertson, Ross (Middlesex), Ross (Halifax), Ross (Moosejaw), Scott, Talbot, Thibaudeau (de La Vallière), Thibaudeau (Rigaud), Thompson, Watson, Yeo, Young.

Son Honneur le Président, du comité mixte du Restaurant, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DU PRÉSIDENT,
OTTAWA, 18 mai 1908.

Le comité du Restaurant, auquel a été renvoyée la correspondance échangée entre l'Auditeur général et le greffier du Sénat, relativement aux gages à payer à certains employés du Sénat, a l'honneur de faire rapport.

La dépense mentionnée dans la correspondance est une obligation du Sénat pour salaires payés aux employés du Sénat et n'est pas une obligation personnelle des sénateurs.

Le Sénat peut augmenter le nombre de ses employés surnuméraires ou autres et les payer à même le plein montant octroyé pour ces dépenses casuelles, à sa discrétion.

En 1907, le Sénat a décidé de discontinuer le système, jusque là suivi, relativement au restaurant du Sénat et d'engager un personnel complet d'employés pour l'administration du restaurant, sous le contrôle de son comité pour la session de 1907-08 et le 24 avril 1907, le rapport suivant fut adopté par le Sénat:—

« Le comité permanent du Restaurant a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

« Considérant que la gestion du restaurant par un particulier n'a pas donné satisfaction;

« Considérant que la suppression du *bar room* est une réforme qui devrait se faire;

« Votre comité recommande qu'on l'autorise à retenir pour la prochaine session les services d'un surintendant qui tiendra le restaurant pour l'avantage exclusif des sénateurs et de leurs hôtes d'après les conditions et les règlements que votre comité jugera à propos en vue d'améliorer l'état de choses actuel, tout en maintenant autant que possible l'équilibre entre la recette et la dépense.»

L'adoption de ce rapport et les termes dans lesquels il est écrit faisaient entendre la possibilité d'un déficit dans l'administration du restaurant.

Avant la clôture de la session de 1907-08, il fut décidé par les deux Chambres du Parlement qu'un restaurant mixte serait établi pour la session alors suivante (*voir* Journal du Sénat, page 501), que les affaires du restaurant du Sénat seraient liquidées et, le 16 juillet 1908, le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité présenta le rapport suivant:—

« Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

« Votre comité recommande:—

« Que le greffier du Sénat reçoive instruction de payer les salaires des employés du restaurant pour la présente session, le total de ces salaires ne devant pas dépasser $1,500. Etc., etc.»

Ce rapport fut adopté par le Sénat le 18 juillet 1908, et les paiements dont parle l'Auditeur général étaient pour les salaires mentionnés au rapport ci-dessus—et ces sommes ont été payées à même le fonds mis à la disposition du Sénat pour dépenses casuelles.

Depuis que les montants ci-dessus mentionnés ont été payés, la liquidation des affaires du restaurant a été terminée, les perceptions reçues ont été versées entre les mains du greffier, et il ne reste aucune somme à payer pour le restaurant du Sénat imputable sur les fonds publics.

Le tout respectueusement soumis.

J. K. KERR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et qu'une copie d'icelui soit envoyé à l'Auditeur général par le greffier.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 17 mai 1909.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant à Leurs Honneurs de permettre au greffier de cette Chambre d'ajouter certains amendements qui ont été faits par les Communes au bill TT (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Termina. Company* », comme suit :—

Amendements faits par la Chambre des Communes au bill reçu du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* » :—

Page 1, ligne 21.—Après le mot « article » retrancher « 2 » et insérer « 4 ».

Page 2, ligne 16.—Après le mot « Montréal » insérer « ou ailleurs sans le consentement de la municipalité dans laquelle est situé tel parc ou lieu d'amusement ».

Page 2, ligne 25.—Après le mot « Montréal » insérer « ou de toute autre municipalité intéressée ».

Page 2, ligne 26.—Après le mot « partie » insérer « et percevoir des taux et charges pour telles utilités ; mais il ne sera demandé ou perçu aucun taux ou charge avant que tel taux soit approuvé par les commissaires des chemins de fer du Canada, lesquels pourront, de temps à autre, reviser tels taux et charges ».

Page 2, ligne 34.—Après le mot « valeurs » retrancher les articles « 7 » et « 8 » et les remplacer par les suivants :—

« 7. Rien dans la présente loi ou dans la Loi des télégraphes n'autorisera la compagnie à construire ou à exploiter une ligne ou des lignes de télégraphe ou de téléphone, ou autres lignes, devant servir à la distribution de l'électricité pour les fins d'éclairage, de chauffage ou de force motrice destinée à transporter et à distribuer le gaz, l'air et l'eau par le moyen de tubes ou autrement, ou à disposer de l'excédant de force créée par les travaux de la compagnie et non requises pour les fins propres de la compagnie le long, à travers, ou au-dessus d'une chaussée ou place publique, sans avoir obtenu préalablement le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité de qui relève telle chaussée ou place publique, et d'après les conditions consenties par telle municipalité.

« 8. La compagnie ne construira ou n'exploitera pas sa voie ferrée le long d'une chaussée, d'une rue ou autre place publique sans avoir obtenu préalablement le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité de qui relève telle chaussée, rue ou autre place publique, et seulement d'après les conditions consenties par telle municipalité.

« (2) Subordonnément aux dispositions des articles 361, 362 et 365 de la Loi des chemins de fer, la compagnie peut conclure les traités avec toutes ou aucune des compagnies de chemins de fer ci-après nommées pour l'une des fins quelconques spécifiées dans le dit article 361, ces compagnies étant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Quebec*, de la Compagnie du chemin de fer Delaware et Hudson, la Compagnie du chemin de fer New-York Central, la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Sud, la Compagnie du chemin de fer Urbain de Montréal, la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal, la Compagnie du chemin de fer Central du Canada, la Compagnie du chemin de fer Vermont Central et la Compagnie du chemin de fer Rutland.»

Page 3, ligne 8.—Retrancher les mots « articles » et insérer «article 3 ».

Page 3, ligne 14.—Retrancher les mots « du pont » et tous les mots qui suivent jusqu'à « de la présente loi », et insérer les mots « des ponts, ou tunnels dont il est fait mention dans les articles 2 et 3 ».

Page 3, ligne 20.—Retrancher « n'a » et insérer « n'ont ».

Page 3, lignes 19 et 20.—Rertancher « le dit pont ou le dit tunnel » et insérer « les dits ponts et les dits tunnels ».

Page 3, ligne 18.—Retrancher les mots « du dit pont ou du dit tunnel » et insérer « tels ponts et tunnels ».

Dans le titre.—Après « *Company* » insérer « et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company* ».

Lesquels dits amendements ont, par erreur, été omis de la copie grossoyée des amendements annexés au bill envoyé au Sénat.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Beith, a proposé:

Que le Sénat acquiesce à la demande faite par la Chambre des Communes dans son message du 17 courant d'ajouter certains amendements au bill (TT) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company* ».

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé:

Que le passage des procès-verbaux relatif à l'amendement fait au dit bill le 14 courant soit lu maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit passage a alors été lu par le greffier, comme suit:—

« Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (TT) intitulé: « Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company*, et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.»

« Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

« *Dans le titre.*—Après « *Company* », insérer « et changeant son nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company* ».

« Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

« Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

« Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans aucun amendement.»

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé:

Que le dit passage dans les procès-verbaux du Sénat soit rescindé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé:

Que les amendements corrigés faits au dit bill soient agréés maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil, qui font partie du service intérieur », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (191) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (193) intitulé: « Loi modifiant la Loi des juges », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1909, demandant copie de toutes accusations, plaintes faites par M. Joseph Girard ou autres au premier ministre ou à tout membre du gouvernement contre la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 166.*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (151) intitulé: « Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier ».

(*En comité.*)

L'article 1 ayant été lu,

Il a été proposé d'ajouter au dit bill, après le mot « Couronne », ligne 6, les mots suivants: « ou toute partie à toute poursuite, cause, action ou matière ».

La question de concours ayant été posée, elle a été résolue dans la négative.

Il a alors été proposé que le comité lève sa séance.

La question de concours ayant été posée, le comité s'est divisé comme suit:—

Contents, 12.—Non-contents, 9, et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le comité a levé sa séance.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (174) intitulé: « Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (186) intitulé: « Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (192) intitulé: « Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (97) intitulé: « Loi concernant les assurances », ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain à la première séance du Sénat.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 18 mai 1909.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son sixième rapport:—

1. Votre comité recommande que toutes les augmentations soumises au Sénat et la classification du personnel soient considérées comme des augmentations sous l'autorité de la Loi du service civil, et datées du 1er septembre 1908, ou après cette date.

2. Votre comité recommande aussi d'accorder au gardien du vestiaire un bonus de $50 pour la présente session.

3. Votre comité recommande de plus que la somme de $100 soit payée à la veuve de Théodule Paquette, messager sessionnel, à titre de gratification.

4. Votre comité recommande que le greffier du Sénat reçoive instructions de voir à ce que les divers messagers permanents, y compris le messager du Président, remplissent, pendant la vacance, les devoirs qu'il peut leur assigner.

5. Votre comité recommande que, à l'avenir, nuls articles, sauf ceux de nécessité pressante, ne soient achetés sans l'autorisation du Président.

Le tout respectueusement soumis.

FRED. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorabe M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat à sa prochaine séance.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à huit heures du soir.

TROISIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Beith,
Béique,
Bostock,
Boucherville, de C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie)
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
Domville,
Ellis,
Frost,
Gibson,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McHugh,
McKay (Truro),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Owens,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (de La Vallière),
Watson,
Young.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (GGG) intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden », et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill suivant a été basé:—

Lettres GGG, intitulé: « Loi pour faire droit à Annie Bowden ».

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS B. FLINT,
Greffier des Communes.

Son Honneur le Président a présenté le mémoire suivant:—

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il a reçu de M. J. de St. Denis Lemoine, sergent-d'armes, une demande de congé d'absence pour un an dans le but de voyager à l'étranger.

Le soussigné soumet les recommandations suivantes à l'approbation du Sénat:—

1. Qu'un congé d'absence d'un an, à partir du 30 juin courant, soit accordé à M. J. de St. Denis Lemoine.

2. Que le Président du Sénat soit autorisé à nommer un assistant sergent-d'armes, et que le dit assistant sergent-d'armes reçoive l'autorisation du Sénat de remplir les devoirs du sergent-d'armes pendant l'absence de ce dernier et qu'aucune dépense des deniers publics ne soit faite à ce sujet.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

CHAMBRES DU PRÉSIDENT,
18 mai 1909.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dites recommandations soient agréées.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel », a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et agréé.

Le préambule a été lu et agréé.

L'article 1 a été lu et agréé.

L'article 2 a été lu et modifié comme suit:—

Dans l'annexe.

Page 1, ligne 9.—Retrancher depuis « Article » jusqu«à « combat », ligne 14, tous deux inclusivement.

Page 2, ligne 33.—Retrancher depuis « insérer » jusqu'à « habitué », ligne 37.

Page 4, ligne 16.—Retrancher depuis « insérer » jusqu'à page 6, ligne 17, cet amendement portant le retranchement des nouveaux articles projetés 424A, 508A et 508B.

Page 11, ligne 19.—Retrancher depuis « ou » jusqu'à « 228A », ligne 20, tous deux inclusivement.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus alors par le greffier.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 ont été séparément lus et agréés.

Il a été proposé d'ajouter ce qui suit au bill comme article 6:—

« 6. En la présente loi,—

(*a*) « sous-chef » comprend les greffiers des deux Chambres et les bibliothécaires du Parlement;

(*b*) « chef d'un département » comprend les Orateurs des deux Chambres;

(*c*) « fonctionnaire, commis ou employé » comprend tout fonctionnaire, commis ou employé permanent de l'une ou l'autre Chambre et de la bibliothèque du Parlement.»

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'annexe a été agréée.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu alors par le greffier.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (191) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public », a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (193) intitulé: « Loi modfiant la Loi des juges », a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le mémoire suivant:—

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 18 mai 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'inclure, pour votre information, un tableau indiquant les augmentations de traitement qui, en vertu du bill (187) intitulé: « Loi auto-

risant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur », peuvent être payées aux membres du personnel du Sénat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Je recommande par les présentes le paiement des augmentations de traitement aux fonctionnaires du personnel de l'Etat mentionnés dans le tableau ci-joint, lorsque la loi ci-dessus entrera en vigueur.

J. K. KERR,
Président du Sénat.

Chambres du Président,
OTTAWA, 18 mai 1909.

ANNEXE.

AUGMENTATIONS de salaires qui d'après le bill (187) peuvent être payées aux employés du Sénat.

Division.	Susdivision.	Nombre.	Augmentation.	1er sept. 1908 31 mars 1909	—	1er avril 1909 1er avril 1910
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts
Première..........	'A.'	1	150 00	87 50	150 00	150 00
	'B.'	4	150 00	350 00	600 00	600 00
Deuxième......	'A.'	3	150 00	262 50	450 00	
	'A.'	1	100 00	58 34	100 00	550 00
	'B.'	5	150 00	437 50	750 00	750 00
Messagers	....	1	100 00	58 34	100 00	100 00
				1,254 18		2,150 00

Certifié exacte,

CHAS. T. GIBBS.
Comptable.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que la dite recommandation de Son Honneur le Président soit prise en considération par le Sénat à la première séance demain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Résolu, que dans l'opinion du Sénat, les murs de la Salle du Sénat soient renouvelés et que dans ce but le Président du Sénat et le président du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat forment un comité pour s'entendre avec le gouvernement à ce sujet.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,

Le Sénat s'est ajourné à demain à onze heures du matin.

Mercredi, 19 mai 1909.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,
Beith,
Beique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Chevrier,
Choquette,
Dandurand,
Davis,
Derbyshire,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Frost,
Gibson,
Jaffray,
Landry,
Lougheed,
McHugh,
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middlesex),
Ross (Halifax),
Ross (Moosejaw),
Scott,
Talbot,
Thibaudeau (de La Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Watson,
Young.

Les prières ont été lues.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 18 mai 1909.

MONSIEUR.—J'ai reçu l'ordre du Gouverneur général de vous informer que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat, le 19 courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat un rapport du greffier du Sénat relatif à l'aumentation annuelle des salaires.
Ordonné qu'il soit reçu et
Il a été lu par le greffier comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 19 mai 1909.

L'honorable J. K. KERR,
Président du Sénat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, jugeriez-vous à propos de recommander au Sénat de payer l'augmentation annuelle de traitement qui, en vertu des dispositions de l'article 37 de la « Loi de 1908 » modifiant la Loi du service civil, peut être payée aux employés du Sénat, qui je n'en connais aucun parmi eux qui doivent être privé de cette augmentation pour mauvaise conduite ou négligence de ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SAMUEL ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Je recommande par les présentes que les augmentations de traitement mentionnées au rapport ci-dessus soient payées aux fonctionnaires du personnel du Sénat, ces augmentations devant compter du 31 mars 1909.

J. K. KERR,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné que le dit rapport et la dite recommandation soient adoptés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le sixième rapport du comité permanent de l'Economie interne, et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a pris en considération la recommandation de Son Honneur le Président de l'annexe soumis par le greffier des augmentations de salaires qui peuvent être payés aux employés du Sénat en vertu du bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil qui font partie du service intérieur.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que l'annexe soit amendée, de manière à correspondre à la classification soumise par le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, tel qu'adopté par le Sénat.

Le dit annexe contenant les noms des membres du personnel du Sénat qui ont droit à la dite augmentation de salaire, y compris les noms de messieurs John Carleton, A. R. F. Ralph, Joseph Larose, Edward Ashe, N. M. Wood et A. Dallaire a été grossoyé, et il est comme suit:—

Première division, subdivision A..	J. G. A. Creighton..	$ 87 50
Première division, subdivision B..	E. J. Chambers..	87 50
	J. C. Young..	87 50
	C. T. Gibbs..	87 50
	S. Lelièvre..	87 50

Deuxième division, subdivision A..	J. de St. D. LeMoine..	58 34
	A. Soutter..	87 50
	J. Bouchard..	87 50
	W. Chapman..	87 50
Deuxième division, subdivision B..	A. L. Garneau..	87 50
	J. A. Choquette..	87 50
	A. D. Caron..	87 50
	W. J. O'Neil..	87 50
	J. Carleton..	87 50
Troisième division, subdivision A..	A. R. F. Ralph..	87 50
	Joseph Larose..	87 50
	Edward Ashe..	87 50
	N. M. Wood..	87 50
Messager..	A. Dalaire..	58 34
		$1,604 18

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la recommandation et l'annexe, tel qu'amendé, soient adoptés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (97) intitulé: « Loi concernant les assurances » ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: « Loi relative à la constitution en corporation de compagnies de chemin de fer » ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Derbyshire, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à samedi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (106) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer » et

Aussi le bill (187) intitulé: « Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil, qui font partie du service intérieur », et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat en date du 12 mai 1909, demandant copies des requêtes, lettres et télégrammes envoyés par les citoyens de la paroisse ou du canton et du village de Laterrière, comté de Chicoutimi, demandant des subsides pour la Compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! ou toute autre compagnie qui bâtirait un chemin de fer de Jonquières ou près de là, à aller à Saint-Alphonse.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 171.)

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (195) intitulé: « Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été
Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (148) intitulé: « Loi modifiant le Code criminel » et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Dandurand,
Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JAMES KIRKPATRICK KERR, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Cloran,	Gillmor,	Poirier,
Belcourt,	Dandurand,	Landry,	Power,
Bostock,	Derbyshire,	Lougheed,	Ratz,
Bowell (Sir Mackenzie),	Dessaulles,	McHugh,	Robertson,
Campbell,	De Veber,	McLaren,	Ross (Halifax),
Cartwright (Sir Richard),	Domville,	McMullen,	Ross (Moosejaw),
Chevrier,	Edwards,	Mitchell,	Scott,
	Frost,	Owens,	Watson,
	Gibson,	Perley,	Young.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après, le Sént a repris sa séance.

Son Excellence le Gouverneur général étant arrivé et étant assis sur le trône.
L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre « *que c'est le* « *plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès de* « *Lui, dans la salle du Sénat*»
La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi constituant en corporation la *Canadian Liverpool and Western Railway Compan.*

Loi concernant la compagnie dite *The Niagara-Welland Power Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company.*

Loi constituant en corporation la compagnie dite *British Colonial Fire Insurance Company.*

Loi pour faire droit à Victor Eccles Blackhall.

Loi pour faire droit à Annie Louisa Coltman.

Loi concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de la *Ottawa Assurance Company.*

Loi concernant la banque dite *The Anglo-Canadian Bank.*

Loi constituant en corporation la *London and Lancashire Plate Glass and Indemnity Company of Canada.*

Loi concernant la subvention accordée par le gouvernement de l'Ontario à l'embranchement dit *Lake Superior Branch* du chemin de fer *Grand Trunk Pacific.*

Loi à l'effet d'empêcher le paiement ou l'acceptation de commissions illicites ou secrètes et autres pratiques semblables.

Loi constituant en corporation la *Victoria and Barkley Sound Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Prince Albert and Hudson Bay Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Fort Erie and Buffalo Bridge Company.*

Loi concernant un brevet de Thomas L. Smith.

Loi concernant la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company.*

Loi pour faire droit à Isaac Moore.

Loi pour faire droit à Charles Bowerbank Lowndes.

Loi pour faire droit à Mildred Gwendolyn Platt Patterson.

Loi pour faire droit à Frank Parsons.

Loi pour faire droit à Evelyn Martha Keller.

Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Association.*

Loi concernnt la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*

Loi pour faire droit à John Grant Ridout.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Kootenay and Alberta Railway Company.*

Loi concernant certains brevets de Franklin Montgomery Gray.

Loi concernant la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company.*

Loi concernant la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.*

Loi concernant la *Cobalt Range Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company.*

Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Loi portant la création d'un département des Affaires extérieures.

Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International de Rimouski.

Loi constituant en corporation la *Great West Permanent Loan Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.

Loi concernant certain brevet de la compagnie dite *The American Bar Lock Company.*

Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Loi constituant en corporation la *Commercial Casualty and Surety Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la *London and North-Western Railway Company.*

Loi constituant en corporation l'*Arnprior and Pontiac Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Cabano Railway Company.*

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant la Loi concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.

Loi modifiant la Loi du Yukon.

Loi constituant en corporation le Conseil de direction de l'Armée du Salut en Canada.

Loi pour faire droit à Hannah Ella Tomkins.

Loi pour faire droit à John Denison Smith.

Loi constituant en corporation la *Superior and Western Ontario Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Loi modifiant la Loi d'extradition.

Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.

Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society.*

Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company of Canada.*

Loi concernant un brevet de la *Submarine Company.*

Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Loi constituant en corporation la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée.

Loi concernant la compagnie dite *The Thessalon and Northern Railway Company.*

Loi concernant la banque dite *The Bank of Winnipeg.*

Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie Royale Victoria et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Royal Victoria Life Insurance Company of Canada.*

Loi concernant certains brevets de Washington R. McCloy.

Loi pour faire droit à Fleetwood Howard Ward.

Loi pour faire droit à Aaron William Morley Campbell.

Loi pour faire droit à John Christopher Cowan.

Loi pour faire droit à Laura McQuoid.

Loi concernant la *Mexican Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico Northwestern Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company.*

Loi pour faire droit à John Wake.

Loi concernant la *Monarch Fire Insurance Company.*

Loi constituant en corporation l'*Ontario and Michigan Power Company.*

Loi modifiant la Loi des postes.

Loi modifiant la Loi du service civil.

Loi établissant une Commission ayant pour objet la conservation des ressources naturelles.

Loi constituant en corporation la *Prairie Provinces Trust Company.*

Loi constituant en corporation l'*Equity Fire Insurance Company of Canada.*

Loi concernant la *Central Railway Company of Canada.*

Loi constituant en corporation le *Board of Elders of the Canadian District of the Moravian Church in America.*

Loi constituant en corporation la *Catholic Church Extension Society of Canada.*

Loi concernant les engrais agricoles.

Loi concernant les produits de commerce destinés à l'alimentation des animaux.

Loi constituant en corporation la *British Canadian Accident Insurance Company.*

Loi concernant la *Prudential Life Assurance Company of Canada* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Security Life Insurance Company of Canada.*

Loi modifiant de nouveau le chapitre 92 des Statuts de 1901, concernant l'Association du fonds patriotique canadien.

Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.

Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Maurice et de l'Est.

Loi modifiant la Loi des havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Loi concernant les commissaires du havre de Montréal.

Loi modifiant la Loi des installations frigorifiques.

Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la *Commerce Insurance Company.*

Loi concernant la *National Accident and Guarantee Company of Canada.*

Loi modifiant la Loi de la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard.

Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Loi concernant la *Montreal Bridge and Terminal Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Montreal Central Terminal Company.*

Loi concernant le ministère du Travail.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi portant correction d'une erreur d'écriture au chapitre 63 des lois de 1908 concernant des subventions à des chemins de fer.

Loi concernant certaine aide à donner au prolongement du chemin de fer Canadien du Nord.

Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi pour faire droit à Annie Bowden.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi autorisant certaines augmentations de traitement en faveur des membres du service civil font partie du service intérieur.

Loi modifiant le Code criminel.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills ».

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:—

« Qu'il plaise à Votre Excellence:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

« Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public, de l'exercice expirant le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910 », que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner ».

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Excellence, a dit:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill ».

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du onzième Parlement par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En mettant fin aux travaux de cette session, je vous remercie pour l'assiduité et la diligence que vous avez apportées à remplir les devoirs confiés à votre attention. Ce doit être une source de satisfaction pour vous d'avoir réussi à mener votre labeur à bonne fin dans un espace de temps comparativement court.

Il me fait plaisir d'observer que vous vous êtes occupés de quelques lois d'une grande importance.

En premier lieu, on doit remarquer l'amendement à la Loi des chemins de fer, en vertu de laquelle, grâce à l'action collective du gouvernement national, des autorités provinciales et municipales, unie à la coopération des chemins de fer, les passages à niveau devront graduellement disparaître en même temps que la menace constante à la vie et à la propriété publique.

Le prêt de dix millions de dollars à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique assurera, sans doute, le parachèvement, durant la prochaine saison, de la section des prairies de la voie transcontinentale nationale et donnera aux provinces occidentales qui se développent si rapidement, un nouveau débouché concurrent du côté de la mer pour les moissons de l'année.

La loi qui place le département du Travail, organisé depuis quelques années, sous la responsabilité directe d'un ministre de la Couronne, chargé exclusivement de son fonctionnement, répond à un désir souvent exprimé par les organisations ouvrières et est un pas nouveau sur le terrain d'une législation où le Canada occupe déjà une place importante.

La loi qui confie au Secrétaire d'Etat une responsabilité spéciale en ce qui concerne les relations extérieures du Canada, facilitera l'expédition des affaires en rapport avec cette partie très importante du service public.

La résolution adoptée par la Chambre des Communes à l'effet d'organiser une marine canadienne, destinée à coopérer avec la marine impériale, et à être en rapport intime avec elle, comporte la reconnaissance des devoirs qui incombent au Canada, comme nation, et comme membre de l'Empire Britannique.

La situation financière de l'univers semble plus favorable qu'il y a quatre mois alors que j'ouvrais la session: bien que nous ayons certainement souffert moins que d'autres pays durant cette période de dépression générale, la prudence conseille cependant de pratiquer avec soin l'économie dans toutes les parties du service public.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires au service public.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est avec l'espoir d'être écouté que je prie Dieu tout-puissant de continuer à répandre ses bénédictions sur notre pays; offrons-lui l'expression ardente de notre reconnaissance pour les faveurs signalées dont il nous a comblées.

L'ORATEUR du Sénat alors dit:—

Honorables Messieurs du Sénat:

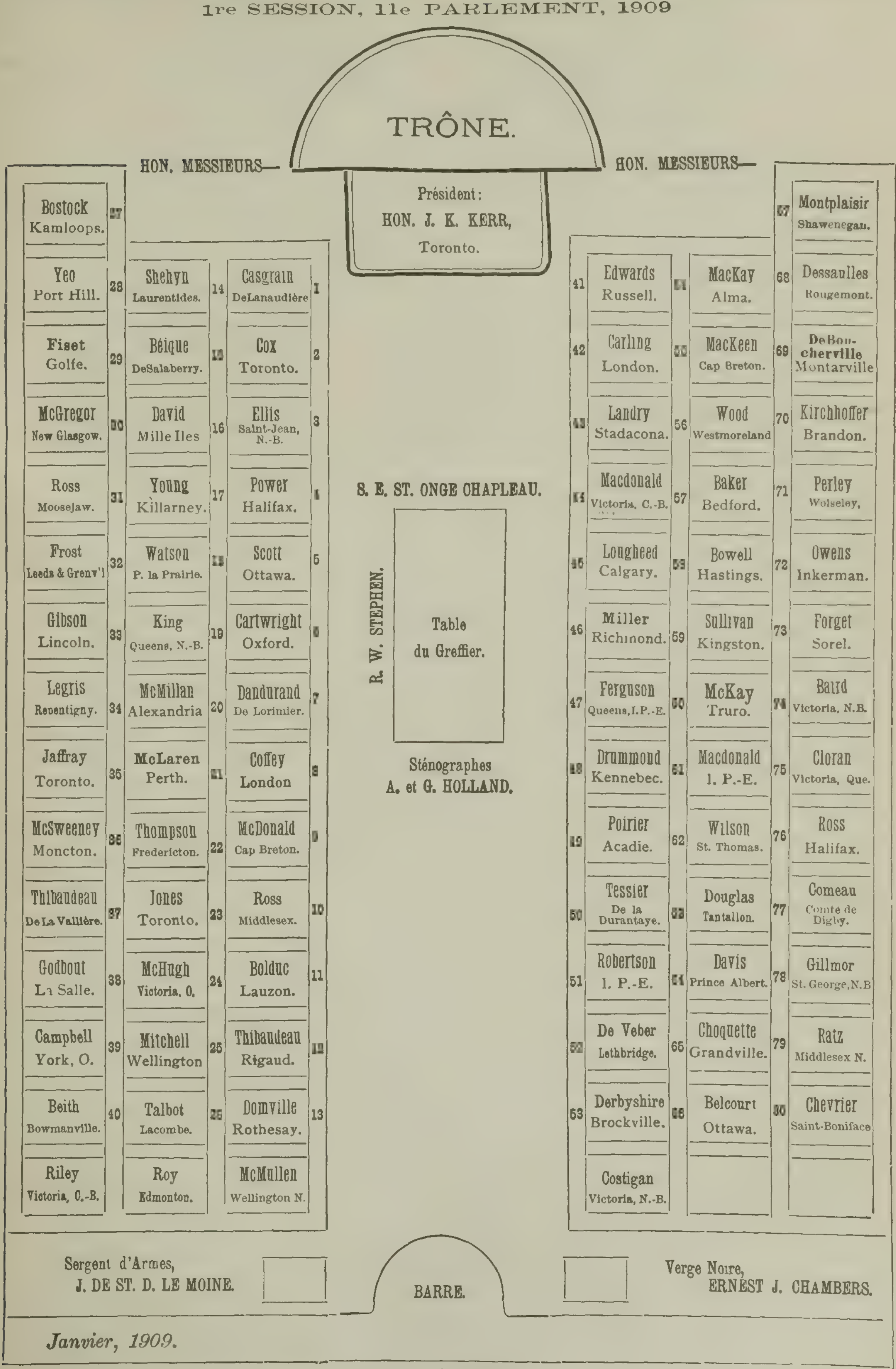
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le 28me jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le 28me jour de juin prochain.



DIAGRAMME DE LA SALLE DU SÉNAT

1re SESSION, 11e PARLEMENT, 1909





SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

1re SESSION, 11e PARLENENT, 8e EDOUARD VII

1909

L'HONORABLE JAMES KIRKPATRICK KERR, PRESIDENT.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
WILLIAM MILLER	Richmond	Arichat, N.-E.
WILLIAM JOHN MACDONALD	Victoria, Col.-Brit.	Victoria, Col.-Brit.
RICHARD WILLIAM SCOTT	Ottawa	Ottawa.
LAWRENCE GEOFFREY POWER	M. Sr. Halifax	Halifax, N.-E.
JOSEPH ROSAIRE THIBAUDEAU	Rigaud	Montréal.
C. E. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, C.M.G.	Montarville	Boucherville, Qué.
THOMAS MCKAY	Truro	Truro, N.-E.
DONALD MCMILLAN	Alexandria	Alexandria, Ont.
WILLIAM MCDONALD	Cap-Breton	Glace Bay, N.-E.
JOSEPH BOLDUC	Lauzon	St. Victor de Tring, Qué.
MICHAEL SULLIVAN	Kingston	Kingston, Ont.
PASCAL POIRIER	Acadie	Shediac, N.-B.
WILLIAM DELL PERLEY	Wolseley	Wolseley, Sask.
SIR GEORGE A. DRUMMOND, C.C.M.G	Kennebec	Montréal.
JAMES ALEXANDER LOUGHEED	Calgary	Calgary, Alta.
PETER MCLAREN	Perth	Perth, Ont.
HIPPOLYTE MONTPLAISIR	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
ANDREW A. MACDONALD	Charlottetown	Charlottetown, I.-P.-E.
P. LANDRY	Stadacona	Candiac, Qué.
SIR MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G.	Hastings	Belleville, Ont.
JOHN NESBITT KIRCHHOFFER	Selkirk	Brandon, Man.
DONALD FERGUSON	Queen's	Charlottetown, I.P.-E.
GEORGE T. BAIRD	Victoria	Perth Centre, N.B.
JOSIAH WOOD	Westmoreland	Sackville, N.B.
WILLIAM OWENS	Inkerman	Montreal.
GEORGE B. BAKER	Bedford	Sweetsburg, Qué.
DAVID MACKEEN	Cap-Breton	Halifax, N.-E.
SIR JOHN CARLING, C.C.M.G.	London	London, Ont.
LOUIS J. FORGET	Sorel	Montréal.
ALFRED A. THIBAUDEAU	De la Vallière	Montréal.
GEORGE A. COX	Toronto	Toronto, Ont.
GEORGE GERALD KING	Queen's	Chipman, N.-B.
JEAN BAPTISTE ROMUALD FISET	Golfe	Rimouski, Qué.
RAOUL DANDURAND	De Lorimier	Montréal.
JOHN YEO	Prince-est	Port Hill, I.-P.-E.
PETER MCSWEENEY	Northumberland	Moncton, N.-B.
JOSEPH P. B. CASGRAIN	DeLanaudière	Montréal.
ROBERT WATSON	Portage la Prairie	Portage la Prairie, Man.
FINLAY M. YOUNG	Killarney	Killarney, Man
JOSEPH SHEHYN	Laurentides	Québec.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
Lyman Melvin Jones	Toronto	Toronto Ont.
George McHugh	Victoria, O.	Lindsay, Ont.
Robert Mackay	Alma	Montréal.
John V. Ellis	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
Joseph Godbout	La Salle	Saint-François, Beauce, Qué.
James E. Robertson	Ile du P.-E.	Montague, Ile du P.-E.
Frederick P. Thompson	Frédéricton	Frédéricton, N.-B.
Frédéric L. Béique	De Salaberry	Montréal.
William Gibson	Lincoln	Beamsville, Ont.
James McMullen	Wellington-nord	Mount Forest, Ont.
Joseph H. Legris	Repentigny	Louiseville, Qué.
Francis T. Frost	Leeds et Grenville	Smith's Falls, Ont.
James K. Kerr (Président)	Toronto	Toronto, Ont.
Thomas Coffey	London	London, Ont.
Jules Tessier	De la Durantaye	Québec.
William C. Edwards	Russell	Rockland, Ont.
James Domville	Rothesay	Rothesay, N.-B.
James D. McGregor	New-Glasgow	New-Glasgow, N.-E.
L. O. David	Mille Iles	Montréal.
Henry J. Cloran	Victoria	Montréal.
William Mitchell	Wellington	Drummondville, Qué.
John H. Wilson	St. Thomas	St. Thomas, Ont.
Hewitt Bostock	Kamloops	Monte Creek, Col.-Brit.
Sir Richard J. Cartwright, C.C.M.G	Oxford	Ottawa.
Philippe A. Choquette	Grandville	Québec.
James H. Ross	Regina	Moosejaw, Sask.
Thomas O. Davis	Prince-Albert	Prince-Albert, Sask.
William Ross	Victoria, N.-E.	Halifax, N.-E.
Robert Jaffray	Toronto	Toronto.
L. George De Veber	Lethbridge	Lethbridge, Alta.
James M. Douglas	Tantallon	Tantallon, Sask.
Philippe Roy	Edmonton	Edmonton, Alta.
Peter Talbot	Lacombe	Lacombe, Alta.
George Riley	Victoria	Victoria, Col.-Brit.
John Costigan	Victoria, N.-B.	Edmunston, N.-B.
George W. Ross	Middlesex	Toronto, Ont.
Robert Beith	Bowmanville	Bowmanville, Ont.
Daniel Gillmor	St. George	St. George, N.-B.
Ambroise H. Comeau	Comté de Digby	Meteghan River, N.-E.
Georges C. Dessaulles	Rougemont	Saint-Hyacinthe, Qué.
Napoléon A. Belcourt	Ottawa	Ottawa, Ont,
Archibald Campbell	York, Ont.	Toronto Jct., Ont
Daniel Derbyshire	Brockville	Brockville, Ont,
Valentine Ratz	Middlesex-nord	Parkhill, Ont.
Noé Chevrier	Saint-Boniface	Winnipeg, Man.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

1re SESSION, 11e PARLEMENT, 8e EDOUARD VII

1909

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
BAIRD, G. T.	Victoria	Perth Centre, N.-B.
BAKER, G. B.	Bedford	Sweetsburg, Qué.
BÉIQUE, F. L.	De Salaberry	Montréal.
BEITH, R.	Bowmanville	Bowmanville, Ont.
BELCOURT, N. A.	Ottawa	Ottawa, Ont.
BOLDUC, J.	Lauzon	St-Victor de Tring, Qué.
BOSTOCK, H.	Kamloops	Monte Creek, C.-B.
BOUCHERVILLE, DE, C. E., C.M.G.	Montarville	Boucherville, Qué.
BOWELL, (Sir Mackenzie), C.C.M.G.	Hastings	Belleville, Ont.
CAMBELL, A.	York, Ont	Toronto Jct, Ont.
CARLING, (Sir John), C.C.M.G.	London	London, Ont.
CARTWRIGHT (Sir Richard), G.C.M.G	Oxford	Ottawa.
CASGRAIN, J. P. B.	De Lanaudière	Montréal.
CHEVRIER, N.	Saint-Boniface	Winnipeg, Man.
CHOQUETTE, P. A.	Grandville	Québec.
CLORAN, H. J.	Victoria	Montréal.
COFFEY, T.	London	London, Ont.
COMEAU, A. H.	Comté de Digby	Meteghan River, N.-E.
COSTIGAN, J.	Victoria, N.-B.	Edmunston, N.-B.
COX, G. A.	Toronto	Toronto.
DANDURAND, R.	De Lorimier	Montréal.
DAVID, L. O.	Mille Iles	Montreal.
DAVIS, T. O.	Prince-Albert	Prince-Albert, Sask.
DERBYSHIRE, D.	Brockville, Ont.	Brockville, Ont,
DESSAULLES, G. C.	Rougemont	Saint-Hyacinthe, Qué.
DE VEBER, L. G.	Lethbridge	Lethbridge, Alta.
DOMVILLE, J.	Rothesay	Rothesay, N.-B.
DOUGLAS, J. M.	Tantallon	Tantallon, Sask.
DRUMMOND, (Sir G. A.), C.C.M.G.	Kennebec	Montréal.
EDWARDS, W. C.	Russell	Rockland, Ont.
ELLIS, J. V.	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
FERGUSON, D.	Queen's	Charlottetown, I.P.-E.
FISET, J. B. R.	Golfe	Rimouski, Qué.
FORGET, L. J.	Sorel	Montréal.
FROST, F. T.	Leeds et Grenville	Smith's Falls.
GIBSON W.	Lincoln	Beamsville, Ont.
GILLMOR, D.	St. George	St. George, N.-B.
GODBOUT, J.	LaSalle	Saint-François, Beauce, Qué.
JAFFRAY, R.	Toronto	Toronto, Ont.
JONES, L. MELVIN	Toronto	Toronto, Ont.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
KERR, J. K. (Président)	Toronto	Toronto, Ont.
KING, G. G.	Queen's	Chipman, N.-B.
KIRCHHOFFER, J. N.	Selkirk	Brandon, Man.
LANDRY, P.	Stadacona	Candiac, Qué.
LEGRIS, J. H.	Repentigny	Louisville, Qué.
LOUGHEED, J. A.	Calgary	Calgary, Alta.
MACDONALD, A. A.	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
MACDONALD, W. J.	Victoria	Victoria, C.-B.
MACKAY, R.	Alma	Montréal.
MACKEEN, D.	Cap Breton	Halifax.
MCDONALD, W.	Cap Breton	Glace Bay, N.-E.
MCGREGOR, J. D.	New-Glasgow	New-Glasgow, N.-E.
MCHUGH, G.	Victoria, O.	Lindsay, Ont.
MCKAY, T.	Truro	Truro, N.-E.
MCLAREN, P.	Perth	Perth, Ont.
MCMILLAN, D.	Alexandria	Alexandria, Ont.
MCMULLEN, J.	Wellington-nord	Mount Forest, Ont.
MCSWEENEY, P.	Northumberland	Moncton, N.-B.
MERNER, S.	New Hamburg	Berlin, Ont.
MILLER, W.	Richmond	Arichat, N.-E.
MITCHELL, W.	Wellington	Drummondville, Qué.
MONTPLAISIR, H.	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
OWENS, W.	Inkerman	Montréal.
PERLEY, W. D.	Wolseley	Wolseley, Sask.
POIRIER, P.	Acadie	Shédiac, N.-B.
POWER, L. G.	Halifax	Halifax, N.-E.
RATZ, V.	Middlesex-nord	Parkhill, Ont.
RILEY, G.	Victoria, C.-B.	Victoria, C.-B.
ROBERTSON, J. E.	Ile du P.-E.	Montague, I.P.-E.
ROSS, J. H.	Régina	Moosejaw, Sask.
ROSS, W.	Victoria, N.-E.	Halifax, N.-E.
ROSS, G. W.	Middlesex	Toronto, Ont.
ROY, P.	Edmonton	Edmonton, Alta.
SCOTT, R. W.	Ottawa	Ottawa.
SHEHYN, J.	Laurentides	Québec.
SULLIVAN, M.	Kingston	Kingston, Ont.
TALBOT, P.	Lacombe	Lacombe, Alta
TESSIER, J.	De la Durantaye	Québec.
THIBAUDEAU, A. A.	De la Vallière	Montréal.
THIBAUDEAU J. R.	Rigaud	Montréal.
THOMPSON, F. P.	Frédéricton	Frédéricton, N.-B.
WATSON, R.	Portage la Prairie.	Portage la Prairie, Man.
WILSON, J. H.	St. Thomas	St. Thomas, Ont.
WOOD, J.	Westmoreland	Sackville, N.-B.
YEO, J.	Prince-Est	Port Hill, I.P.-E.
YOUNG, F. M.	Killarney	Killarney, Man.

LISTE DES SÉNATEURS

PAR PROVINCES

ONTARIO—24.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	Richard William Scott	Ottawa.
2	Donald McMillan	Alexandria.
3	Michael Sullivan	Kingston.
4	Peter McLaren	Perth.
5	Sir Mackenzie Bowell, C,C.M.G	Belleville.
6	Sir John Carling, C.C.M.G	London,
7	George A. Cox	Toronto.
8	George McHugh	Lindsay.
9	Lyman Melvin Jones	Toronto.
10	William Gibson	Beamsville.
11	James McMullen	Mount Forest.
12	Francis T. Frost	Smith's Falls.
13	James K. Kerr (Président)	Toronto,
14	Thomas Coffey	London,
15	William C. Edwards	Rockland.
16	John H. Wilson	St, Thomas.
17	Sir Richard J. Cartwright, G,C.M.G	Ottawa,
18	Robert Jaffray	Toronto.
19	George W. Ross	Toronto,
20	Robert Beith	Bowmanville.
21	Napoléon A. Belcourt	Ottawa,
22	Archibald Campbell	Toronto Jonction,
23	Daniel Derbyshire	Brockville,
24	Valentine Ratz	Parkhill.

QUEBEC—24.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
1 Joseph Rosaire Thibaudeau	Rigaud	Montréal.
2 C. E. Boucher de Boucherville, C.M.G	Montarville	Boucherville.
3 Joseph Bolduc	Lauzon	Saint-Victor de Tring.
4 Sir George A. Drummond, C.C.M.G	Kennebec	Montréal.
5 Hippolyte Montplaisir	Shawinigan	Trois-Rivières.
6 P. Landry	Stadacona	Candiac.
7 William Owens	Inkerman	Montréal.
8 George B. Baker	Bedford	Sweetsburg.
9 Louis J. Forget	Sorel	Montréal.
10 Alfred A. Thibaudeau	De la Vallière	Montréal.
11 Raoul Dandurand	De Lorimier	Montréal.
12 Jean Baptiste Romuald Fiset	Golfe	Rimouski.
13 Joseph P. B. Casgrain	DeLanaudière	Montréal.
14 Joseph Shehyn	Laurentides	Québec.
15 Robert Mackay	Alma	Montréal.
16 Joseph Godbout	La Salle	Saint-François, Beauce.
17 Frédéric L. Béique	DeSalaberry	Montréal.
18 Joseph H. Legris	Repentigny	Louiseville.
19 Jules Tessier	De la Durantaye	Québec.
20 L. O. David	Mille Iles	Montréal.
21 Henry J. Cloran	Victoria	Montréal.
22 William Mitchell	Wellington	Drummondville,
23 Philippe A. Choquette	Grandville	Québec.
24 George C. Dessaulles	Rougemont	Saint-Hyacinthe,

NOUVELLE-ECOSSE—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 William Miller	Arichat.
2 Lawrence Geoffrey Power	Halifax.
3 Thomas McKay	Truro.
4 William McDonald	Glace Bay.
5 David MacKeen	Halifax.
6 James D. McGregor	New Glasgow.
7 William Ross	Halifax.
8 Ambroise H. Comeau	Meteghan River.
9	....
10	....

NOUVEAU-BRUNSWICK—10.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	PASCAL POIRIER	Shédiac.
2	GEORGE T. BAIRD	Perth Centre.
3	JOSIAH WOOD	Sackville.
4	GEORGE GERALD KING	Chipman.
5	PETER MCSWEENEY	Moncton.
6	JOHN V. ELLIS	Saint-Jean.
7	FREDERICK P. THOMPSON	Fredericton.
8	JAMES DOMVILLE	Rothesay.
9	JOHN COSTIGAN	Edmunston.
10	DANIEL GILLMOR	St. George.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—4.

	Les honorables	
1	ANDREW A. MACDONALD	Charlottetown.
2	DONALD FERGUSON	Charlottetown.
3	JOHN YEO	Port Hill.
4	JAMES E. ROBERTSON	Montague.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—3.

	Les honorables	
1	WILLIAM JOHN MACDONALD	Victoria.
3	HEWITT BOSTOCK	Monte Creek.
2	GEORGE RILEY	Victoria.

MANITOBA—4.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	JOHN NESBITT KIRCHHOFFER	Brandon.
2	ROBERT WATSON	Portage la Prairie.
3	FINLAY M. YOUNG	Killarney.
4	NOÉ CHEVRIER	Winnipeg.

SASKATCHEWAN—4.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	WILLIAM DELL PERLEY	Wolseley.
2	JAMES H. ROSS	Régina.
3	THOMAS O. DAVIS	Prince Albert.
4	JAMES M. DOUGLAS	Tantallon.

ALBERTA—4.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	JAMES ALEXANDER LOUGHEED	Calgary.
2	PETER TALBOT	Lacombe.
3	L. GEORGE DEVEBER	Lethbridge.
4	PHILIPPE ROY	Edmonton.

COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT

1re SESSION, 11e PARLEMENT, 8e EDOUARD VII

1909

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Président du Sénat, président.

SÉNAT.

Son Honneur le Président,
Les hon. M.M. Baker,
Boucherville, De, C.M.G.,
Cartwright, Sir Richard, G.C.M.G.,
Chevrier,
Costigan,
Davis,
Derbyshire,
Douglas,
Gillmor,
Jaffray,
McHugh,
Miller,
Poirier,
Power,
Ross (*Middlesex*),
Wilson.—17,

CHAMBRE DES COMMUNES.

Son Honneur l'Orateur,
Le Très Hon. Sir Wilfrid Laurier,
M.M. Aylesworth,
Béland,
Borden (*Halifax*),
Borden, Sir Frederick,
Bristol,
Brodeur,
Daniel,
Dohorty,
Foster,
Lemieux,
Lewis,
Monk,
Pardee,
Pugsley,
Smith (*Nanaïmo*)
Sutherland—18.

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS

L'honorable M. Ellis, Sénat, président.

SÉNAT.

Les hon. MM. Carling, Sir John, C.C.M.G.,
Chevrier,
Choquette,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
De Veber,
Derbyshire,
Domville,
Ellis,
Frost,
Gillmor,
Legris,
Mackay (*Alma*),
MacKeen,
Ratz,
Riley,
Ross (*Halifax*),
Roy,
Talbot.
Thibaudeau (*Rigaud*),
—21.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Les hon. MM. Allen,
Bickerdike,
Bristol,
Fowke,
Gervais,
Gordon (*Nipissing*),
Henderson,
Hughes,
King,
Lavergne,
Maclean (*York-Sud*),
McColl,
McIntyre (*Perth*),
McIntire (*Strathcona*)
McLean (*Huron*),
Magrath,
Martin (*Montréal*),
Nantel,
Pardee,
Rhodes,
Taylor (*Leeds*),
Taylor (*New Westminster*),
Verville.
White (*Victoria, Alta.*)
Wilson (*Lennox*)—25.

(Quorum 9.)

ORDRES PERMANENTS

L'honorable M. Young, président.

Les honorables Messieurs

Belcourt,
Choquette,
Landry,
Macdonald (*I.P.-E.*),
McGregor,
McKay (*Truro*),
Tessier
Yeo,
Young.—9.

(Quorum 3.)

BANQUES ET COMMERCE

L'honorable M. Gibson, président.

Les honorables Messieurs

Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G.,
Campbell,
Cartwright, Sir Richard, G.C.M.G.,
Cox,
Dandurand,
Dessaulles,
Drummond, Sir George, C.C.M.G.,
Edwards,
Ferguson,
Forget,
Gibson,
Jaffray,
Jones,
Lougheed,
Macdonald (*I.P.-E.*),
Mackay (*Alma*),
MacKeen,
McDonald (*Cap Breton*),
McGregor,
McMillan,
McMullen,
McSweeney
Perley,
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Moosejaw*),
Scott,
Shehyn,
Sullivan,
Thibaudeau (*de la Vallière*),
Thompson,
Wood,
Yeo.—32.

(Quorum 9.)

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES

L'honorable M. Béique, président.

Les honorables Messieurs

Baird,
Baker,
Beique,
Belcourt,
Bolduc,
Bostock,
Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G.,
Carling, Sir John, C.C.M.G.,
Cartwright, Sir Richard, G.C.M.G.,
Casgrain,
Choquette,
Cox,
Dandurand,
David,
Davis,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Ellis,
Ferguson,
Fiset,
Forget,
Frost,
Gibson,
Godbout,
Jones,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Macdonald (*Victoria*),
McDonald (*Cap Breton*),
McHugh,
McKay (*Truro*),
McLaren,
McMillan,
McMullen,
Mitchell,
Owens,
Poirier,
Power,
Robertson,
Ross (*Moosejaw*),
Scott,
Sullivan,
Talbot,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Young.—50.

(Quorum 9.)

BILLS PRIVÉS DIVERS

L'honorable M. McHugh, président.

Les honorables Messieurs

Baird,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bostock,
Boucherville, De, C.M.G.,
Campbell,
Cloran,
Coffey,
Comeau,
Dandurand,
David,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Godbout,
King,
Legris,
McGregor,
McHugh,
Montplaisir,
Ratz,
Ross (*Halifax*),
Shehyn,
Thibaudeau (*Rigaud*).—25.

(Quorum 7.

ÉCONOMIE INTERNE ET COMPTABILITÉ

L'honorable M. Thompson, président.

Les honorables Messieurs

Beith,
Bolduc,
Casgrain,
Fiset,
Frost,
Gibson,
Landry,
McDonald (*Cap Breton*),
McKay (*Truro*),
McLaren,
McSweeney,
Miller,
Montplaisir,
Owens,
Perley,
Power,
Riley,
Robertson,
Ross (*Moosejaw*),
Roy,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo.—25.

(Quorum 9.)

COMPTE RENDU DES DÉBATS

L'honorable M. Ellis, président.

Les honorables Messieurs

Béique,
Coffey,
Costigan,
Ellis,
Ferguson,
Mitchell,
Poirier,
Ross (*Middlesex*),
Roy.—9.

(Quorum 5.)

DIVORCES

L'honorable M. Kirchhoffer, président.

Les honorables Messieurs

Baker,
Bostock,
Cox,
Kirchhoffer,
Lougheed,
McMullen,
Wilson,
Wood,
Young.—9.

(Quorum 5.)

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

SÉNAT,

Son Honneur le Président,
M.M. Campbell,
Landry,
Lougheed,
Watson,

CHAMBRE DES COMMUNES.

Son Honneur l'Orateur,
M.M. Barker,
Harris,
Monk,
L'hon. M. Sutherland—10.

AGRICULTURE ET FORÊTS.

Les honorables Messieurs

Baird,
Béique,
Derbyshire,
Edwards,
Ferguson,
King,
Perley,
Talbot,
Ygung—9,

IMMIGRATION ET TRAVAIL.

Les honorables Messieurs

Beith,
Bolduc,
Dandurand,
Davis,
Frost,
Jaffrey,
McMullen
Riley,
Watson—9.

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA.

L'honorable M. Ross (Middlesex), président.

Les honorables Messieurs

Bowell, Sir Mackenzie, C,C,M,G,,
Campbell,
Domville,
Jones,
McSweeney,
Mackeen,
Owens,
Ross (*Middlesex*)
Tessier—9,

(Quorum 3.)

ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL.

Les honorables Messieurs

Belcourt,
de Boucherville, C,M,G.,
Bostock,
Ellis,
Landry,
Lougheed,
McGregor,
Power,
Yeo—9.

HYGIÈNE PUBLIQUE ET INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

L'honorable M. De Veber, président.

Les honorables Messieurs

Comeau,
David,
De Veber,
Douglas,
Fiset,
McMillan,
Robertlon,
Roy,
Wilson—9.

(Quorum 3.)

ÉDIFICES ET TERRAINS PUBLICS.

L'honorable M, Ross (Halifax), président.

Les honorables Messieurs

Casgrain,
Choquette,
Costigan,
Cox,
Gibson,
Kirchhoffer,
McLaren,
Ross (*Halifax*),
Ross (*Moosejaw*)—9.

(Quorum 3.)



INDEX

DU

QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT

1909

A

B

Bills de la Session—*Suite.*

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

Rapports, états, statistiques et papiers déposés sur la table:—

S

T

U

V

W

Y

ANNEXES

AU

QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DU ONZIÈME PARLEMENT

1909

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1909



LISTE DES ANNEXES

N° 1.—Rapport du comité spécial du Sénat sur les ressources minérales du Canada.

N° 2.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de Victor Eccles Blackhall pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 3.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces, sur la requête d'Annie Louisa Coltman pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 4.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête d'Hannah Ella Tomkins pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 5.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de John Grant Ridout pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 6.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de Frank Parsons pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 7.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de John Wake pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 8.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de Mildred Gwendolyn Platt Patterson. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 9.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de Laura McQuoid pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

N° 10.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de Charles Bowerman Lowndes pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

Nº 11.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête d'Annie Bowden pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

Nº 12.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête d'Isaac Moore pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

Nº 13.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête d'Evelyn Martha Keller pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

Nº 14.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête d'Aaron William Morley Campbell pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

Nº 15.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces sur la requête de John Christopher Cowan pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

Nº 16.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé la requête de John Denison Smith pour divorce. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

Nº 17.—Le comité permanent des Divorces n'a pas présenté de rapport sur la requête de Hope Eileen Moreland Drinkle.

Nº 18.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé la requête de Fleetwood Howard Ward. *(Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.)*

PREMIÈRE SESSION -- ONZIÈME PARLEMENT
8 EDOUARD VII

LE SÉNAT DU CANADA

RAPPORT, TÉMOIGNAGES ET AUTRES DOCUMENTS

PRÉSENTÉS PAR

LE COMITÉ SPÉCIAL

NOMMÉ POUR S'ENQUÉRIR DES

RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA



OTTAWA
IMPRIME PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1909

S—29



ANNEXE N° 1.

RAPPORT, témoignages et autres documents présentés par le comité spécial nommé pour s'enquérir des ressources minérales du Canada.



1er SESSION, 11e PARLEMENT, 9 EDOUARD VII., 1909

SÉNAT DU CANADA

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL NOMMÉ PAR LE SÉNAT

POUR S'ENQUÉRIR DES

RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1909



RAPPORT

Sénat,
Chambre du comité n° 25,
Lundi, 17 mai 1909.

Le comité spécial des Ressources minérales du Canada a l'honneur de faire le rapport qui suit:—

Votre comité a fait paraître devant lui les messieurs suivants, qui lui ont fourni des renseignements importants:—

Messieurs Stirton et Hunter, prospecteurs dans le Nord-Ouest.

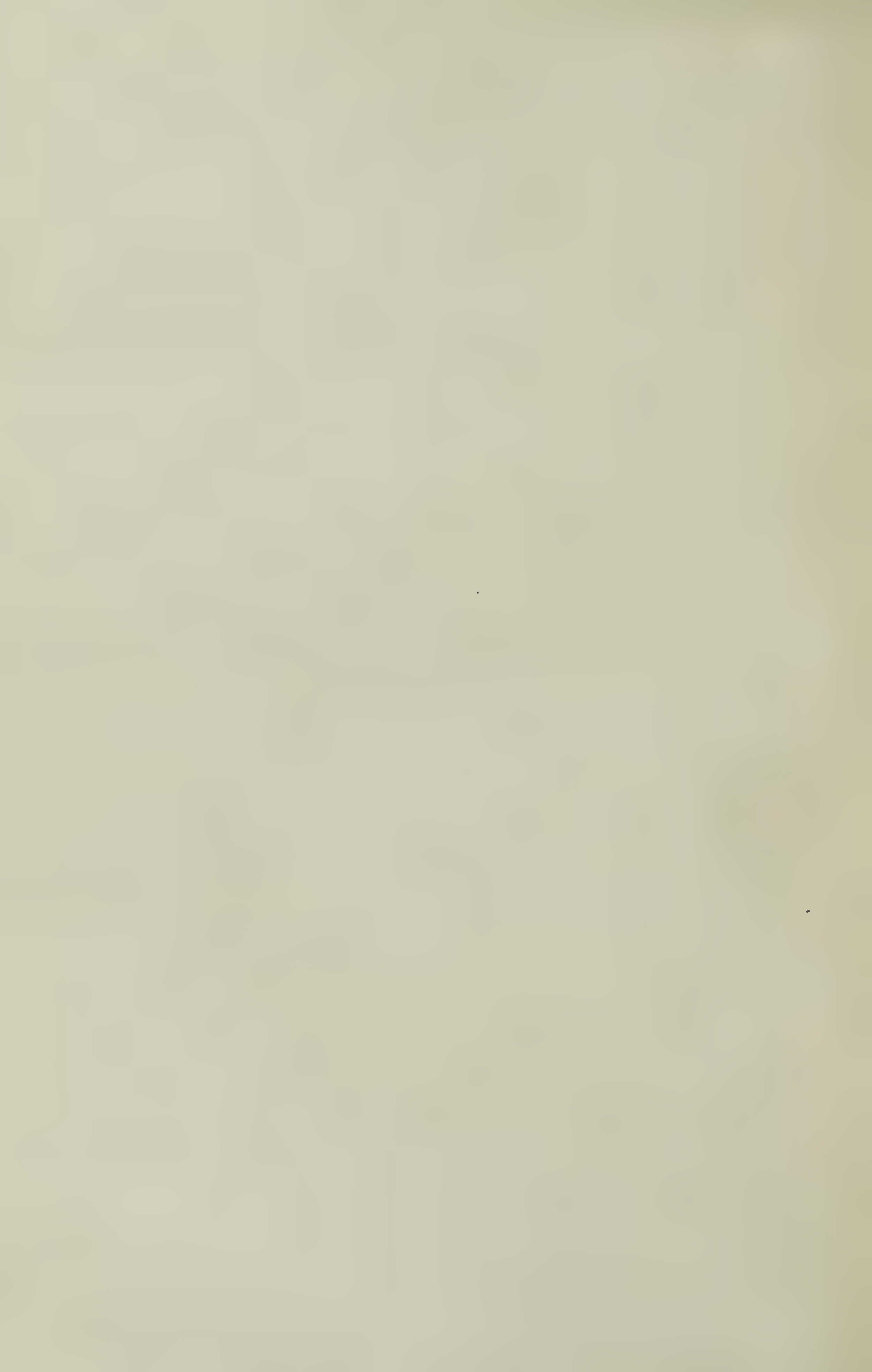
Le docteur Ells, de la division des Mines de la Commission Géologique, sur les schistes dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. R. Brock, directeur de la Commission Géologique, principalement sur les travaux passés, présents et projetés de la Commission, et les vastes ressources minérales du Canada.

Votre comité recommande que les témoignages pris devant lui, étant très importants et d'une valeur exceptionnelle, soient imprimés et publiés sous forme de brochure, avec une mappe du district schisteux.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES DOMVILLE,
Président.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DU COMITÉ DU SÉNAT N° 25,
OTTAWA, mercredi, 31 mars 1909.

Le comité spécial du Sénat nommé pour faire une enquête sur les ressources minérales du Canada s'est réuni à 11 heures du matin.

Présents:—Les honorables messieurs Domville, Ross (Middlesex), Davis, Watson, Wood, Comeau et Bostock.

L'honorable M. Domville, président.

Le PRÉSIDENT.—L'objet du comité est de faire une enquête sur les différentes sources minérales du Canada et de prendre des témoignages qui pourront être publiés sous une forme concise pour la circulation générale.

J. B. STIRTON, de Prince-Albert.—Accompagné d'un ami, j'ai visité la région au nord de Prince-Albert. Nous n'avons pas trouvé de roche avant d'arriver au lac Montréal, cent milles au nord de Prince-Albert. On n'y a pas encore trouvé de minéraux. Nous nous sommes rendus au lac La Ronge, environ 250 milles au nord de Prince-Albert. Sur la rive nord-est, il y a un dépôt de cuivre, dont nous avons envoyé des échantillons pour être soumis à l'essai à Ottawa, Kingston, Colombie-Anglaise et Toronto. Le rapport des essais a été très favorable. Nous nous sommes rendus des gisements de cuivre jusqu'à une île dans le lac, dans une direction ouest et avons découvert ce que nous pensions dans le temps être un dépôt de nickel. Les échantillons que nous avons fait essayer contenaient une certaine proportion de nickel. Ces analyses furent faites à Ottawa, à Kingston et sur la côte. Les plus satisfaisants furent celles des échantillons venant de Seattle. Cela peut dépendre d'une différence dans la roche. Sur la rive ouest du lac La Ronge, à un endroit nommé Sucker-Bay, nous avons trouvé des dépôts riches en fer et aussi des traces de cuivre et de nickel. Le minerai était un oxyde rouge; l'on constata qu'il contenait de quarante à quarante-cinq pour cent de fer. Nous avons aussi trouvé autour du lac La-Ronge de grandes quantités de matériaux de construction, de véritables carrières de pierre. Il y avait du grès gris et du granit rouge et gris dont on peut se servir pour monuments. A l'extrémité sud du lac, il y a un cours d'eau appelé rivière Sucker, qui n'est pas indiqué sur la carte. Nous avons suivi cette rivière entre le lac Trout et un autre lac et avons trouvé un dépôt de très grande valeur de charbon bitumineux de première qualité. Il affleure sur les bords de cette rivière sur une distance de quarante milles à peu près, jusqu'où nous sommes allés. Nous avons percé un puits d'environ huit pieds de profondeur et un autre d'environ six pieds et nous n'avons pas atteint le fond de la veine. Nous avons fait essayer des échantillons à Pittsburg, Kingston et autres endroits et on a constaté que c'était du charbon bitumineux de première qualité. En sortant du lac La Ronge, nous avons traversé une chaîne de lacs non indiqués sur la carte. Nous avons pris huit jours pour nous rendre à Pelican Narrows.

L'honorable M. WATSON.—Je connais quelque chose de cette région, et je puis dire que le charbon que nous avons eu de cette région est pratiquement sans valeur.

M. STIRTON.—Le charbon que nous avons trouvé est de meilleure qualité que le charbon pour chaudières que nous employons dans l'ouest de cette région. Sur notre trajet jusqu'à Pelican Narrows, nous n'avons rien rencontré de grande valeur, sauf que depuis le lac Ospevagan (Pipestone), au sud du lac La Ronge, nous avons pris quelques échantillons d'un minerai qui semble être du sel. Il y en a des bandes hautes de 100 pieds à peu près, qui s'étendent tout le long des rives sud et

ouest du lac. Nous en avons envoyé des échantillons à Ottawa, mais n'avons jamais reçu de nouvelles du ministère à ce sujet. Nous en avons apporté une petite boîte et nous l'avons donné à notre maire, qui l'a envoyé à Ottawa pour analyse. Elle doit se trouver au ministère ici. Elle a été expédiée vers le milieu d'août. Nous sommes descendus par quelques rivières jusqu'à Pelican Narrows et n'avons trouvé là que des amas de roches. Il y a du bois sur les rives des lacs, presque tout de l'épinette blanche, et dans les marais nous avons trouvé de l'épinette rouge. Le terrain ne convient pas pour l'agriculture, ce n'est que de la terre à bois. La région est presque toute de sable et de roc. Nous avons visité quelques montagnes à Pelican Narrows où on nous a dit qu'il y avait un dépôt de mica. Le roc en cet endroit est presque tout du grès gris et du granit rouge foncé. Nous avons envoyé un échantillon de cristal noir tiré d'une veine d'un pied ou seize pouces de large traversant une grosse montagne de granit. Il affleurait du côté de la montagne lavé par l'eau et une partie était tombée dans le lac. Nous en avons envoyé un échantillon au ministère ici, mais n'avons pas reçu de réponse. Nous sommes allés jusqu'au lac Beaver, à la rivière et au lac Sturgeon, mais n'avons rien trouvé de quelque importance sur cette route, sauf des lots de bois de première qualité et de pierre de construction. Il y a de belles carrières de pierre calcaire tout autour du lac Beaver. Le fond du lac est de pierre calcaire blanche et nous pouvons voir à travers l'eau nager les poissons. Tous ces lacs et rivières abondent en poisson, surtout en poisson blanc, et il y a de la truite excellente dans le lac La Ronge. Nous avons monté jusqu'à la rivière Churchill. Elle est à environ 30 milles du lac La Ronge. Dans quelques endroits en cette partie, la rivière a deux ou trois milles de large, mais aux rapides elle se rétrécit jusqu'à un demi-mille. La rivière Churchill a ses sources à l'ouest du lac La Ronge et les eaux du lac se jetent dans la rivière, qui traverse une hauteur de terre. Il y a là de belles épinettes mesurant en moyenne dix-huit à vingt-quatre pouces de diamètre. Actuellement, il est impossible de rien sortir de cette partie du pays, mais lorsqu'un chemin de fer aura été construit, il vaudra la peine de tirer le bois. Il y a des massifs solides de bois. Les arbres sont grands et on peut probablement faire de quelques-uns cinq ou six billes. Ces arbres, de belles épinettes droites, ont à mon avis de soixante-dix à cent pieds de haut. Les îles du lac ont environ trois ou quatre milles de longueur, et le meilleur bois se trouve le long des rives. En arrière, le bois est plus petit. Il y a des massifs où l'on peut trouver dix ou douze milles carrés de bois, le long des îles et des rives du lac La Ronge. Du côté sud de la ligne de division, le bois est petit et la région est rocheuse. Le bois se compose de petite épinette d'environ dix ou douze pieds de haut et ne pouvant servir que de bois à pulpe. Au lac La Ronge, la mission de l'église Anglicaine a une petite scierie actionnée par force hydraulique et fait du bois magnifique. Cette scierie est située sur la rivière Big-Stone. Il y a dans cette régon plusieurs chutes d'eau, et à deux ou trois endroits on pourrait développer des pouvoirs d'eau magnifiques. Nous sommes allés par ces lacs vers Cumberland House. Nous avons vu là des échantillons de minerai apportés par les sauvages, mais c'était presque tout de la fonte blanche, qu'on appelle faux or. Je pense que l'argent et l'or ont été trouvés en petite quantité au nord. Nous avons vu un échantillon qui indiquait des traces de ces métaux, mais nous n'avons pas nous-mêmes trouvé de minerai. Nous sommes ensuite descendus au Pas, sur la rivière Saskatchewan, avons pris le train et sommes retournés dans nos familles. Cet hiver encore, il y a un mois ou six semaines, M. Hunter descendit, avec moi, environ 250 milles, depuis Prince-Albert jusqu'en bas du Fort-La-Corne, sur la rivière Saskatchewan. Nous avons trouvé un très bon dépôt de vif-argent—cinabre rouge. J'ai de cette roche ici. Nous avons pris le mercure dans la boue. Quatorze claims environ ont été marqués avant notre départ. J'ai pris gros comme mes deux mains de boue ; en y passant mon couteau, je pouvais voir le mercure, et j'en ai retiré gros comme une balle environ, à l'état métallique.

L'honorable M. DAVIS.—Avez-vous trouvé des traces de pétrole?

M. STIRTON.—Oui, en remontant ces rivières ou ces criques, nous pouvions voir l'huile flottant sur l'eau, du côté sud du lac La Ronge. L'huile venait de l'endroit où se trouve le dépôt de charbon. Des sauvages nous ont dit qu'il y a deux ou trois endroits où ils peuvent enfoncer un piquet et l'huile brute jaillit et flotte sur l'eau. Nous n'avons pas vu d'asphalte, mais nous avons vu de l'argile qui y ressemble. Nous avons trouvé du mica blanc de première qualité, mais pas en cristaux suffisamment grands pour réserver des claims. On dirait qu'il y a eu une éruption et le mica est répandu en petits morceaux. On peut en prendre un morceau d'un quart ou d'un huitième de pouce d'épaisseur et le séparer en feuille de l'épaisseur du papier de soie; mais nous n'avons pas pu en trouver un grand dépôt. Nous n'avons pas descendu la rivière Churchill. En suivant les courbes de la rivière, je dirais que la Churchill a environ quinze cents milles de longueur. Mais je ne connais pas moi-même cette rivière; les renseignements m'ont été fournis par les sauvages.

WILLIAM ALFRED HUNTER, de la ville de Prince-Albert, s'est présenté devant le comité et a fait la déclaration suivante:—

Nous avons trouvé le premier minerai au lac Deer; c'est avant d'arriver au lac Montréal. Nous avons campé à cet endroit. Nous n'avions pas l'intention d'y demeurer, naturellement. Nous avons continué; mais la région rocheuse se trouve réellement au lac La Ronge, une zone à l'est et à l'ouest d'a peu près 100 milles; il n'y a là que de la roche, pas de terre, pas de sable, ou très peu. On rencontre une petite colline couverte de bois, et là où le bois est brûlé, le roc est à nu. On peut marcher longtemps sans ne voir que de la pierre. Un oiseau ne pourrait pas vivre dans ces environs. Le plomb que nous avons trouvé indiquait du nickel. Ce n'était qu'une barre de fer que nous avons suivie sur environ dix milles. C'est à l'ouest du lac La Ronge, près de la rive occidentale, mais d'abord dans une île à travers laquelle nous l'avons suivie. Il y a un affleurement de douze à vingt pieds et nous avons pensé qu'elle devait traverser la baie. Elle va franc nord-est et sud-ouest; nous fîmes le tour, environ cinq milles, et nous arrivâmes à une péninsule; la barre affleurait à l'endroit que nous avions désigné, et nous la suivîmes le long de la rive jusqu'à ce qu'elle entrât dans l'eau. Le lac La Ronge n'est pas assez bien décrit sur cette carte pour vous indiquer les baies; elles ne sont pas marquées, mais il y en a un grand nombre.

Par l'honorable M. Ross:

Q. Quelle est la grandeur du lac La Ronge Est-il aussi grand que le lac Erié?—R. Je pense que oui.

Q. Ou que le lac Simcœ?—R. Oh, beaucoup plus grand que le lac Simcœ; il y a des baies aussi grandes que le lac Simcoe.

Q. Le lac Erié a environ 250 milles de long et de 30 à 40 milles de large?—R. Je ne pense pas que le lac La Ronge ait plus de 100 milles de longueur, mais il est aussi large que long. Nous avons descendu le lac en canot. Il y a une baie à environ un mille; elle forme elle-même un autre lac. Le côté ouest est rempli de grandes îles. Si vous ne connaissez pas la route, vous pouvez vous tromper de chemin. On ne peut suivre le lac.

Q. Qui donne la valeur à la région à cet endroit? Sont-ce les carrières, les dépôts de minéraux ou le bois?—R. Les minéraux.

Q. Etes-vous jamais allé dans le district de Sudbury, à Copper-Cliff, dans ce district?—R. Jamais.

Q. D'après vos essais, vous êtes certain qu'il y a du nickel?—R. Chaque essai nous a donné une trace de nickel.

Q. Avec quoi?—R. Du ferrite. Il porte du fer. Le ferrite porte du nickel, n'est-ce pas? Mais le dépôt de cuivre qui a été trouvé là, le meilleur essai, celui fait à l'endroit qui a été ouvert, a donné $28 par tonne.

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Y a-t-il autre chose que le cuivre?—R. Pas d'autre chose.

Par l'honorable M. Domville:

Q. Pourriez-vous nous donner les unités?—R. Je ne le puis. $28 la tonne. Mais il y en a une carrière qui n'a pas été complètement ouverte. L'affleurement est de soixante pieds.

Q. Voulez-vous dire l'ouvrage fait par la compagnie?—R. Oui, par la compagnie.

Par l'honorable M. Ross:

Q. Le minerai est-il à la surface seulement?—R. Il affleure. On est rendu maintenant à une profondeur de cinquante pieds.

Par l'honorable M. Domville:

Q. Actuellement, quelle est l'inclinaison de la veine, quel est l'angle? 30 ou 40 pieds?—R. On ne peut le dire de la surface.

Par l'honorable M. Watson:

Q. Vous pouvez dire la profondeur de la veine que vous travaillez?—R. Il faut entrer dans la mine.

Q. Mais lorsque la veine paraît à la surface?—R. Non. Si la veine s'incline d'un côté à la surface, vous pouvez descendre 100 pieds et constater qu'elle va d'un autre côté. Il vous faut entrer dans le roc solide avant de pouvoir dire quelle est la direction de la veine.

Par l'honorable M. Ross:

Q. Pendant combien de temps la compagnie a-t-elle fait des travaux à cet endroit?—R. Elle a travaillé pendant une année, pratiquement. Elle a fait ses travaux cet hiver, mais nous ne connaissons pas les rapports. Je ne connais pas le nom de la compagnie. C'est une compagnie locale qui travaille là cet hiver et qui cherche à atteindre le vrai dépôt. Il n'est pas naturel qu'il y ait 60 pieds partout. Il doit y avoir une couche de roc quelque part, si on atteint l'un des murs. Nos essais sur cette île ont donné des résultats bons dans certains endroits, nuls dans d'autres. Je parle de nickel. Il n'y a pas de plomb sur terre qui soit partout en quantité semblable, et nous pouvons avoir expédié l'un des échantillons riches. Le métal apparaissait à la surface, mais le toît du filon est peut-être le plus riche.

Par l'honorable M. Watson:

Q. Le prospecteur ou le mineur est plus à portée que les autres de choisir les bons échantillons?—R. Naturellement, mais nous avons tant d'échantillons différents; d'autres aussi en recueillent. On ne peut dire de quelle partie du roc viennent les échantillons, mais ils ont été pris dans la même coupe, mais il est possible que les veines donnent un pied ou deux de bon minerai à l'ouverture et que le reste soit de qualité inférieure. Je parle du nickel. Le meilleur essai a donné de 35 à 40 pour cent.

Par l'honorable M. Domville:

Q. Nous trouvons trois pour cent assez satisfaisant?—R. Trente-cinq à quarante pour cent est le meilleur résultat que nous ayions obtenu. Nous avons trouvé une trace——

Q. C'est la valeur de l'essai des meilleurs échantillons?—R. Oui.

ANNEXE No 1

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Lorsque vous avez fait le lavage de l'or, avez-vous trouvé des traces de platine? —R. Non. Nous avons trouvé toutes sortes de rubis de mineurs; on peut prendre dans cette région un plein vase de sable et y voir ces petits grenats, qui se trouvent toujours dans l'exploitation d'un placer. Nous n'avons pas vu de carrières avant d'arriver au lac La Ronge. Le minerai n'affleurait nulle part. Le granit commence à se montrer sur le lac La Ronge; en laissant le lac on trouve de la pierre à chaux à l'est.

Par l'honorable M. Davis:

Q. Y a-t-il des traces d'argent dans cette région?—R. La roche de nickel porte de l'argent.

Par l'honorable M. Ross:

Q. Comment arrivez-vous de Prince-Albert dans cette région?—R. Il nous a fallu faire 100 milles en voiture.

Q. Sur la prairie?—R. Les trente-cinq premiers milles seront peut-être colonisés quelque jour, bien que les premiers cinq milles soient très pauvres; mais il y a une bande de terre qui pourrait être colonisée. Plus loin, la colonisation est impossible. A trente-cinq milles, on traverse les réserves des sauvages; on rencontre des collines de sable et des endroits couverts de *muskegs.*

Q. Etes-vous allé à quelque distance au nord du lac La Ronge?—R. Non, la région devient plus stérile à mesure que nous avançons au nord. Le lac Reindeer se trouve dans la région stérile.

Q. Mais vous n'y êtes jamais allé?—R. Non.

Q. Faisiez-vous un voyage, un arpentage pour le gouvernement ou pour votre propre compte?—R. Je prospectais. Les sauvages de cette région ont des vieux couteaux et des tomahawks faits de cuivre.

Q. Au lac La Ronge?—R. Ils sont venus autrefois du nord dans cette région. Ces objets sont conservés comme ornements, mais il sont faits avec le cuivre natif.

Q. Mais vous ne savez pas où le cuivre a été trouvé, vous croyez qu'il vient du nord?—R. Oui; c'est tout ce qu'on en sait. Nous savons qu'il y a une zone de cuivre au Grand Lac des Esclaves.

Par l'honorable M. Davis:

Q. Le cuivre vient du lac Reindeer, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est dans le même district. Au Grand Lac des Esclaves, le cuivre se trouve sur la rive est. Il y a ni bois, ni charbon ni autre matière exploitable dans cette région stérile. J'ai vu des échantillons qui contenaient du cuivre natif.

Q. Connaissez-vous positivement quelque chose du pétrole dont a parlé M. Stirton?—R. Non, mais j'ai vu les échantillons que M. Davis a ici dans une bouteille.

Q. C'est du pétrole brut, le même que l'on obtient à Pétrolia?—R. Autant que je puis le dire, ce pétrole vient de la région à l'ouest du lac Montréal, entre ce lac et Green Rock.

Par l'honorable M. Watson:

Q. A quelle distance au sud du lac La Ronge? Cinquante milles?—R. Oui, environ.

Par l'honorable M. Davis:

Q. Quelle espèce de pierre à bâtir? Vous en avez vu des dépôts, n'est-ce pas? Est-ce du granit?—R. Il y a des millions et des millions de tonnes de granit.

Q. L'espèce que l'on peut employer pour les monuments?—R. Il y a un beau granit gris sur une longue distance que l'on peut employer à tout usage. Il peut se polir. C'est une belle pierre.

Q. Et toutes les carrières contiennent de la bonne pierre à bâtir?—R. Oui, une pierre plus tendre, une espèce de grès que l'on peut employer. Il y en a en grande quantité. La carrière la plus considérable de cette pierre est près de Cumberland, sur le lac Beaver. On peut la contourner à cet endroit; des falaises hautes comme cet édifice s'avancent dans l'eau. Elles sont très aiguës. Il faut être prudent. Au sommet, elles se cassent comme au couteau et les rapides de la rivière Sturgeon vont dans le même sens. Le canot est bientôt percé par une pierre qui fait saillie.

Par l'honorable M. Domville:

Q. Peut-on faire le portage?—R. On peut utiliser le barrage du lac Beaver à cet endroit. Il y a un chemin de fer jusqu'au Pas, et il n'y a que 70 milles du Pas à Cumberland. Ces lacs conduisent jusqu'au Pas, au lac Cumberland et à la rivière Saskatchewan. On peut maintenant aller jusqu'au Pas. M. Finger possède maintenant une grande partie de cette région. C'est pourquoi il a construit son moulin au Pas, qui est à 400 milles environ de Winnipeg.

Par l'honorable M. Bostock:

Q. Y a-t-il d'autre bois que l'épinette?—R. Il y a du petit pin, mais non pas en quantité.

Q. Est-il assez gros pour qu'il puisse être utilisé?—R. Oui, pour des poteaux de téléphone et des traverses de chemin de fer. Il y a une assez grande quantité de bois dans ce district, mais non pas par gros bouquets, plutôt pour un petit exploitant, pour les traverses de chemin de fer.

Par l'honorable M. Watson:

Q. Y a-t-il une grande partie de cette région brûlée?—R. Pas là, mais autour du lac La Ronge; tout le côté nord est brûlé.

Par l'honorable M. Ross:

Q. Brûlé récemment?—R. Avant que nous arrivions, il y a deux ans peut-être. Il y a eu aussi un grand incendie sur la rivière Montréal.

Q. Avez-vous quelque idée comment le feu a commencé? Par la main des sauvages?—R. Non, par la main des blancs, je pense. Les sauvages ne laissent jamais un feu derrière eux.

Par l'honorable M. Watson:

Je suppose que le prospecteur met le feu délibéramment?—R. Non, c'est de la négligence de sa part, car il n'en tire aucun profit. Il a besoin du bois. Il est plus difficile de parcourir la région lorsque le bois est à terre, brûlé. On n'a aucune difficulté à trouver la roche sur le lac La Ronge, parce qu'elle n'est pas couverte.

Le comité s'est alors ajourné à la demande du président.

SÉNAT,

MERCREDI, 28 avril 1909.

Le comité des ressources minérales du Canada s'est réuni à 11 heures a.m. à la chambre n° 43.

Etaient présents: l'honorable M. Domville, président, les honorables MM. Cameron et Wood.

Le PRÉSIDENT.—L'intention du comité est, je crois, que nous étudiions un seul minéral à la fois, et que nous en approfondissions l'étude; que nous obtenions ainsi la plus grande somme possible d'information scientifique, et que nous la publiions en un volume.

M. Brock, directeur du Service géologique, et le docteur Ells, du Service géologique, ont comparu devant le comité.

Le PRÉSIDENT.—J'ai ici un mémoire; pouvez-vous me dire ce que c'est que ce mémoire?

M. BROCK.—C'est un extrait du rapport sommaire du Service géologique pour 1908, sur les schistes pétrolifères du Nouveau-Brunswick. Il sera prêt pour la distribution d'ici à peu de temps. Le rapport n'a pas encore été présenté à la Chambre. Il va sans dire qu'il ne sera modifié en aucune façon. Il a été indexé et a été probablement envoyé à la reliure. Il sera livré très prochainement.

Le PRÉSIDENT.—Ce rapport provenait de votre service, docteur Ells?

Docteur ELLS.—C'est l'extrait que nous vous avons procuré.

Q. Cet extrait est du docteur Ells?—R. Oui. Dans le rapport qui sera publié, il y aura évidemment quelque chose de plus que ce que contiennent ces extraits sur les schistes Albert. Comme le rapport doit être livré dans quelques jours, je suggèrerais que tout le rapport soit inséré. Ainsi, dans le rapport de la division des Mines, par le docteur Haanel, se trouvera une étude sur le traitement technicologique des schistes. J'ai entendu dire que ces rapports seraient livrés à peu près en même temps. Comme le comité doit publier ces extraits, je crois qu'il sera préférable de publier tout le rapport.

Le PRÉSIDENT.—Tout cela concerne les schistes. Le docteur Haanel est directeur de la division des Mines?

Docteur ELLS.—Oui.

Q. Sur la question des schistes pétrolifères jusqu'aujourd'hui, vous avez fait vous-même une bonne somme de travail?—R. Oui. J'ai fait plusieurs voyages sur les lieux, le premier en 1876.

Q. Et ensuite?—R. Je ne sais combien j'ai fait de voyages, six peut-être. Le docteur Bailey et moi avons publié le premier rapport en 1876.

Q. Quand a été fait le dernier rapport?—R. Le dernier rapport est de 1902.

Q. Il concerne le comté Albert, N.-B.?—R. Oui; les comtés Albert et Westmorland.

Q. Vous faites préparer une carte?—R. Oui; on termine en ce moment la carte de tout le district schisteux, depuis Taylorville jusqu'à Elgin, dans le comté Albert, comprenant tous les schistes.

M. BROCK.—Il va sans dire que cela se rapporte aux schistes du Nouveau-Brunswick seulement.

Le PRÉSIDENT.—Nous allons nous occuper en premier lieu du Nouveau-Brunswick.

M. BROCK.—Je voulais dire que je ne désirais pas faire entendre que cette carte indiquerait tous les schistes du Canada.

Le PRÉSIDENT.—Certainement. D'ici là, le département est abondamment pourvu d'informations à cet égard. De par vos explorations et votre expérience, quelle somme d'information possédez-vous?

Docteur ELLS.—Au sujet de la répartition des schistes?

Q. Oui.—R. Sans doute la répartition des scistes a été publiée dans divers documents. Au Nouveau-Brunswick, ils s'étendent depuis Dorchester, à l'est, jusqu'au delà de Norton, à l'ouest.

Q. C'est dans le comté de Kings?—R. Oui; la superficie est d'environ 70 milles de l'est à l'ouest.

Q. Dans le dernier examen que vous avez fait de ces parages, avez-vous trouvé quelque motif pour modifier votre opinion sur la valeur de ce schiste?—R. Non. Ainsi que je l'ai plusieurs fois déclaré dans mes rapports, j'estime toujours que les schistes pétrolifères sont l'une des plus grandes richesses minérales du Nouveau-Brunswick. Les rapports en témoignent, et les résultats de l'essai effectué sur le minéral expédié ne Ecosse, l'an dernier, furent si étonnants que notre opinion s'est considérablement confirmée. Nous nous sommes procurés tous les renseignements possibles sur les schistes pétrolifères écossais, et lorsque nous avons expédié nos produits, le gérant qui nous remplaçait disait d'abord: " Je ne pense pas que ce schiste soit très bon; il ne ressemble pas du tout au nôtre ". Je lui dis: " Je ne connais pas sa qualité; je vous l'ai apporté pour que vous en jugiez ". Après examen, il dit: " C'est la plus grande mine d'or qui se puisse trouver. L'Ecosse n'a rien à lui comparer."

L'honorable M. COMEAU.—Cela constituera-t-il un échantillon de moyenne?—R. Non. Je l'ai plutôt pris comme échantillon inférieur. Je ne l'ai pas vu avant d'être arrivé en Ecosse. J'ai dit: "Ce n'est pas la qualité que j'ai voulu expédier; c'était un schiste de seconde qualité. Quelques schistes sont beaucoup plus riches en huile. Cet échantillon particulier a été extrait par quelque personne qui a choisi un endroit facile à miner, et qui ne semblait pas connaître la différence entre un schiste de première qualité et un schiste de seconde qualité. C'était un très bon schiste, néanmoins. Il contenait 40 gallons impériaux d'huile et 77 livres de sulfate d'ammoniaque par tonne. En Ecosse, on exploitait des schistes qui donnaient de 15 à 25 gallons d'huile et 50 livres d'ammoniaque par tonne. Notre schiste était de beaucoup supérieur à tout ce que nous avons vu là-bas. J'ai communiqué les résultats au directeur du service géologique d'Ecosse, le docteur Horn, et il dit: " C'est la plus merveilleuse production d'huile brute et de sulfate d'ammoniaque. En possèdez-vous de grandes quantités?" Je lui ai répondu: "Nous en avons quelques millions de tonnes."

Q. Combien de tonnes?—R. Je n'ai jamais exprimé d'opinion sur ce point; il y en a apparemment une énorme quantité. Nous en connaissons sept couches, et il peut y en avoir davantage.

Q. Et le schiste est là en grandes quantités?—R. En quantités énormes.

Q. Facilement accessible?—R. Oui. A notre retour d'Ecosse, nous prîmes des échantillons de tous ces schistes et les fîmes analyser à New-York, par le docteur Baskerville. Son expertise démontre que certaines couches ne donnent que 40 gallons d'huile, mais que d'autres en contiennent 63 gallons et 110 livres de sulfate d'ammoniaque par tonne, ce qui est un rendement énorme. Les gens d'Ecosse croyaient obtenir des résultats excellents en trouvant de 25 à 30 livres de sulfate d'ammoniaque, et quand nous en trouvons 110 livres, ils ne veulent pas y croire. Ainsi, quant à la valeur des schistes, l'Ecosse n'a rien à comparer aux nôtres.

L'honorable M. COMEAU.—Pouvez-vous donner au comité quelque renseignement sur le coût d'extraction de l'huile?—R. Certainement; les chiffres en sont publiés quelque part. Mais je ne voudrais pas rapporter ces chiffres de mémoire. Je les ai à mon bureau, et ils sont insérés dans mon rapport. Le calcul du coût de fabrication avec la valeur des deux produits en huile brute et en sulfate d'ammoniaque indique que les profits de l'industrie devraient être de $2 à $2.50 par tonne de schiste traité.

Le PRÉSIDENT.—C'est-à-dire que, d'après les meilleurs renseignements que vous pouvez avoir et, généralement, par votre expérience, vous êtes d'avis que, après avoir

utilisé les sous-produits et avoir déduit leur valeur du coût de fabrication, il resterait un profit de deux dollars?—R. Oh, davantage! Nous calculons un profit de deux dollars et demi; et non pas avec tous les sous-produits, mais seulement avec l'huile brute et le sulfate d'ammoniaque. M. W. A. Hamor, de New-York, avec qui j'ai discuté la question, me dit: "Nous pouvons fabriquer l'huile brute pour la Standard Oil Company qui achètera toute l'huile brute que nous produirons. En Ecosse, on fabrique environ 62 millions de gallons d'huile brute par année des schistes écossais, et on fabrique quelques 50,000 tonnes de sulfate d'ammoniaque. Ce sont les deux principaux produits. Sans doute, on fabrique aussi de la paraffine et d'autres sous-produits. La question est de savoir si une compagnie trouverait profit à s'occuper de ces sous-produits, ou s'il lui serait plus avantageux de s'en tenir au sulfate d'ammoniaque et à l'huile brute qui ont toujours un marché ouvert; et, dans ce cas, nous ne susciterons aucune jalousie de la part de la Standard Oil Company. Nous avons tablé sur des profits, dans la production de l'huile brute et du sulfate, de $2 à $2.50 la tonne, ce qui est très joli. Ces chiffres sont ceux d'un estimé pour une exploitation durable.

Q. Si nous nous en tenons nous-mêmes à la production de l'huile brute et du sulfate d'ammoniaque, nous nous mettrons hors d'atteinte d'une concurrence hostile?—R. Oui.

Q. Et les raffineries seraient de gros concurrents qui se disputeraient notre production d'huile?—R. Oui; et il est si facile de trouver un marché. Nous pouvons fabriquer l'huile brute dans le Nouveau-Brunswick et l'expédier en citerne aux usines de la Standard Oil où en quelque autre endroit. Nous pourrions la transporter directement des mines au bâtiment.

Q: Seriez-vous d'opinion que ce marché prendrait toute l'huile, telle qu'elle a été produite au Nouveau-Brunswick?—R. Je ne crois pas que cela soit douteux. Il y aurait un grand marché. Vous savez que la marine cherche depuis quelques années de l'huile comme combustible; et, dans ce but, elle a commencé, il y a plusieurs années, à produire de l'huile à Trinidad; mais, malheureusement, le versement des fonds fut discontinué après qu'une compagnie eut été organisée et que des puits eurent été foncés.

Q. A La Brea?—R. Non, c'était à l'endroit où se trouvaient les puits qui, tous, produisirent de l'huile en plus ou moins grande quantité; on avait la perspective d'une grande industrie à cet endroit; mais les travaux dûrent cesser avec les fonds. On se proposait de vendre de l'huile brute à la marine directement, et le Dreadnought était déjà rendu sur place pour faire l'essai de ce combustible.

Q. Le Dreadnought s'est-il jamais servi d'huile brute?—R. Il a fait un essai qui a parfaitement réussi, à ce qu'on m'a dit. Alors lord Dundonald commença son exploitation à cet endroit il y a deux ans. Il a fait foncer plusieurs puits, et le dernier rapport atteste qu'on y trouve maintenant de l'huile en grandes quantités. Je présume que cette exploitation aura la clientèle de la marine.

Q. Si l'emploi de l'huile par le *St. Vincent*, qui a été aménagé pour se servir de ce combustible, réussit (et je pense que le gouvernement britannique doit savoir ce qu'il fait à cet égard), et si la marine adopte l'huile comme combustible, croiriez-vous que la demande d'huile doive être énorme?—R. Certainement.

Q. La flotte anglaise devra avoir, en divers points sur la côte, par exemple Halifax, Saint-Jean, les Bermudes et d'autres endroits semblables, des entrepôts d'huile pour les navires, comme elle aurait des dépôts de charbon?—R. Oui. La marine n'est pas avantagée dans le moment actuel, l'huile brute que l'on peut expédier venant de la Barbade et de Trinidad, et la production de ces deux endroits n'étant pas encore disponible. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ne sont pas encore en mesure de faire des expéditions d'huile. Actuellement, Burmah est la seule source anglaise qui puisse fournir de l'huile brute à la marine. C'est pourquoi nous devrions avoir de l'huile brute de ce côté-ci.

Q. Vous supposez que le gouvernement serait désireux de s'assurer quelque approvisionnement d'huile sur la côte canadienne de l'Atlantique, aussi bien que sur la côte du Pacifique?—R. Oui.

Q. La Grande-Bretagne désirerait avoir des entrepôts dans son propre pays et ne pas dépendre d'autres pays?—R. Oui.

Q. Sans savoir quelles pourraient être les relations par la suite?—R. Oui. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse offrent actuellement les meilleures sources d'approvisionnement d'huile brute.

Q. Quelle est la comparaison entre cette huile combustible et l'huile essayée à Trinidad?—R. Nous n'avons pas fait cette expérience. Nous avons des échantillons de l'huile produite ici, mais je ne sache pas qu'on en ait encore fait l'essai. Les huiles de Trinidad et de la Barbade sont sans doute d'un emploi local.

Q. C'est de l'huile verte?—R. Oui. Elle réussit à merveille là-bas; et il n'y a pas de raison pour que le schiste du Nouveau-Brunswick ne donne pas de bonne huile.

Q. Pensez-vous qu'elle s'adapte très bien au chauffage?—R. Je ne me prononce que sur ce que l'on m'a dit en Ecosse. On a dit que c'était une belle huile à brûler. Le gouvernement britannique a ses propres citernes et les envoie au Texas pour en rapporter de l'huile combustible en Angleterre. Il n'a pas de citernes à Trinidad mais il y avait les Dreadnoughts qui ont fait l'essai de l'huile. Rapport fut fait que les résultats étaient satisfaisants.

Q. Vous êtes-vous fait une idée du prix auquel l'huile brute serait vendue sur le marché?—R. Non, mais vous pouvez calculer ce prix d'après les chiffres que nous vous avons fournis. Je ne sais combien paie le gouvernement impérial. Le schiste du Nouveau-Brunswick fournira de l'huile supérieure pour certaines applications. En Ecosse, on ne l'estime pas supérieure comme huile lampante, parce qu'elle est fortement à base de goudron. Cela sera sans doute défini en faisant analyser l'huile ici. J'ai rapporté cinq gallons d'huile brute.

Par l'honorable M. Wood:

Q. Où cette huile a-t-elle été prise?—R. Elle provient du schiste que nous avons pris en Ecosse. Nous avons tiré quelques 1,500 gallons d'huile d'environ 50 tonnes de schiste pris sur le terrain de George Irving, à Baltimore, N.-B. Nous avons fait traiter ce schiste aux grandes usines expérimentales des Pumpherston, qui sont d'importants raffineurs. Cette huile ne se raffine pas aussi facilement que certaines huiles des Etats-Unis à cause de sa base goudronneuse.

Q. Quelle est sa meilleure application?—R. Comme huile lubrifiante; et elle constituerait aussi une belle huile à brûler. Elle convient spécialement à la fabrication du sulfate d'ammoniaque, parce qu'elle contient une plus grande proportion de sulfate d'ammoniaque que toutes les autres huiles que nous connaissons.

Par le Président.—Q. J'ai compris, par ce que vous avez dit, que vous avez trouvé sept couches de ce schiste?—R. Oui.

Q. Et elles ont été toutes bien déterminées?—R. Nous en avons mesuré six. Elles sont toutes à la surface du sol. Six d'elles se rencontrent sur un espace de moins d'un quart de mille.

Q. Je suppose qu'elles diffèrent de nature?—R. Oui.

Q. Est-ce que la nature de chaque couche se maintient sur toute l'étendue de sa zone?—R. Oui. Sans doute les couches diffèrent de nature en Ecosse aussi bien qu'ici. et l'on doit faire des analyses de temps à autre.

Q. Je comprends, n'est-ce pas, que les couches donnent des différences dans leurs produits; mais chaque couche a-t-elle la même nature sur toute son étendue?—R. Probablement. Je crois que les couches sont assez uniformes; mais il est évident qu'elles diffèrent toutes les unes des autres jusqu'à un certain point. Il y a là deux sortes de schistes: les schistes frisés et les schistes unis. Quelques-uns sont à moitié frisés et

à moitié unis, d'autres sont presque complètement frisés ou complètement unis. Le schiste que nous avons expédié en Ecosse l'an dernier était presque tout uni, lequel n'est pas aussi riche que le frisé. Il produit 40 gallons d'huile, alors que le frisé en aurait donné plus de 60. Le schiste écossais, qui produit beaucoup moins que le schiste uni du Nouveau-Brunswick, est très profitable; la compagnie paie 50 ou 60 pour cent.

Q. Si je comprends bien, les gens de Pumpherston vous ont donné toute facilité de vous procurer des renseignements?—R. Oui.

Q. Ils vous ont accueilli comme représentant réellement le gouvernement?—R. Oui; ils n'accueilleraient pas ainsi un simple citoyen. Nous avons reçu le même accueil de la Broxburn Company.

Q. Est-ce une grosse institution?—R. Oui, je crois qu'elle a placé $2,000,000 dans une exploitation.

Q. Dans le calcul des profits par tonne, compte-t-on l'intérêt sur le capital, ainsi que la dépréciation?—R. Non, le gouvernement accorde un bonus d'un cent et demi par tonne, et on compte cela.

Q. Le traitement de ces dépôts schisteux exige plutôt un fort outillage et qui coûte cher?—R. Oui cela demande un outillage dispendieux.

Q. Combien coûterait l'établissement d'une usine pouvant fabriquer mille tonnes par jour sans prendre en considération l'achat des terrains, les taxes et autres dépenses de cette nature?—R. Le coût de la fabrication se calcule sur le nombre des cornues nécessaires et les cornues produisant une tonne coûtent £60 sterling. Une production de 1,000 tonnes coûterait 1,000 fois plus.

Q. Les Craigs, de Paisley, dont l'établissement est l'un des plus considérables qui soient, ont déclaré, n'est-ce pas, que, pour £100,000 ils pourraient fournir f.o.b. un outillage d'un rendement de 1,000 tonnes?—R. C'est à peu près le chiffre qu'ils m'ont donné.

Q. Et ils calculent que l'exploitation d'une usine ayant cet outillage exigerait un capital de $1,000,000?—R. Oui.

Q. Cela comprend-il la royauté au propriétaire du brevet?—R. Oui £5,000.

Q. Combien de temps un outillage dure-t-il?—R. Les Pumpherstons ont des cornues qui ont été au feu sans interruption pendant quatre années, sans être réparées. Elles ne peuvent subir beaucoup de dépréciation. L'outillage dont je parle couvrirais l'exploitation entière—l'extraction du schiste, les concasseurs, les cornues, les ateliers d'ammoniaque et les chambres pour le sulfate.

Q. Ce serait des usines détachées, outillées et prêtes pour le travail?—R. Oui, cet outillage extraierait le schiste des couches, en tirerait l'huile et les sous-produits. L'exploitation est en grande partie automatique. Le schiste est transmis au concasseur, du concasseur aux cornues, sans aucune manutention.

Par l'honorable M. Comeau:

Q. Combien d'employés exigerait l'exploitation d'une usine produisant 1,000 tonnes par jour?—R. Les usines écossaises produisent environ 60 millions de gallons par année et emploient 8,000 mains. Les mineurs sont pour environ la moitié. La compagnie Broxburn produit environ 1,700 tonnes par année, et cela peut nous permettre de faire un estimé. Il va sans dire que tous ces schistes bitumineux sont, jusqu'à un certain point, limités. Une couche peut avoir de la valeur à un endroit et perdre de sa valeur un peu plus loin. La chose se produit dans toutes les couches. Au commencement, la couche donne tant de gallons à la tonne, et peut-être que, le travail avançant, elle produira moins, et que plus loin elle augmentera encore de valeur.

Par le Président:

Q. Au point de vue commercial, comment les schistes du Nouveau-Brunswick se comparent-ils à ceux d'Ecosse?—R. Au point de vue commercial, les dépôts du Nou-

veau-Brunswick ont beaucoup plus de valeur, tant par leur rendement d'huile que de sulfate d'ammoniaque.

Par l'honorable M. Comeau:

Q. En faisant vos analyses, avez-vous pris des échantillons des différentes sections?—R. Nous avons analysé les schistes à divers endroits sur une distance d'une quinzaine de milles; ils sont pratiquement de même nature et contiennent à peu près la même quantité d'huile et de sulfate d'ammoniaque. En cassant en morceau le schiste, on peut dire approximativement quel sera son rendement d'huile; mais on ne peut déterminer sans analyse la proportion de sulfate d'ammoniaque. La particularité extraordinaire du schiste du Nouveau-Brunswick consiste dans la quantité de sulfate d'ammoniaque qu'il contient.

Q. Vous dites qu'il y a un marché tout prêt pour ce sulfate d'ammoniaque? Si ce sulfate était produit en grandes quantités dans le Nouveau-Brunswick, comment le marché se sentirait-il d'une production plus considérable?—R. Je ne saurais dire, mais tout ce qui se peut produire en Ecosse ne suffit pas au marché. Le prix est de £12 la tonne. Une grande partie du sulfate est dirigé sur le pays producteur de sucre. C'est un bon engrais pour la culture du sucre, surtout de la betterave à sucre.

Par le Président:

Q. Tel que je le comprends le sulfate d'ammoniaque est produit par le traitement de l'eau ammoniacale avec de l'acide sulfurique et de la chaux, lequel précipite le sulfate d'ammoniaque?—R. Oui.

Q. L'acide sulfurique pourrait être produit sur les lieux mêmes, n'est-ce pas?—R. Je ne sais à quel endroit ils se procurent leur acide sulfurique.

Q. En théorie, chaque tonne de soufre traitée produit trois tonnes d'acide sulfurique?—R. Oui.

Q. Le soufre serait probablement importé de Sicile?—R. Pas nécessairement. On se sert aussi beaucoup des pyrites de fer, et ces pyrites sont prises dans les mines du Canada pour la fabrication de l'acide sulfurique. Dans le moment, je ne sais s'il se trouve des dépôts de pyrites dans le voisinage immédiat de ces couches schisteuses. Les pyrites servant à la fabrication de l'acide sont extraites dans la province de Québec et dans Ontario. Avec un marché local comme celui que l'industrie du schiste pourrait établir, l'industrie des pyrites et de l'acide sulfurique pourrait peut-être s'établir aussi dans les provinces maritimes.

M. Brock.—L'acide sulfurique et produit par les Pratts, d'Atlanta, avec du soufre importé de Sicile à ·33 d'un cent ce qui revient moins cher que celui qui se produit en Ecosse et qui coûte ·35 d'un cent. Dans la fabrication du sulfate d'ammoniaque au Nouveau-Brunswick, l'acide sulfurique peut se produire sur les lieux à aussi bon compte qu'en Ecosse. Le carbonate de chaux se trouve sur les lieux mêmes. Ainsi les Etats-Unis constituent un grand marché pour le sulfate d'ammoniaque, et ces usines se trouveraient pour ainsi dire au bord de l'eau, n'étant éloignées du port d'Hillsboro que de quatre milles et demi. Le trajet à Boston ou à New-York n'est pas long, et ce produit pourrait faire de la concurrence aux importateurs d'Europe. D'après les essais faits en Ecosse et ailleurs, le schiste du Nouveau-Brunswick contient de 77 à 110 livres de sulfate d'ammoniaque par tonne de roches. En faisant une moyenne de 80 livres, à 2¼ cents la livre, chaque tonne de schiste rapporterait pour $1.80 de sulfate d'ammoniaque, ce qui défraierait la production de l'huile qui deviendrait ainsi un bénéfice net, et à la valeur de l'huile devrait être ajouté le bonus accordé par le gouvernement de la Puissance.

Q. Considérons maintenant le cas de la flotte britannique se procurant de l'huile sur la côte du Pacifique. Trouve-t-on des schistes pétrolifères sur la côte?—R. Je n'ai jamais entendu dire que la flotte ait trouvé de l'huile sur la côte canadienne du Pacifique.

ANNEXE No 1

M. Brock.—On n'a pas trouvé d'huile sur la côte de la Colombie-Anglaise. Le produit qui s'en rapproche le plus est une faible quantité de goudron provenant des pores d'où s'échappent les gaz des rochers volcaniques. La géologie générale des montagnes est presque la même d'un côté à l'autre de la zone des Cordillères, à travers le Mexique, la Californie, le Colorado, la Colombie-Anglaise, le Yukon et l'Alaska. Quelques-uns des meilleurs gisements pétrolifères des Etats-Unis se trouvent actuellement dans la Californie. L'huile se trouve à cet endroit d'une façon particulière dans des roches tellement bouleversées que la plupart des gens de l'Est n'y auraient pas porté d'intérêt; aussi, ne voudrais-je pas hasarder d'opinion sur l'existence ou sur l'absence d'huile, sur la côte du Pacifique, en Colombie-Anglaise, en quantités suffisantes au commerce. Je crois on ne peut plus probable qu'on développera d'importants gisements d'huile dans l'Alberta.

Q. Et au Grand Lac de l'Esclave?—R. Je ne m'attends pas à ce que ces développements se fassent si au nord; mais dans le comté d'Athabaska, et il est possible qu'on en trouve plus bas, vers le sud.

Q. Que voulez-vous dire par le sud?—R. Dans la région au sud de Calgary, la partie sud-ouest de l'Alberta. L'huile s'y échappe à un ou deux endroits. Le gaz s'y trouve sans doute en grandes quantités dans les régions inférieures des roches crétacées qui supportent d'une façon générale toute la surface de l'Alberta, dans la partie centrale de l'Alberta, aux alentoturs d'Edmonton, de Calgary, et plus loin, la couverture de formation rocheuse est si épaisse qu'on n'a pas encore réussi à les forer assez profondément pour traverser ces roches crétacées sous-jacentes. Mais en s'éloignant vers les frontières, à l'est et au nord, on trouve de merveilleux puits à gaz, et l'on trouve aussi dans le nord d'énormes dépôts de sables goudronneux. Cela se trouve sur la rivière Athabaska. Le goudron du sable, évidemment, ne représente que du pétrole dépourvu de la partie plus légère de l'huile et ne gardant qu'une forte base goudronneuse. Ces sables goudronneux se rencontrent en quantités énormes dans le nord. Je crois que M. McConnell a mesuré *grosso modo* environ 28½ milles cubes de sables goudronneux contenant environ 12 pour 100 d'asphalte, ce qui ferait à peu près 6½ milles cubes d'asphalte, ou, au poids, 4,700,000,000 de tonnes dans ce que l'on connait jusqu'à pr sent des sables goudronneux. Evidemment, on ne les a pas explorés au delà du régime des rivières. On en trouve extrêmement vers le nord. En bon nombre d'endroits on trouve des lambeaux de sable goudronneux. Le gouvernement a foncé un puits aux rapides du Pélican. A environ 800 pieds s'est rencontré un terrible épanchement de gaz, et à cette profondeur s'est trouvée aussi une certaine quantité d'huile, plutôt goudronneuse et collante. Au fait, les opérations en ont été arrêtées, peut-être aussi à cause du gaz qui s'échappait. Le gaz s'échappant sous une excessive pression dut abaisser la température jusqu'à geler l'huile, pour ainsi dire, et à la rendre goudronneuse. A cause de ces difficultés, ce puits ne fut pas foncé à une plus grande profondeur. Le fonçage fut arrêté juste au point où l'huile aurait pu être obtenue. Je crois que c'est à une profondeur de 820 pieds. C'est une formation crétacée. Le fonçage du puits fut interrompu dès que fut atteinte le formation de Dakota, à la base des couches crétacées. Nous savons qu'à la frontitère nord une grande quantité d'huile s'est répandue et à formé du sable goudronneux; mais au delà de la frontitère nord, il est tout aussi probable que l'huile a été arrêtée dans des réservoirs. Même si les roches sont poreuses et permettent à l'huile de s'infiltrer, comme l'huile est devenue goudronneuse, elle devrait naturellement boucher les ouvertures, de façon à rendre probable l'hypothèse que l'huile serait arrêtée. Du gaz s'échappe naturellement des roches en plusieurs points en descendant la rivière. Des voyageurs s'arrêtent sur le rivage et allument ces puits de gaz pour faire leur cuisine. Quelques-uns des puits, près de Medecine-Hat, sont extrêmement bons. J'ai entendu dire qu'un puits récemment foncé par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (le plus profond foncé près de là est d'environ 1,900 pieds) à Bow-Island, a un épanchement d'environ 8,000,000 de pieds par jour, à une pression de 800 livres, ce qui est énorme. C'est ainsi que nous avons

des indications d'huile dans le nord et dans le sud, dans la vallée Flat-Head et la passe Kootenay-Sud; on a trouvé de l'huile au sud-ouest de Pincher-Creek, en sorte que nos indications s'étendent de plus en plus et qu'il est probable que se trouvent des gisements considérables dans l'Alberta.

Q. Quelle connaissance avons-nous des schistes pétrolifères en dehors des provinces maritimes?

Dr ELLS.—Vous avez un schiste excellent dans la partie est de la province de Québec, dans Gaspé; mais ce schiste n'a pas encore été expérimenté. Nous savons aussi qu'il y en a des quantités dans la Nouvelle-Ecosse; mais nous ne connaissons rien de plus, avant d'arriver aux schistes d'Utica, dans Québec et dans Ontario. Ils donnent à l'essai environ dix ou douze gallons d'huile par tonne, mais nous ne savons pas combien d'ammoniaque ils contiennent.

Q. Ce qui donne la grande valeur à ces roches, c'est qu'elles ne produisent pas seulement l'huile, mais contiennent une grande quantité de sulfate d'ammoniaque, lequel vaut davantage que l'huile?—R. Oui, et, certainement, si les schistes d'Utica contiennent de l'huile et de l'ammoniaque en grandes quantités, ils vaudront beaucoup plus.

Q. J'allais vous parler de l'albertite qui se trouve sur la propriété Albert à laquelle vous faites mention. Quel est votre avis là-dessus?

Dr ELLS.—L'albertite est un pétrole qui s'est épaissi ou oxydé et qui s'est déposé dans les grandes entailles qui traversent une partie des mines Albert. Cette propriété des mines Albert est différente des autres. L'albertite s'aperçoit près d'une anticlinale dans les schistes. L'huile s'est répandue dans les entailles, les a remplies et est ainsi devenue de l'albertite. J'ai vu la même chose se produire, dans la Barbade, dans une exploitation de poix minérale. La mine présentait ici un filon de deux ou trois pieds d'une qualité superbe, puis alors elle s'amollit, tourne au pétrole et est devenue un puits de pétrole.

Q. Il y a déjà longtemps que l'on extrait cette albertite?—R. Depuis 25 ans, puis on l'a abandonnée parce qu'on la croyait épuisée; mais il y en a une grande quantité de laissée dans le haut de la rivière. J'ai entendu dire que minéral était enlevé jusqu'au niveau de 1,300 pieds. Il reste même une partie du filon et il se trouve une grande quantité d'albertite dans les anciennes haldes. Il y a 120 000 tonnes de schiste dans ces haldes. Au début de l'exploitation de la mine, on n'expédiait que la meilleure qualité du minéral, et tout ce qui était souillé, était jeté dans les haldes; c'est ainsi que le fond de ces haldes est rempli d'albertite.

Q. Et cela n'est pas épuisé?—R. Non, on doit avoir laissé là des milliers de tonnes d'albertite.

Q. Pourrait-on en trouver de grandes quantités?—R. C'est fort possible. Ce qui est laissé là, se trouve au niveau supérieur. Certainement, les chantiers ont été fermés il y a longtemps. Le schiste passe pour contenir environ 16,000 pieds cubes de gaz par tonne.

Q. Le point qui intéresse, aujourd'hui, dans la production du gaz, est l'impossibilité dans laquelle on s'est trouvé de produire le gaz aussi facilement qu'on l'aurait voulu avec de la houille bitumineuse, et l'on s'en est tenu en grande partie à l'anthracite ou au Welsh dur ou à un autre charbon quelconque?—(Dr Ells.—Oui.)

Q. Ainsi, comme la houille bitumineuse ne contient apparamment pas de soufre et qu'elle n'a pas de scories, la question est de savoir si elle pourrait être expédié à un endroit où est installé un gazogène, si elle ne serait pas de beaucoup préférable au charbon ordinaire et si elle ne pourrait pas devenir un sérieux concurrent au charbon, pourvu que le coût de l'installation d'un gazogène ne fût pas excessif?—R. Je ne sais vraiment pas; mais j'ai souvent pensé que ce serait une bonne idée d'avoir un gazogène afin d'essayer une marche avec ce schiste et de nous rendre compte de ce qu'il pourrait produire. Il existe une installation de ce genre.

Q. Où ce gazogène se trouve-t-il?—R. Au McGill, à Montréal. Il appartient au gouvernement.

Q. Y a-t-il là quelqu'un pour le faire fonctionner?

M. BROCK.—On l'a employé avec des charbons canadiens.

Q. Ne pourrait-il pas être employé au traitement de ce schiste, si on lui en envoyait?—R. Cela comporte un problème de mécanique, et je ne crois pas pouvoir répondre avant que quelques expériences aient été faites.

Q. Cet outillage pourrait-il traiter ce schiste?—R. Je ne suis pas fixé sur la situation des expérimentateurs relativement à leurs essais de charbon. Ils ont certainement entrepris ce travail. Je crois qu'ils achèvent l'essai du charbon. Le gouvernement installe un outillage pour faire des essais à Ottawa, sous la direction du docteur Haanel, de la division des Mines.

Q. Si ces essais démontrent que ce schiste peut être employé avantageusement, sans présenter les inconvénients de la houille bitumineuse commune, ce schiste, indépendamment de la production d'huile, constituera en soi-même une importante matière d'exploitation?

Dr ELLS.—Il n'y a pas de doute que surgira alors la question du côté économique du résidu, parce qu'il ne reste plus que des cendres après que l'huile et le gaz ont été extraits, et il resterait 75 pour 100 ou 80 pour 100 de cendres. En Ecosse, il y a des montagnes de cendres dont on ne peut se débarrasser.

Q. Si donc le schiste peut être extrait à si bon compte, comme nous le croyons, les mines d'Albert ou de cette localité pourraient être le centre de l'approvisionnement d'électricité de Saint-Jean et d'autres villes comme Moncton et Sackville, pour l'éclairage et pour la force motrice, parce qu'il n'y aurait pas de concurrence possible d'aucun des endroits où l'emploi du charbon est nécessaire à la production de l'électricité?—R. Non.

Q. Il y a aussi à considérer un autre aspect de la question du schiste, à savoir si ce champ ne sera pas un grand centre de génération pour toute la région, en tant que l'électricité puisse être distribuée à bon marché. Qu'en pensez-vous?—R. C'est ce qui se fait sur une grande échelle à la mine Chignecto.

Q. C'est avec du charbon?—R. Ce charbon ne peut servir à rien autre chose. On se sert du charbon de rebut.

Le comité ajourne alors, sur la proposition du président.

ANNEXE N° 1.

RESSOURCES MINERALES DU CANADA.

(R. W. Brock, directeur général du service géologique.)

Tous les Canadiens affirmeront que les ressources minérales du Canada sont d'une grande richesse et d'une grande étendue, mais je doute que même une petite proportion de la population se rende compte des richesses que l'exploitation de l'industrie minière rapporterait au pays.

Personne ne serait disposé à admettre que la Providence, en distribuant les trésors de la nature, ait fait preuve de partialité en faveur de nos voisins du sud. L'industrie minière, en partie exploitée seulement, ajoute actuellement au delà de deux billions de dollars annuellement à l'actif net des Etats-Unis. Tout le monde admet la richesse minérale fabuleuse des Etats de l'ouest, où se trouvent les plus grands gisements de cuivre, de plomb et de zinc du monde, les immenses mines de houille et de fer, et les rendtment incalculables de l'or, de l'argent et des pierres précieuses; mais plusieurs personnes seront peut-être étonnées d'apprendre que les Etats à l'ouest du Mississipi produisent environ les trois quarts du rendement minéral. Il est vrai que la production de la houille des Etats de l'est est énorme et explique en grande partie la marche ascendante de l'est, mais si l'on omet de ce calcul le rendement de la houille, la production minérale de l'est atteint encore presque le double de celle de l'ouest doré. Ces faits démontrent la différence entre l'industrie minière développée et celle qui ne l'est pas, différence qui devient plus frappante lorsqu'on établit une comparaison entre les différents Etats. Le petit Etat de New-Jersey " tout de marécages et de bancs de sables " et " l'empire d'Orégon " suffisent pour établir la comparaison. La production minérale de New-Jersey est environ treize fois celle de l'Orégon. Ou bien, comparez New-York et Ontario. En étendue, formation géologique et ressources minérales, New-York ressemble beaucoup à la partie sud d'Ontario. La production minérale d'Ontario provient en grande partie du Nouvel Ontario. La valeur de la production minérale de New-York ne peut être comparée à celle de la partie sud d'Ontario, mais à celle qui représentait, jusqu'en 1906, le maximum de la production du Canada tout entier.

Mais la valeur de l'industrie minière d'un pays ne peut être computée par la valeur au comptant de ses produits. C'est une industrie première qui alimente, appuie et rend possible un grand nombre d'autres industries. Lorsque la houille et le fer se trouvent à proximité, comme en certaines parties du Canada, on y trouve les conditions favorables à l'établissement d'un grand centre de population et d'industrie. C'est cette combinaison qui a créé les districts de Lancashire et de Pittsburg, où un comté tout entier n'est en réalité qu'une immense usine.

Mais l'importance de l'industrie minérale dans le développement d'un pays, est encore plus frappante dans l'ouest, car, dans cette région, ses résultats ne sont pas marqués par des développements antérieurs. C'est l'industrie minérale qui a doté les Etats-Unis de son empire Trans-Mississipien, et qui a construit les voies ferrées transcontinentales. Ce sont les marchés des camps miniers qui ont donné l'essor à la " culture sèche " et à l'irrigation qui est en voie de mettre les déserts de l'ouest dans un état propre à la culture.

Les mêmes conditions existent dans la Colombie-Britannique, ce sont les opérations minières qui ouvrent la voie et aplanissent les difficultés de la montagne—les chemins de fer, les ranchs, les vergers, les cités et un grand nombre d'autres industries ne tardent pas à apparaître. Le camp minier fournit le marché et les moyens de transport qui sont le support des industries naissantes, tant qu'elles ne sont pas acclimatées à leur nouvel entourage. Les difficultés rencontrées et les découragements qui en résultent, empêcheraient, dans des conditions ordinaires, toute tentative dans cette direction, et ruineraient toute entreprise déjà commencée.

ANNEXE No 1

Il n'y a rien de comparable aux opérations minières lorsqu'il s'agit d'ouvrir une nouvelle contrée, de maintenir l'accroissement naturel d'une ancienne région, d'attirer l'immigration, de transformer une solitude rocailleuse ou un désert sablonneux en une province cultivée et fleurie.

Pour peupler les régions du nord canadien, les opérations minières sont presque indispensables. La découverte d'un pays comme le Cobalt est sans contredit le meilleur système d'immigration.

L'exploration et l'exploitation des ressources minérales est donc une question qui devrait intéresser tout citoyen du Canada.

En parlant de l'importance de l'industrie minière pour le Canada, devant le *Canadian Mining Institute*, lord Grey a dit que " le développement d'un camp minier signifiait une consommation plus considérable de bois, de charbon, de coke et de pierre à chaux; une quantité plus considérable de fret, de machineries, de matières chimiques, et de fournitures de mineurs—entraînant une augmentation dans le volume des affaires et de trafic de chemin de fer et conséquemment un accroissement dans la valeur des terres. Le développement systématique et organisé de l'industrie minière du Canada est donc un sujet d'une importance nationale. C'est un fait avéré que la production, *per capita,* des hommes qui se livrent aux opérations minières est plus considérable que celle des agriculteurs. En Canada, la production, *per capita*, des hommes qui se livrent aux opérations minières, est deux fois et demie celle des agriculteurs. Le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud a publié des rapports de son statisticien, établissant que les hommes exploitant les mines d'argent et de plomb produisaient plus de richesses et alimentaient les industries dans une proportion dix ou douze fois plus considérable que les hommes se livrant aux travaux de l'agriculture. En parlant de l'importance de l'industrie minière pour les chemins de fer, il ajoute que " il a été surpris de constater qu'en Canada, considéré plutôt comme un pays agricole, l'exploitation des mines a fourni 33 pour 100 du total du trafic des chemins de fer pour l'année 1907, tandis que les travaux agricoles n'en ont fourni que 17 pour 100. Aux Etats-Unis, la différence est encore plus considérable en faveur des mines, la proportion étant de 54 pour 100 pour les mines et de 9 seulement pour l'agriculture. L'importance de développer l'industrie minière est donc évidente pour tous. Dans le moment, les wagons qui transportent le blé du Nord-Ouest aux ports de mer reviennent vides à travers la moitié du continent. Le développement de l'industrie minière permettrait aux compagnies de chemin de fer de ramener les wagons chargés au lieu de les ramener vides".

M. James Douglas, de New-York, un Canadien, une personalité marquante dans le monde minier et métallurgique, et, incidemment, un opérateur important de chemins de fer, au cours d'une discussion sur l'influence des chemins de fer des Etats-Unis et du Canada sur l'industrie minière, dans un ouvrage lu par lui devant l'institut minier et métallurgique de Londres, cette année, présente le tableau suivant indiquant la distribution du fret:—

	Etats-Unis en 1906.		Canada en 1908.	
	Tonnes.	Pourcentage	Tonnes.	Pourcentage
Produits de l'agriculture	70,201,720	8·50	9,306,967	14·91
Animaux	19,002,825	2·32	2,472,358	3·92
Mines	435,450,476	53·09	22,626,237	35·92
Forêts	92,187,351	11·34	12,972,236	20·49
Manufactures	121,458,735	14·81	6,655,719	10·56
Marchandises	33,319,615	4·06	2,008,267	3·18
Divers	48,543,902	5·92	6,938,135	10·09

Etats-Unis, 3,652 tonnes par mille de chemin de fer.

Canada, 2,740 tonnes par mille de chemin de fer.

L'industrie minière est donc déjà d'une grande importance industrielle, bien que l'on puisse dire que les industries minières ne font que commencer, car la plus grande partie du Canada est encore inexplorée. Même les parties du pays connues et colonisées ne peuvent être considérées que comme en partie explorées au point de vue minier. Citons un exemple à l'appui de ce fait. Il y a six ans la ligne indiquant le territoire exploré aurait été placée considérablement au nord du lac Témiscamingue; mais a quelques milles a peine d'un gisement d'argent et de plomb sur le lac Témiscamingue, connu depuis un siècle et demi, se trouvaient les veines inexplorées de Cobalt, que la construction d'un chemin de fer à récemment révélées.

On trouvera probablement la raison du retard apporté au développement des ressources minières du Canada dans la richesse de ses terres agricoles. Les premiers colons, dans le but de pourvoir à leur nourriture, étaient forcés de se livrer à l'agriculture. A mesure que la population augmentait et que des terres fertiles devenaient disponibles, de nouveaux terrains étaient mis en culture. Naturellement le Canada devenait un pays agricole, et c'était les terrains propres à l'agriculture qui étaient recherchés et developpés par les lignes de transport. Le défaut de facilités de transport dans les districts riches en minéraux et l'étendue du pays par rapport à la population, encourageaient cet état de choses. Il est vrai que les minéraux du pays ont d'abord attiré quelqu'attention. Mais les premières excursions d'un peuple agricole dans un district minier ne sont pas destinées à être marquées d'un grand succès. On trouve, dans le défaut de facilités convenables de transport, une autre explication de ce fait. C'est ce qui explique aussi que, même en 1886, la production minérale du Canada n'a pas atteint la somme de $10,250,000, et n'était que de $2.23 per capita. En 1908 cette production était de $87,000,000, ou $12.57 per capita. Quoique les opérations minières ne soient qu'à l'état d'enfance, elles sont devenues l'une des principales industries du pays. Le produit des mines est aujourd'hui plus considérable que l'ensemble des produits de la forêt et de la mer, et vient de suite après l'agriculture.

La production totale des minéraux pour les dernières vingt-trois années atteint le chiffre de $926,516,579: et de ce montant l'or compte pour $267,700,000.

Bien que ne faisant que débuter, le Canada figure déjà d'une manière remarquable parmi les pays produisant des minéraux. D'après un état de la production du monde en 1907, le Canada tient le premier rang pour le nickel et l'asbeste, le troisième pour le chromite, le quatrièmee pour l'argent, le septième pour le cuivre, le huitième pour l'or, et le dixième pour le charbon.

Une population minière est à se développer. Des hommes compétents sortent maintenant des écoles techniques, et l'on peut dire que le Canada est maintenant en bonne voie de devenir un pays minier. La nature des produits et l'importance relative des divers minéraux sont indiquées dans l'état de la production annuelle, préparé par M. J. McLeish, de la division des Mines, Ministère des Mines.

ANNEXE No 1

PRODUCTION MINÉRALE DU CANADA EN 1908.

Produits.		Quantité.	Valeur.
MÉTALLIQUES.		$	$
Cuivre	Liv.	64,361,636	8,500,885
Or		....	9,559,274
Fer en gueuses fabriqué avec des minerais canadiens	Tonnes.	99,420	1,664,302
Plomb	Liv.	45,725,886	1,920,487
Nickel	"	19,143,111	8,231,538
Cobalt	"	1,853,286	112,253
Argent	Onces.	22,070,212	11,667,197
Valeur totale des métalliques		....	41,655,936
NON-MÉTALLIQUES.			
Arsenic	Tonnes	699	38,054
Amiante	"	65,534	2,547,507
Asbestique et sable asbestique	"	25,239	25,829
Carbure de calcium	"	6,864	417,150
Charbon	"	10,904,466	25,567,235
Chromite	"	7,225	82,008
Corindon	"	1,039	100,389
Feldspath	"	7,877	21,099
Graphite	"	251	5,565
Pierres meulières	"	3,843	45,128
Gypse	"	340,964	575,701
Cartine pour les hauts fourneaux	"	418,661	289,705
Magnésite	"	120	840
Mica	"	....	191,602
Couleurs minérales—			
Barytes	"	4,091	18,265
Ocres	"	4,746	30,440
Eaux minérales		....	109,391
Gaz naturel		....	1,012,060
Pétrole	Barils	527,987	747,102
Phosphate (apatite)	Tonnes	1,596	14,794
Pyrites	"	47,336	224,824
Quartz	"	27,134	32,277
Sel	"	79,975	378,798
Talc	"	1,076	3,048
Tripolite	"	36	195
Valeur totale, non-métalliques		....	32,479,006

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET PRODUITS DE L'ARGILE.

Produits.	Quantité.	Valeur.
		$
Ciment naturel... Barils	1,044	815
Ciment de Portland... "	2,665,289	3,709,063
Dalles... Nomb.	4,000	3,600
Sable et gravier (exportés)... Tonnes	298,954	161,387
Conduites d'égout, argile réfractaire...	...	514,042
Produits de l'argile, pierre, etc. Estimé...	...	8,500,000
Total des matériaux de construction et des produits de l'argile...		12,888,907
Tous autres produits non-métalliques...		32,479,006
Valeur totale des produits non-métalliques...		45,367,913
Valeur totale des produits métalliques...		41,655,936
Estimation des produit non-classés...		300,000
Valeur totale pour 1908...		87,323,849

La répartition géographique est indiquée par la production des provinces.

PRODUCTION MINÉRALE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE POUR 1907.

Produits.	Quantité.	Valeur.
		$
Or, de placer... Onces	41,450	828,000
Or, de filon... "	196,179	4,055,020
Argent... "	2,745,448	1,703,825
Plomb... Liv.	47,738,703	2,291,458
Cuivre... "	40,832,720	8,166,544
Charbon... Tonnes de 2,240 livres	1,800,067	6,300,235
Coke... " " "	222,913	1,337,478
Autres matières...	...	1,200,000
		25,882,560

PRODUCTION MINÉRALE D'ALBERTA EN 1907.

Produits.	Quantité.
Charbon lignite...	639,355 tonnes.
Charbon bitumineux...	939,295 "
Anthracite...	256,115 "
Charbon pour la fabrication du coke...	112,887 "
Coke fabriqué...	73,782 "
Briquettes fabriquées...	49,585 "

ANNEXE No 1

PRODUCTION MINÉRALE D'ONTARIO EN 1907.

Produits.		Quantité.	Valeur.
			$
Or	Onces	3,810	66,399
Argent	"	10,028,259	6,157,871
Cobalt	Tonnes.	739	92,751
Nickel	"	10,972	2,271,616
Cuivre	"	7,303	1,045,511
Minerai de fer	"	205,295	482,532
Fer en gueuses	"	286,216	4,716,857
			14,833,537
Moins valeur du minerai de fer d'Ontario (120,177 tonnes) fondu en fer en gueuses			282,702
Production métalique nette			14,550,835

Non-métalliques.		Quantité.	Valeur.
			$
Arsenic raffiné	Tonnes	2,958	40,104
Briques, communes	Nombre	273,882,000	2,109,978
Tuiles, tuyaux de drainage	"	15,578,000	250,122
Briques, comprimées	"	69,763,423	648,683
" de pavage	"	3,732,220	73,270
Pierre de construction et concassée	"		675,000
Carbure de calcium		2,667	173,763
Ciment, Portland		1,853,692	2,777,478
" naturel		7,239	5,097
Corindon		2,683	242,608
Feldspath		12,328	30,375
Graphite	Tonnes	2,000	20,000
Gypse		10,186	19,652
Pyrites de fer		15,755	51,842
Chaux	Minots	2,650,000	418,700
Mica	Tonnes	456	82,929
Gaz, naturel			746,499
Tourbe, combustible	Tonnes	200	1,040
Petrole	Gal. Imp.	27,621,851	1,049,631
Poterie			54,585
Quartz	Tonnes	56,585	124,148
Sel	"	62,806	432,936
Tuyaux d'égout			435,088
Talc	Tonnes	1,870	5,010
Production non-métallique			10,468,538
Production métallique			14,550,835
Production totale			25,019,373

PRODUCTION MINÉRALE DE QUÉBEC, 1907.

Produits.		Quantité.	Valeur.
			$
Minerai de fer de marais	Tonnes de 2,000 lbs.	22,681	80,231
Ocre calcinée		2,300	29,430
Ocre brute		2,700	5,400
Fer chromé		6,407	63,130
Minerai de cuivre		29,574	160,455
Amiante		61,985	2,455,919
Asbestique		29,193	27,293
Mica, préparé		550,247	199,848
Mica, brut		150	24,030
Phosphate		408	3,410
Graphite		120	5,000
Magnésite		35	....
Ardoise	Carrés	4,336	20,056
Dalles	Vgs car.	3,000	2,550
Ciment	Barils.	....	640,000
Granit	Vgs cub.	51,873	560,230
Chaux	Minots.	556,000	96,000
Briques		94,000,000	525,000
Tuiles de poterie		....	270,000
Pierres meulières	Vgs cub.	97,710	223,580
		....	5,391,568

PRODUCTION MINÉRALE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

(Année finissant le 30 septembre 1907.)

Produits.		Quantité.
Charbon	Grosses tonnes.	5,730,660
Fonte	Grosses tonnes.	293,436
Coke fabriqué	Petites tonnes.	493,102
Minerais de fer	Grosses tonnes.	562,746[1]
Pierres à chaux	Petites tonnes.	458,601
Gypse	Grosses tonnes.	332,345
Or	Onces.	15,006
Briques		25,000,000
Pierres de construction	Petites tonnes.	63,861
Ciment	Barils.	58,762
Minerais d'antimoine	Petites tonnes.	1,403
Minerais de manganèse	Grosses tonnes.	495[2]
Minerais de cuivre	Petites tonnes.	2,471
Conduites	Pieds.	300,000
Pierre meulierès	Petites tonnes.	350
Cuivre	Livres.	12,320
Sable de moulage	Petites tonnes.	190

[1] Y compris le minerai de fer importé. 48,337 tonnes, provenant de N.-E.
[2] Importé.

DISTRIBUTION DES MINÉRAUX PRINCIPAUX.

Le charbon est exploité sur une large échelle dans les provinces de l'Est et dans les provinces de l'Ouest. Les mines les plus importantes se trouvent en Nouvelle-Ecosse, dans la Colombie-Anglaise et dans l'Alberta. Le Nouveau-Brunswick produit un peu de charbon consommé sur place; et la Saskatchewan, quelques lignites.

ANNEXE No 1

Il n'y a pas de charbon dans les provinces de Québec et d'Ontario, mais les abondantes chutes d'eau qui peuvent alimenter des usines électriques en même temps que le pétrole et le gaz naturel de l'Ontario compensent dans une grande mesure ce manque de combustible.

On trouve du minerai de fer presque partout au Canada, mais il n'y a qu'en Nouvelle-Ecosse, dans l'Ontario et dans Québec, qu'il offre actuellement une importance industrielle. On ne l'exploite encore que dans des proportions restreintes. Son industrie fait cependant des progrès et va se développer sans aucun doute grandement.

L'or est exploité en Colombie-Anglaise, dans le Yukon, l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et Québec, et aussi dans certaines rivières de l'Alberta. En Colombie-Anglaise les mines filoniennes fournissent maintenant la plus grande partie de la production, mais les placers offrent cependant une certaine importance; l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse n'ont que des mines filoniennes. Partout ailleurs l'or est alluvionnaire.

L'argent provient à la fois des riches gisements argentifères du Nord-Ontario et des mines de plomb argentifère de la Colombie-Anglaise. Le développement extraordinaire du district de Cobalt et de la rivière Montréal ont mis le Nord-Ontario tout à fait en vedette parmi les camps producteurs d'argent du monde. Les minerais cuprifères et aurifères de la Colombie-Anglaise contribuent d'une façon notable à la production de l'argent, ainsi que, dans une certaine mesure, les pyrites cuprifères de la province de Québec.

Les provinces productrices de cuivre sont dans l'ordre d'importance: la Colombie-Anglaise, l'Ontario et Québec. La production de la première augmente rapidement.

Le plomb provient presque entièrement des mines de la Colombie-Anglaise, mais on le rencontre également dans d'autres provinces.

Le zinc est très répandu mais la production en est faible jusqu'à présent; elle vient presque uniquement des minesede plomb de la Colombie-Anglaise.

Le nickel est un des métaux les plus importants au Canada, mais on ne le trouve guère que dans les mines du district de Sudbury, dans l'Ontario. On en produit un peu dans le district de Cobalt, et les recherches qui sont faites plus au nord indiquent des conditions analogues à celles de Sudbury.

Le manganèse sous forme d'oxydes est exploité d'une façon intermittente en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. La Colombie-Anglaise a fourni du mercure en petite quantité.

La platine se trouve dans quelques gites alluvionnaires d'or de la Colombie-Anglaise et dans les minerais cupronickelifères de Sudbury.

L'étain et le tungstène ont été rencontrés récemment dans des filons aurifères de la Nouvelle-Ecosse. Le tungstène accompagne l'or dans certains filons de la Colombie-Anglaise.

On a trouvé des minéraux stannifères dans certaines pegmatites de l'Ontario de l'Est et de Québec.

On retire de l'arsenic de certains minerais d'or de l'est de l'Ontario et des minerais d'argent de Cobalt.

On produit une certaine quantité d'antimoine en Nouvelle-Ecosse et on fait pour ce métal des travaux de recherche au Nouveau-Brunswick et dans quelques points de la Colombie-Anglaise.

Le fer chromé est exploité dans Québec.

L'amiante est le principal produit minier de Québec et les dépôts de cette province sont les plus considérables du monde.

Le graphite se rencontre en gisements importants dans l'est de l'Ontario et dans Québec, mais son industrie n'a pas encore atteint son plein développement.

Le gypse est exploité sur une grande échelle en Nouvelle-Ecosse et en Nouveau-Brunswick et en petite quantité dans l'Ontario. Il existe dans d'autres provinces, surtout en Colombie-Anglaise, des gisements de gypse qui commencent à attirer l'attention.

Le mica est un produit important de l'Ontario et de Québec ou on le rencontre en ségrégations dans des veines de pegmatite. Quelques gisements sont très étendus.

On produit toujours un peu de phosphate de chaux ou apatite; c'est généralement un sous-produit des mines de mica.

Le corindon est extrait en grande quantité dans l'est de l'Ontario où se trouvent des gisements uniques pour leur pureté et leur étendue.

Le feldspath se rencontre avec une merveilleuse pureté dans l'est de l'Ontario et dans Québec; il est d'une grande importance industrielle.

On exploite avec activité des pyrites de fer dans l'Ontario; dans Québec il existe également une certaine industrie de ces pyrites.

Le pétrole et le gaz naturel se rencontrent dans l'Ontario. L'Alberta produit aussi une grande quantité de gaz et va probablement développer ses champs de pétrole.

Il existe dans l'Ontario du sel d'excellente qualité, et dans des conditions telles que c'est le marché seul qui règle la production. Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba en fournissent aussi une certaine quantité.

La giobertite (magnésite) a été trouvée dans Québec et l'hydromagnésite en Colombie-Anglaise. Bien peu de travaux de développement ont été faits pour ces substances, mais tout fait prévoir qu'elles seront utilisées avant peu.

Les matériaux de construction et les produits argileux existent dans tout le pays et leur industrie croît rapidement.

On peut ajouter à cette simple liste de produits minéraux un grand nombre d'autres non dénués de valeur et qui existent au Canada. Ils prendront de l'importance à mesure que l'industrie minérale se développera plus largement.

AVENIR DE L'INDUSTRIE MINIÈRE.

L'avenir de l'industrie minière apparaît bien plus intéressant encore que son passé ou que son développement présent.

Nous avons dit que la plus grande partie du Canada n'était pas prospectée, que bien des régions n'avaient même pas été explorées, mais ce que nous connaissons de sa structure géologique nous permet de prévoir ce que peut devenir sa richesse minérale. On verra dans les pages qui vont suivre que le pays se divise naturellement en un certain nombre de provinces géologiques différentiées par un certain ensemble de caractères minéralogiques, pétrographiques et lithologiques.

Les caractères généraux de ces provinces sont connus; or les travaux d'exploitation ou de développement qui ont été faits dans le sud de ces provinces, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, permettent de prévoir pour elles un grand avenir minier et conduisent à penser que vers le nord on retrouvera, dans des conditions analogues, les mêmes gisements qui existent dans le Sud. Tous les doutes à ce sujet doivent disparaître si on compare l'état actuel des camps miniers frontières, les résultats qu'ils donnent déjà avec l'état correspondant des anciens districts miniers du Canada et des Etats-Unis situés dans ces mêmes provinces alors qu'ils étaient à leurs débuts.

Chaque colonisation d'une nouvelle portion de territoire a été suivie de découvertes, et tous les géologues explorateurs nous signalent au nord des gîtes minéraux dans les mêmes conditions que celles qui caractérisent au sud la province géologique.

Un bref résumé des caractères de ces grandes divisions naturelles fera prévoir d'ailleurs quel développement de l'industrie minière on doit attendre du pays.

RÉGION DES APPALACHES.

La partie sud-est de Québec et les Provinces maritimes forment le prolongement nord-est d'un grand système de montagnes, celui des Appalaches. La région des Appalaches est caractérisée par des formations bouleversées et plissées allant du Précambrien au Carbonifère.

ANNEXE No 1

Au Canada le prolongement appalachien renferme une grande partie des minéraux qui ont placé quelques-uns des états de l'Est au premier rang des districts miniers et industriels du monde. On exploite des dépôts importants de charbon, de fer et d'or en Nouvelle-Ecosse. L'industrie du gypse et des matériaux de construction, quoique considérable, ne vient qu'en seconde ligne. On exploite un peu de manganèse, d'antimoine, de tripoli, de baryte; l'attention s'est également portée sur le cuivre.

La Pennsylvanie, qui est probablement aujourd'hui l'état le plus développé de la région appalachienne, a maintenant une production minérale qu'on peut estimer à $9,340 par mille carré ou $67 par habitant.

La Nouvelle-Ecosse arrive avec une production annuelle de $1,000 par mille carré ou $46 par habitant environ.

Si l'on tient compte qu'une production intensive est la conséquence d'une population dense, la comparaison peut se faire sans crainte et la Nouvelle-Ecosse semble devoir renfermer proportionnellement autant de ressources minérales que les états les plus favorisés de la région des Appalaches. Ses réserves houillères ont été estimées par l'honorable R. Drummond à 6,000,000,000 de tonnes.

Le développement minier du Nouveau-Brunswick est lent; on doit attribuer cet état de choses en partie à la végétation forestière qui recouvre le sol et rend les découvertes difficiles. Aussi il n'y a qu'une petite partie de la province qui ait été prospectée.

Les produits principaux sont actuellement le gypse, la chaux, le charbon, les matériaux de construction, les pierres à meules, les argiles, les eaux minérales. Le fer, le manganèse et l'albertite ont eu une certaine importance et le fer semble devoir jouer de nouveau un certain rôle. On exploite un peu d'antimoine; on a trouvé du cuivre, du plomb, de l'argent, du nickel, de l'or et d'autres minerais. Des schistes riches en huiles et en sels ammoniacaux existent en grande quantité et donneront probablement naissance à une importante industrie.

La partie sud-est de Québec qui appartient aussi à ce district peut compter comme une grande région productrice de minerais. On y trouve les plus grandes mines d'amiante du monde. D'importantes industries s'y sont établies comme celles du fer chromé, du cuivre, des pyrites. Il y a quelques gîtes de fer et d'or.

BASSES TERRES DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT.

Au point de vue géologique, le Sud de l'Ontario et la vallée du Saint-Laurent sont tout à fait semblables à l'état de New-York. Ils sont formés principalement d'assises horizontales paléozoïques. Les produits minéraux sont les mêmes: argile, ciment et autres matériaux de construction, pétrole, gaz naturel, sel, gypse et autres substances non métalliques. Toutes ces substances, quoique moins recherchées que les métaux, n'en ont pas moins beaucoup de valeur.

LE PLATEAU LAURENTIEN.

Au nord de la vallée du Saint-Laurent, depuis Terre-Neuve jusqu'au delà du Lake of the Woods, et entourant le baie d'Hudson comme un immense V s'étend une vaste région formée de roches précambriennes. On en estime la superficie à plus de 2,000,000 de milles carrés, soit plus de la moitié du Canada. La plus grande partie n'a été relevée que par des travaux de reconnaissance; la zone sud seule peut passer pour être connue quoique à vrai dire il n'y en ait qu'une frange qui ait été réellement prospectée. Ces roches précambriennes sont remarquables par la variété des minéraux utiles qu'elles renferment. Le fer, le cuivre, le nickel, le cobalt, l'argent, l'or, le platine, le plomb, le zinc, l'arsenic, les pyrites, le mica, l'apatite, le graphite, le quartz, le feldspath, le corindon, le talc, l'actinote, les terres rares, les pierres d'ornement, les gemmes, les matériaux de construction, se trouvent dans ses roches et ont été exploi-

tés avec succès. Beaucoup d'autres substances, rares ou communes, employées dans les arts, ont été signalées. Le diamant n'a pas été trouvé en place mais on en a rencontré dans des boues glaciaires, il est permis de penser que de véritables gisements en place existent quelque part.

Deux prolongements de ces roches précambriennes se retrouvent, le premier dans l'état de New-York, avec des gisements qui ont donné naissance à de nombreuses industries minérales, le deuxième dans le Michigan, le Wisconsin et le Minnesota avec les mines de cuivre du Michigan et les grands dépôts de fer du lac Supérieur.

Du côté canadien, le long de la lisière sud de ce plateau précambrien, on connaît de nombreux gisements: ce sont les formations aurifères du Lake of the Woods, les gîtes argentifères de la Thunder Bay, toute une série de minerais de fer, s'étendant sur plusieurs centaines de milles du Minnesota jusque à la province de Québec, les gîtes cuprifères des mines Michipicoten et Bruce, les dépôts de cuivre et nickel de Sudbury, les districts argentifères de la rivière Montréal et de Cobalt, les corindons de l'est de l'Ontario, les magnétites de l'est de l'Ontario et de Québec, et dans ces mêmes régions, les grands dépôts de mica et d'apatite, etc. Il faut dire, pour être juste, qu'on a trouvé bien peu de gisements exploitables dans nos grandes formations de minerai de fer; mais dans les formations du Mesabi, les plus riches du monde, il n'y a que 2 pour 100 de la masse qui soit un véritable minerai de fer, de sorte qu'il est difficile d'espérer des découvertes immédiates dans les formations canadiennes à peine prospectées.

Pour comprendre à quel point le pays est encore peu connu, il suffira de se rappeler que les plus grands dépôts d'amiante du monde furent révélés par des coups de mine lors du percement du chemin de fer du Québec Central, que la grande ceinture de gîtes de corindon, connue actuellement sur cent milles de long, a été découverte, il y a seulement 11 ans, par un géologue de la commission, dans un pays entièrement colonisé; que c'est à la construction d'un chemin de fer qu'on doit d'avoir trouvé les gisements de nickel de Sudbury; et que c'est encore un chemin de fer qui, il y a moins de 6 ans à Cobalt, actuellement le premier camp du monde pour sa production d'argent, recoupa une riche veine de ce métal, et cela à quelques milles d'un gisement de plomb argentifère connu depuis 150 ans.

On peut essayer de se faire une idée des ressources minérales de cette vaste région qui couvre 2,000,000 de milles carrés par les quelques faits suivants. Les rapports des explorateurs de la commission géologique montrent que dans cette région les diverses formations qui composent le Précambrien sont disséminées par lambeaux; que presque tous les minéraux rencontrés dans sa partie sud, la seule prospectée et travaillée, ont été rencontrés également dans la partie nord; que la lisière méridionale de cette région, à peine entièrement connue, renferme les plus grandes mines de fer du monde, mines ayant déjà produit à peu près 4,500,000 tonnes de minerai et capables de produire encore d'après les calculs 1,500,000,000 tonnes; un énorme district cuprifère ayant doné 1,500,000 livres de cuivre et dont la production s'accroît sans cesse; les plus grandes mines de nickel existantes; et enfin, ce qui sera bientôt probablement une des plus grandes régions argentifères connues.

En fait, dans les districts connus du Canada, le Précambrien ne le cède en rien au point de vue des richesses minérales, au précambrien des districts les plus anciennement développés des Etats-Unis. De sorte que l'on peut affirmer avec une grande vraisemblance que les espaces du Grand Nord que le pic du prospecteur n'a pas encore attaqués, renferment des réserves énormes de minerais qui deviendront exploitables au fur et à mesure que le pàys s'ouvrira à la colonisation.

LA PLAINE INTÉRIEURE.

La plus grande partie du Manitoba et de la Saskatchewan qui se trouve en dehors du plateau Précambrien, ainsi que la province d'Alberta, sont des régions foncièrement agricoles. Elles produisent cependant une grande quantité de substances non

métalliques et l'on doit remarquer qu'elles deviendront un marché important pour les produits miniers.

La plaine intérieure est formée presque entièrement de roches sédimentaires, la plupart d'âge crétacé, renfermant du charbon, des pierres de construction, des argiles et des matériaux pour l'industrie du ciment. Sur de larges étendues on a montré la présence de gaz naturel à haute pression; de bonnes indications existent, au moins dans le nord de l'Alberta, d'un grand champ pétrolifère; un peu de pétrole a même été rencontré dans le sud-ouest. Les grès de base du crétacé affleurent le long de la rivière Athabaska et sur plusieurs milles sont saturés de bitume: ils en renferment probablement une moyenne de 12 pour 100. M. R. G. McConnell estime que les sables bitumineux qu'il a rencontrés s'étendent sur 1,000 milles carrés, ce qui avec une épaisseur de 150 pieds donnerait 28·40 milles cubes de sables bitumineux en vue, soit 6·5 milles cubes de bitume ou en poids 4,700,000,000 tonnes de bitume. Les lignites des plaines de l'est peuvent être employées pour les besoins locaux; elles deviennent de plus en plus bitumineuse à mesure qu'on s'approche des montagnes.

M. D. B. Dowling estime comme suit le charbon exploitable que renferme les bassins connus des provinces du Nord-Ouest:—

Provinces.	Superficie des bassins houillers.	Anthracite.	Charbon bitumineux.	Lignite.
	Milles carrés.	Millions de tonnes.	Millions de tonnes.	Millions de tonnes.
Manitoba	48	....	....	330
Saskatchewan	7,500	....	....	20,000
Alberta	19,582	400	44,530	60,002
District Mackenzie	200	....	....	500

Un certain nombre de rivières venant des montagnes renferment de l'or. Des minerais de fer argileux susceptibles d'être exploités plus tard se rencontrent en divers endroits du Nord-Ouest. Du sel et du gypse ont été signalés également.

LA CHAÎNE DES CORDILLÈRES.

La chaîne des Cordillères renferme dans l'Amérique du Sud, au Mexique et dans les Etats-Unis de l'Ouest, les plus grands districts miniers du monde, districts célèbres surtout par leur richesse en or, en argent, en cuivre et en plomb. Ces Cordillères apparaissent vraiment uniques dans le monde aussi bien par leur continuité que par l'extrême variété des richesses minérales qu'elles renferment. Quoique encore inexplorées pour leur plus grande partie, elles maintiennent leur réputation au Canada et en Alaska.

Au Canada, la chaîne s'étend sur 1,300 milles de long et 400 de large et constitue une grande région minière; toutes les formations des plus anciennes aux plus récentes y sont représentées; des phénomènes volcaniques et orogéniques s'y sont succédé avec une intensité considérable.

Mettant à part la partie sud qui est voisine de la frontière américaine et quelques grandes vallées qui ont été plus ou moins prospectées pour l'or alluvionnaire, la plus grande partie de la chaîne est vierge de recherches. On ne peut pas dire vraiment que plus d'un cinquième ait été prospecté; un vingtième à peine a été prospecté en détail et il n'y a pas un district, si petit qu'il soit, dont on puisse affirmer qu'il est entièrement connu.

On peut dire que l'exploitation filonienne a commencé en Colombie-Anglaise, il y a 25 ans à peu près; toute l'industrie minérale était auparavant restreinte à l'ex-

ploitation de l'or alluvionnaire ou du charbon. En 1893, la production minérale annuelle de la Colombie-Anglaise, s'élevait à $3,500,000; elle atteint maintenant $25,000,000 à peu près.

La production totale de cette même province depuis l'origine jusqu'à la fin de 1907 s'évalue à $300,000,000.

Le Yukon se présente de son côté avec un total de $125,000,000 provenant presque entièrement de ses places aurifères.

La chaîne des Cordillères canadiennes n'est pas seulement riche en or, argent, cuivre, plomb et zinc; elle renferme des réserves énormes de charbons d'excellente qualité et très heureusement distribuées; ces charbons varient des lignites aux anthracites. On ne connaît actuellement que les bassins du sud de la province et quelques petits bassins sur les rivières Telkwa et Nass et au Yukon, mais même en se bornant à ces régions connues, le tonnage que l'on calcule par estimation est énorme ainsi que le montre le tableau suivant préparé par M. D. B. Dowling.

—	Bassins houillers.	Anthracite.	Charbon bitumineux.	Lignite.
	Milles carrés.	Millions de tonnes.	Millions de tonnes.	Millions de tonnes.
Colombie-Anglaise	1,123	20	38,642	314
Yukon	400	32	32	850

Il faut ajouter à cela l'appoint que fourniront les grandes régions non prospectées mais que l'on sait contenir par endroits des formations carbonifères. La production houillère n'est pas énorme si on la compare à ces réserves; mais elle croîtra bien vite; ces combustibles constituent les meilleures houilles à coke et les meilleures houilles à chaudière de tout l'Ouest, et dès qu'il y aura des moyens de transport, elles alimenteront les réseaux de chemins de fer transcontinentaux et les grands smelters des Etats-Unis et du Nord-Ouest.

Du Mexique à l'Alaska, la longue chaîne des Cordillères forme une province géologique ayant une certaine unité: les minerais et leurs gisements se présentent dans des conditions analogues. Les exploitations minières au Mexique et dans les états de l'Ouest ont ramené au jour des richesses considérables; à l'autre bout de la chaîne, un pays dont seulement la cinquième partit à peu près a été explorée, où manquent les moyens de transport, où les travaux sont rendus fort difficiles par un climat rigoureux, le territoire de l'Alaska n'est pas resté en retard et sa large production minérale montre que les Cordillères conservent partout leur caractère foncièrement minier.

Nulle part probablement cette chaîne n'a atteint son maximum de production. La production des minéraux non métalliques comme le charbon, l'huile, croît sans cesse et aussi rapidement que celle des métaux fondamentaux comme le cuivre et le fer. La plupart des substances employées dans le commerce ou dans les arts sont exploitées avec succès.

Aussi on ne peut considérer comme énormes les ressources probables de la chaîne des Cordillères canadiennes. A l'heure actuelle cette région à peine prospectée renferme les plus grands bassins houillers, une des plus grandes mines de cuivre, une des plus grandes mines de plomb argentifère et deux des plus grands camps de placers de l'Amérique de l'Ouest qui est cependant connue pour son extraordinaire richesse minérale.

De ce que l'on connaît déjà des gîtes minéraux du Canada par les explorations, les travaux de recherche ou d'exploitation., on peut certainement prédire un grand

avenir à l'industrie minérale. Le développement de cette industrie rend nécessaire une étude sérieuse de la géologie du pays; le champ des études géologiques du Canada est aussi riche et aussi tentant que l'exploitation de ses mines; la moitié peut-être de l'histoire géologique du globe est écrite dans les roches précambriennes restées encore en grande partie une énigme pour nous. Et comme le Canada renferme le massif le plus considérable de ces roches, c'est aux géologues canadiens qu'incombe le plus grand labeur; c'est à eux d'offrir à la science et à l'industrie minière la solution des problèmes qui les préoccupent.

NOTE. Pour les descriptions en détail de la géologie et des ressources minérales, etc., le lecteur devrait consulter les publications de la "Commission Géologique et de la Division des Mines", Département des Mines, aussi les rapports du Bureau des Mines des diverses provinces.

ANNEXE N° 2.

SCHISTES BITUMINEUX DE LA NOUVELLE-ECOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK: NOTES SUR LA GEOLOGIE DES SCHISTES PETROLIFERES DE L'ECOSSE.

(R. W. Ells.)

Durant la première partie de la campagne, soit du mois de mai au milieu du mois d'août 1908, nous fîmes une étude des schistes pétrolifères de l'Ecosse, pour les comparer à ceux de même nature que l'on trouve au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, et nous fîmes en même temps une investigation sur l'industrie pétrolifère de ce pays, qui est importante et bien développée. Nous surveillâmes aussi la distillation d'une expédition de 40 à 50 tonnes de schistes bitumineux de Baltimore, Nouveau-Brunswick, que l'on avait envoyée à Glasgow pour en faire un essai industriel, pour en déterminer la valeur commerciale spécialement au point de vue de la teneur en pétrole brut et en sulfate d'ammoniaque.

Les expériences furent conduites dans la cornue expérimentale de la *Pumpherston Oil Company*, dont les usines sont situées à Mid Calder, à 12 milles environ à l'ouest de la ville d'Edimbourg, et elles furent couronnées de succès. Le rapport détaillé du chimiste en chef a été remis au Dr Eugene Haanel, directeur de la Division des mines, et sera publié dans le rapport annuel de cette division pour l'année fiscale 1907-1908.

NOTES SUR LA GÉOLOGIE DES GISEMENTS DE SCHISTES PÉTROLIFÈRES DE L'ÉCOSSE ET DU CANADA.

La position géologique des schistes pétrolifères de l'Ecosse, correspond étroitement à celle des schistes bitumineux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Ceux qu'on exploite en Ecosse pour la production du pétrole semblent appartenir à des assisses qui correspondent aux couches dans lesquelles on trouve les schistes Albert du Nouveau-Brunswick, et les horizons de Torbane-Hill que l'on exploitait autrefois en Ecosse semblent être identiques à ceux de la stellarite du comté de Pictou dans la Nouvelle-Ecosse qui relèvent du Carbonifère Moyen ou de la base des assises houillères proprement dites.

Les schistes pétrolifères et roches associées sont situés, dans les deux pays, en dessous des calcaires carbonifères inférieurs, et au-dessus du Dévonien reconnu en Europe. Dans les provinces maritimes du Canada ils reposent en discordance sous les calcaires, et constituent le nombre supérieur du Dévonien, relevant de la formation Perry du Nouveau-Brunswick. En Ecosse cette formation est connue sous le nom de série de grès calcifères.

En Ecosse ces roches pétrolifères sont bien développées au nord et à l'ouest d'Edimbourg des deux côtés du détroit de Forth, et on les a exploitées en diverses parties de cette étendue. Les caractères généraux de ces schistes ressemblent étroitement à ceux de la formation correspondante au Nouveau-Brunswick,—la fréquence de teintes brunâtres ou couleur chocolat, la texture, et la présence de lisières de fer argileux et de dolomies ocreuses, ainsi que l'inclusion de nombreux restes de poissons sont des traits communs. Les bandes pétrolifères des schistes écossais diffèrent cependant de celles du Nouveau-Brunswick; les deux ont une haute teneur en pétrole et en azote, mais les bandes pétrolifères de l'Ecosse sont d'un brun chocolat et sont plus

tendres que les schistes encaissants. On peut facilement les couper au couteau car elles sont libres d'éléments gréseux, mais possèdent l'odeur bitumineuse caractéristique; tandis que les bandes pétrolifères du Nouveau-Brunswick sont beaucoup plus foncées, souvent d'un brun noirâtre, plus massives et plus résistantes que les schistes ordinaires, et cassent avec une fracture franchement conchoïdale. Ainsi que dans le cas des couches de schistes d'Ecosse, la teneur en pétrole et en sulfate d'ammoniaque varie dans les diverses bandes et même en différentes parties de la même couche. Lorsqu'ils viennent d'être extraits de la carrière les schistes pétrolifères du Nouveau-Brunswick sont plus compacts que les schistes écossais, et ils sont même plus massifs que les schistes encaissants qui ont fréquemment une structure lamellée; ce sont pourtant des schistes proprement dits ainsi que l'on peut s'en rendre compte sur les surfaces oxydées, et du reste la structure schisteuse s'accuse au cours du procédé de distillation. A cause de leur caractère plus massif les experts écossais hésitaient à se prononcer sur les échantillons du Nouveau-Brunswick qui leur étaient soumis comme étant des schistes proprement dits, tant ils ressemblent peu aux matériaux qu'ils connaissaient.

Les roches des bandes pétrolifères du Nouveau-Brunswick lorsqu'elles sont en esquilles s'allument facilement à la flamme d'une allumette, brûlent facilement à feu ouvert, avec une longue flamme jaune, donnant une grande chaleur; elles produisent rapidement de la vapeur lorsqu'on les brûle sous les générateurs, mais elle laissent un fort résidu de cendres qui les rend impropres comme combustible; jusqu'à présent leur usage à cet effet n'a été qu'à titre d'expérience. Il est cependant possible qu'en certains cas ces schistes pourraient rendre de grands services comme combustible. Ils brûlent comme le charbon gras à longue flamme (cannel coal), en lançant des petits jets de gaz, et à l'origine on les considérait comme étant une variété de ce charbon.

Les schistes écossais que l'on traite pour l'extraction du pétrole sont désignés par les termes "unis" et "plissés". Les roches associées moins butimineuses sont connues sous le nom de "Blaes". On trouve des variétés correspondantes dans les gisemtns du Nouveau-Brunswick. La variété "plissée" est considérée comme étant celle possédant la plus grande valeur, car sa teneur en pétrole est plus élevée que celle de la variété "unie". On trouve fréquemment les deux dans la même couche, et le rendement en pétrole varie considérablement d'un point à l'autre. Dans la variété "plissée" ou ondulée, il est possible que la plus haute teneur en hydrocarbures rende la roche plus tendre, ce qui lui permet de se froisser, sous la sollicitation de la pression, plus facilement que la roche moins riche et plus dure associée.

En général les schistes pétrolifères écossais sont presque entièrement libres de matières graisseuses; ils n'émoussent pas le tranchant d'un couteau, et on peut les reconnaître en les mettant sous la dent. La variété "Blaes" au contraire contient des matières sableuses très perceptibles, ne se tranche pas facilement et sous l'influence atmosphérique s'effritte et forme boue. Les schistes à hautes teneurs résistent aux influences atmosphériques même lorsqu'ils restent exposés sur les haldes pendant plusieurs années, et la proportion de pétrole ne diminue guère. Les caractéristiques physiques des schistes du Nouveau-Brunswick sont donc quelque peu différentes de celles des schistes écossais, quoiqu'il existe une analogie générale entre eux.

La grande valeur des schistes écossais ne repose pas tant sur leur teneur en pétrole que sur la présence d'autres substances, telles que paraffine, sulfate d'ammoniaque, etc.; les huiles que l'on en extrait se classent en diverses qualités d'huiles lampantes, d'huile lubrifiantes et d'huiles à combustible, de naphte, goudron, etc. La proportion d'huile brute extraite des schistes écossais diminue graduellement depuis quelques années, et elle dépasse rarement 25 à 30 gallons par tonne; mais on traite des schistes pauvres sur une grande échelle, car l'expérience a démontré que les schistes de basse teneur en pétrole sont généralement riches en sulfates d'ammoniaque. Ceci est un point important à considérer quant aux bénéfices à cause de l'importance que

prend l'usage du sulfate dans l'agriculture comme engrais. Le rendement en paraffine est aussi un facteur important.

La puissance des couches exploitables varie notablement en différents endroits des mêmes gisements, et même en différentes parties des mêmes assises. L'épaisseur varie entre quelques pouces et 6, 8 et même 10 pieds, atteignant même 15 pieds en un endroit.

Ainsi que dans le cas des schistes du Nouveau-Brunswick, les couches sont fréquemment plissées en ondulations qui ramènent à la surface en divers points les lisières ou bandes pétrolifères. Ces terrains sont aussi affectés par de nombreuses failles. Quelques-uns des chantiers d'exploitation des schistes écossais ont atteint des profondeurs dépassant 1,000 pieds; l'abattage se fait selon les principes de l'exploitation des couches de houille. Tous les terrains ont été explorés systématiquement à l'aide de la sonde au diamant; les témoins sont soigneusement classifiés et étudiés. Cette méthode d'exploitation par sondages est considérée comme étant de toute importance au point de vue des développements futurs, pour s'assurer du nombre des couches exploitables, de leur épaisseur et de leur continuité. Dans le cas des terrains du Nouveau-Brunswick où les schistes sont généralement cachés par des dépôts superficiels ou par des couches sus-jacentes, des travaux préliminaires de cette nature sont de toute nécessité afin de s'assurer de la valeur économique des schistes en diverses parties de l'étendue.

Dans des terrains refoulés en plis et recoupés par de nombreuses failles l'allure et la superficie des diverses couches ne peuvent être déterminées par le seul relevé de quelques affleurements isolés et tout estimé de quantité basé sur des données de cette nature ne peut être que matière à conjecture. Dans le cas des forages dans les terrains d'Ecosse, on a si soigneusement établi les journaux de sondages et fixé la position et la nature des diverses couches pétrolifères connues qu'on les reconnaît facilement lorsqu'on les traverse dans de nouveaux trous de sonde. Il est bien regrettable que l'on n'ait pas conservé et coordonné les témoins des forages que l'on a exécutés à diverses reprises dans les terrains de schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick.

SCHISTES PÉTROLIFÈRES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

A mon retour au Canada après avoir assisté aux expériences conduites en Ecosse sur les échantillons de schistes, je passai près de deux mois à un examen soigneux des dépôts de schistes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick afin d'étudier d'une façon plus détaillée leur valeur probable économique au point de vue de leur teneur en pétrole et en sulfate d'ammoniaque; et nous visitâmes plusieurs localités autres que celles qui sont les plus connues.

On n'a encore fait de travaux importants sur aucun de ces dépôts. En quelques endroits, notamment au lac Ainslie et au lac McAdam, dans l'île du Cap-Breton, on a fait des opérations de forage à la recherche de pétrole pendant plusieurs années, mais sans résultats apparents, et toutes traces de ces travaux sont maintenant oblitérées. A Stellarton, dans le comté de Pictou, à l'époque de la découverte du minéral stellarite, il y a quelque 50 ans, on fit des essais pour s'assurer de sa valeur comme matière première pour la fabrication de pétrole brut, et on rapporte en avoir extrait et expédié 4,000 tonnes, que l'on traita à l'étranger, une partie de ces expéditions ayant été envoyée aux Etats-Unis; la valeur de ces schistes sur le carreau de la mine était portée à $8.35 la tonne. A cause de sa haute teneur en gaz cette matière dut être surtout employée à l'enrichissement des houilles grasses pour la fabrication de gaz d'éclairage. L'exploitation fut discontinuée peu de temps après la découverte des gisements de pétrole brut dans l'Ontario occidental.

Au cours de l'examen des divers gisements de schistes nous appliquâmes les simples épreuves d'ignition et de coupe au couteau avec résultats divers; certaines parties s'allument facilement à la flamme d'une allumette; dans les deux provinces nous trouvâmes des gisements dont les schistes pourraient très bien être distillés sur

ANNEXE No 1

une échelle industrielle. Nous mentionnerons ici qu'une société s'est rendue acquéreur de la plus grande partie des terrains de schistes riches du Nouveau-Brunswick et que l'on prend des dispositions pour établir l'industrie de distillation du pétrole sur une grande échelle.

Dans le Nouveau-Brunswick la lisière bitumineuse, ou comme on la désigne généralement, les schistes Albert, sont bien exposés par effleurements dans cette partie du comté de Westmoreland entre la rivière Memramcook, près de Dorchester supérieur, et la rivière Petitcodiac, entre Dover et Beliveau.

Au delà de la rivière, dans le comté d'Albert, ces schistes sont d'abord cachés par des roches du Carbonifère inférieur, dans lesquelles il y a abondance de gypse, mais ils reparaissent aux mines Albert à cinq milles environ à l'ouest de Hillsborough. Ils reposent ici sur le flanc du mont Caledonia et on peut les suivre, à part quelques lacunes, jusqu'à la limite occidentale du comté, près d'Elgin. Au delà ils se prolongent à travers le comté de Kings sur une distance de plusieurs milles au sud de la ligne de chemin de fer Intercolonial, et on les voit distinctement en un certain nombre de points au sud de Sussex et de Norton et ils disparaissent entre Apohaqui et Hampton.

Les schistes de la Nouvelle-Ecosse possèdent des caractéristiques différentes; les couches bitumineuses brunes sont ici représentées par des lits noirs ou très foncés. Les plus riches en pétrole appartiennent à un horizon élevé, et font partie des assises houillères ou carbonifère moyen. Les schistes noirs sont à découvert dans le comté de Hants entre Hantsport et Avonport, sur la rivière Avon, et sur la côte; de Cheverie jusqu'au delà de Walton sur la rive sud du bassin de Minas. Ils possèdent fréquemment une couleur noir-geais, mais ne s'enflamment pas facilement; on n'en a pas encore fait l'analyse pour déterminer la proportion d'hydrocarbures qu'ils contiennent. Ces schistes se trouvent en quantités considérables en divers endroits, et dans un mémoire par M. J. Campbell, publié dans le traité de Minéralogie de la Nouvelle-Ecosse, par How (1868) on présente des données sur leur teneur en pétrole. Dans ce mémoire, M. Campbell s'exprime comme il suit: " les couches bitumineuses semblent être divisibles en deux groupes, dont l'inférieur sur une épaisseur de 70 à 80 pieds renferme 20 pieds de ce que l'on peut considérer être des schistes pétrolifères, y compris cinq pieds de matériaux gras (cannel) ondulés, à haute teneur en huiles. Le lit supérieur qui se trouve en contact immédiat avec le calcaire doit avoir une épaisseur verticale de 150 pieds, renfermant une proportion considérable de pétrole. De cette grande épaisseur de schistes, 30 pieds ont une teneur de 20 à 25 gallons de pétrole brut par tonne. La couche de cinq pieds de schistes ondulés cannel rendra au moins 40 gallons par tonne et une autre couche de quinze pieds rendra au moins 20 gallons ". En supposant ces chiffres approximativement corrects, la quantité de pétrole que l'on pourrait extraire de ce grand gisement de schistes est une question importante et digne d'être étudiée soigneusement. Cette partie du bassin contient probablement 50 pieds de couches riches en pétrole brut. Nous pouvons ajouter que l'on n'a encore fait aucune tentative d'exploration de ces gisements.

A une courte distance au nord de la ville de Truro il existe, d'après les rapports de M. Fletcher, des massifs considérables de ces schistes noirs, mais on ne les a pas encore examinés au point de vue de leur teneur en pétrole et en sulfate d'ammoniaque.

Plus à l'est, dans les comtés de Pictou et d'Antigonish, on trouve des gisements importants de schistes noirs. En ce qui concerne les gisements de Stellarton ils sont mentionnés dans le traité de minéralogie par How. Les détails qui suivent donnés dans cet ouvrage sont dignes d'être considérés soigneusement, et comme les exemplaires de ce livre sont maintenant très rares, nous croyons à propos de reproduire les passages suivants:—

Le Dr How s'exprime comme il suit à ce sujet:—

" Je crois que cette substance fut d'abord examinée et décrite par moi-même dans un mémoire qui parut dans le *Silliman's Journal and Edinburgh Phil. Journal* en 1860

peu après les travaux préliminaires exécutés par M. Fraser. On la désigna du nom de charbon stellaire à cause des étincelles qui en tombent lorsqu'elle est allumée. La couche qui en est constituée est connue sous le nom de couche stellaire. Les minéraux analogues bien connus, qui rendent une forte proportion de pétrole brut, ont reçu les noms distinctifs de torbanite et d'albertite et cette nouvelle substance pourrait être désignée sous le nom de stellarite. On la trouve à proximité de la houille, en une couche de cinq pieds dont 1′-10″ sont de la stellarite, 1′-4″ de houille bitumineuse et 1′-10″ de schiste bitumineux; la composition des trois bandes, d'après les analyses, est comme il suit:

	Houille.	Stellarite.	Schistes.
Matières volatiles	33·58	66·56	30·65
Carbone fixe	62·09	25·23	10·88
Cendres	4·33	8·21	58·47
Humidité	0·23		
Poids spécifique	1·103		

Le charbon pétrolifère ou stellarite a été soumis à des expériences en Europe et les résultats obtenus sont analogues; la qualité s'en améliore en avançant vers l'est, tandis que la couche de houille McGregor qui surmonte les schistes se détériore dans la même direction. D'autres analyses ont donné les résultats suivants, l'échantillon n° 2 étant probablement le schiste et le n° 1 la stellarite.

	N° 1.		N° 2	
Humidité	·20	·32	·80	·60
Matières combustibles volatiles	67·26	68·38	34·16	38·69
Carbone fixe	24·03	22·35	12·30	8·26
Soufre	·11	·05	·74	·25
Cendres	8·40	8·90	52·00	52·20
	100·00	100·00	100·00	100·00
Poids spécifique	1·069	1·079	1·612	1·568

En comparant ces schistes avec les charbons cannels, le Dr How donne les résultats suivants au sujet de la teneur proportionnelle de carbone-hydrogène des minéraux qui suivent:—

Charbon cannel de Wigan	100 à 5·65
Charbon cannel de Leshmahagow	100 à 8·71
Charbon cannel de Capeldrae	100 à 10·05
Torbanite (Ecosse)	100 à 12·43
Albertite (Nouveau-Brunswick)	100 à 10·85
Stellarite (Nouvelle-Ecosse)	100 à 12·43

et il s'exprime comme il suit: "Théoriquement ces substances constituent d'excellentes matières pétrolifères, comme du reste l'ont prouvé les expériences. Les chiffres donnés ci-dessous m'ont été fournis, en partie, par M. Poole, autrefois directeur de l'usine *Fraser Oil-coal Works*, où on traitait la stellarite, et en partie par M. Hoyt. Je n'ai pas personnellement fait d'expériences à ce sujet.

Charbon pétrolifère Union, Virginie occidentale rend	32	galls de pétrole brut par tonne
Charbon pétrolifère Elk-River, Virginie occiden. rend.	54	" "
Charbon pétrolifère Kanawha, Virginie occiden. rend.	88	" "
Charbon cannel, Leshmahagow, Ecosse rend	40	" "
Albertite, Nouveau-Brunswick	92 à 100	" "
Torbanite, Ecosse	116 à 125	" "
Stellarite, ou charbon stellaire	50	" "
Stellarite, ou charbon stellaire n° 2	50, 60¾, 63, 65, 74	" "
Stellarite ou charbon stellaire n° 1	123 à 126	" "
Stellarite, échantillons choisis, a donné, à Boston	199	" "

Quelques-uns de ces résultats sont d'expériences faites sur une petite échelle. Au cours des opérations conduites aux mines Fraser, en 1859, les résultats pratiques donnèrent environ 60 gallons de pétrole brut, et 30 à 35 gallons de pétrole raffiné."

ANNEXE No 1

En consultant la carte des terrains houillers, par le Dr H. S. Poole, publiée en 1904, on note la présence de cette substance pétrolifère en un grand nombre de points, et il est évident qu'elle existe en grandes quantités dans cette région. L'exploitation de ce minéral fut discontinuée peu après la découverte des immenses gisements de How publiée dans le journal de Silliman, 1860.

Etant donnée la grande valeur probable de la stellarite ou substance pétrolifère de ce district nous reproduisons les données qui suivent, tirées d'un travail du Dr How publié dans le journal de Silliman, 1860:—

"Le charbon pétrolifère des environs de Pictou, Nouvelle-Ecosse, fut découvert par des habitants du district, en 1859, à l'endroit appelé maintenant la mine Fraser. Cette substance se trouve dans les assises houillères. M. Henry Poole, gérant de la mine Fraser, a bien voulu me fournir les renseignements qui suivent au sujet de la position géologique des couches de cette substance.

"Les roches qui sont sous-jacentes au charbon pétrolifère, sont des grès, dont la puissance n'est pas déterminée jusqu'à une distance de 60 verges des affleurements; puis des bandes de schistes à minerais de fer argileux contenant des racines de stigmaria et des tiges de sigillaria, ainsi que des restes de feuilles de fougères, dans un schiste si tendre que je n'ai pu parvenir à en obtenir des spécimens présentables. La couche de charbon pétrolifère est immédiatement surmontée par une couche de charbon bitumineux épaisse de 14 pouces. Lorsque nous commençâmes les travaux d'exploitation, en menant une galerie inclinée, la couche de charbon pétrolifère avait une épaiseur de 14 pouces, mais à une distance de 200 pieds elle atteignait 20 pouces. Il y a une lisière de schiste au toit et une autre au mur, mais sur toute son épaisseur cette substance possède une structure ondulée et contournée; en général les fractures ressemblent à des empreintes de coquillages, et les bords sont usés, comme par frottement. Je ne crois pas que l'on ait découvert de restes fossiles dans cette couche de charbon pétrolifère. Une seconde couche sous-jacente, de schistes pétrolifères, a une épaisseur de deux pieds, possède une structure homogène et un clivage ardoisier. Dans cette bande on a découvert deux ou trois variétés ou espèces de lepidodendron, bien conservées, ainsi que des feuilles d'un quart de pouce de largeur sur une longueur de 4 à 6 pouces, si peu altérées qu'en fendant les schistes on peut les détacher; ces spécimens de feuilles sont si élastiques que l'on peut les courber considérablement sans qu'ils se brisent. Au fond de la galerie inclinée, on a noté une autre couche mince de charbon pétrolifère à structure ondulée, de quelques pouces, mais on ne l'exploite pas. Dans la couche de houille sus-jacente on a trouvé des morceaux de bois très peu altérés, que je considère être un fait très curieux et remarquable. Sur la rive du ruisseau McLennan il y a un schiste au-dessus du charbon pétrolifère, et des schistes oléifères au-dessous, dans lequel on a trouvé des lepidodendra: un fragment qui ressemble à une dent molaire; des coquillages modiola aplatis; des épines ou dents de petits poissons. On a observé la présence de schistes pétrolifères en plusieurs endroits, sans l'accompagnement usuel de la bande ondulée de charbon pétrolifère. Au mois de décembre 1859 on avait extrait deux mille tonnes de cette substance prétrolifère de la mine Fraser.

"La couleur du charbon pétrolifère varie du brun au noir, de lustre mat lorsqu'il n'y a pas frottement, tel que mentionné plus haut; la poussière en est brun rouge, couleur chocolat, il est très résistant et casse irrégulièrement, son poids spécifique est de 1·103. Il s'enflamme facilement, et continue de brûler avec une flamme brillante et fumeuse, et des fragments incandescents s'en détachent d'une façon caractéristique. Réduit en poudre et chauffé dans un creuset il rend une fumée épaisse et une flamme, il fond et se tourne en coke, laissant une masse endurcie en culot ayant la forme du fond du creuset. La cendre du coke est grise et consiste surtout en silicate d'alumine; il ne contient pas de calcaire, car la proportion en est faible; l'alumine se dissout dans l'acide et il reste un fort résidu insoluble. La substance pétrolifère traitée à la benzine ou à l'éther ne le colore que légèrement, mais lorsqu'on les évapore il reste un résidu appréciable.

"Le charbon bitumineux que l'on trouve associé au charbon pétrolifère possède les caractéristiques ordinaires; il est noir, brillant, et très cassant. Nous donnons les analyses commerciales des deux substances, et on peut voir le contraste frappant de leur composition.

	Charbon pétrolifère.	Charbon bitumineux.
Matière volatiles	66·56	33·58
Carbone fixe	25·23	69·09
Cendres	8·21	4·33
	100·00	100·00

"L'analyse complète qui suit, du charbon pétrolifère, a été faite par M. Slessor, aide du professeur Anderson, de Glasgow, qui a bien voulu se charger de ce travail, car je n'avais pas à ma disposition les appareils nécessaires:—

Carbone	80·96
Hydrogène	10·15
*Azote	0·68
Cendre	8·21

"La nature schisteuse des schistes pétrolifères est bien marquée, et un spécimen provenant du ruisseau à l'Ours, mine Fraser, donna les résultats suivants:—

Matière volatiles	30·65
Carbone fixe	10·98
Cendres	58·47
	100·00"

Le rendement en pétrole varie selon le traitement, et les procédés plus ou moins améliorés de fabrication, et aussi selon la qualité des échantillons, mais les chiffres ci-dessous donnent les quantités relatives de divers spécimens dont la provenance est donnée.

En Ecosse le charbon cannel de Leshmahagow rend 40 gallons de pétrole brut et 32 gallons de pétrole raffiné par tonne.

Le charbon pétrolifère Fraser, ruisseau McLellan, rend 40 gallons de pétrole brut par tonne.

Un mélange de charbon pétrolifère Fraser et de schistes du ruisseau au Charbon (*Coal brooke*) donne 53 gallons par tonne.

Le charbon pétrolifère Fraser, du ruisseau McCullach, donne 77 gallons par tonne.

Le charbon Albert ou albertite donne 100 gallons de pétrole brut par tonne.

Le charbon de Torbane-Hill donne 125 gallons par tonne.

On peut donc se rendre compte que dans le comté de Pictou, où ces schistes affleurent en plusieurs endroits et sur une grande superficie, il existe les éléments d'une industrie importante et la question est digne d'études raisonnées.

Dans son mémoire, cité plus haut, le Dr How rapporte qu'en procédant vers l'est du côté du comté d'Antigonish, on observe une couche de cinq pieds de charbon cannel ondulé qui doit rendre au moins 40 gallons de pétrole brut à la tonne, et une couche de quinze pieds de schistes dont la teneur doit atteindre 20 gallons.

Au cours de notre récente exploration de ces étendues, nous observâmes, près de Big-Marsh, à 9 milles au nord d'Antigonish, des affleurements considérables de schistes noirs, et d'autres gris et rougâtres. Associées à ces schistes il existe des couches de charbon, quelque peu impur et renfermant une forte proportion de cendres. Les schistes noirs ne s'enflamment pas facilement mais certaines parties brûlent librement et il est possible qu'ils contiennent une proportion d'hydrocarbures suffisante pour que l'on puisse les distiller. Ce sont probablement ces schistes auxquels M. Campbell fait allusion ainsi que nous l'avons noté plus haut. On n'en a pas fait l'essai, mais ils possèdent les mêmes caractéristiques que ceux du comté de Hants et ils sont dignes d'être étudiés soigneusement.

*Avec oxygène et soufre.

ANNEXE No 1

Au Cap-Breton il existe aussi en divers endroits des schistes noirs analogues que l'on croit être pétrolifères. On a fait des forages à la recherche d'huile minérale à l'extrémité nord du lac Ainslie, et au lac McAdam, ce dernier étant situé à 12 milles à l'ouest de Sydney. Quoique ces travaux n'aient pas encore été couronnés du succès attendu, le caractère des schistes dans lesquels on les a effectués semble indiquer une valeur économique probable, et certains de ces gisements sont certainement dignes d'être étudiés soigneusement.

Ces divers gisements ont été l'objet de nombreux mémoires, notes et rapports, mais antérieurement aux essais faits récemment en Ecosse on ne pouvait se prononcer sur leur valeur commerciale. Dans la province du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans le comté de Pictou en Nouvelle-Ecosse on a tenté d'utiliser les gisements de Baltimore, à l'époque où on mettait en valeur les dépôts de stellarite, soit entre les années 1860 et 1864. On érigea une usine à Baltimore, qui fut en opération pendant plusieurs années, et il est à noter qu'avec un matériel rudimentaire on fabriqua une excellente qualité de pétrole, et on estime le rendement donné par la cornue à environ 60 gallons par tonne.

Malheureusement toutes les données de ces opérations sont égarées ou perdues, un grand nombre des registres ayant été détruits dans la conflagration qui en 1877 réduisit en cendres une grande partie de la ville de Saint-Jean; l'usine elle-même est disparue depuis longtemps. On expédia aussi aux Etats-Unis plusieurs milliers de tonnes de riches schistes pétrolifères des terrains de Taylorville, mais les appareils de distillation étaient si rudimentaires à cette époque que cette industrie ne put lutter avec les produits des gisements de pétrole naturel découverts à cette époque aux Etats-Unis et au Canada. L'entreprise fut donc bientôt abandonnée, mais il est avéré que les produits de ces usines étaient des huiles lampantes et lubrifiantes d'excellente qualité et trouvant des débouchés faciles.

A cette époque l'industrie pétrolifère écossaise était au stage expérimental, ainsi que l'attestent l'échec et la faillite de nombreuses compagnies qui s'y étaient lancées.

Les investigations conduites durant la campagne dernière sur les substances pétrolifères ont démontré qu'elles possèdent une grande valeur comme source de pétrole brut, de sulfate d'ammoniaque et de cire paraffine. An Nouveau-Brunswick, des principales étendues examinées, celles qui sont à présent les plus faciles d'accès sont celles de Baltimore, des Mines-Albert et de Taylorville, ce dernier point étant situé sur la rive de la rivière Memramcook, dans le comté de Westmoreland.

Dans ces divers endroits les affleurements des schistes pétrolifères furent mis à découvert avec les résultats suivants:—

A Taylorville la superficie à découvert occupée par les schistes est relativement limitée à cause de la présence de couches de date plus récente qui les cachent, y compris le carbonifère inférieur et le grès meulier. Il y a environ 45 ans on exploitait ces gisements et on fit des expéditions de schistes pétrolifères, qui se montèrent à un total de plusieurs milliers de tonnes, aux Etats-Unis, où on les traitait soit pour l'extraction du pétrole soit pour la fabrication de gaz d'éclairage; les registres des rendements sont égarés et nous n'avons pu nous procurer de données sur ces opérations. Tout récemment ces terrains furent examinés par M. James Robertson, de Albert-Mines, pour le compte de notre département et pour la société *Albertite Oilite Cannel Coal Company,* et il a mis à découvert quatre couches d'excellente qualité. Deux de ces couches mesurent 22 pouces chacune, la troisième 36 pouces, et la quatrième 60 pouces, En qualité elles égalent les meilleures connues dans les étendues du comté d'Albert. Elles sont toutes situées à proximité de la côte et ne sont guère éloignées que d'un mille du chemin de fer Intercolonial; elles sont donc faciles d'accès et seront de grande valeur comme base d'une industrie future.

Les mines Albert étaient autrefois le théâtre de l'importante industrie de l'exploitation des gisements d'albertite, et les roches pétrolifères affleurent le long du cours du ruisseau Frédéric. Nous fîmes faire des recherches par M. Robertson, et sur une dis-

tance d'un quart de mille environ sur la rive du cours d'eau, ces travaux mirent à découvert au moins six couches distinctes. De celles-ci le numéro 1, qui est la plus à l'est, était exploitée il y a quelques années, par une petite carrière le long de l'ancienne branche de chemin de fer qui autrefois reliait la mine d'albertite au chemin de fer Harvey et Salisbury. Cette bande pétrolifère a une épaisseur de 6½ pieds, et est en grande partie composée de la variété ondulée d'albertite, à haute teneur en pétrole. On n'a pas encore fait l'essai de son rendement en sulfate d'ammoniaque. A quelques verges au nord-est, sur la rive même du ruisseau la même couche est mise à découvert et on y a mis des coups de mine. L'épaisseur est la même, 6½ pieds, avec un plongement de 7° vers le N.-O. Apparemment cette couche continue le long du ruisseau jusqu'à ce qu'elle disparaisse sous les conglomérats du Carbonifère inférieur qui la recouvrent en discordance.

En remontant le cours du ruisseau, à 430 pieds de la couche n° 1 on rencontre la couche n° 3 près d'une petite chute, où on observe une épaisseur de cinq pieds de schistes de bonne qualité, mais pas aussi ondulés qu'à la première couche, et possédant une structure ardoisière sur les surfaces exposées à l'atmosphère. Sur la rive nord du ruisseau, la couche n° 2 fut mise à découvert sur le flanc de l'élévation où on observe une épaisseur de 3½ pieds de schistes de bonne qualité contenant de nombreux rubans de matières carburées. Ces deux couches ont une inclinaison de huit degrés vers le sud-ouest.

La couche n° 4 est à découvert à 150 pieds à l'ouest du numéro 3. Son épaisseur est de 4½ pieds et l'inclinaison est la même que dans le cas de la précédente. Les schistes sont de bonne qualité mais n'affectent pas la structure ondulée. A 290 pieds à l'ouest on trouve la couche n° 5 qui consiste en intercalations de schistes bruns et de couches minces de schistes pétrolifères; elle est à découvert sur la rive du ruisseau, a une inclinaison de 20° vers le sud-ouest et n'est pas aussi massive que les autres. A quelque 650 pieds plus loin on trouve la couche n° 6 qui montre une épaisseur de six pieds de schistes de bonne qualité. Le plongement est ici aussi de 10° vers le sud-ouest.

Ces couches sont toutes facilement accessibles. La structure générale des assises montre un pli anticlinal à une courte distance au nord, et il est probable que les couches sont de nouveau rejetées dans cette direction. Cependant cette partie des terrains est recoupée par des failles. Des formations plus récentes occupent la surface au nord et au sud; on ne peut donc se rendre compte de la distribution des schistes qu'en faisant effectuer des forages. Nous pouvons cependant mentionner que les puits de la mine Albert furent foncés jusqu'à une profondeur de 1,400 pieds, et d'après les matériaux extraits, visibles sur les haldes, on a traversé d'autres bandes de schistes pétrolifères, dont les positions n'ont pas été enregistrées ou fixées, car les forages étaient à la recherche d'albertite et on n'attachait pas d'importance aux schistes. Aucun de ces schistes n'ont été soumis à des essais dans nos laboratoires.

A l'ouest des mines Albert les schistes bitumineux sont cachés sur une distance de plusieurs milles le long du flanc nord du mont Caledonia, par des couches sédimentaires du carbonifère inférieur jusqu'à environ un mille de Baltimore où ils reparaissent de nouveau près des sources du ruisseau Weldon. Dans la partie supérieure des branches orientales du ruisseau Turtle, sur les ruisseaux Forsyth et Baizley ils sont bien à découvert, et sur ces derniers on observe des couches à structure ondulée très riches en pétrole.

On commença à exploiter ces gisements pour alimenter l'usine de fabrication de pétrole érigée en cet endroit en 1862-64. Dans le but d'étudier ces schistes nous nettoyâmes l'ancienne galerie et nous mesurâmes la couche à laquelle nous donnons le numéro 7 ou le nom de Baizley. L'épaisseur de la partie ondulée est de 4 pieds avec une partie inférieure de 2 à 2½ pieds d'un schiste noir, riche en pétrole, à structure unie, mais dont le mur et le toit sont facilement reconnaissables. On peut suivre cette couche vers l'est sur une distance d'un demi-mille au delà du carrefour

Rosevale. Il existe d'autres lits de ces schistes, orientés parallèlement à la couche Baizley, et on peut les reconnaître par la nature plus accidentée de la surface provenant de la plus grande résistance de cette substance aux influences atmosphériques.

La couche n° 8 se trouve à 75 verges au nord de la demeure de M. E. Stevens, au sommet de la route qui conduit à la branche occidentale du creek aux Tortues (*Turtle creek*). On y a mené une galerie sur une distance de 80 pieds en suivant l'inclinaison des couches, qui est vers le nord sous un angle de 20 à 25 degrés et ce chantier a mis à découvert une épaisseur de cinq pieds d'un schiste pétrolifère de bonne qualité de la variété ondulée.

Au sud du chemin, à cent verges environ de la demeure de M. E. Stevens, affleure la couche n° 9, sur laquelle on a mené une galerie longue de 100 pieds; cette couche est incliné vers le nord, comme la dernière. Ce schiste est noir et ondulé et le front de taille au fond de la galerie montre une épaisseur de 7 pieds. On avait extrait une centaine de tonnes de schiste de ce chantier, que l'on avait mis en tas à l'entrée de la galerie; récemment on y mit le feu et le tas fut entièrement consumé. Le toit de la galerie est éboulé et l'entrée en est complètement obstruée.

La couche n° 10 ou couche Irving se trouve au nord de la route principale à 1,000 pieds environ à l'est de la demeure de M. Stevens. C'est de cette couche que l'on obtint l'échantillon expédié en Ecosse. On y a mené une galerie longue de 75 pieds, au fond de laquelle on observe une épaisseur de six pieds de schistes. La qualité est variable, mais en général les schistes sont massifs, avec quelques minces lisières noires, mais sans indices de la présence de la variété ondulée. La qualité est certainement inférieure à celle des schistes des couches Baizley et Stevens. Le prolongement est vers le nord sous un angle de 0 à 25 degrés.

Nous relevâmes d'autres affleurements à proximité du carrefour du bureau de poste de Rosevale. On y a fait des tranchées il y a plusieurs années, mais ces excavations sont maintenant oblitérées, et nous ne pûmes en relever les épaisseurs des couches. Il est donc tout probable qu'il existe dans ce district au moins deux couches autres que celles décrites plus haut.

Le long des branches occidentales du creek aux Tortues, à deux milles environ à l'ouest du carrefour Rosevale, les schistes sont à découvert et on observe en plusieurs endroits la présence de couches pétrolifères. Sur la rive de la première de ces branches, près de la maison d'école, plusieurs couches traversent le cours d'eau, mais elles sont d'une couleur plus grise que ne le sont généralement les bandes pétrolifères. L'une d'elles, à l'embranchement conduisant chez Stevens, a une profondeur approchant 15 pieds; on n'y a encore fait aucuns travaux mais nous pûmes mesurer l'épaisseur sur la berge du ruisseau.

Sur la branche occidentale, à $\frac{3}{4}$ de mille à l'ouest de ce point on observe une couche de schistes gris, qui s'enflamme facilement et dont l'apparence huileuse semble indiquer une haute teneur en hydrocarbures. Son épaisseur à l'endroit où on l'a mise à découvert par une courte galerie, est de $3\frac{1}{2}$ pieds, avec l'inclinaison générale vers le nord sous un angle peu élevé. Il existe d'autres couches le long de cours d'eau mais le manque de temps ne nous permit pas de faire les tranchées nécessaires pour les mettre à découvert.

A 4 milles plus à l'ouest, sur le ruisseau Hayward, une branche du ruisseau Prosser, près de la base de la hauteur, on a partiellement mis à découvert trois autres couches de schistes pétrolifères de couleur brune. Ces schistes sont tendres et ressemblent beaucoup aux schistes écossais. La première de ces couches a une épaisseur de cinq pieds, et les deux autres, quoique moins visibles, semblent être à peu près de même taille. Ces couches sont difficillement accessibles en ce moment, ce qui militerait sérieusement contre leur mise en valeur immédiate. On a fait des essais sur la teneur en pétrole et en sulfate d'ammoniaque de ces schistes.

Plus à l'ouest, à Coverdale, à Mapleton, et au carrefour Elgin, ces schistes Albert affleurent distinctement en plusieurs endroits. Il y a quelque trente ans on y effectua

des sondages à la recherche de pétrole mais sans succès; on n'y a pas fait d'étude systématique dans le but de déterminer la présence de couches pétrolifères, mais il nous a semblé que ces endroits sont dignes d'être prospectés soigneusement. On pourrait explorer à l'aide de sondages, sous une direction intelligente.

Nous recueillîmes des échantillons de schistes pétrolifères, durant la campagne dernière, de plusieurs des gisements entre Taylorville et Hayward. Nous les obtînmes en double et l'un des échantillons, dans chaque cas, fut envoyé à New-York pour être mis à l'essai dans les laboratoires du Dr Charles Baskerville, doyen de la faculté des sciences du collège de la ville de New-York, où on a installé les appareils nécessaires à la détermination de la teneur en pétrole brut et en sulfate d'ammoniaque. Ces essais seront des plus utiles au point de vue pratique, car à l'exception de l'essai de l'échantillon commercial effectué aux usines Pumpherston en Ecosse, ces déterminations faites à New-York sont les seuls essais complets auxquels ces schistes aient été soumis jusqu'à présent. La haute réputation dont jouit le Dr Baskerville comme chimiste, et celle de son aide, M. W. A. Hamor, qui fut présent pendant toute la durée des essais des schistes du Nouveau-Brunswick en Ecosse, et qui connaît à fond les méthodes usitées en ce pays, sont une garantie de l'absolue exactitude des résultats obtenus. Nous nous sommes vus forcés d'avoir recours au Dr Baskerville, à cause du retard éprouvé dans l'installation des appareils dans les laboratoires de la division des mines du ministère des Mines du Canada, en vue du déménagement prochain dans les nouveaux bâtiments du musée Victoria à Ottawa.

Le Dr Baskerville a gracieusement consenti à ce que les résultats obtenus dans ses laboratoires soient reproduits ici. Le tableau ci-dessous indique la grande valeur commerciale de ces schistes, au point de vue de leur teneur en pétrole brut et en sulfate d'ammoniaque.

Localité.	Mesure imp. gallons de pétrole brut. par tonne.	Mesure des Etats-Unis gallons de pétrole brut. par tonne.	Poids spécifique du pétrole.	Sulfate d'ammoniaque. livres par tonnes.
Schistes, mis à l'essai en Ecosse, provenant du chantier Irving	40	48	0·92	77
Geo. Irvings, par le docteur Baskerville, N.Y.	30	47	0·895	76
Ferme Baizley, Baltimore	54	65	0·895	110
E. Stevens, Baltimore	49	59	0·892	67
Ruisseau Hayward, Ruisseau Posser	30	35	0·895	75
Ferme Adams, Taylorville	43	51	0·90	93
Ferme A. Taylor, Taylorville, nº 1	48	58	0·91	98
Ferme A. Taylor, nº 2	37	44	0·925	110
Echantillon de 85 livres essayé en 1907, Baltimore	51	61	0·91	111

Les divers districts du Canada d'où on a rapporté la présence d'affleurements de ces schistes pétrolifères n'ont guère été étudiés en détail, et les gisements sont virtuellement à l'état vierge au point de vue de la mise en valeur; le seul avancé que nous puissions faire actuellement est que ces terrains semblent certainement dignes d'être explorés plus à fond et par tous les moyens disponibles, y compris des sondages au diamant en certains endroits choisis judicieusement, pour que l'on puisse se rendre un compte exact de l'étendue des couches, de leur épaisseur, et de leur teneur en substances utiles. Les terrains dans lesquels ces couches pétrolifères se trouvent sont refoulés, plissés et recoupés par des failles, et c'est le seul moyen de déterminer la position, l'allure, et la valeur des divers gisements.

En ce qui concerne les gisements de schistes pétrolifères de Baltimore on en a déjà fait des analyses soigneuses à diverses reprises. De celles-ci nous en citerons deux.

ANNEXE No 1

L'une d'elles, effectuée par M. Hislop, un chimiste bien connu, de l'usine à gaz de Paisley, Ecosse, représente la moyenne d'un échantillon d'une tonne de schiste provenant de Baltimore, mais dont l'exacte localité n'est pas donnée:—

Huile lubrifiante	11	gallons.
Huiles lampantes..	25	"
Cire paraffine..	48	livres.
Sulfate d'ammoniaque	72	"

Un autre essai des schistes de Baltimore, fait par M. W. A. Hamor dans les laboratoires du Dr Baskerville, New-York, donna les résultats suivants:—

Naphte..	6	gallons.
Huile lubrifiante..	9	"
Huiles lampantes..	11	"
Huile paraffine..	5	"
Bas produits, goudron, créosote, sulfate, etc..	31	"
	62	"

L'exacte provenance de cet échantillon est incertaine, mais il est possible qu'il ait été recueilli de la couche Baizley.

On peut donc dire, qu'au point de vue de leur teneur en pétrole brut et en sulfate d'ammoniaque les schistes du Nouveau-Brunswick ne le cèdent en rien aux schistes distillés en Ecosse et fréquemment les surpassent. Ces deux substances sont présentes en qualités suffisantes pour permettre l'exploitation immédiate de ces gisements aux prix régnants actuels, et la prime payée par le gouvernement sur le pétrole brut produit au Canada (1½ centin par gallon) devrait être plus que suffisante pour compenser le prix soi-disant plus élevé de l'exploitation des schistes. On n'a pas encore étudié systématiquement la question de prix de revient de la matière première sur le carreau de la mine.

A l'époque de l'abandon de l'exploitation des veines d'albertite on supposait que les gisements de cette substances étaient épuisés; mais ce fait n'est pas prouvé, car d'après ceux qui connaissent la mine et les chantiers souterrains il resterait en certains endroits des parties de la veine originale. Des explorations récemment faites dans ce district il ressort que l'on a constaté la présence d'autres veines d'albertite, qui peut-être pourraient être mises en valeur. La haute teneur de cette substance en huiles et en paraffine, tel que démontré par les nombreux essais auxquels elle a été soumise à diverses reprises, pourrait contribuer à hausser la moyenne des schistes du dictrict; du reste les immenses haldes de 100,000 tonnes environ provenant des anciens travaux d'exploitation renferment une quantité appréciable d'albertite, et dans le cas de la reprise des travaux c'est là un élément digne de considération.

RAPPORT PRELIMINAIRE D'ESSAIS EFFECTUES EN ECOSSE SUR DES SCHISTES PETROLIFERES ENVOYES AU NOUVEAU-BRUNSWICK AU PRINTEMPS DE 1908, DANS LE BUT DE S'ASSURER DE LEUR VALEUR INDUSTRIELLE SPECIALEMENT A L'EGARD DES TENEURS EN PETROLE BRUT ET EN SULFATE D'AMMONIAQUE.

Dr R. W. Ells.

Pour les récentes investigations effectuées sur les schistes bitumineux ou pétrolifères de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, une expédition de 45 tonnes à peu près de matières-types provenant des bandes de haute teneur de schistes pétrolifères qui existent à Baltimore, comté d'Albert, N.-B., a été faite à Glasgow, Ecosse, par l'*Albertite, Oilite and Cannel Coal Company, Ltd.*, ayant ses bureaux principaux à New-York, E.-U.A., mais représentée au Nouveau-Brunswick par M. Matthew Lodge, de Moncton.

L'importance de ces essais pratiques des schistes pétrolifères de la province par l'une des principales compagnies écossaises qui se livrent à l'industrie des schistes pétrolifères, destinés à déterminer les teneurs réelles en pétrole brut et en sulfate d'ammoniaque et de s'assurer des avantages que le reste du Canada pourrait en retirer, était si évidente que, lorsque la question fut soumise à l'honorable ministre des Mines—l'honorable William Templeman, et au Dr Eugene Haanel, directeur de la division des Mines, j'ai reçu instruction de me rendre en Ecosse pour assister aux essais de distillation qui allaient s'effectuer et pour faire un rapport. Conformément à ces instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:—

J'ai quitté Ottawa le 29 mai 1908 pour Glasgow où je suis arrivé le 9 juin. J'ai constaté que les schistes expédiés étaient déjà arrivés depuis quelques semaines, mais en l'absence d'ordres du président de la compagnie à New-York pour en prendre livraison, plusieurs semaines se sont écoulées avant que les opérations réelles de distillation pussent commencer. Cet intervalle de temps fut consacré à étudier sur le terrain les schistes pétrolifères d'Ecosse, à visiter les diverses usines et à recueillir des données sur l'industrie en général. Des arrangements furent conclus avec M. W. Fraser, gérant de la *Pumpherston Oil Co.*, de Glasgow, où est situé le bureau principal de la compagnie—pour qu'il entreprît à la fois les essais projetés de distillation et ceux de fractionnement subséquent de l'huile brute qui en proviendrait, opérations qui devaient s'exécuter avec le plus grand soin et la plus parfaite attention si l'on voulait que les résultats fussent acceptés comme absolument authentiques. Je puis dire que nous avons été, durant les essais, l'objet de la plus parfaite courtoisie. J'ai été aidé dans ce travail par M. W. A Hamor, de New-York, chimiste du laboratoire du Dr Chs Baskerville, du collège de la ville de New-York, qui avait été envoyé par la compagnie pour surveiller les essais et à l'habileté duquel je dois rendre le témoignage le plus complet.

Le 13 juillet, l'ordre officiel de la compagnie expéditrice pour la livraison des schistes me parvint *via* New-York, mais par suite de divers autres retards qui paraissaient inévitables, les matériaux n'arrivèrent aux usines, près d'Upsal, que le 23 juillet. L'opération de distillation dans la cornue d'expérience Bryson commença le vendredi, 24 juillet, et continua sans interruption jusqu'au 12 août. Ces cornues ont une capacité de 4 tonnes de schiste écossais par jour de 24 heures; mais par suite de la légère différence de nature des schistes du Nouveau-Brunswick, comparés à ceux

ANNEXE No 1

d'Ecosse, la capacité n'était que de 2¼ tonnes par jour. Le schiste marchait bien dans la corne sans l'obstruer.

Toute l'opération initiale de distillation fut excessivement satisfaisante.

Le raport officiel de la *Pumpherston Oil Company*, d'Ecosse, quant à la retorte est le suivant:—

Rendement en pétrole brut et en sulfate d'ammoniaque obtenu avec les schistes du Nouveau-Brunswick passés par la cornue d'expérience des usines Pumpherston, Ecosse.

Date.	Schiste employé.		Pétrole brut.		Sulfate d'ammoniaque.		Remarques.
			Fait.	Pds. spec.	Rendement.	Rendement.	
1908.	Tonnes.	Qtx.	Gallons.		Gallons.	Livres.	
25 juillet......	2	4	95·85	·885	43·57	58·55	Non compris dans la moyenne, parce que le schiste de l'essai précédent n'était pas tout sorti de la cornue avant le 26 juillet.
26 " ...	2	6	99·45	·907	43·24	60·51	
27 "	2	0	74·44	·920	37·22	75·38	
28 "	2	5	86.13	·917	38·28	70·62	
29 " ..	2	7	90·37	·911	38·88	70·01	
30 "	2	3	81·80	·920	38·04	83·18	
31 "	2	5	84·63	·916	37·61	67·46	
1er août..	2	3	96·87	·918	45·06	82·73	
2 "	2	3	84·32	921	39·22	79·58	
3 "	2	4	89·42	·927	40·64	81·88	
4 "	2	4	79·56	·918	34·59	79·27	
5 "	2	3	86·75	·910	40·35	55·47	
6 "	2	5	88·70	·922	39·42	82·81	Caisse à condensation bouchée.
7 "	2	3	87·38	·918	40·64	100·69	
8 "	2	4	88·43	·921	40·19	62·45	Caisse à condensation dégagée.
9 "	2	3	95·72	·918	44·52	79·63	
10 "	2	3	91·28	·911	42·46	81·31	Total de schiste reçu—41 tonnes 5 qtx.
11 "	2	0	79·90	·925	39·95	71·14	
12 "	2	0	87·58	·925	43·79	85·03	Passé avant l'essai—4 tonnes 10 qtx.
	36	15	1,473·28	·919	40·09	76·94	Passé durant l'essai—36 tonnes 15 qtx.

(Signé) Pour la *Pumpherston Oil Co., Ltd.*,

G. M. McCulley,
Assistant-secrétaire.

13 août 1908.

En somme, on peut dire que les essais à la cornue de ces schistes, à l'échelle du travail régulier, sont éminemment satisfaisants, en ce qui regarde à la fois les rendements en huile brute et en sulfate d'ammoniaque. Ils dépassent, quant à ces deux produits, la plus grande partie des schistes écossais qui ont été traités depuis bien des années.

La différence étrange dans le rendement de ces produits, d'un jour à un autre, est inexplicable à moins qu'elle ne soit due à une différence entre les matériaux extraits de la couche elle-même, ou peut-être au manque de soin dans l'extraction, ou encore à la présence de portions de la roche des épontes dans l'expédition. On peut dire aussi que la couche choisie à Baltimore pour cette expédition n'était pas une des meilleures si l'on en juge par le caractère physique des schistes, et qu'elle pouvait être considérée comme étant d'une teneur médiocre en huile relativement à plusieurs autres couches épaisses du voisinage immédiat.

En somme on peut affirmer en toute sûreté qu'un essai sur des matériaux provenants d'autres couches de cette étendue aurait donné des résultats en huile beaucoup

plus forts que la couche choisie. En effet, la nature riche et noirâtre de quelques-unes de ces couches avec leurs filets noir-jais d'un minéral ressemblant un peu par son aspect général à de l'albertite ainsi que leur frisement, indiquent clairement leur qualité supérieure.

Quand l'opération de distillation eut été terminée, le pétrole brut était prêt pour l'essai de fractionnement. Cet essai était effectué dans le laboratoire de la Pumpherston Co., par le chimiste en chef, M. E. M. Bailey. Là, survinrent plusieurs retards qui étaient virtuellement inévitables (1) par suite de l'absence du chimiste qui était en vacance pour trois semaines et (2) à cause d'une maladie grave de plusieurs semaines qu'il contracta à son retour, si bien que les résultats définitifs furent considérablement retardés. A cette étape des essais M. W. A. Hamor—qui s'était associé à moi pendant tout le travail—resta pour surveiller les derniers résultats. Le rapport de M. Bailey, chimiste en chef, est donné ci-après. Il est endossé par le gérant de la compagnie et peut être regardé comme très satisfaisant. Le fractionnement s'effectuait nécessairement entièrement dans le laboratoire, car il était impossible de faire un essai de ce genre dans de grandes usines où il aurait fallu pour cela suspendre tout le travail régulier de fabrication par la compagnie de ces propres produits pétroliers. Le rapport de fractionnement est le suivant:—

The Pumpherston Co., Ltd.

Essai de schiste reçu du Canada par l'entremise du Dr R. W. Ells.

Huile brute fabriquée du 27 juillet au 12 août 1908 dans la batterie de cornues Pumpherston.

RAPPORT SUR L'HUILE BRUTE.

L'huile brute a été traitée de deux méthodes différentes en vue d'obtenir des produits raffinés de bonne qualité.

Les produits liquides obtenus au moyen des deux méthodes étaient virtuellement d'une qualité identique une fois achevés, mais la couleur de cire paraffine brute ou (scale) provenant de la méthode B, était bien supérieure à celle produite en employant la méthode A, point d'une importance pratique considérable quand il s'agit de convertir la cire brute en cire raffinée de qualité courante sur le marché. Cependant il est probable qu'en soumettant à un autre traitement par un acide (avant le traitement à la soude) le produit brut de distillation obtenu par la méthode A, on parviendrait par la suite à se procurer une cire brute de bonne couleur.

Quant aux pourcentage de rendement de produits raffinés, ils se ressemblent beaucoup, quelle que soit la méthode de raffinage employée.

Nous donnons ci-après un schema du raffinage de l'huile brute.

Méthode A.

L'huile brute a été distillée et fractionnée en naphte brute (1) et en distillée brute (2). La distillée brute a été traitée à l'acide sulfurique (1·84 sp. gr.) et à une solution de soude caustique (1·35 sp. gr.) et redistillée, puis fractionnée en huile à brûler (3) huile lourde (4) et résidu (5).

Les numéros (1) et (2) ont été encore raffinés par traitements à l'acide et à la soude et par distillation. Le n° (4) a été refroidi à une basse température et pressé au filtre pour en extraire la paraffine solide (6). L'huile bleue (7) a été obtenue en filtrant (4), traitée à l'acide (1.72 et 1.84 dens. sp.) et à la soude (1.34 dens. sp.) distillée de la soude caustique solide et fractionnée en divers produits. Le raffinage de quelques-uns de ces produits a été complété par un traitement final à l'acide et à la saude.

ANNEXE No 1

Méthode B.

L'huile brute a été traitée à l'acide sulfurique (1.22 dens. sp.), distillée et fractionnée en naphte brute (1) et en distillée (2). La distillée brute a été traitée à l'acide sulfurique (1.72 et 1.84 sp. gr.) et à la solution de soude caustique (1.35 dens. sp.) et redistillée puis fractionnée en huile à brûler brute (3) huile lourde (4) et résidu (5). Le n° (4) refroidi et filtré a donné de la paraffine solide (6) et de l'huile bleue (7). Le n° (7) a été traité à l'acide (1.84 dens. sp.) et à la soude extraite par distillation de la soude caustique solide et fractionnée en divers produits. Le raffinage de quelques-uns de ces produits a été complété par un traitement final à l'acide et à la soude.

TABLEAU DES PRODUITS RAFFINÉS.

Méthode A.—Produits.	Gallons par 100 gallons.	Densité à 60° fahr.	Température de déposition. Fahr.	Température de fonte. Fahr.
Naphte lourde	1·62	·7670		
Huile à brûler	10·04	·7954		
" à gaz	14·87	·8431	25°	
" à nettoyer	2·83	·8713	25°	
" à lubrifier	9·58	·8957	30°	
Cire brute	2·26			112·26°
" "	0·93			101·00°
" "				
Résidu de l'huile bleue (raffinée)	0·28			
Résidu de la distillée brute traitée, raffinée	1·27			
	43·68			

Cire brute totale contenant 4 pour 100 d'huile = 3·19 gals = 2,907 gals cire raffinée. Temp. de fonte, 108·98°.

Acide sulfuritique employé pour raffiner 100 gallons d'huile brute 4·705 gals (dens. 1·84.)

Méthode B.—Produit.	Gallons par 100 gallons.	Densité à 60° Fahr.	Temp. de déposition. °Fahr.	Temp. de fonte. °Fahr.
Naphte lourde	1·45	·7670		
Huile à brûler	11·50	·7955		
" à gaz	13·04	·8450	25°	
" à nettoyer	1·56	·8705	26°	
" à lubrifier	11·03	·8935	30°	
Cire brute	2·21			111·34°
" "	0·60			104°
" "	0·16			84°
Résidu de l'huile bleue (raffinée)	0·57			
Résidu de la distillée brute (raffinée)	1·95			
	44·07			

Total de cire brute contenant 4 pour 100 d'huile = 2·97 gallons = 2·707 gallons cire raffiné. Température de fonte, 108·38 F.

Acide sulfurique employé pour raffiner 100 gallons d'huile brute = 4·68 gallons. (1·84 densité).

Température d'étincelle de l'huile à brûler=117° Fahr. (Essai Abel Close).

Viscosité de l'huile à lubrifier=200° F. (seconds) à 70° F.. (Appareil de Redwood).

REMARQUES SUR LA QUALITÉ DES PRODUITS ET DES ÉCHANTILLONS.

Si l'on tient compte de la nature de l'huile brute, et de celle de la matière dont elle est extraite, et que nous ne considérons pas comme un vrai schiste pétrolifère, je regarde la qualité du produit raffiné comme très satisfaisante.

Les échantillons représentent bien les produits obtenus par les deux méthodes de raffinage. Cependant on comprendra facilement qu'il est impossible de les mélanger précisément dans leur juste proportion, si bien que les constantes physiques des échantillons ne sont pas absolument identiques à celles données dans le tableau, mais s'en approchent seulement.

Comme il est impossible sur une petite échelle d'extraire par refroidissement direct et par pression au filtre toutes les portions de la cire brute, la densité et la température de déposition de l'huile à nettoyer et de l'huile à lubrifier, données dans le tableau diffère un peu de celles des échantillons soumis. La densité de ces huiles et le rendement en cire brute à basse température de fonte (équivalent à 0.93 et 0.76 pour l'huile brute) sont calculés par réduction à la température de déposition que l'on obtiendrait dans la fabrication courante. Le calcul est basé sur des données provenant d'expériences réelles et est parfaitement certain.

Il doit être bien compris cependant que le rendement en cire brute à haute température de fonte (équivalent à 2.26 et 2.21 pour 100) est celui qui a été réellement extrait et déterminé.

(Signé) EDWIN M. BAILEY,
Chimiste.

PUMPHERSTON OIL WORKS,
MID CALDER,
ECOSSE.

21 septembre 1908."

"*The Pumpherstone Oil Company, Ltd.*

Essai de schiste reçu du Canada par l'entremise du Dr R. W. Ells.

Huile brute fabriquée du 27 juillet au 12 août 1908 dans les cornues brévetées Pumpherston.

Les gaz de cornues s'ils étaient passés par un scrubber à huile donneraient un peu de naphte brute.

Analyse des gaz non condensés après avoir quitté le scrubber à eau d'ammoniaque et être retournés à la chambre à combustion de la cornue.

(Moyenne de trois analyses de cinq échantillons.)

(Air libre.)

	Pour cent.
Dioxyde de carbone (CO)	29.67
Monoxyde de carbone (CO)	5.06
Olefines (C_nH_{2n})	1·33
Méthane (CH_4)	11·02
Hydrogène (H_2)	52·92
	100·00

ANNEXE No 1

Valeur frigorifique = 305·1 B.T.U. par pied cube (N.T.P.)
Poids spécifique = 0·613 (Air = 1).
Poids par pied cube = 0·0492 livres.

(Signé) EDWIN M. BAILEY,
Chimiste.

(Signé) Pour la *Pumpherston Oil Co., Ltd.,*

R. G. MCCULLEY,
Assistant-secrétaire.

PUMPHERSTON WORKS,
MID CALDER,
ECOSSE.

19 septembre 1908.

REMARQUES SUR LA NATURE DES SCHISTES ÉCOSSAIS.

En préparant ce rapport qui est, on doit le comprendre, le préliminaire d'un rapport complet sur cette industrie, destiné à paraître dans le cours régulier des publications de ce département, on a jugé bon de donner seulement les traits principaux de l'industrie des schistes écossais dont l'importance commerciale est très considérable au point qu'on peut la classer comme l'une des industrie minérales des plus importantes de ce pays. Les usines perfectionnées pour la retorte et la distillation postérieures ont atteint maintenant un tel degré de précision que les principaux fabricants peuvent faire avec succès concurrence à la Russie et aux Etats-Unis. La production d'huile brute dans ces quelques dernières années atteint annuellement plus de 60,000,000 de gallons. La production de sulfate d'ammoniaque—qui dépasse maintenant 50,000 tonnes annuellement—et celle de cire paraffine et autre sous-produit est aussi très considérable tandis que l'industrie des schistes pétrolifères telle qu'elle est menée actuellement est excessivement profitable.

Il est juste cependant d'insister sur ce point que l'état satisfaisant actuel est dû principalement à l'attention soutenue portée au détail de l'industrie; à l'adoption des méthodes de fabrication les plus perfectionnées et au souci le plus attentif de l'économie dans toutes les branches de cette industrie. Sans tout cela, on peut dire qu'en face de la concurrence serrée actuelle provoquée par la production d'huiles vierges brutes, toute compagnie entreprenant l'extraction des pétroles bruts des schistes se trouverait dans une position sérieusement désavantageuse et serait probablement vouée à l'insuccès comme ce fut le cas pour les anciennes compagnies écossaises.

On peut en juger en jetant un coup d'œil sur l'histoire des compagnies écossaises de schistes pétrolifères. Les états statistiques montrent que 117 usines ont été mises en exploitation depuis le commencement de l'industrie il y a soixante ans à peu près. En 1894 elles étaient tombées à 12 et en 1906—d'après les états publiés dans le bulletin de l'industrie des schistes pétrolifères par la Commission géologique d'Ecosse (1906) elles avaient subi une autre réduction et étaient descendues à 6 dont 2 se livraient exclusivement à la distillation du schiste pour le pétrole brut et le sulfate d'ammoniaque. Le travail supplémentaire de fractionnement et de raffinage était effectué par une autre compagnie. Il faut reconnaître cependant que par suite des grandes améliorations introduites dans le matériel et les méthodes et par suite de la meilleure organisation des compagnies intéressées, le rendement total en pétrole brut et en sous-produits a, dans ces dernières années, augmenté plutôt que diminué.

L'insuccès de tant de compagnies aux débuts de l'industrie a été, comme nous l'avons dit, dû, en beaucoup de cas, à la mauvaise administration et au défaut d'économie dans les détails de la fabrication.

Bien qu'il nous ait été impossible d'obtenir des statistiques complètes de l'industrie dans toutes ses branches, les chiffres suivants empruntés à l'article écrit par

M. D. R. Steuart, chimiste de la compagnie Broxburn et publiés dans le Bulletin Officiel de la Commission géologique d'Ecosse (1906) et à d'autres sources authentiques peuvent être regardés comme assez exacts pour ce qui a trait aux deux années 1903 et **1904**:—

1903.

Schiste extrait et distillé	tonnes	2,400,000
Huile brute produite	gals	54,000,000
Ceci a été fractionné en—		
Huile à brûler et naphte	"	19,000,000
Huile à gaz	"	6,000,000
Huiles lubrifiantes	"	8,800,000
Cire paraffine	tonnes	22,000
Sulfate d'ammoniaque	"	40,000
Valeur totale des produits		£1,800,000

1904.

Schiste extrait	tonnes	2,709,840
Valeur		£544,346
Huile brute produite	gals	62,932,400
Fractionné en—		
Naphte	"	2,517,296
Huiles à brûler	"	16,991,748
Huiles à gaz	tonnes	37,997
Huiles lubrifiantes	"	39,487
Cire paraffine	"	22,476
Sulfate d'ammoniaque	"	49,600

1905.

On n'a pas pu se procurer les rapports complets, mais ce sont à peu près les mêmes qu'en 1904.

Pour indiquer la marche ascendante graduelle de cette industrie d'époque en époque on peut donner le tableau suivant:—

1871, 51 usines en fonctionnement:—

Schiste extrait	tonnes	800,000
Huile brute produite	gals	25,000,000
Naphtes, huiles à brûler et à gaz	"	11,250,000
Huiles lubrifiantes	"	2,500,000
Paraffine solide	tonnes	5,800
Sulfate d'ammoniaque produit	"	2,350

1879, 18 usines en fonctionnement—

Schiste extrait	tonnes	850,000
Huile brute produite	gals	29,000,000
Naphte, huiles à brûler et à gaz	"	11,400,000
Huiles lubrifiantes	"	5,000,000
Paraffine solide	tonnes	9,200
Sulfate d'ammoniaque	tonnes	4,750

ANNEXE No 1

1887, 13 usines en fonctionnement—

Schiste extrait..	tonnes	1,869,300
Huile brute produite..	gals	52,876,700
Naphte, huiles à brûler et à gaz..	gals	21,680,000
Huiles lubrifiantes..	"	9,000,000
Paraffine solide..	tonnes	22,846
Sulfate d'ammoniaque..	"	18,483

1893, 13 usines en fonctionnement—

Schiste extrait..	tonnes	1,947,842
Huile brute produite..	gals	48,696,050
Naphtes, huiles à brûler et à gaz..	"	20,452,341
Huiles lubrifiantes..	"	8,765,289
Paraffine solide..	tonnes	19,130
Sulfate d'ammoniaque..	tonnes	28,000

Un travail subséquent de M. Stuart publié dans " Economic Geology " oct.-nov. 1906, donne les statistiques de 1906 comme suit:—

" Il y a actuellement sept usines seulement pour la fabrication de l'huile à paraffine en Ecosse. Trois sont petites et fabriquent seulement du pétrole brut et de l'ammoniaque; quatre sont grandes et possèdent des raffineries complètement outillées. Deux ont des fabriques de bougies qui y sont attachées. En tout, elles distillent plus de deux millions et demi de tonnes de schiste par année.

1906—

West Lothian ou Linlithgowshire a produit..	tonnes	1,791,896
Mid Lothian ou Edinburghshire a produit..	"	732,635
Lanarkshire..	"	21,051
		2,545,582

En 1906, les produits raffinés ont été:—

Esprit ou naphte, pd. sp. 0·680 à 0·750. .gal. imp. à peu près		2,500,000
Huiles à brûler, pd. sp. 0·790 à 0·830. .gal. imp. à peu près		17,000,000
Huiles à gaz et interm., 0·850 à 0·870. .tonnes à peu près..		38,000
Huiles lubrifiantes, 0·865 à 0·900.. ..	" "	40,000
Cire par. sol., temp. fonte 100° à 130° F.	" "	22,500
Sulfate d'ammoniaque..	plus de	50,000
Coke de distill. se vendant 60 à 70 chelins la tonne.	tonnes	5,000

La production de schistes pétrolifères en Ecosse s'est élevée à 2,675,799 tonnes en 1907. Le rendement moyen en pétrole a été de 23 gallons.

Il ajoute aussi que " le capital effectif total engagé dans les quatre compagnies de raffinage est d'à peu près un million et demi de livres-sterling. Les dividendes ont été l'année dernière respectivement de 5, 15, 15 et 50 pour 100; pour cette année 7, 15, 17·5 et 50 pour 100; mais durant plusieurs années les dividendes de la plupart des usines ont été de zéro. Les salaires payés par les compagnies sont d'à peu près £700,000 par année. Il y a 8,300 hommes employés, y compris 3,380 mineurs."

PRIX DES DIVERS PRODUITS À CERTAINS INTERVALLES, DE 1873 À 1903.

	1873.			1883.			1893.			1903.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Huile à brûler, gal	0	1	5	0	0	5¾	0	0	5¼	0	0	5¼
Huile lourde, tonne	20	0	0	9	10	0	5	0	0	6	0	0
Paraffine raffinée, liv.	0	0	10	0	0	4	0	0	5	0	0	3
Paraffine brute, écaille, liv.	0	0	5				0	0	2½			
Sulfate d'ammoniaque, tonne	20	0	0	17	0	0	10	0	0	12	10	0

L'extraction des schistes, comme nous l'avons déjà dit, s'effectue beaucoup de la même manière que celle de la houille, le toit est supporté par des étais en bois, là où c'est possible, ou par des piliers, et l'on installe un système régulier de galeries, de descenderies, de voies de halage et autre chemin de mines. On emploie comme explosif la poudre à petites charges. Le toit et le chevet se séparent généralement facilement des terres oléifères plus riches.

Dans l'opération régulière d'extraction les schistes sont apportés à la surface dans des wagonnets tirés par un câble en fil de fer et ils sont transportés directement aux concasseurs où ils sont versés et réduits à la dimension convenable; le cassage se fait au moyen de deux gros tambours à dents tournant l'un sur l'autre. La matière concassée est alors amenée au sommet du banc ou de la batterie de cornues, dans des wagonnets tirés par un câble en fil de fer. Là, par l'application de la chaleur, la portion bitumineuse est chassée sous forme de gaz qui traverse des condensateurs et les hydrocarbones se précipitent sous forme d'huile brute. L'ammoniaque et l'eau qui en résultent sont envoyés dans des tuyaux à la chambre à l'ammoniaque où ils sont traités à l'acide sulfurique. L'huile brute est envoyée par une autre série de conduites à l'usine de distillation ou de fractionnement. Le schiste employé ou ayant servi que l'on retire des cornues est amené au moyen d'un transporteur à câbles sans fin à des tas de déchets appelés "bings" ou "haldes" qui avec la marche des années sont devenus des monticules de dimension énorme. La série complète des opérations est continue et les feux en dessus des cornues ne sont jamais éteints à moins qu'il ne soit nécessaire de faire des réparations.

Cette partie de l'opération sera traitée en détail au chapitre de la chimie des schistes pétrolifères.

Le premier résultat obtenu par le passage du schiste à la cornue est l'extraction du pétrole brut et du sulfate d'ammoniaque qui varie un peu suivant la qualité de schiste traité. Comme nous l'avons déjà dit, l'eau d'ammoniaque qui provient en grande partie de l'injection constante de vapeur d'eau dans les cornues durant l'opération de combustion est convertie en sulfate d'ammoniaque par l'action de l'acide sulfurique et du gaz; et par suite de distillations successives et de traitements chimiques, l'huile brute obtenue est amenée à produire ce qui suit:—

(1) Esprit de schiste ou naphte.

(2) Huile à brûler ou à lampe de poids spécifique variable, la moyenne étant à peu près de 0·800.

(3) Huile à gaz ou intermédiaire, densité 0·840 à 0·860 avec des propriétés intermédiaires entre celles des huiles à brûler et celles des huiles à lubréfier et employées pour la fabrication du gaz, l'enrichissement du gaz et pour les nettoyages.

(4) Huiles lubréfiantes, poids spécifique 0.865 et 0.895, dont la température d'ébullition et de viscosité est élevée, employées pour huiler les machines.

(5) Paraffine solide, température de fonte de 100° à 130° F., employée pour fabriquer les bougies et pour d'autres usages.

(6) Coke de distillation, graisse de distillation, goudron, etc.

ANNEXE No 1

De l'eau d'ammoniaque, on retire:

(7) Sulfate d'ammoniaque.

L'histoire de l'industrie des schistes pétrolifères en Ecosse sera réservée pour le rapport complet. On peut dire cependant que cette industrie a pris naissance il y a à peu près 60 ans et a passé par diverses étapes de succès et d'insuccès jusqu'à ce que, par suite des nombreux changements et perfectionnements subis par l'industrie en général, elle soit parvenue à l'état satisfaisant actuel.

Dans ces dernières années par suite de l'épuisement des vastes dépôts de guano qui existaient principalement dans les îles de l'océan Pacifique, l'attention s'est portée particulièrement sur la fabrication du sulfate d'ammoniaque qui est si généralement employé aujourd'hui comme fertilisateur. La distillation ou retorte des schistes est devenue maintenant une des principales branches de l'industrie et une des plus lucratives. Le rendement en sulfate de certaines catégories de schistes s'est grandement accru avec le modèle plus moderne des cornues et l'on obtient maintenant en certains endroits, 60 à 70 livres par tonne. Le prix de cette matière a subi beaucoup de fluctuation comme l'indique le tableau déjà donné. Au prix actuel on réalise de fort profits en le fabriquant avec des schistes relativement pauvres en huile, mais réciproquement riches en ammoniaque.

Les principales usines écossaises sont construites pour l'exploitation en grand et contiennent tout ce qui est nécessaire pour l'extraction, la retorte et le fractionnement des schistes pétrolifères et pour la fabrication d'une façon économique des divers sous-produits qui contribuent tous à accroître le revenu de l'entreprise.

Les installations de retortes se composent d'agrégation de cornues simples réunies par groupes de quatre, et ces groupes sont assemblés en batteries ou bancs. Une batterie complète comprend quelquefois 160 cornues, ayant chacune une capacité de 4 tonnes de schiste écossais par journée de 24 heures ou un total par batterie de 460 tonnes par jour. Ces cornues sont reliées aux batteries de condensateurs où les gaz produits par la retorte des schistes sont réduits en huile brute. On peut se faire une idée de la capacité en songeant que dans plusieurs usines on traite par année plus de 500,000 tonnes de schiste brut. Le prix d'installation de ces usines est très considérable et d'après les chiffres que m'ont fournis plusieurs des administrateurs, on peut s'en faire une idée approximative en prenant pour base l'unité initiale, la cornue simple.

Ainsi le prix d'une cornue simple, d'une capacité journalière de 4 tonnes de schiste écossais, installée sur les lieux en Ecosse, est de £65 à £70 par tonne de capacité. Cette cornue simple est munie d'un matériel de condensation avec tous les appareils nécessaires et peut s'appeler cornue d'expérience, c'est avec elle que l'on peut faire tous les essais complets nécessaires de n'importe quel gisement de schiste en ce qui a trait à l'huile brute et au sulfate d'ammoniaque. C'est avec une de ces cornues d'expérience que les essais faits sur le schiste du Nouveau-Brunswick aux usines de Pumpherston ont été effectués. Actuellement cette compagnie paraît être la seule chez laquelle une cornue de rechange puisse être employée à un usage commercial. Ces cornues sont chargées régulièrement à intervalles de 6 heures.

COÛT DES USINES.

(1) Le coût des usines propres à cette industrie m'a été indiqué par un des principaux administrateurs et s'applique à l'Ecosse seulement. Il est bien clair que pour le Canada, les prix s'augmenteraient un peu par suite des frais de transport, des difficultés des déplacements et du prix de la main-d'œuvre spéciale pour le montage.

En supposant que le prix de la cornue initiale soit de £60 à £70 par tonne de schiste traité, le prix par unité de 4 tonnes de capacité serait de £240 à £280. Par conséquent, si l'on veut avoir une installation de 200 tonnes de capacité par jour, le prix serait de 200 multipliés par £65 par exemple=£13,000, et ainsi de suite en proportion

de la dimension de l'usine qu'on veut avoir. On doit remarquer cependant que dans notre essai des schistes du Nouveau-Brunswick, la cornue de 4 tonnes que l'on a employée ne pouvait pas servir à plus de 2 tonnes et un quart à peu près par jour.

(2) Le prix d'une chambre à sulfate pouvant servir à convertir 1,200 tonnes de schiste en sulfate d'ammoniaque serait d'à peu près £5,000 ($25,000); divisés par 1,200 tonnes, cela ferait à peu près $21 par tonne fabriquée.

(3) Le prix du matériel de raffinage serait d'à peu près £11,000 par million de gallons d'huile brute raffinée par année. Par conséquent, un matériel de raffinage pouvant donner dix millions de gallons par année coûterait £110,000.

A Tarbrax, à quelques milles au sud de Pumpherston, où l'on ne fait que la retorte et où l'on traite de 7 à 800 tonnes par jour, le prix d'une usine de ce genre peut être d'environ £100,000 tout compris; savoir: installation de cornues pour huile brute et appareils, chambre à sulfate et fabrique de paraffine.

(4) Le prix d'une chambre à paraffine pour une raffinerie de ce genre serait de £5,000 à £7,000 en Ecosse. Comme il arrive pour une usine générale, ces chiffres seraient un peu plus forts au Canada. En somme, pour faire face à tous les accessoires, le prix des cornues, des condensateurs, etc., peut être compté à environ £70 par tonne de schiste de capacité. Dans le cas des schistes de Baltimore qui ont été essayés, la réduction des charges de 4 tonnes à 2¼ augmenterait probablement un peu le prix de l'usine.

HISTORIQUE.

La production de la paraffine et des huiles qu'on appelle minérales n'est pas restreinte à l'industrie du pétrole. De grandes quantités d'huiles minérales lampantes et lubrifiantes et de cire proviennent des "schistes bitumineux" d'Ecosse, de France et d'Australie; en Allemagne, de la houille brune ou lignite. Ce ne sont point des industries nouvelles; elles existaient avant la découverte et l'exploitation des puits à pétrole de l'Amérique, de Bakou, de la Galicie et de la Roumanie; et elles ont subsisté en dépit de la forte concurrence que leur faisait l'huile obtenue des puits naturels. A plus d'un point de vue, la lutte dans l'industrie de l'huile de schiste ressemble à celle de la betterave à sucre contre la canne à sucre, mais il va sans dire que le succès n'a pas été le même.

La fabrication de l'huile de schiste se rapproche de la fabrication du pétrole brut; au fait, les anciennes raffineries d'huile des bords de l'Atlantique, aux Etats-Unis d'Amérique, qui purifiaient l'huile brute du schiste et des bogheads à l'époque de la découverte des puits à pétrole de Pensylvanie, étaient préparées, sans apporter de modification à leur outillage, à raffiner les produits des puits d'huile naturels. Mais dans l'industrie de l'huile de schiste, l'huile brute ne s'obtient pas directement de la terre; le schiste est soumis à un procédé de distillation éliminatoire qui, comme dans la fabrication du sucre, produit d'abord une huile informe dont le raffinage exige un plus grand soin et de plus gros frais; mais, à la fin, les produits obtenus sont plus purs et de meilleure qualité que ceux obtenus par les méthodes plus simples et plus faciles du raffinage de l'huile brute des puits de l'Amérique et de Bakou. Il n'est pas nécessaire de faire l'historique de la découverte des huiles légères et de la paraffine du charbon, du bois, etc., par distillation éliminatoire; il suffit d'établir que, au point de vue de la fabrication, le mérite de la première méthode brevetée appartient probablement à Selligue qui, en 1838, a breveté une méthode et un procédé de production et de purification de l'huile de schiste. Le savant français s'est servi des schistes dits bitumineux d'Autun, matière première qui a quelque ressemblance avec les bogheads d'Ecosse et qui servent jusqu'à présent à la production de l'huile. Les brevets L 1838-39 et 1845 de Seilligue ne couvrent pas seulement l'extraction et le raffinage des huiles minérales et de la paraffine, mais aussi la conversion de la liqueur ammoniacale en sulfate d'ammoniaque.

Le premier, cependant, qui mit la production de l'huile, par une distillation précise, au niveau d'une grande industrie fut le chimiste écossais bien connu, James

ANNEXE No 1

Young. Après avoir fait quelques essais sur un puits à pétrole à Alfreton, dans le Derbyshire, en Angleterre, lequel s'épuisa en deux années, Young attacha son attention à l'extraction de l'huile du charbon. Il ne réussit pas avant d'avoir essayé le boghead ou minéral Torbanehill. L'insuccès qu'il éprouva dans le traitement des charbons ordinaires ne nous surprend pas aujourd'hui, parce que la distillation éliminatoire du charbon donne une espèce de composé bien différente des paraffines. Ce que Young recherchait, c'était des hydrocarbures de paraffines ou des séries grasses, alors que les produits obtenus du charbon ordinaire se rangeaient en grande partie dans la série aromatique ou à base de benzine, deux classes bien distinctes de composés. Young faisait cette découverte vers 1840, et, en 1850, il érigeait une usine à Bathgate, en Ecosse, pour l'extraction de l'huile du minéral Torbanehill. Il peut être à propos de dire ici qu'il semble étrange que Young ne se soit pas tout d'abord servi du minéral Torbanehill, puisque cette substance s'exportait depuis les quatre années précédentes (1846-50) à une petite usine d'huile en Allemagne et que l'on en extrayait de l'huile, ainsi que d'un charbon qui s'exportait en même temps et que l'on appelait "Wemyss". Toutefois, la forte proportion de cendre de ces minéraux peut avoir influencé les calculs du savant écossais. Young fit breveter en Angleterre et aux Etats-Unis sa méthode de fabrication, et il établit une grosse industrie à Bathgate où il employa le minéral Torbanehill comme matière première, lequel lui rapportait, par sa méthode, environ 120 ou 130 gallons d'huile non raffinée par tonne, poids brut. Le minéral Torbanehill ne fut pas employé en Ecosse seulement, mais de grandes quantités furent expédiées dans le continent et aux Etats-Unis d'Amérique, de sorte qu'en 1860 on comptait aux Etats-Unis 38 usines où se fabriquait l'huile, etc., d'après la méthode Young ou des méthodes en dérivant, en se servant du charbon écossais ou de la meilleure qualité de l'albertite du comté Albert, Nouveau-Brunswick. La découverte des puits à pétrole de Pensylvanie mit fin à l'industrie de la fabrication, mais non aux opérations des raffineries qui se trouvaient toutes prêtes à faire le raffinage de l'huile brute naturelle des Etats-Unis. Vers 1862, le minéral Torbanehill s'épuisa, et l'on dut chercher une autre matière première Comme nous l'avons déjà dit, en 1839 Selligue a extrait de l'huile du schiste dit bitumineux d'Autun, en France; ce minéral se rapproche beaucoup du minéral Torbanehill, mais il ne ressemble pas à ce que nous appelons aujourd'hui le schiste bitumineux pétrolifère de l'Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Tandis que Young se servait de minéral Torbanehill, en Ecosse, les usines du Canada produisaient l'huile du schiste pétrolifère, de la même substance qui est aujourd'hui à l'essai. En 1854, Abraham Gesner, un géologue bien connu, obtint aux Etats-Unis un brevet pour la fabrication de l'huile de schiste, et tout de suite des usines furent érigés à Baltimore, dans le comté Albert, Nouveau-Brunswick, pour la fabrication de l'huile de schiste.

La méthode de Gesner produisait de 40 à 50 gallons d'huile brute par tonne de schiste, et cette matière première fut employée jusqu'à ce qu'il fut trouvé plus avantageux d'employer l'albertite. L'outillage de Gesner semblerait quelque peu primitif aux experts modernes; il se composait de cornues de fonte horizontales et tournantes d'environ 5 pieds de diamètre et de 10 pieds de longueur, avec orifices pour la charge et pour la décharge. Ces cornues étaient enlacées dans un massif de maçonnerie, comme les retortes à gaz, avec leurs accessoires. Le gaz provenant de la distillation éliminatoire servait au chauffage des cornues. L'huile était recueillie; mais l'on se préoccupait fort peu d'utiliser les eaux ammoniacales. Au fait, si l'on est bien informé, on les laissait se perdre. L'huile était épurée en étant soumise à un traitement par la chaux et l'acide sulfurique, puis distillée dans de grands alambics de fonte en forme d'œufs, exposés à un feu direct. Telle fut la première tentative de fabrication d'huile du schiste bitumineux en Amérique, et cette tentative précéda d'environ sept ou huit années l'emploi du schiste en Ecosse. Cependant, l'industrie du Nouveau-Brunswick fut anéantie par les puits à pétrole des Etats-Unis. A cause de l'épuisement du miné-

ral Torbanehill, Young fut forcé de chercher ailleurs une matière première, et cette matière fut trouvée sous la forme de soi-disant schistes bitumineux découverts dans le voisinage de Broxburn et dans d'autres parties du comté d'Edimbourg. Il y a une variété considérable de ces schistes donnant divers pourcentages d'huile et d'ammoniaque. Quelques-uns des schistes employés donnent jusqu'à 36 à 40 gallons d'huile brute et 35 livres de sulfate d'ammoniaque, tandis que d'autres, comme ceux de Pumpherston, donnent de 16 à 22 gallons d'huile et de 50 à 60 livres de sulfate. Vers l'époque où les manufacturiers d'huile écossais perdaient leur précieuse matière première qui était le minéral Torbanehill, un autre équivalent apparut sur le marché sous forme d'huile lampante importée des puits de pétrole d'Amérique, ce qui obligea les fabricants d'huile de schiste à apporter des modifications dans leurs méthodes de fabrication. La cornue horizontale de Young fit place aux retortes verticales circulaires introduites par les chimistes; et jusqu'alors on avait prêté peu d'attention aux huiles lourdes et à la paraffine, lesquelles, par suite de négligence dans la fabrication, étaient en grande partie décomposées dans la distillation élimatoire des schistes. Mais la concurrence des huiles américaines imposa une méthode économique et perfectionnée, et l'on s'appliqua spécialement à tirer des huiles lourdes et de la paraffine le plus grand rendement possible d'huile lubrifiante afin de prévenir la dessociation des huiles lourdes et de la paraffine. Un courant de vapeur fut lancé au fond de la retorte verticale pour entraîner les produits formés par la distillation. Le résultat fut une augmentation dans la production du produit brut, et aussi une amélioration dans la qualité et l'on utilisa en même temps l'eau de condensation pour la production du sulfate d'ammoniaque. Mais la concurrence américaine se montra de nouveau avec des huiles lubrifiantes et de la paraffine, et il fallut arrêter cette concurrence. On adopta des cornues de nouveaux modèles, plus grandes, dont le chauffage exigeait moins de combustible, et donnant une plus forte production d'huile et d'ammoniaque. On perfectionna également les procédés de raffinage de l'huile et de la cire. Durant cette période de concurrence, les manufacturiers écossais d'huile de schiste virent l'appareil à distillation Henderson, auquel succéda celui de William Young et Beilby, et plus tard ceux de Philipstown (Crichton)) et de Bryson (Pumpherston).

On peut dire que, pendant les quarante années dernières, les manufactures d'huiles écossaises ont eu à faire face à la concurrence des puits à pétrole naturels de l'Amérique, et qu'elles ont tenu cette concurrence avec succès. Ce succès est dû en grande partie à l'amélioration des procédés de fabrication, mais non pas à une découverte quelconque d'une matière première plus avantageuse.

Ainsi, le coût de la distillation du schiste a été réduit de près des deux tiers ($\frac{2}{3}$) dans le cours des trente dernières années; le coût du raffinage, sur le pied de l'huile brute, a été réduit de 2s. 2d. par gallon à $7\frac{1}{10}$d. par gallon. Pour montrer l'abaissement du coût de la distillation, il suffit de rappeler que la nouvelle retorte Bryson (Pumpherston) a réduit le prix à près de la moitié. D'après Beilby, son appareil, qui est le plus couramment employé, distille le schiste moyennant 24d. par tonne, tandis que la distillation par la nouvelle retorte Bryson revient seulement à 12d. par tonne.

Tel est l'historique abrégé des difficultés de l'établissement de l'industrie de l'huile en Ecosse, dans laquelle industrie plus de huit millions de dollars sont placés. En 1907, les compagnies ont payé des dividendes de 5, 15, 15 et de 50 pour 100, et en 1908, de 7, 15, 17, 5 et 50 pour 100 chacun.

L'Ecosse n'est pas le seul pays où l'on fabrique l'huile de schiste. En France, on distille le schiste bitumineux pour la fabrication de l'huile à Buxières-les-Mines et à Autun, depuis 1858 à Buxières-les-Mines et depuis 1862 à Autun. Au premier de ces deux endroits, la production est d'environ 60 gallons d'huile brute par tonne. En Australie, nous voyons que l'huile de schiste fait aussi l'objet d'une industrie.

La fabrication de l'huile qu'on appelle " huile de houille brune d'Allemagne " se rapproche beaucoup de la fabrication de l'huile de schiste; cette industrie s'exerce particulièrement dans la province prussienne de Saxe. La méthode employée pour fabriquer l'huile de houille brune ou lignite ressemble beaucoup à celle suivie en Ecosse

ANNEXE No 1

pour obtenir l'huile de schiste, bien que les produits bruts ne soient pas identiques. Les Allemands considèrent que l'industrie de l'huile de schiste a autant de valeur que celle de l'huile de lignite; la preuve en est que le Dr Graefe, la plus haute autorité d'Allemagne en fabrication d'huile de lignite, a été envoyé en Ecosse, aux frais du gouvernement, pour y étudier l'industrie de l'huile de schiste. Bien que l'industrie de l'huile en France et en Allemagne ait survécu, avec un certain degré de protection, les producteurs d'huile écossais ont eu à lutter contre une opposition formidable de la part de l'Allemagne et de la Russie, sans aide du gouvernement sous forme de protection ou de bonus, et ils ont réussi à établir une exploitation qui rapporte des dividendes satisfaisants.

L'étendue des terrains schisteux du Nouveau-Brunswick est portée à plus de 270 millions de tonnes (bull. Inst. Imp. 1904, p. 115), et quelques-unes des couches ont une épaisseur de 20 pieds.

D'après les résultats obtenus sur un gros échantillon du chiste Albert, à Pumpherston Forks, Ecosse, la quantité d'huile brute par grosse tonne est d'environ 40-50 gallons et celle de sulfate d'ammoniaque, de plus de 77 livres. Le professeur Baskerville, de New-York, a obtenu, du schiste seul, des résultats aussi satisfaisants sinon meilleurs. On peut cependant espérer, et il est très probable, que dans l'exploitation des terrains schisteux, l'on rencontre des amas et des veines d'albertite de grande valeur; cette expérience est basée sur le fait que ce minerai est très répandu dans le territoire avoisinant, mêlé au schiste. Dans ce cas, le rendement d'huile serait beaucoup plus considérable. Comme on peut le voir par le tableau ci-dessous, la production d'huile brute et de sulfate d'ammoniaque du schiste Albert soutient très favorablement la comparaison avec celle du schiste d'Ecosse et de France.

	Huile brute.	Sulphate d'ammoniaque
Schiste de "Fell" (le meilleur en Ecosse)	36–45 galls.	25-35 liv.
" Albert (Nouveau-Brunswick)	40 45 "	77-00 "
" français (Boghead)	50 "	Pas d'indication.

D'après les recherches des géologues canadiens, le schiste Albert est bitumineux et l'huile d'origine organique, vu qu'on ne trouve que très peu de résidu de plantes. Cette huile se trouverait aussi dans la catégorie du véritable pétrole. La théorie admise relativement à la formation du pétrole est qu'il provient du résidu animal résultant de la chaleur et la pression auxquelles la matière a été soumise. Bien qu'il ait été impossible d'obtenir des données certaines indiquant que ce schiste est bitumineux, il faut présumer que les savants canadiens ne l'auraient pas classifié comme tel sans avoir une preuve quelconque de sa nature bitumineuse. Le schiste d'Ecosse n'est pas bitumineux; de fait, on n'y trouve pas de bitume, et le carbone n'est pas même que celui de la houille. De même, ce qu'on appelle la houille brune de Saxe n'est pas de la houille véritable, non plus que du schiste ou du minéral Torbanehill. Le lignite est d'origine végétale et donne un produit qui diffère entièrement de la houille grasse.

Comme on l'a déjà dit, la distillation éliminatoire démontre que le carbone dans le schiste et le lignite diffère de celui de la houille ordinaire; le produit goudronneux du schiste et du lignite appartient en grande partie à la série de la paraffine, tandis que celui de la houille ordinaire appartient à la série aromatique. Maintenant, il est admis dans tous les procédés chimiques techniques qu'il faut un traitement spécial, pour chaque minéral particulier; et, bien que le schiste du Nouveau-Brunswick donne des résultats très satisfaisants par la méthode écossaise de distillation, il est possible que l'on trouve par les recherches un mode qui donne un rendement encore meilleur. Un examen de l'analyse du schiste démontre que, comparativement au schiste d'Ecosse, on doit espérer un grand rendement de produit volatil.

—	Broxburn, Ecosse.	Albert, Grey.	Albert, Black.
Ainsi : Matière volatile	25·05%	48·27%	42·05°
Carbone fixe	4·95 %	2·16 %	4·02 %
Cendres	69·55 %	47.45%	52·50 %
Azote	0·54	Pas d'estimat.	Pas d'estimat.

Vu la nature animale et bitumineuse du schiste du Nouveau-Brunswick, une légère modification de la méthode écossaire pourrait donner une augmentation proportionnelle du rendement de l'huile qui diminuerait les différences observées par les analyses des deux schistes. Mais c'est matière à recherches futures.

Les produits retirés du schiste d'Ecosse et aussi du schiste Albert sont comme suit :—

Gazoline et naphte, de 0·68 à 0·78 par gallon.

Il n'y a pas d'eau. Peuvent être employés pour le même objet que la gazoline de pétrole.

Huile d'éclairage, généralement, sont de trois classes : (1) 8 poids spécifique, 0·79 à 0·82, (2) 0·808 à 0·810, (3) 0·810 à 0·830. Le n° 1 est une huile d'éclairage, sans eau, ayant une fluorescence verte bleue et une odeur agréable. Les autres huiles sont de couleur jaunâtre et ont une flamme beaucoup plus haute que le n° 1, bien que l'huile n° 1 ait une flamme beaucoup plus haute que le pétrole et, par conséquent, plus sûre.

Les huiles intermédiaires ont un poids de 0·85 à 0·88, sont d'une couleur jaune à rouge, et sont employées dans la fabrication du gaz.

Les huiles lubrifiantes ont un poids de 0·89 à 0·90, et sont de couleur jaune.

L'huile bleue ou verte (huile marine) employée pour la fabrication du gaz, est dans l'échelle de la paraffine.

Coke provenant des alambics.

Les statistiques de la production de l'huile par la distillation éliminatoire sont intéressantes.

Année.	Ecosse.	Huile.	Sulphate d'ammoniaque
	Tonnes de schiste.	Gallons.	Tonnes.
1871	800,000	25,000,000	2,350
1880	850,000	29,000,000	4,750
1892	2,089,900	44,238,280	23,100
1894	1,986,300	47,693,458	33,000
1904	2,332,000	66,000,000	49,000
1906	2,545,582	75,000,000	50 000
Statistique française pour 1890	220,000	11,000 000	......

Les gages payés en 1906, en Ecosse, dans l'industrie de l'huile de schiste, ont été d'environ $3,500,000, et le nombre des hommes employés a été de 8,300. D'après Beilby, le coût en Ecosse est comme suit :—

Schiste, à la cornue, y compris le droit régal	60d.	par tonne.
Distillation	24d.	"
Raffinage	23d.	"

ANNEXE No 1

Mais avec la cornue Pumpherston (Bryson) la distillation est réduite à 12d. par tonne. De sorte que le prix est maintenant:

Schiste	60d.
Distillation..	12d.
Raffinage..	23d.
	95d. = $1.96

En 1898, il y avait 5,000 cornues en exploitation en Ecosse.

NOTE.—Comparer la quantité d'huile brute tirée des puits à pétrole en Canada avec celle de l'huile brute produite en Ecosse:—

1907—	Gallons d'huile brute produite en Ecosse par distillation..	63,843,377
"	Gallons d'huile brute tirée des puits à pétrole en Canada ..barils.	788,872
"	Gallons d'huile brute produite en Canada, à 42 gallons par baril	33,132,624

Evaluée à $1.34 le baril.





